



Labo. Théorie des Mutations Urbaines
FRE Cité - C.N.R.S. – Univ. de Paris VIII

**Ministère des Affaires Etrangères
ISTED
PRUD**

Cultures et milieux urbanistiques dans le Sud de la Méditerranée

**Volume 1
Synthèse et analyses comparatives**

Responsables scientifiques

Stéphane Yerasimos
Taoufik Souami

Equipe de recherche

Sylvaine Bulle
Abderrahim Kassou
Elisabeth Longuesse
Joe Nasr
Eric Verdeil
Mercedes Volait

Coordinateur

T. Souami
(tsouami@yahoo.fr)

Janvier 2004

Note liminaire

Ce document constitue le premier volume d'un rapport de recherche en deux volumes réalisés pour le Programme de Recherche Urbaine pour le Développement (PRUD) de l'ISTED et du MAE français. La recherche porte sur « les cultures et les milieux urbanistiques dans l'est et le sud de la Méditerranée ».

Le rapport final est constitué de trois volumes :

- 1- Volume I : synthèse et analyses comparatives (le présent document)
- 2- Volume II : analyses par pays

Les chercheurs auteurs de ce travail sont :

- Sylvaine Bulle, chercheur et enseignante, associée à l'EHESS et ActConsultant
- Abderrahim Kassou, architecte et chercheur à l'agence Kilo (Casablanca) et l'Ecole nationale d'Architecture (Rabat), membre d'URBAMA.
- Elisabeth Longuenesse, Chercheur au GREMMO, Maison de l'Orient et de la Méditerranée (Lyon), UMR du CNRS.
- Joseph Nasr, chercheur international, professeur associé à l'université de Pennsylvanie et l'université libanaise, titulaire d'une bourse Fulbright.
- Taoufik Souami (responsable scientifique et coordinateur), chercheur et enseignant à l'Institut Français d'Urbanisme et au CSTB.
- Eric Verdeil, chercheur et enseignant à l'UMR CNRS 5600 et à l'Institut d'Urbanisme de Lyon.
- Mercedes Volait, chercheur et enseignante à URBAMA, UMR du CNRS et à l'université de Tours.
- Stéphane Yerasimos (responsable scientifique), professeur des universités à l'Institut français d'urbanisme, université de Paris 8.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante :
tsouami@yahoo.fr

Table des matières

1ERE PARTIE

SYNTHESE FINALE	5
I- INTRODUCTION.....	7
<i>I.1- Des hypothèses et des motivations de recherche</i>	<i>7</i>
<i>I.2- Des objectifs et une posture</i>	<i>8</i>
<i>I.3- Une démarche et un cadre d'investigation</i>	<i>9</i>
II- LES PRINCIPAUX ECLAIRAGES DE LA RECHERCHE	10
<i>II.1- Des professionnels locaux de l'urbanisme nombreux mais peu structurés</i>	<i>10</i>
<i>II.2- Des milieux en décalage par rapport aux réalités urbaines locales et tournés vers les modèles internationaux.....</i>	<i>12</i>
<i>II.3- Des praticiens socialement peu reconnus mais qui pèsent dans les processus de décision politique .</i>	<i>14</i>
<i>II.4- Internationalisation, libéralisation et décentralisation : pour transformer la pratique et les praticiens</i>	<i>15</i>
III- PROLONGEMENTS ENVISAGES	17
<i>III.1- Des pistes de recherche prioritaires.....</i>	<i>18</i>
<i>III.2- Des liens avec le monde opérationnel.....</i>	<i>18</i>

2E PARTIE

EMERGENCES DES MILIEUX PROFESSIONNELS DE L'URBANISME DANS L'EST ET LE SUD DE LA MEDITERRANEE (T. SOUAMI)..... 19

I- INTRODUCTION.....	21
<i>I.1- Comprendre les modalités de constitution.....</i>	<i>21</i>
<i>I.2- Des chronologies différentes mais des processus sociohistoriques parallèles</i>	<i>21</i>
II- LES PREMICES ET LES GERMES	23
<i>II.1- Des racines lointaines dans l'histoire urbaine des pays sud-méditerranéens</i>	<i>23</i>
<i>II.2- Les préliminaires, les graines et les pousses</i>	<i>25</i>
II.2.1- Construction des premiers éléments d'un débat sur la ville et l'urbanisme	25
II.2.2- Familiarisation avec l'aménagement et apprentissage de l'urbanisme	29
III- LES PREMIERS PAS DES PROFESSIONNELS LOCAUX.....	32
<i>III.1- La pratique dans l'ombre des étrangers</i>	<i>32</i>
<i>III.2- Le travail au sein de structures administratives.....</i>	<i>33</i>
<i>III.3- La participation livresque</i>	<i>35</i>
<i>III.4- Les premières petites commandes aux privés.....</i>	<i>36</i>
IV- LA PRISE EN MAIN PAR LES PROFESSIONNELS LOCAUX	37
<i>IV.1- Un moment de basculement : la convergence des décisions et des événements.....</i>	<i>38</i>
<i>IV.2- L'engagement (du) politique : des lois et des organismes d'études pour les nationaux.....</i>	<i>39</i>
<i>IV.3- Le contrôle des postes stratégiques et de la commande</i>	<i>41</i>
<i>IV.4- Les premières organisations professionnelles.....</i>	<i>43</i>
V- LA CONSOLIDATION DE L'EXISTENCE DU MILIEU	44
<i>V.1- Le rôle des ordres : une faible consolidation ?.....</i>	<i>44</i>
<i>V.2- La multiplication des formations : massification et spécialisation.....</i>	<i>46</i>
<i>V.3- La croissance des structures d'études et leur confortement</i>	<i>48</i>
<i>V.4- Les grands projets et les vedettes locales: les mobilisations structurantes</i>	<i>49</i>
VI- CONCLUSION	51

3E PARTIE

LA FORMATION DU MILIEU (S. YERASIMOS)..... 53

I- INTRODUCTION.....	55
II- LES ORIGINES	55
III- LA MISE EN PLACE DES FORMATIONS	58
IV- LES STRUCTURES DE LA FORMATION	61
<i>IV.1- Le cadre général.....</i>	<i>61</i>
<i>IV.2- Le corps enseignant.....</i>	<i>64</i>

IV.3- <i>Le contenu des cursus</i>	67
V- CONCLUSION	74

4E PARTIE

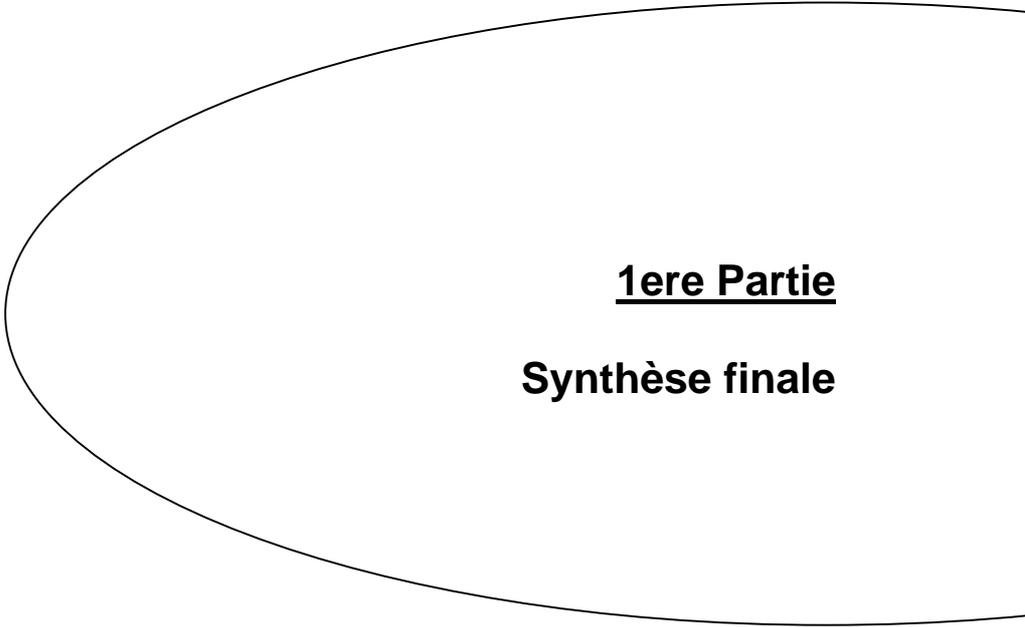
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET STRUCTURATION D'UNE PROFESSION

(E. LONGUENESSE)	77
I- NAISSANCE DE L'URBANISME MODERNE ET CONDITIONS D'EMERGENCE D'UN MILIEU PROFESSIONNEL.....	79
II- LA NAISSANCE DE L'URBANISME AU SUD DE LA MEDITERRANEE : DES PRIORITES DIFFERENTES DES DECALAGES A ANALYSER	80
III- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, COMME ANALYSEURS DES SPECIFICITES NATIONALES.....	81
IV- ÉGYPTTE : CENTRALISME, PROJET DE DEVELOPPEMENT ET MODELE NATIONAL CORPORATISTE.....	83
V- TURQUIE : ENTRE AUTONOMIE PROFESSIONNELLE ET MOBILISATION POLITIQUE	87
VI- LIBAN : ELITISME REPUBLICAIN, LOGIQUE NOTABILIÈRE ET PRESSION DU MARCHÉ.....	90
VII- MAROC : UN MILIEU INTROUVABLE.....	94
VIII- ALGERIE : ENTRE CONTRÔLE ETATIQUE ET LIBERALISME SAUVAGE	96
IX- PALESTINE : ENGAGEMENT POLITIQUE OU STRATEGIE PROFESSIONNELLE	100
X- CONCLUSION	102

5E PARTIE

MARCHES, LIEUX D'EXERCICE ET PROFILS PROFESSIONNELS DANS L'URBANISME (E.

VERDEIL)	105
I- INTRODUCTION.....	107
II- LA COMMANDE PUBLIQUE ET SES VARIATIONS.....	108
II.1- <i>Les grandes orientations de la commande publique dans la période de construction de l'Etat</i>	109
II.1.1- La construction nationale et l'aménagement	109
II.1.1.a- L'aménagement du territoire et la planification régionale	109
II.1.1.b- L'aménagement des capitales	109
II.1.2- Faire face à l'urbanisation	110
II.2- <i>Les renouvellements de la commande</i>	111
II.2.1- Les modalités de transformation.....	111
II.2.2- Les nouveaux chantiers de l'urbanisme	111
II.2.2.a- La ville sans urbaniste et la restructuration urbaine.....	111
II.2.2.b- Le patrimoine	112
II.2.2.c- Les fragments globalisés.....	113
II.2.3- Persistance de l'urbanisme ordinaire	114
II.2.3.a- La persistance des schémas directeurs	114
II.2.3.b- L'aménagement du territoire	115
III- ARCHITECTURE DES LIEUX D'EXERCICE ET COALITIONS PROFESSIONNELLES DANS L'URBANISME	116
III.1- <i>L'exercice de l'urbanisme dans le secteur public</i>	117
III.1.1- L'architecture administrative et les métiers de l'urbanisme	117
III.1.2- Diversité régionale et complémentarité des profils professionnels dans les administrations de l'urbanisme	120
III.1.2.a- Le poids variable du secteur public de la consultation en urbanisme	120
III.1.2.b- Filières de formation et profils professionnels	122
III.2- <i>Les consultants privés en urbanisme</i>	123
III.2.1- Les facteurs du développement d'une expertise privée en urbanisme	124
III.2.1.a- La naissance d'une expertise internationale arabe.....	124
III.2.1.b- Le secteur privé comme partenaire ou relais du secteur public	126
III.2.2- Les stratégies et les adaptations des consultants.....	127
III.2.2.a- Les grands bureaux pluridisciplinaires	127
III.2.2.b- Les profils professionnels dans la firme Sabbour Associates, Egypte, en 2003	128
III.2.2.c- Les petits bureaux locaux	129
III.2.2.d- Les universitaires	130
III.3- <i>Conclusion</i>	131
GLOSSAIRE DES SIGLES	133



1ere Partie

Synthèse finale

Sommaire lere partie

I- INTRODUCTION.....	7
I.1- Des hypothèses et des motivations de recherche	7
I.2- Des objectifs et une posture	8
I.3- Une démarche et un cadre d'investigation	9
II- LES PRINCIPAUX ECLAIRAGES DE LA RECHERCHE	10
II.1- Des professionnels locaux de l'urbanisme nombreux mais peu structurés	10
II.2- Des milieux en décalage par rapport aux réalités urbaines locales et tournés vers les modèles internationaux.....	12
II.3- Des praticiens socialement peu reconnus mais qui pèsent dans les processus de décision politique .	14
II.4- Internationalisation, libéralisation et décentralisation : pour transformer la pratique et les praticiens	15
III- PROLONGEMENTS ENVISAGES	17
III.1- Des pistes de recherche prioritaires.....	18
III.2- Des liens avec le monde opérationnel.....	18

I- Introduction

Ce document présente une synthèse de la recherche « cultures et milieux locaux de l'urbanisme et l'aménagement dans le Sud de la Méditerranée ». Ce travail a été réalisé dans le cadre du « Programme de Recherche pour le Développement Urbain » (PRUD) pour l'ISTED et le MAE français. Il constitue une première exploration d'un domaine de connaissance encore peu investi, celui des professionnels locaux de la production de la ville.

I.1- Des hypothèses et des motivations de recherche

Pour agir sur les villes situées sur la rive sud et est de la Méditerranée, les organismes internationaux et les gouvernements nationaux de ces pays ont, à ce jour, principalement défini des politiques nationales et/ou internationales, souvent considérées comme filtre essentiel de l'observation et cœur de l'intervention. Ces organismes et gouvernements ont alors constaté les écarts entre les objectifs assignés et les mises en œuvre pratiques. Cet écart s'expliquerait, en partie, par le peu d'intérêt porté aux actions et aux personnes chargées de traduire les choix stratégiques en projets et en réalisations, c'est-à-dire les milieux urbanistiques. Pour les décideurs et les experts internationaux, pour les responsables politiques et administratifs nationaux, ces milieux et leur rôle seraient presque naturellement induits par les directives globales. Les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement sont, aux yeux de ces décideurs et de ces administrateurs, un élément de transmission neutre des choix, entre les lieux de décision et les moments de leur application. Partant de cette conception, ce rouage intermédiaire ne fait l'objet que d'une rare attention propre de la part des responsables politiques. Ces derniers en traitent par une approche organisationnelle et institutionnelle. Ils créent ou restructurent des organigrammes, des procédures et des règles d'action.

Nous formulons l'hypothèse qu'au-delà des structures lisibles dans une approche institutionnelle et politique, il existe des cultures professionnelles, une histoire des métiers, des compétences spécifiques dans leur élaboration et mises en œuvre, des individus aux parcours multiples, mais aussi des formes de division du travail, des configurations de métiers, des coopérations entre catégories de métiers et de statuts, enfin des épaisseurs sociales propres aux groupes de personnes et de communautés engagés dans l'action sur la ville. Cet ensemble complexe que nous nommons milieux urbanistiques, jouerait, selon cette hypothèse, un rôle particulier dans la réception et l'élaboration des politiques urbaines ainsi que dans leurs mises en œuvre. Il influencerait, comme les structures et les procédures ou les règlements, les formes définitives que peuvent prendre les villes et leurs organisations sociales et économiques.

Les milieux urbanistiques ont été peu investis par la recherche consacrée aux pays de l'Est et du Sud méditerranéens. Ils furent longtemps mis au second plan à cause de l'importance accordée aux évolutions politiques, au poids des colonisations et des décolonisations. Ainsi, les milieux professionnels propres au Sud ont été durablement assimilés aux sphères professionnelles en action dans les pays du nord. Les observateurs leur attribuaient, implicitement ou ouvertement, les mêmes structures et manières de procéder au point où toute dimension locale paraissait estompée. Dans le prolongement de cette vision, les recherches

menées sur ces milieux ont principalement abordé le parcours et l'influence des professionnels étrangers dans les pays du Sud.

Conséquence : ces milieux urbanistiques, leurs cultures et surtout les compétences qui s'y sont développées, transmises et cristallisées, restent peu connus à ce jour. Pourtant, ces milieux se structurent et possèdent parfois une histoire longue. Les urbanistes turcs sont sur le devant de la scène nationale depuis les années 1930 et ont constitué leur ordre au cours des années 1960. Les formations d'urbanisme et d'aménagement proprement égyptienne sont également apparues dans les années 1930. Le Liban accueille aujourd'hui deux des 10 plus grands bureaux d'engineering au monde, dont l'urbanisme est une partie significative de leur activité au Proche Orient et en Afrique. L'Algérie avec ses dizaines de milliers de professionnels dans le champ de l'aménagement spatial a choisi le chemin de la formation volontariste du milieu.

Ce programme de recherche a focalisé sur six pays : Algérie, Maroc, Liban, Egypte, Turquie, Palestine. Toutefois, des éclairages complémentaires ont été apportés à partir de trois autres situations : Syrie, Jordanie et Tunisie.

I.2- Des objectifs et une posture

L'objectif de cette recherche est d'offrir les premiers repères pour l'analyse de ces milieux professionnels locaux de l'urbanisme et de l'aménagement au sud et à l'est de la Méditerranée. Il s'agit par conséquent d'un **travail exploratoire** (voire expérimental dans ses aspects méthodologiques) visant la construction de connaissances sur le sujet et l'élaboration d'un premier paysage de ces milieux. Plus précisément, cette recherche tente d'apporter des réponses à trois ensembles de questions :

- 1- Quels sont aujourd'hui les professionnels locaux de l'urbanisme et de l'aménagement dans l'est et le sud de la Méditerranée ?
- 2- Comment ont-ils émergé, se sont-ils constitués en milieu ? Si oui, comment se sont-ils constitués comme milieu ?
- 3- Quelle structuration professionnelle, mais aussi sociale, économique et politique les caractérise ?

Cette recherche propose donc une posture particulière dans l'analyse de ces professionnels :

- elle porte sur les milieux locaux pour en approfondir la connaissance à la différence des nombreux travaux qui ont permis de reconstituer l'influence des professionnels étrangers et internationaux dans ces pays ;
- elle focalise sur les hommes et les groupes au lieu de porter l'attention en premier sur les plans, les cultures, les modèles et l'exportation-importation de concepts ou d'idées. Elle propose plus exactement d'adopter cette entrée analytique pour percevoir autrement les autres aspects des milieux analysés ;
- elle approche en premier lieu les milieux dans leur ensemble pour aborder en second plan les situations individuelles. En d'autres termes, elle ne propose pas d'analyser les praticiens en situation de production de projet, au sein de processus de décision précis ou particulier. Elle privilégie le regard sur la « masse des individus et des groupes », sur les liens qui se tissent entre eux au-delà des projets ponctuels ou actions précises qui peuvent les réunir : les routines d'action, les positionnements réciproques, les concurrences, les références communes ou spécifiques, les formations qui les relient...

Finally, the main objective of this work is first of all to construct the research object « Local professional environments ».

I.3- Une démarche et un cadre d'investigation

Identifying and constructing our research object as a scientific object for analysis, has been a continuous exercise for the research team. To proceed to this construction-exploration, we chose to start from a first core of practitioners commonly admitted as being professionals of urbanism and planning: architects, engineers, topographers, geometers, planners from the human sciences (geography, sociology, demography...). By restricting the research to professionals of urbanism and planning strictly speaking, we were able to face a demanding work despite its exploratory nature. All the professions of the city were not addressed and the research team privileged a rather classic field of urbanism and planning. To better master the effort of investigation, we deliberately excluded from our systematic reading local collectivities which undeniably constitute places of mass exercise for many practitioners. We took into consideration the work in progress on the subject undertaken or carried out by colleagues. Exchanges and coordinations on this question were put in place notably with the teams integrated into PRUD: Lebris team, Jole-Phillifert-Iraki team, Navez-Bouchanine-Deboulet.

Once the field of investigation has been circumscribed, we chose to adopt four keys of reading common to all the countries studied:

- the formation (universities and institutes, programs and pedagogical organization, teaching staff and students);
- the places of exercise (national or local administrations, public agencies, public or private study offices, independent consultants...);
- the professional organizations (associations, foundations or learned societies, orders, mutuals, unions...);
- the practices.

Measuring the limits of an investigation country by country, we tried to reconstitute in part the transnational and international circulations. A specific work on Arab and Turkish students in French, British, American and Swiss universities has been carried out¹. Moreover, for each country, a particular attention has been paid to « professional migrations » in university or operational frameworks.

The set of information collected has made the object of a treatment in four steps:

1. Elaboration of a data base: this data base groups in an ordered way all the information collected on the formations, the professional organizations, the places of exercise and the local urban markets. Access to this data base is done by country.
2. Analytical study of professional environments in each country. These studies describe the professionals and the identified environments in their historical, political and social context. They bring to light the specificities and the own logics of each country.

¹ Nasr (Joe), 2004, *Devenir urbaniste au Liban et dans le Monde Arabe*, rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistiques dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, LTMU-CNRS, PRUD, pp. 221-248 p.

Elles donnent à voir le paysage urbanistique national dans son épaisseur sociale et historique.

3. Analyse comparée des situations. Cette analyse a été menée sur la base de quatre entrées thématiques considérées comme particulièrement significatives : « l'émergence des milieux », « les références et les formations », « les structurations socio-politiques et les organisations professionnelles », « les marchés et les lieux d'exercice ». Cette analyse comparée a permis de mettre au jour les processus sociaux communs qui ont porté l'apparition de ces milieux. Elle souligne également les grandes différences dans les structurations et les pratiques. Elle permet enfin de toucher aux limites mêmes de la comparaison.
4. Synthèse critique (présent document). Cette synthèse souligne les acquis dans les domaines de la production de connaissance, l'élaboration méthodologique et dans la proposition de schéma d'analyse et de compréhension des situations. Elle fait également le point sur les limites de ce travail et sur les pistes d'investigation. Enfin, elle indique les possibilités de prolongement de cette recherche dans le domaine opérationnel ou dans la perspective de partenariats entre chercheurs et praticiens.

Dans cette synthèse, nous avons choisi de présenter les apports notables dans la production de connaissance et l'analyse comparée des situations.

II- Les principaux éclairages de la recherche

II.1- Des professionnels locaux de l'urbanisme nombreux mais peu structurés

1- Aujourd'hui, les professionnels locaux, spécialistes de l'urbanisme et de l'aménagement, sont répartis en deux catégories. Dans la première catégorie, des professionnels se consacrent à l'urbanisme d'une manière exclusive et constituent le noyau dur de ces milieux. Il est difficile de les quantifier avec exactitude. Seuls quelques éléments statistiques, à considérer avec précautions, peuvent être donnés à titre indicatif. Par exemple, plus de deux mille urbanistes sont inscrits à l'ordre des planificateurs urbains en Turquie². Au Liban, on dénombre environ 70 praticiens ayant régulièrement produits des plans d'urbanisme ces dernières années³. En Tunisie, l'association des urbanistes compte près de 200 membres permanents. La seconde catégorie de professionnels dépasse ce premier cercle de spécialistes exclusifs (ce premier noyau dur). Elle est constituée de praticiens qui travaillent dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement d'une manière partielle et parfois ponctuelle. Elle intègre aussi des professionnels potentiellement mobilisables dans ce domaine. Leur nombre est donc variable selon les périodes et l'importance de la demande. Dans tous ces pays, il existe donc d'une manière permanente un ensemble de professionnels susceptibles de travailler en urbanisme. Ils représentent un effectif important : 18.000 architectes-ingénieurs civils au Liban ; près de 10.000 architectes et 23.000 ingénieurs en Algérie ; plusieurs milliers d'ingénieurs, de géographes et d'architectes formés en Turquie et en Egypte ; près de 2.000 architectes et 6.000 ingénieurs au Maroc.

Depuis quelques années, les cursus spécialisés formant exclusivement des urbanistes sont en augmentation. La Turquie compte aujourd'hui une dizaine d'instituts d'urbanisme qui forment en moyenne 400 urbanistes par an. Ils sont intégrés dans ce cursus dès la première année

² Yerasimos (Stéphane), 2004, *Urbanistes sans urbanisme le cas de la Turquie*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 9-76.

³ Verdeil (E.), 2004, *Urbanistes et urbanisme au Liban. Milieux et cultures professionnels*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 69-110.

universitaire. Dans les autres pays, il s'agit plutôt de spécialisations post-diplôme : DEA ou DESS au Maroc, en Algérie et en Tunisie ; Masters et PhD en Palestine, au Liban et en Egypte. En nombre réduit au Maghreb (2 à 3), ces formations sont en moyenne au nombre d'une dizaine dans le Machrek. Chaque année, plusieurs dizaines d'urbanistes sont ainsi issus de ces formations locales spécialisées (sans compter tous ceux encore formés à l'étranger).

Cette présence claire des professionnels locaux de l'urbanisme interroge finalement les politiques de coopération qui persistent à envoyer en nombre et pour des durées parfois longues des praticiens du Nord dans ces pays. Ces « expéditions » sont en diminution depuis quelques années à cause de la réduction des moyens et de la pénurie financière. Dans les faits, l'assistance technique demeure une composante importante des projets de coopération, notamment français. Quelle est la signification de cette assistance étant donnée l'importance numérique des professionnels locaux, aujourd'hui ? Sans une connaissance réelle de ces milieux et de leur composition, quels manques de compétences locales exactes cette assistance technique est-elle supposée pallier ? Les projets et les programmes de coopération peuvent-ils durablement continuer à ignorer et à méconnaître tous ces milieux, en travaillant avec une minorité de contacts locaux ?

2- On peine à identifier des mécanismes forts de structuration de professionnels de l'urbanisme. Ils sont issus de disciplines et de spécialités professionnelles différentes : architectes, ingénieurs, géomètres, géographes-aménageurs, démographes, économistes... Ils sont donc situés à l'intersection de champs professionnels qui tentent de se structurer et d'affirmer leur autonomie, jusqu'à s'institutionnaliser par le biais de la loi. Ces logiques de construction professionnelles parfois divergentes ou concurrentes sont dans certains cas contradictoires avec la possibilité d'émergence d'un milieu d'urbanistes bien identifié situé à l'intersection de ces champs.

Les organisations professionnelles, parfois très anciennes et fortes, approfondissent cet effet centripète⁴. Dès les années 1940 et 1950, des ordres des ingénieurs-architectes sont créés en Turquie, au Liban et en Egypte (mais également en Palestine avec des parenthèses historiques successives liées à l'occupation israélienne). Ces ordres jouent en même temps le rôle de syndicats et de mutuelles. Aujourd'hui, ils regroupent la quasi-totalité des professionnels concernés : 30.000 au Liban ou encore 200.000 en Egypte⁵. En Turquie, un ordre des planificateurs urbains est créé en 1971 et compte aujourd'hui plus de 2000 membres. Les géomètres s'organisent d'une manière similaire dans ces pays. Malgré leur poids démographique et sociologique, ces organisations professionnelles peinent à affirmer une structuration de la profession dont elles ont la charge. Elles organisent l'activité mutualiste ou sociale (non sociologique), mais contrôlent peu la pratique dans leur domaine spécifique (architecture, ingénierie...). Elles sont encore moins préoccupées par l'organisation de la pratique dans le champ de l'urbanisme, même si ce domaine est un thème de mobilisation d'ordre politique et identitaire. Au Maroc et Algérie, les ordres des architectes et des géomètres, de création plus récente, sont supposés réguler l'exercice du métier (ni mutuelle, ni syndicat). Ils ne le font pas, car ils sont travaillés par des conflits internes et par l'intrusion plus ou moins visible des pouvoirs politiques dans leur gestion.

⁴ Longuenesse (Elisabeth), 2004, *Organisations professionnelles et structuration d'une profession*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. I, CNRS, PRUD, MAE, 31 p.

⁵ Volait (Mercedes), 2004, *Les premiers pas de la profession d'urbaniste en Egypte : repères pour la constitution d'un champ des pratiques professionnelles*, rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp.47-68.

Au Maghreb comme au Machrek, ces organisations contribuent au débat urbanistique par des séminaires ou des conférences. Toutefois, elles n'ont jamais tenté de structurer la pratique et le milieu des urbanistes à proprement parler. Les deux seules tentatives dans ce sens ont été celles de l'ordre des planificateurs urbains en Turquie et de l'association des urbanistes en Tunisie. Hormis ces deux expériences relativement abouties, les efforts de lobbying pour une maîtrise et une structuration de la pratique urbanistique n'ont pas trouvé d'échos à ce jour. Cette situation interroge sur la capacité des professionnels locaux à s'organiser de façon autonome et à se professionnaliser. Elle questionne également la réalité de leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et des influences des réseaux de pouvoir. Dès lors quel rôle peuvent jouer réellement les organisations professionnelles dans le traitement des problèmes urbains locaux ? Quelle est leur crédibilité pour garantir des qualités de prestation dans des domaines précis ? Cette position en retrait met en doute le pouvoir des organisations professionnelles à faire connaître les capacités des professionnels locaux dans ce champ en particulier. Dès lors, elles semblent peu à même de peser sur les orientations en matière de coopération internationale.

3- Dans les pays étudiés, les professionnels de l'urbanisme ne se sont pas, sauf exception (le cas de la Turquie étant atypique), autonomisés socialement et institutionnellement, par rapport aux professions d'origine intervenant dans le champ de l'urbain. On peut cependant parler d'un milieu constitué autour de quatre éléments : la commande (publique) et donc le marché des études urbaines, les références et les modèles, la pratique et l'histoire de l'urbanisme local.

II.2- Des milieux en décalage par rapport aux réalités urbaines locales et tournés vers les modèles internationaux

4- Les professionnels locaux apparaissent dans leur discours, et en partie dans leur pratique, relativement marginalisés dans la réalité des jeux d'acteurs et de la production urbaine locale. Dans ces pays, les urbanistes nationaux continuent à produire des plans d'urbanisme largement contredits par les quartiers irréguliers qui font l'essentiel de la ville. Leurs études urbaines ne tiennent pas compte de la réalité des processus de décision ou même de la propriété foncière.

La constitution historique de ces milieux les a ancré durablement dans cette relative déconnexion⁶. L'émergence de ces milieux a en effet été portée par les volontés de modernisation, de réformisme et de nationalisme des responsables politiques nationaux. Durant les années 1930, les pouvoirs publics turcs commandent des plans d'urbanisme à des architectes étrangers puis nationaux pour créer des villes (nouvelles) à l'image de celles construites en Europe. Ils ne l'ont pas fait sous la pression des situations réelles des villes qui ne connaissaient pas alors une pression démographique ou une croissance rapide. A la même période en Egypte, le nationalisme et le réformisme amènent des professionnels nationaux à des postes de responsabilité pour commander et réaliser des études urbaines selon les modes de faire observés et étudiés en Occident. Le Liban reconnu pour son libéralisme et l'absence de volontarisme étatique illustre ce processus. Son milieu local d'urbanistes naît lorsque le président Chehab (1958-1964) décide d'impulser une politique d'aménagement moderne des territoires. La préoccupation première n'est pas alors de faire face à des crises urbaines

⁶ Souami (Taoufik), 2004, *Les émergences des milieux professionnels de l'urbanisme*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. I, CNRS, PRUD, MAE, 30 p.

avérées, mais de mettre en application des méthodes d'aménagement considérées comme innovantes et de réaliser des images de villes souhaitées. Quelques décennies plus tard au Maroc et en Algérie, alors que ces crises urbaines étaient bien manifestes, les décisions politiques qui impulsent la formation de professionnels locaux en nombre naissent toujours de cette volonté de faire advenir des villes modernes sur les territoires nationaux. Ces villes « importées », étaient supposées résoudre aussi les problèmes urbains constatés.

Depuis ces premières émergences, il semble que les milieux locaux continuent à fonctionner sur ce même mode : les professionnels (internationaux) de l'urbanisme élaborent des références et des modèles urbains à distance de la réalité du terrain ; ces références guident les politiques et fondent une grande partie de la commande passée aux praticiens locaux ; ces derniers réalisent des études au regard de ces modèles attendus par les commanditaires malgré leur disjonction avec les problèmes urbains effectifs ; les travaux rendus et vendus sont jugés à l'aune de ces mêmes modèles et références et non en fonction de leur capacité à résoudre des questions d'aménagement réelles. Par l'auto-alimentation des références abstraites qu'il permet, ce circuit demeure au fondement de l'existence et du maintien de ce milieu. Le réformisme, le modernisme et le nationalisme à l'origine de ces professionnels locaux ont institué cette déconnexion comme une condition paradoxale pour la survie de ces milieux.

Ce circuit de définition, réalisation et évaluation selon des références uniques n'est pas totalement fermé ou étanche. Il est réalimenté sous la pression des crises urbaines aiguës et des urgences que viennent rappeler les événements majeurs de la vie urbaine (émeutes, manifestations, élections, épidémies, catastrophes...). Les professionnels de l'urbanisme sont alors mobilisés pour élaborer des actions d'aménagement, pour consolider le discours politique ou justifier les décisions technico-administratives. L'exploration qu'a permis ce travail, indique également que les professionnels de l'urbanisme sont réintégrés dans le circuit de la décision effective (au contact avec les réalités urbaines) sous la pression de groupes d'intérêts (opérateurs d'aménagement, propriétaires fonciers et immobiliers...). Ces derniers seraient à la recherche de spécialistes capables de donner une « accoutrement » techniquement étayé à des opérations d'accaparement de la rente foncière et des avantages de positions au sein des structures politiques locales. Cette hypothèse mériterait d'être approfondie.

5- Aujourd'hui, cette relative déconnexion des milieux professionnels est alimentée et maintenue par les formations universitaires⁷. Les enseignements d'urbanisme dispensés dans ces pays, portent rarement sur les réalités locales. Ces dernières sont, dans les meilleurs des cas, considérées comme des terrains d'application de procédés, de modèles ou de techniques. Les cours prennent ainsi principalement appui sur les modes de faire et les exemples mis en avant dans les circuits professionnels internationaux. De la « planification réglementaire » et du « Comprehensive planning » en vogue durant les années 1960 et 1970, les enseignants sont aujourd'hui passés au « management urbain », à l'« urban design », au « grand projet urbain » ou encore à « l'écologie urbaine ». Dans ces pays, nous décelons peu d'enseignements sur les questions de régulation foncière, de régularisation de quartiers informels ou encore de restructuration des ensembles urbains existants. Dans la plupart des cas étudiés, les programmes et leur contenu sont décidés dans les ministères de tutelle. En Turquie, en Algérie, en Egypte comme au Maroc, les enseignements sont définis par des commissions désignées ou contrôlées par les ministères de l'enseignement supérieur ou de l'habitat. Ces derniers continuent à encourager la formation d'urbanistes au fait des techniques les plus

⁷ Yerasimos (Stéphane), 2004, *La formation du milieu*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. I, CNRS, PRUD, MAE, 22 p.

modernes ou à la mode. Ils se préoccupent moins, semble-t-il, de leur connaissance des réalités locales et plus tard de leur capacité à y faire face. La réalité des débouchés et des possibilités d'emplois n'est pas prise en compte d'où le nombre important de diplômés au chômage ou exerçant des métiers très éloignés de leur formation. Ces commissions et ces structures de décision académiques ne paraissent pas mesurer la réalité de la demande des sociétés locales en matière d'urbanisme et d'urbanistes (d'un point de vue quantitatif et qualitatif). Cette multiplication des instituts, des diplômes et des diplômés répond à une logique purement universitaire. En effet, les universités sont prises dans des problématiques d'accueil de bacheliers en nombre de plus en plus important. La création de filières, en urbanisme notamment, est perçue comme un moyen d'augmenter les capacités d'accueil. Par ailleurs, la fondation de nouveaux instituts multiplie les opportunités de promotion et de valorisation académiques pour les enseignants. En résumé, l'enseignement de l'urbanisme se développe par cette logique extensive et expansive des universités plutôt que par une demande effective et mesurée émanant de la société. Le cas libanais où l'enseignement est plus libéral, confirme cette tendance. Les universités sont libres de définir les contenus pédagogiques, mais elles ont privilégié, là aussi, les cours introduisant aux références les plus citées à travers le monde. La concurrence entre les universités libanaises explique en partie cet état de fait. Cette situation relativement cohérente avec la marche de l'histoire et des choix politiques devient aujourd'hui paradoxale. Est-ce que ces pays peuvent réellement fonctionner avec des urbanistes dont une partie seulement traitent des problèmes urbains réels et urgents, alors que les autres sont maintenus dans une mécanique de production de plans ? Est-il possible de maintenir des systèmes académiques qui forment des urbanistes sans débouchés réels et surtout sans utilité sociale effective ? Est-il si difficile de réformer ces systèmes de formation pour que les sociétés trouvent à leur disposition des spécialistes capables de traiter de leurs problèmes urbains, en fonction de leurs processus sociaux locaux, en s'appuyant sur leurs propres manières de faire ; tout en maintenant une connaissance des techniques ou des références internationales ?

II.3- Des praticiens socialement peu reconnus mais qui pèsent dans les processus de décision politique

6- Les milieux de professionnels locaux ont une faible reconnaissance sociale. Ils ne sont pas clairement identifiés comme spécialistes aux objets et à la pratique spécifiques. Leurs travaux et leurs réalisations ne sont que très rarement identifiés comme leurs propres œuvres. Dans le champ urbanistique, les réalisations sont plus souvent portées au compte des commanditaires, souvent les responsables politiques. La reconstruction de Beyrouth est liée au nom du premier ministre Hariri et rarement à celui d'Henri Eddé ou de Dar El Handassa ; la restructuration du quartier de la grande Mosquée à Casablanca est liée au roi Hassan II et rarement aux concepteurs du projet ; la structuration d'Alger est plus souvent mise en rapport avec les décisions du président Chadli qu'avec les agences d'études COMEDOR ou le CNERU⁸. Les professionnels bénéficient également d'une faible visibilité dans le champ politique. Certains peuvent occuper des positions stratégiques dans des réseaux de pouvoir ou d'influence. Il arrive même qu'ils deviennent ministre (Liban, Turquie, Egypte...). Cela se produit plus souvent au titre de leur appartenance politique, familiale et sociale (parfois économique). La

⁸ Souami (Taoufik), *Professionnels de l'urbanisme en Algérie : un milieu en culture*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistiques dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 111-166.

dimension professionnelle (de spécialiste des questions urbaines) vient conforter des positions socio-politiques acquises par ailleurs.

7- Ces milieux professionnels demeurent dans une grande dépendance vis-à-vis de la commande publique et donc du pouvoir politique. Aujourd'hui encore, les travaux d'urbanisme demeurent à l'initiative des pouvoirs publics. Ceci est clair dans des pays marqués par une très forte présence de l'Etat et de ses ramifications (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, Syrie). Cette situation se vérifie également dans des pays où la présence des acteurs publics est reconnue moindre. Au Liban, les études urbaines sont majoritairement commandées par la Direction de l'urbanisme. Les projets urbains majeurs ne se font pas sans l'aval et la participation directe des instances politiques : reconstruction du centre de Beyrouth, restructuration du Sud de Beyrouth, grands complexes touristiques... Dans les autres pays, la commande privée émerge, mais ne se substitue pas encore à la commande publique. En Turquie, au Maroc, en Tunisie ou en Egypte, ces grandes initiatives privées relevant du domaine urbanistique sont sous le contrôle étroit des pouvoirs publics. Par conséquent, les professionnels locaux de l'urbanisme demeurent dépendants de ces instances publiques et des responsables politiques qui les dirigent.

8- Malgré cette faible reconnaissance et cette dépendance économique (au moins), les urbanistes locaux ont une influence sur les processus de décision. Ils ne constituent pas des exécutants des projets et des desseins voulus par les pouvoirs politiques. Ils ne viennent pas traduire en projet dessiné le résultat des arbitrages et des rapports de forces telles qu'ils s'expriment dans les lieux de décision ou au sein de la société d'une manière plus générale et diffuse. Les professionnels de l'urbanisme participent aux rapports de force et à leur construction, voire leur bouleversement. Ils sont également partie prenante dans la formulation des décisions mêmes. Ils le font parfois d'une manière ouverte et claire. D'autres fois, ils influencent par la masse des ajustements mineurs mais répétés qu'il peuvent apporter aux contenus des choix opérés. L'observation dans la longue durée permet de conclure à une alliance de fait entre les politiques et les praticiens de l'urbanisme. Quels que soient leurs conflits conjoncturels, les responsables politiques et les « techniciens de la ville » se rejoignent autour de l'idée de la nécessité de l'urbanisme. Pour les premiers, il s'agit d'un levier d'action ou de visibilisation des volontés d'action sur leur territoire. Pour les seconds, il en va tout simplement de la pérennité et de l'existence de leur métier.

II.4- Internationalisation, libéralisation et décentralisation : pour transformer la pratique et les praticiens

9- Depuis l'apparition des premiers praticiens locaux, les produits urbanistiques ont connu une certaine diversification dans ces pays. A la production de plans d'urbanisme classique (plans d'embellissement...) se sont progressivement ajoutés les schémas de planification, les plans d'urbanisme locaux, les grands projets urbains, les techniques de gestion urbaine, le management urbain... Dans ce processus de « diversification des produits », le passage de la planification réglementaire à l'urbanisme opérationnel de projet semble constituer, aux yeux des professionnels locaux, un changement paradigmatique majeur. Si par le passé, la figure de l'urbaniste était incarnée par celui qui dessinait des plans de villes, aujourd'hui, la figure de l'urbaniste par excellence est représentée par l'image de celui qui conçoit les grands projets urbains. Ceci est lié à la diffusion de modèles et de manières de faire urbanistiques à travers le

monde. Toutefois, à y regarder de près, il apparaît que la production de plans et de schémas de planification demeure une part importante de la pratique des urbanistes locaux. Par ailleurs, les grands projets urbains sont relativement rares dans les pays considérés : la reconstruction du centre de Beyrouth ou la restructuration des banlieues Sud, les projets des berges du lac de Tunis, la restructuration du quartier de la Grande Mosquée Hassa II à Casablanca, les « villes nouvelles » autour du Caire. En dehors de ces rares cas connus, les réalisations urbanistiques sont pour la plupart des projets d'habitat, des complexes commerciaux ou touristiques ou des opérations immobilières dont le programme est plus étendu que la moyenne. Ce changement de paradigme n'est pas sans interroger encore une fois sur la définition des enjeux réels de l'urbanisme par les milieux locaux. Ces enjeux ne sont-ils pas, plus que la réalisation de quelques grands projets en ville, la maîtrise des sols ou la mobilisation des ressources financières pour mettre en œuvre des aménagements ? Cette fascination des praticiens locaux pour les modèles formatent fortement leurs positionnements professionnels, voire leur mode de pensée. Ainsi, les débats qui opposent les praticiens nationaux portent sur le choix du modèle (un grand projet urbain qui ferait modèle) plus que sur la pertinence des réponses apportées par ce modèle ou tout autre choix en matière d'aménagement. Il n'est pas rare que les débats portent sur l'adhésion exclusive à tel modèle préconisé par un grand architecte international plutôt que tel autre modèle présenté par un urbaniste vedette concurrent (Rogers, Nouvel, Koolas, Chemetov...).

10- Depuis deux décennies au moins, la libéralisation des marchés locaux a provoqué une transformation progressive des milieux locaux par la modification des lieux où ils exercent. Jusqu'à cette période, dans tous les pays étudiés, les urbanistes exerçaient majoritairement dans des administrations ou des bureaux d'études publics. Les rares praticiens travaillant en libéral, étaient très fortement insérés dans ces circuits publics. Seul le Liban a vu naître des bureaux d'études privés dès les années 1960. Ces bureaux d'engineering ont pris de l'ampleur pour être classés parmi les plus importants au monde aujourd'hui (Dar El Handassa, Team)⁹. Ils travaillent aussi bien au Moyen-orient, en Afrique, en Amérique, en Asie qu'en Europe. Certains ont aujourd'hui dépassé le millier de collaborateurs. La Turquie et l'Égypte retrouvent ce modèle dès le début des années 1980 par la création de bureaux privés focalisés sur le BTP. Début 1990 en Algérie, les grandes agences publiques passent sous statuts privés et développent des stratégies commerciales. Au Maroc, la présence encore importante de professionnels étrangers et de bureaux d'études internationaux a ralenti ce processus de « privatisation » en faveur des praticiens nationaux¹⁰. Face à la libéralisation accrue des années 1980 et 1990, ces structures d'études développent, dans tous les pays étudiés, une stratégie de diversification où l'urbanisme est une composante importante. Pour pallier l'instabilité des marchés d'engineering ou compenser la fin d'une position hégémonique ou monopolistique, ces structures d'études investissent le champ de l'urbanisme. Pour ces bureaux, les études urbaines sont d'abord un palliatif économique-financier, car elles demeurent peu rémunératrices. Par ailleurs, elles constituent une porte d'entrée vers de nouveaux marchés. Il s'agissait aussi de mettre à profit la montée de la commande privée en matière d'urbanisme parallèlement à une recomposition de la commande publique. La diversification dans le domaine urbanistique est ainsi allée de pair avec une stratégie d'internationalisation (échapper à la dépendance économique vis-à-vis d'un monde politique

⁹ Verdeil (Eric), 2004, *Marchés, lieux d'exercice et profils professionnels dans l'urbanisme*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. I, CNRS, PRUD, MAE, 28 p.

¹⁰ Kassou (Abderrahim), 2004, *Cultures et milieux urbanistiques au Maroc*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 167-182.

national ou local unique). L'internationalisation a également été portée par l'intervention plus importante des organismes internationaux dans ce domaine. L'exemple le plus frappant est la Palestine. Les investissements de la « Communauté internationale » ont permis à plusieurs bureaux d'études locaux de se consolider ou à de bureaux d'études internationaux palestiniens d'effectuer un « retour au pays » payant. Dans tous les pays étudiés, les différents programmes de l'ONU, la Banque Mondiale ou encore les coopérations bilatérales sont demandeuses d'études sur les territoires locaux. Cette présence directe des financements internationaux dans le domaine urbanistique a encouragé à l'investir comme une spécialité. Le bureau d'études public algérien, CNERU, en perte de vitesse depuis 1990 se retrouve sollicité par les experts internationaux. Le bureau d'études international Dar El Handassa fonde un département urbanisme et y engage plusieurs spécialistes. La diversification des grands bureaux d'études aboutit, poussé à son paroxysme, à une concentration des praticiens de l'urbanisme au sein de quelques structures. Ce qui n'est pas sans poser question sur la reconstitution de position monopolistique et hégémonique, sur la diversité et la contradiction des expertises dans ce champ et sur la capacité de contrôle et de résistance d'administrations commanditaires de plus en plus affaiblies. En effet, dans un milieu d'urbanistes très fragmentés en petite unités d'études et dans un marché des travaux urbanistiques très fractionné, les structures et les agences qui contrôlèrent 20 ou 25 % de l'activité gagneraient une position de domination et deviendraient des « géants » localement.

11- Une seconde transformation du contexte paraît progressivement toucher la structuration des professionnels locaux : l'autonomie plus grande accordée aux collectivités territoriales. Celles-ci se retrouvent au premier front pour traiter des questions urbaines sans toujours posséder les moyens promis par la décentralisation. Face à ce changement, plusieurs grandes villes ont renforcé leurs propres staffs techniques. Les urbanistes trouvent ainsi place dans des administrations locales renouvelées. Dans le cas palestinien, la présence de ces urbanistes communaux a été cruciale pour le montage et la mise en oeuvre de projets pourtant portés par des organismes internationaux¹¹. Toutefois, dans la plupart des cas, les collectivités locales ne possèdent pas les moyens de recruter et encore moins d'attirer les praticiens les plus aguerris. La décentralisation et l'internationalisation des bureaux d'études en urbanisme pose ainsi la question fondamentale de la gestion des ressources humaines, des spécialistes nationaux dans le champ de l'urbanisme. N'y a-t-il pas encore besoin d'une politique de formation, d'orientation et de gestion technico-humaine des capacités de production urbanistique ? Quelles sont les priorités à donner ? Quels sont les lieux de travail à privilégier ? Où se situent les besoins réels et plus urgent d'urbanistes aujourd'hui ?

III- Prolongements envisagés

Cette recherche exploratoire a permis d'identifier des pistes de recherche à privilégier pour investir ce champ de connaissance qui demeure encore peu connu. Ces réflexions prioritaires peuvent être développées dans le cadre d'échanges construits avec le monde opérationnel. Les

¹¹ Bulle (Sylvaine), 2004, *L'architecture et l'urbanisme improbables. Architectes, urbanistes, bâtisseurs dans la Palestine contemporaine*, rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 183-220.

échanges de notre équipe avec plusieurs experts ont permis de mettre au jour des demandes d'analyse et d'accompagnement d'action opérationnels.

III.1- Des pistes de recherche prioritaires

Cinq pistes de recherche et d'approfondissement se dégagent :

- approfondir l'analyse des pratiques et surtout leurs transformations actuelles ;
- construire une analyse des cultures professionnelles dans leurs différentes manifestations ;
- creuser la question des marchés et des cadres de pensée référés à la mécanique économique. Une question est particulièrement importante à ce propos : si l'on admet une réduction certaine de la commande publique et du rôle des politiques, que deviendraient ces milieux locaux ?
- systématiser la réflexion sur les circulations régionales et leurs vecteurs (associations professionnelles, organismes internationaux, bureaux d'études s'internationalisant...) ;
- approfondir l'analyse du rôle d'intermédiaire des urbanistes dans les programmes de coopération et d'échange internationaux ;
- amorcer une analyse comparée avec les milieux professionnels du Nord.

Certaines de ces pistes sont déjà abordées dans le cadre d'autres recherches entamées par les membres de l'équipe (Joe Nasr, programme Fulbright).

III.2- Des liens avec le monde opérationnel

Ces réflexions théoriques et de production de connaissance pourraient être articulées à des actions plus opérationnelles, notamment par l'accompagnement de projets et de programmes dans les domaines suivants :

- l'analyse et la mise en place de formations professionnelles dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement ;
- l'aide à la définition de stratégies de coopération internationale ;
- l'identification de partenaires et l'aide à la construction de partenariat entre organismes travaillant dans le champ de l'urbanisme ;
- l'accompagnement de la mise en place de projets opérationnels, notamment par l'identification de praticiens locaux et l'analyse des compétences disponibles localement.

2e Partie

**Emergences des milieux professionnels
de l'urbanisme dans l'Est et le Sud
de la Méditerranée**

Taoufik Souami

Sommaire de la 2e partie

I- INTRODUCTION.....	21
I.1- <i>Comprendre les modalités de constitution</i>	21
I.2- <i>Des chronologies différentes mais des processus sociohistoriques parallèles</i>	21
II- LES PREMICES ET LES GERMES	23
II.1- <i>Des racines lointaines dans l'histoire urbaine des pays sud-méditerranéens</i>	23
II.2- <i>Les préliminaires, les graines et les pousses</i>	25
II.2.1- <i>Construction des premiers éléments d'un débat sur la ville et l'urbanisme</i>	25
II.2.2- <i>Familiarisation avec l'aménagement et apprentissage de l'urbanisme</i>	29
III- LES PREMIERS PAS DES PROFESSIONNELS LOCAUX.....	32
III.1- <i>La pratique dans l'ombre des étrangers</i>	32
III.2- <i>Le travail au sein de structures administratives</i>	33
III.3- <i>La participation livresque</i>	35
III.4- <i>Les premières petites commandes aux privés</i>	36
IV- LA PRISE EN MAIN PAR LES PROFESSIONNELS LOCAUX	37
IV.1- <i>Un moment de basculement : la convergence des décisions et des événements</i>	38
IV.2- <i>L'engagement (du) politique : des lois et des organismes d'études pour les nationaux</i>	39
IV.3- <i>Le contrôle des postes stratégiques et de la commande</i>	41
IV.4- <i>Les premières organisations professionnelles</i>	43
V- LA CONSOLIDATION DE L'EXISTENCE DU MILIEU	44
V.1- <i>Le rôle des ordres : une faible consolidation ?</i>	44
V.2- <i>La multiplication des formations : massification et spécialisation</i>	46
V.3- <i>La croissance des structures d'études et leur confortement</i>	48
V.4- <i>Les grands projets et les vedettes locales: les mobilisations structurantes</i>	49
VI- CONCLUSION	51

I- Introduction

I.1- Comprendre les modalités de constitution

Ce rapport propose une analyse comparée des émergences des milieux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dans six pays du Sud de la Méditerranée. Utilisant les réflexions produites sur chaque pays, il vise à élucider les processus de constitution de ces milieux en les restituant dans les contextes politiques, sociaux et économiques nationaux.

Ce travail ne recouvre pas l'ensemble des situations d'une manière exhaustive. Il tente surtout de dégager des convergences et des divergences qui permettent de mieux comprendre la nature de ces milieux, leur organisation et leurs évolutions.

Dans chaque partie de ce rapport, nous avons essayé de donner des éléments de réponse à trois ensembles de questions :

1- La constitution historique des milieux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement

Comment ces milieux se sont-ils constitués ? Leur apparition dans ces différents pays suit-elle les mêmes étapes ? Ces constitutions répondent-elles aux mêmes principes et aux mêmes mécanismes ? Quelles en sont les spécificités et les particularités ?

2- Le rapport aux contextes sociopolitiques nationaux

Quelle est l'importance du contexte politique et social dans lequel apparaissent ces milieux ? A quelles transformations socio-économiques font échos ces constitutions ? Dans quelles limites l'histoire de ces milieux échappe-elle à l'histoire des sociétés dont ils sont issus ? Quelle est la part d'autonomie dans l'écriture et le déroulement de cette histoire urbanistique ?

3- Les moments fondateurs et leur marque sur les structurations actuelles

Peut-on desseller dans ces moments de fondation et de constitution des structurations profondes et pérennes ? Quels sont les paradigmes, les logiques et les positionnements actuels qui renvoient à ces moments fondateurs ? De quelles manières s'opèrent alors les changements et dans quelles parties de ces milieux : leurs compositions sociales, leurs organisations économiques ou institutionnelles, leurs modèles et cultures... ?

I.2- Des chronologies différentes mais des processus sociohistoriques parallèles

Comparer des histoires a priori différentes peut soulever quelques réserves notamment méthodologiques. En effet, peut-on rapprocher les moments vécus par les ingénieurs égyptiens des années 1930 aux événements survenus dans le milieu des architectes algériens au cours des années 1980 ? Beaucoup trouveront ces rapprochements hâtifs et scientifiquement peu fondés. Nous avons pourtant choisi d'en opérer plusieurs dans ce travail. En effet, il nous a semblé que ces mises en parallèle de périodes différentes étaient révélatrices des fondements mêmes de ces milieux, qu'au-delà des contextes locaux ou nationaux et au-delà des spécificités historiques, il existait des processus socio-culturels

propres à ces milieux qui transcendent à la fois le temps et les frontières politiques ou sociales.

Par cette « mise en face à face » des périodes, se révèlent également, ce qui dans les contextes historiques, économiques ou sociaux joue réellement et d'une manière constante dans la structuration de ces milieux. Les processus qui, dans un lieu et à un moment, semblent des facteurs essentiels d'apparition et de structuration de ce milieu, se révèlent secondaires et variables dans un autre lieu et un autre moment. Ceci nous interdit alors d'en avancer la généralité et la prépondérance. Cet exercice nous permet au même temps de mieux cerner les ancrages dans l'histoire sociale et politique de chaque pays.

La lecture chronologique n'est pas pour autant abandonnée dans ce rapport. En effet, elle permet de garder les principaux repères événementiels tels que rapportés dans les analyses produites par notre équipe de recherche sur chaque pays. Cette lecture chronologique a été résumée dans une « chronique simplifiée » sous forme de tableau (voir document en annexe). Ce tableau offre une lecture rapide et impressionniste des événements successifs qui ont marqué les milieux concernés. Il ne propose pas une hiérarchie de ces informations et ne les organise pas par type. Dans ce document, s'entremêlent les décisions politiques majeures, les positionnements sociaux de groupes influents et les évolutions de carrière de certains professionnels.

Des décalages temporels importants séparent ainsi les pays étudiés. Les premiers professionnels locaux s'expriment dans les débats professionnels dès les années 1930 en Turquie et en Egypte. Ils ne font leur apparition qu'au cours des années 1950 au Liban, pendant les années 1970 en Algérie et une décennie plus tard au Maroc. Près d'une cinquantaine d'années sépare les premières expressions locales des urbanistes turcs et marocains. L'affirmation et la prise en mains de l'urbanisme par une majorité de nationaux s'opèrent également à des périodes différentes dans ces pays : début des années 1940 en Egypte, début des années 1960 pour le Liban et la Turquie, au cœur de la décennie 1980 pour les deux pays maghrébins. La mise en place de formations qui contribue à consolider l'existence de ces milieux, suit des rythmes spécifiques. Dès le début du siècle, des formations généralistes au Liban ouvrent la porte aux nationaux pour se familiariser avec la production du cadre bâti. Ce type de formations prend place au cours des années 1920 et 1930 en Egypte et en Turquie. L'Algérie attendra le début des années 1970 et le Maroc celui de la décennie 1980 pour voir des formations touchant au cadre bâti apparaître. Les spécialisations en urbanisme obéissent également à une chronologie de création particulière. Des séminaires et des chaires sont mis en place en Turquie au cours des années 1930. Le premier diplôme spécialisé en urbanisme est institué en 1940 en Egypte. Un institut de formation des urbanistes est ouvert au début des années 1980 au Maroc. En Algérie et au Liban, les spécialisations en urbanisme sont créées à partir de la décennie 1990.

Les organisations professionnelles sont apparues dans la même décennie au Machrek : entre 1946 et 1954. Elles ont pris place réellement dans la scène locale au cours des années 1990 en Algérie et au Maroc où l'ordre des architectes est ancien mais l'ordre des topographes récent et l'ordre des urbanistes inexistant.

Malgré ces différences notables dans l'histoire événementielle, l'émergence des milieux professionnels locaux de l'urbanisme et de l'aménagement s'est réalisée dans chaque pays suivant des étapes et des phases typiques. Nous retrouvons ainsi, à chaque fois, quatre étapes :

- *Première étape : les prémices et les germes.* Il s'agit souvent d'une première articulation du débat urbanistique assuré par des intervenants étrangers. Cette mise en débat de la ville, de ses évolutions, de son aménagement se joue alors entre ces spécialistes extranationaux, les responsables politiques et une frange des sociétés locales.
- *Deuxième étape : les premiers pas des Locaux.* Cette étape est marquée par l'apparition de professionnels nationaux dans la formulation de ce débat de différentes manières : prise de position publique et articles, influence indirecte comme assistant ou associé auprès de professionnels étrangers, prise de position moins publique à partir d'un poste au sein de l'administration. Pendant cette étape, les professionnels locaux font également leur apprentissage en réalisant de petites études urbaines.
- *Troisième étape : la prise en main de l'urbanisme national et local.* A partir de ce moment, l'essentiel du débat urbanistique est articulé par des professionnels nationaux. Ces derniers sont titulaires des principales commandes dans le domaine et signataires d'une majorité des études urbaines produites. Ils s'affirment parfois comme des groupes ou milieux constitués, notamment à travers la création de leur organisation professionnelle.
- *Quatrième étape : la consolidation.* Cette étape voit généralement une massification du milieu par une formation de nombreux professionnels dont une part non négligeable se spécialise (d'une manière durable et exclusive) dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. L'affirmation de certains bureaux d'études majeurs, d'un point de vue économique et parfois politique, contribue à cette consolidation de l'existence du milieu.

Le texte de ce rapport est organisé suivant ces quatre principales étapes.

II- Les prémices et les germes

L'émergence des milieux professionnels dans le Sud de la Méditerranée prend racine dans une histoire longue de gestion des villes propre à cette région. Toutefois, nous pouvons en reconnaître quelques fondements durant la période qui précède directement la manifestation claire de spécialistes locaux de l'urbanisme et de l'aménagement. Ainsi, les origines de ces milieux sont à rechercher à la fois dans :

- l'histoire longue des villes méditerranéennes et de leurs bâtisseurs,
- l'histoire plus récente de l'aménagement des villes et de leur gestion.

II.1- Des racines lointaines dans l'histoire urbaine des pays sud-méditerranéens

Comme dans beaucoup de lectures historiques, il est difficile (et parfois vain) de déterminer précisément le moment où germe un processus social particulier. C'est le cas tout particulièrement pour l'émergence des milieux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dans le Sud de la Méditerranée. En effet, aussi loin que remontent les travaux d'historiens dans le passé de la région, nous retrouvons des témoignages sur l'existence de ces spécialistes de la fondation des villes, de leur édification et de leur gestion.

Il est difficile en abordant les « urbanistes » locaux contemporains d'ignorer cet héritage. Il est difficile aussi d'en dire l'influence effective sur la constitution de ces milieux à partir du début ou du milieu du XXe siècle. Il serait ici hasardeux d'expliquer en quoi certaines structures de gestion urbaine sont à l'origine de pratiques professionnelles actuelles. Nous savons en effet que les gouvernants du Maghreb et du Machrek ont régulièrement désigné des « architectes » pour aménager des parties de villes, leurs complexes princiers ou encore pour organiser des hinterlands urbains. Les confréries religieuses, les corps de métier (commerçants...) ont été en charge de quartiers entiers, de leur gestion et parfois de leur restructuration. Les militaires et leurs « techniciens » ont également et de tout temps joué un rôle majeur dans l'édification des villes et dans l'aménagement des territoires (routes, ponts, réseaux de distribution d'eau...). Toute cette tradition, non seulement urbaine, mais bien urbanistique, a probablement un lien avec la constitution de professionnels de l'urbanisme au début du XXe siècle. Nous ne pouvons affirmer, dans les limites de ce travail, l'existence de ce lien et surtout pas en décrire la nature et l'importance.

Toutefois, deux événements ou avènements ont préparé cette apparition de milieux locaux. Plus précisément, ils semblent accompagner la réalisation de la coupure historique qui précède l'émergence des milieux professionnels.

Le premier est la réforme de l'empire ottoman réalisé par l'introduction des Tanzimât dans l'ensemble des pays occupés par l'empire ottoman ou restés sous son influence au début du XIXe siècle. En 1839, cette réforme vise une modernisation radicale du fonctionnement de l'administration et de la gestion, notamment des villes dans la région. Elle introduit donc l'idée que la gestion de la ville et son aménagement suppose une spécialisation ou la mobilisation de spécialistes exclusivement réservés à cette tâche. Encore qu'à cette période, la spécialisation dont il s'agit recouvre des domaines très larges dépassant de loin ce que nous entendons aujourd'hui par urbaniste.

Le second avènement est la colonisation de la région par différents pays européens à la même période ou plus tard. Cette colonisation reconduit dans certains cas les structures et les conceptions héritées de la période ottomane. Dans d'autres cas, elle tente de faire table rase de tout héritage passé. Dans toutes les situations, la colonisation fait des villes et des territoires existants l'objet de vellétés d'intervention et d'action. Cette idée est portée par deux processus sociaux et intellectuels parallèles :

- 1- il apparaît aux yeux des colonisateurs que les villes existantes « exigent » des transformations radicales pour les adapter au monde moderne (l'œuvre civilisatrice) et que les territoires « vierges » nouvellement conquis appellent la construction de villes et de villages contemporains ;
- 2- les réflexions amorcées et les idées produites en Europe sur l'aménagement urbain trouvent dans les pays colonisés des lieux de développement, d'application, d'expérimentation ou de mise en œuvre plus facilitée.

De la même manière que pour les Tanzimât ottomanes, la colonisation introduit l'idée qu'une spécialisation de certains fonctionnaires, militaires, experts... dans ce domaine.

La marque de la période ottomane et les traces de la colonisation sur l'émergence de professionnels locaux de l'urbanisme et de l'aménagement apparaissent d'abord dans cette affirmation de l'existence de la spécificité des tâches d'aménagement des villes et de ceux qui en ont la charge. Réforme ottomane et introduction coloniale participent ainsi de ce même mouvement de pensée qui vise à rompre avec une conception « continuiste » de la ville. Elles introduisent l'idée que la ville suppose :

- une action en rupture du point de vue spatial,
- une action globale touchant l'ensemble et non plus les parties seulement.

On est bien dans les prémices d'une pensée de la modernité dans le champ urbain.

Ces changements sont fondamentalement portés par un mouvement et une volonté de réformisme de l'ensemble des sociétés concernées. Ce réformisme est allié dans le discours et dans la pratique aux nationalismes turque et arabes, moteur de cette volonté d'édifier des manières de faire au service d'une nation en (re)construction.

Pour autant, la rupture ne se fait pas à ce moment. Car l'apparition de l'urbanisme comme pratique spécialisée de l'aménagement et de la gestion de la ville suppose une rupture culturelle et sociale majeure portée par des formulations de nature politique. Pendant les premières années des Tandhimat ou de la colonisation, les discours des politiques dans ce domaine existaient bien. Toutefois, ils n'étaient pas en lien dialectique avec les attentes, les aspirations et les mutations des sociétés concernés pour accéder au statut de formulation politique.

II.2- Les préliminaires, les graines et les pousses

Durant la première moitié du XXe siècle, différentes innovations socio-politiques sont introduites dans ce premier terreau favorable à l'avènement d'un milieu local d'urbanistes. Des architectes, des ingénieurs, voire des urbanistes étrangers sont invités pour donner des avis, proposer des plans et parfois agir dans les villes sud-méditerranéennes. Des responsables ou des fonctionnaires nationaux sont envoyés à l'étranger pour en explorer les innovations dans le domaine, pour y rechercher des compétences ou pour y acquérir connaissances et expériences. Les premières commandes d'études urbaines sont passées et des articles parfois publiés. Des lois pour réglementer la construction et l'urbanisme sont proposées, voire adoptées. Tous ces événements, décisions, actions et explorations... préfigurent le cadre dans lequel apparaîtront plus tard ces professionnels nationaux.

Plus exactement, cet ensemble contribue à faire éclore les professionnels locaux de deux manières :

- par la mise en débat des questions urbaines et surtout de leur maîtrise, c'est-à-dire la construction des premiers éléments de réflexion et de confrontation sur la ville, et plus fondamentalement, l'affirmation de l'aménagement urbain comme un enjeu social et politique majeur ;
- une familiarisation avec les questions urbaines et d'aménagement dans leurs aspects technique et doctrinal.

II.2.1- Construction des premiers éléments d'un débat sur la ville et l'urbanisme

Cette première construction est passée par différentes voies dans les pays considérés.

1- Un vecteur commun a permis dans tous les cas de mieux affirmer les questions urbanistiques comme un enjeu et d'en constituer un élément de débat, parfois public : la commande des premiers plans d'urbanisme pour les capitales et les grandes agglomérations. Ces commandes sont les premiers éléments dans la construction de politiques publiques et d'une commande publique qui devient rapidement un moteur important dans l'émergence d'un urbanisme local et du milieu qui y correspond. En Turquie, les premières commandes de

plans topographiques (préparant l'élaboration de plans d'urbanisme) s'effectuent dès 1909¹². Suivent rapidement une série de commande de plans d'urbanisme pour Izmir (1922), Ankara (1924), Istanbul (1933). Tous ces plans sont confiés à des professionnels étrangers (français et allemands) : Prost, Danger, Egli, Jansen, Reuter. A la même période en Egypte, le Town Planning Scheme d'Alexandrie est réalisé par un architecte britannique alors que le Town Planning & Projects Office est mis en place. Quelques années plus tard, le même processus s'opère au Liban : des travaux d'urbanisme sont confiés à des architectes et des urbanistes étrangers. Nous retrouvons alors en partie les mêmes noms : Prost, Egli, Eccocharde... Ces professionnels sont à chaque fois invités par les autorités locales (dans un premier temps coloniales et dans un second temps nationales) pour traiter des problèmes d'urbanisme et d'aménagement des villes majeures. Ainsi, ces commandes sont l'occasion de construire un premier discours sur les questions urbaines telles qu'elles sont représentées au début du siècle. Elles expriment cette attention particulière accordée à l'action d'aménagement entendue dans son acception moderne et non plus traditionnelle ou classique. Par conséquent, les responsables nationaux et les « techniciens » invités se trouvent alliés dans cette entreprise qui consiste à mettre en avant l'aménagement urbain comme sujet de réflexion et d'action propre devant faire l'objet d'une construction « volontariste », technique, voire scientifique.

Durant la même période, le Maroc et l'Algérie connaissent des commandes de plans comparables. Les commanditaires sont les autorités françaises qui font appel également aux mêmes spécialistes : Prost, Danger, Eccocharde. Dès les années 1930, l'urbanisme et la conception des villes font partie du débat public local (et vis-à-vis de la Métropole). Une spécificité toutefois de ces deux pays. Cette phase de mise en débat de l'urbanisme dure plus longtemps. Les architectes et les urbanistes étrangers demeurent les auteurs des principaux plans d'urbanisme jusqu'aux indépendances des années 1956 et 1962. Ainsi, Maisonseul et Watez puis Pierre Dalloz et Gérald Hannning sont les principaux auteurs des plans d'urbanisme d'Alger durant les années 1950. Ceci se prolonge après l'indépendance puisque Niemeyer, Emery et d'autres professionnels sont invités à proposer des plans d'urbanisme pour différentes villes algériennes.

En Palestine, Patrick Geddes se voit confié le *Town sheme* de Jérusalem en 1920 et marquera par la suite de son empreinte les études urbaines dans la région¹³. Le même processus est également observable dans la situation palestinienne dans la période contemporaine de tentative de reconstruction nationale et de l'Etat. En effet, la mise en place des études de réhabilitation des vieilles villes d'Hebron, de Bethléem et de Naplouse a donné un caractère plus concret à la question urbaine qui demeure relativement secondaire chez les responsables de l'Autorité palestinienne. Ces études commandées par les municipalités, en association avec les organismes internationaux, ont été confiées en partie seulement à des professionnels étrangers. Elles constituent, avec les rares schémas de développement, des tentatives pour donner corps à ces questions touchant aux territoires urbains. Elles sont d'une certaine manière le moyen d'extraire l'urbanisme du discours politique ou symbolique allégorique et général pour proposer des éléments de débat sur la ville palestinienne et son aménagement concret. L'exemple palestinien illustre la difficulté de construire un débat sur l'urbanisme et surtout de le situer au centre des préoccupations des acteurs socio-politiques majeurs.

¹² Yerasimos (Stéphane), 2004, *Urbanistes sans urbanisme le cas de la Turquie*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 9-76.

¹³ Bulle (Sylvaine), 2004, *L'architecture et l'urbanisme improbables. Architectes, urbanistes, bâtisseurs dans la Palestine contemporaine*, rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 183-220.

Dans tous ces pays, la commande et la réalisation de plans d'urbanisme ont introduit les questions urbanistiques auprès d'un milieu relativement restreint de protagonistes directs et de personnes averties.

2- Un deuxième vecteur a dans quelques cas aidé à la mise en place de ce débat sur l'urbanisme : les premiers règlements et textes de lois qui sont à l'origine de pratiques d'urbanisme moins visibles que la production de plans mais tout aussi significatives. Durant cette période, ces premières lois interviennent, d'une certaine manière, prématurément puisqu'elles sont adoptées alors que le débat sur la ville n'existe pas. Au moment de les édicter, l'on ne sait pas encore la nature des problèmes posés, ni les questions soulevées par les villes. Dans ces situations, ces lois, ces débuts de règlements... aident justement à formuler les débats. En Egypte, un projet de loi sur l'urbanisme est par exemple avancé dès 1929. En Turquie, la première loi sur l'urbanisme est adoptée en 1933. Si elle n'est pas totalement prématurée et arrive dans un contexte où quelques idées urbanistiques sont déjà avancées, elle ne constitue pas pour autant la cristallisation d'une approche ou d'un point de vue officiel. Les plans d'urbanisme qui font suite à cela, sont l'objet d'hésitations, de contradictions et de confrontation sur la pertinence de leur contenu et sur l'opportunité de leur mise en œuvre. Ainsi, les évaluations de ces plans se succèdent dès les années 1930.

L'adoption de la loi sur la construction au Liban opère différemment. En effet, cette loi constitua pendant plus d'une décennie le seul repère légal en matière de production du cadre bâti. C'est par ce truchement que des curiosités et des discussions sur une conception globale de l'urbain, ont vu le jour. En débattant des gabarits, en négociant les coefficients d'occupation du sol et les densités, les professionnels, les fonctionnaires et les principaux opérateurs ont pu plus régulièrement aborder les questions urbaines ou constater l'absence de leur traitement par la loi sur la construction.

Dans d'autres cas, la dimension légale et réglementaire a été bien au contraire un moyen pour maintenir les questions urbanistiques dans leur statut secondaire. La reconduction de lois antérieures sans prétention d'adaptation a permis, en Algérie ou en Palestine, de laisser la question urbaine au second plan et de ne surtout pas la construire en débat, notamment public. La reconduction des lois françaises après l'indépendance de l'Algérie a participé à la marginalisation des questions urbanistiques et à la dilution des prémices de débat amorcé pendant les dernières années d'occupation française. Point de question à régler puisque les règles existent pour cela. Les premiers textes proprement algériens apparaissent au début des années 1970 seulement. C'est à ce moment qu'à nouveau un débat et des réflexions sur l'urbanisme et l'aménagement se font jour¹⁴. Le cas palestinien est relativement proche. En reconduisant les règlements jordaniens et égyptiens en vigueur dans les territoires sous son contrôle, l'Autorité palestinienne a refusé, d'une certaine manière, de contribuer au débat sur l'avenir des territoires. Elle s'est interdite le droit de se munir de moyens réglementaires propres pour les aménager.

La présence ou l'absence de ces lois « prématurées » indiquent clairement l'existence d'une volonté politique de prendre en charge directement et prioritairement les questions urbaines. Elles révèlent ainsi la place donnée à la création d'un domaine urbanistique et du milieu de professionnels qui y correspond.

¹⁴ Souami (Taoufik), *Professionnels de l'urbanisme en Algérie : un milieu en culture*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistiques dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 111-166.

3- Dans nombre de cas, la publication d'articles et de revues autour de ces plans et de leur réalisation a permis d'esquisser un débat plus large sur l'urbanisme et la ville, parfois un débat public. La Turquie est exemplaire à ce titre. Dès 1931, la revue *Mimar* est créée. Elle accueille des articles qui présentent ces plans d'urbanisme à toute la communauté professionnelle et au large public. Cette revue permet, alors, à plusieurs professionnels et enseignants turcs qui n'avaient pas accès à la commande, de donner un avis, de rapporter leur critique..., d'exister d'une certaine manière comme spécialiste de l'urbanisme sans l'exercer vraiment (nous y revenons ci-après). D'autres revues aidèrent cette diffusion plus large des questions urbaines et donc contribuèrent à la mise en avant de l'urbanisme comme champ spécifique et important : *Belediyeler* (créée en 1935), *Arkitkt* qui prend la suite de *Mimar* (en 1937).

En Egypte et au Liban, la revue *El Handassa* parue dès 1920 et plus récemment la revue *Middle East Cities*, ont ouvert des débats similaires sur la production de plans et leur évaluation par les experts étrangers et nationaux. Ces revues étaient ainsi fortement liées aux nationalismes qui trouvaient ainsi des terrains d'expression indirecte dans le domaine de la construction et de l'urbanisme (*El Handassa* traite en effet de tous les sujets de l'ingénierie : BTP, construction, aménagement...). Ces publications et les lectures critiques qu'elles accueillent, ont ainsi permis à des professionnels locaux de mieux se positionner dans la captation d'une partie de la commande publique.¹⁵

En Palestine, en Algérie comme au Maroc, les revues locales dans le domaine apparaissent plus tard. En réalité, les revues éditées en France métropolitaine au début du siècle ont joué ce rôle pour le Maghreb et les revues internationales contemporaines pour la Palestine. Les propositions et plans de Prost ou de Emery pour Alger sont présentées et parfois critiquées dans des revues et des ouvrages spécialisés des années 1930 et 1950¹⁶. Les écrits de Lyautey ou de Laprade ont également largement contribué à faire connaître des points de vue sur le sujet et à faire émerger les questions urbanistiques au Maroc (Lyautey était prolix, voir toute sa production écrite).

Par ailleurs, les journaux et les quotidiens destinés au grand public relatèrent, en partie, certaines questions urbanistiques posées. Dès le début des années 1950, les articles décrivent les conditions de vie des Algériens ou des Marocains dans les villes. Ils contribuèrent également à faire de l'aménagement urbain et non plus de l'analyse urbaine seulement, un impératif de l'action publique et un objet d'action technique et spécialisée.

4- Le quatrième vecteur par lequel émerge un débat local sur l'urbanisme et l'aménagement est la constitution de lieux de débat à des échelles différentes.

- *Le débat local* a souvent pris corps dans les institutions académiques, universitaires ou para-universitaires : séminaires, colloques, chaires, communications, cycles de conférences. La Turquie est dans ce domaine également un pays précurseur. En 1926, Celâl Esad donnent les premiers cours d'urbanisme à l'Académie des Beaux Arts et traduit Camillo Sitte. En 1931, un premier séminaire d'urbanisme est assuré par Ernest Egli à l'Académie des Beaux Arts. En 1938, Ernest Reuter fonde la première chaire d'urbanisme à l'Université d'Ankara.

¹⁵ Volait (M.), 1993, *Architectes et architectes modernes (1820-1960). Emergence et constitution d'une expertise technique locale*, Thèse de doctorat, Aix-Marseille I,

¹⁶ Oulebsir (N.) (Dir.), 2003, *Alger : Paysages urbains et architectures*, Ed. de l'imprimeur, 347 p. et *La construction du patrimoine en Algérie de la conquête au centenaire. 1830-1930*. Thèse de Doctorat, EHESS, 2000, 620 p.

En 1939, l'Allemand Gustave Oelsner crée la chaire d'urbanisme de l'Ecole de Génie Civile d'Istanbul.

- *Le débat métropolitain* pour les pays colonisés a joué également un rôle important. Pour l'Algérie, les conférences qui ont accompagné la célébration du centenaire de l'occupation, ont été l'occasion d'exposer les choix en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les réalisations en la matière et les prouesses urbaines annoncées ont jeté un éclairage nouveau sur ce domaine d'activité. En 1931, un Congrès international de l'urbanisme aux colonies a été organisé et a vu une forte participation des architectes et urbanistes en charge des villes du Maroc et de l'Algérie¹⁷. Plus tard, l'Agence du Plan d'Alger a tenté de maintenir un séminaire régulier au sein de sa structure pour inviter architectes et spécialistes. Ces occasions n'ont pas été pour autant sans effet sur la construction du débat urbanistique au Maghreb. Les écrits plus spécialisés produits à partir des années 1950 et 1960 reprennent en partie les propos tenus à ces occasions ou y font allusion, ce qui témoigne d'une certaine incidence sur la constitution d'un premier débat.
- *Le débat régional arabo-méditerranéen* a également trouvé des premières expressions à travers des congrès régionaux organisés par des fédérations professionnelles ou des organismes universitaires. En 1950, par exemple, se tient le premier congrès des ingénieurs arabes. Il permet d'introduire une dimension transnationale dans les débats de certains professionnels.
- *Le débat international* sur les villes a toujours eu une influence sur l'émergence puis la structuration de débats nationaux dans le domaine urbanistique. L'édification de villes « paysagères » plutôt que des villes denses ou la création de percées dans des centres urbains « traditionnels » tels que présentés et discutés à partir des villes anglaises, de Paris ou de Barcelone ont directement alimenté les réflexions produites par les premiers urbanistes locaux. Se référant à ces exemples et aux textes qui en débattent, les professionnels locaux ont progressivement élaboré une vue particulière des questions urbaines propres à leur pays.

II.2.2- Familiarisation avec l'aménagement et apprentissage de l'urbanisme

Un second processus parallèle à la construction d'un débat sur l'urbanisme est la familiarisation avec les techniques, les références et le langage de l'urbanisme. Cette familiarisation passe principalement par les contacts établis avec l'étranger. Durant cette première étape et dans tous les pays étudiés, l'urbanisme n'est pas une création endogène mais bien une construction dans un rapport aux élaborations étrangères.

Concrètement, cette familiarisation passe par deux voies :

1. la venue régulière et en nombre de professionnels étrangers,
2. la découverte de l'urbanisme par les sud-méditerranéens dans les pays européens et aux Etats-Unis.

1- La présence des étrangers a pris plusieurs formes et suivi des rythmes différents. Dans beaucoup de situations, les professionnels étrangers sont d'abord invités pour donner un avis sur les questions urbaines. Ils sont, d'autres fois, conviés pour émettre des recommandations

¹⁷ *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux, Actes du Congrès international de l'urbanisme aux colonies, 1932, 388 p.*

générales sur les manières de procéder. En 1900, Joseph Antoine Bouvard, architecte en chef de l'exposition universelle de Paris est consulté par le Sultan ottoman et son ambassadeur, pour l'établissement d'un plan d'Istanbul. En 1917, l'architecte Maximilien Zurchër est consulté (pressenti) pour prendre en charge la planification de la capitale ottomane. Au cours des années 1930, Eccocharad est, à plusieurs reprises, consulté sur la planification de Beyrouth avant d'y être durablement investi. De la même manière, Le Corbusier émet à deux reprises au moins des avis sur les orientations de la planification d'Alger. En 1948, il effectue une mission courte à Izmir pour proposer un plan de « cité radieuse » qui, là aussi, n'a pas de suite.

A d'autres moments, les professionnels étrangers sont invités pour réaliser des évaluations de travaux existants. Au début des années 1930, Prost commence par une lecture critique des plans produits sur Alger avant d'entamer quelques temps plus tard une proposition. Pendant les années 1930 et 1940, de nombreux architectes visitent le Maroc et leurs collègues praticiens sur place. Au cours des années 1930, des urbanistes étrangers sont intégrés dans les jurys de concours turcs pour l'attribution des études urbaines. En 1950, un groupe d'urbanistes américains est invité à évaluer les travaux d'urbanisme réalisés en Turquie. Plus récemment, la Palestine a connu un « ballet » incessant d'experts devant évaluer besoins, compétences, réalisations et mises en œuvre.

C'est à ces occasions que les responsables politiques coloniaux ou nationaux se familiarisent avec les finalités de l'urbanisme, ses références et parfois ses outils. Ces premiers contacts souvent courts et parfois évasifs dans leur contenu laissent des traces auprès de responsables locaux de villes, de municipalités ou de services urbains. Ainsi, les premiers éléments de contenus se transmettent et les premiers échanges laissent des traces de fond.

Les professionnels étrangers ont également été présents pour réaliser des études urbaines durant des durées plus longues. Nous en avons rappelé certains dans les paragraphes précédents. Les échanges et la familiarisation sont, dans ces moments, plus poussés. Il s'agit alors (et dans beaucoup de cas) de débuts d'apprentissage du métier d'urbaniste. Beaucoup de professionnels locaux font leurs premiers pas à l'occasion de collaboration avec ces urbanistes étrangers pour l'étude de plans ou l'évaluation.

2- Ces contacts et cette familiarisation ont aussi transités par les déplacements, voyages et formations des sud-méditerranéens en Europe et aux Etats-Unis. Nous retrouvons ici le même éventail large de durées de séjour et d'intensités d'échange.

Nombres de responsables nationaux ont été envoyés en France ou en Grande Bretagne pour identifier des pratiques et des solutions à « importer ». Dès le début du XXe siècle, la Turquie dépêche fonctionnaires et ambassadeurs pour prendre connaissance des évolutions de l'urbanisme en Europe. En 1908 par exemple, une mission est envoyée à Paris pour étudier le fonctionnement des municipalités françaises. Des fonctionnaires égyptiens sont également envoyés en France dans la même période pour explorer les techniques et les esthétiques urbaines à importer. Beaucoup plus tard, des fonctionnaires algériens sont accueillis, après l'indépendance, à la Caisse de la Coopération française pour mieux connaître le modèle de l'urbanisme français.

Ces voyages et ces déplacements de découverte et d'exploration rapide, nombreux et courts, ont eu un effet certain dans l'appréhension de l'approche urbanistique et pour une première sensibilisation. Toutefois, les séjours d'études ont probablement le plus notablement contribué

aux apprentissages et à la familiarisation des jeunes professionnels locaux. Les exemples égyptiens sont nombreux à ce titre¹⁸ :

- Mohammed Irfan, né en 1889, Bsc d'ingénieur de l'Université de Birmingham en 1912 ;
- Mahmud Sabri Mahbub, ingénieur formé au Caire, puis stage au City Engineers's office de la ville de Leeds en Angleterre en 1915
- Aly al-Maligi Massa'ud, né en 1898, ingénieur de Polytechnique Le Caire en 1924, envoyé en Angleterre pour pratiquer l'urbanisme, 1 an au Dt of Town Planning du Ministry of Health à Londres
- Muhammad Hasanein Makawi, né en 1896, envoyé en mission scolaire en France en 1922, s'inscrit à l'ESA (diplôme en 1927), parallèlement à "l'Institut municipal de l'Université de Paris" (1925-1927) ;
- Ahmed Moukhtar, né en 1894, envoyé en France en 1923, diplômé de l'ESA en 1928, soutient en 1929 à l'IUP un travail sur "l'évolution du Caire" sous la direction de Marcel Poète ;
- Tawfiq Ahmad Abd al-Gawwad, né en 1908, diplômé en 1935 de Liverpool, etc.

Les Turcs réalisent ces séjours longs à l'étranger relativement tôt également. Deux exemples :

- Seyfi Arkan (1904-1966), diplômé de l'Académie des Beaux Arts en 1928, complète ses études à la Technische Hochschule de Berlin-Charlottenburg auprès de Hans Poelzig
- Sedat Hakkı (Eldem depuis 1934) (1908-1988), diplômé en 1928 de l'Académie des Beaux Arts, il fait un séjour de deux ans en France, Grande-Bretagne et Allemagne.

Une génération plus tard, les professionnels libanais partent chercher en Europe une autre connaissance et une autre pratique pour faire les villes. Ils sont de profils différents : ingénieurs polyvalents, formés en France, comme Joseph Naggear (1908-) ou Henri Naccache (1916-196...), polytechniciens et Ponts et Chaussées, Farid Trad (1901-1969), centralien, Mohammad Fawaz, Ponts et Chaussées, etc.¹⁹

Les professionnels maghrébins vivent ces moments d'apprentissage au cours des années 1960 et 1970. En Algérie, les départs sont plus ponctuels et les jeunes ingénieurs ou architectes restent pour une bonne part en France, destination privilégiée. Les Marocains sont plus nombreux, semble-t-il, à regagner leur pays. Cette tradition persiste au point où plus de la moitié des 2260 architectes inscrits à l'ordre des architectes en 2002 sont issus de formations étrangères. Dans le cas palestinien, la quasi-totalité des professionnels opérant localement est issue de formations américaines, européennes, algériennes ou des pays ex-soviétiques (infra). Ces professionnels formés à l'étranger deviendront quelques années plus tard, les premiers praticiens et les premiers tenants de l'urbanisme dans leur propre pays. Certains choisirent des carrières dans les pays d'accueil, d'autres encore ont préféré l'enseignement et n'ont pas pratiqué à proprement parler. Dans tous les cas, ils ont constitué des relais certains pour introduire les premiers termes d'une lecture urbanistique des territoires et des villes dans les pays sud-méditerranéens. Ainsi, dans tous les pays étudiés, la formation et l'apprentissage de l'urbanisme à l'étranger, a constitué un élément fondamental de préparation.

¹⁸ Volait (Mercedes), 2004, *Les premiers pas de la profession d'urbaniste en Egypte : repères pour la constitution d'un champ des pratiques professionnelles*, rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp.47-68.

¹⁹ Verdeil (E.), 2004, *Urbanistes et urbanisme au Liban. Milieux et cultures professionnels*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 69-110.

III- Les premiers pas des professionnels locaux

Il s'agit ici de voir quelles sont les manifestations d'existence de ces premiers professionnels nationaux. De quelle manière se sont-ils exprimés ? Comment ont-ils manifesté leur présence alors que la pratique demeurait principalement entre les mains de praticiens étrangers ou extranationaux ?

Les professionnels locaux ont fait leurs premiers pas comme urbanistes de quatre manières différentes :

- en exerçant auprès des urbanistes étrangers invités à réaliser des études dans leur pays ;
- en travaillant au sein des premières structures administratives et publiques chargées des questions urbaines et d'aménagement ;
- en exprimant des opinions et des avis par le biais des séminaires, des conférences ou des publications ;
- en réalisant de petites études urbaines confiées à leur soin par les commanditaires publics.

III.1- La pratique dans l'ombre des étrangers

Beaucoup de professionnels locaux ont commencé leur carrière en collaborant avec les urbanistes étrangers en charge des principaux plans d'urbanisme. Ces collaborations prenaient la forme d'un rapport d'échange, d'association, de commande, de sous-traitance ou d'appui technique.

Au Liban, Joseph Naggear a d'abord travaillé avec Camille Durrafourd, les frères Danger alors qu'ils étaient chargés du plan d'urbanisme de Beyrouth au cours des années 1940. Quelques années plus tard, il devint une des figures majeures de la planification libanaise.

Henri Naccache collabora avec Michel Ecochard à la municipalité de Beyrouth quand celui-ci avait la charge de la planification beyrouthine. Gabriel Char commença sa carrière comme adjoint de Ernest Egli et pris sa suite.

Henri Eddé, futur architecte vedette, travailla en association avec Michel Ecochard (pour des projets d'architecture surtout) mais aussi dans le cadre de réflexion sur l'avenir de la ville de Beyrouth.

Les premiers urbanistes turcs semblent avoir moins souvent occupés des postes d'adjoint ou d'appui aux nombreux urbanistes étrangers présents dans leur pays. Ils ont été plus souvent les commanditaires de leurs études et les discutants de leurs propositions. Par ce biais, ils ont réalisé leurs premiers pas comme professionnels dans ce domaine.

En Algérie, l'histoire des techniciens locaux ne permet pas d'identifier les mêmes parcours. Toutefois, le côtoiement des professionnels étrangers a été systématique et régulier pendant les années 1960. D'abord au sein de la CADAT qui avait la quasi exclusivité de toutes les études urbaines. La CADAT accueillait en cette période et jusqu'au milieu des années 1980 un nombre important de coopérants français, polonais, bulgares ou encore russes. A leur côté,

plusieurs dizaines d'architectes, d'ingénieurs et d'urbanistes algériens ont réalisé leurs premiers plans et leurs premières études urbaines. Par la suite, des structures d'études publiques comme le COMEDOR, l'ETAU et l'ECOTEC ont permis la multiplication de ces lieux et de ces moments où les jeunes praticiens algériens ont eu l'occasion d'écrire leurs premiers rapports et de dessiner leurs premières planches. Rachid Sidi Boumediene a ainsi réalisé ses premières études urbaines avec les coopérants français et italiens au COMEDOR. Tewfik Guerroudj a étudié ses premiers plans à la CADAT sous la direction des coopérants techniques. Djaffar Lesbet s'est familiarisé avec les études urbaines (à travers les lectures de Oued Ouchayah) au côté d'Anatole Kopp. Devenus des praticiens ou des analystes reconnus de la ville en Algérie, ils ont vécu leur baptême urbanistique dans ces organismes et au contact de ces professionnels étrangers.

Au Maroc, ces premiers pas des professionnels nationaux sont également passés par le travail au côté des urbanistes étrangers, mais plutôt au sein de l'administration. En effet, la jonction entre les urbanistes vedettes des années cinquante comme Ecochard et les professionnels nationaux qui s'installent à partir des années soixante dix s'est faite grâce à des architectes, techniciens et administrateurs étrangers dont l'histoire n'a pas retenu le nom et qui sont restés au Maroc pour faire carrière.

III.2- Le travail au sein de structures administratives

Les premières pratiques et expressions d'urbanisme local se sont également faites jour dans le cadre et au sein des structures administratives. La création de celles-ci a ainsi ouvert à de nombreux techniciens la porte de la pratique. Ils y ont trouvé les conditions favorables et relativement protégées pour aborder les premières études urbaines de leurs carrières.

En Turquie, ces premiers pas au sein des administrations sont « précoces ». Dès 1916, le directeur de la voirie à la municipalité d'Istanbul, le turc Kemaldin Bey est chargé d'étudier certains aménagements urbains. En 1938, la direction du génie civil du ministère de l'Intérieur réalise un plan d'aménagement pour la bourgade de Cubuk. L'auteur est l'architecte-urbaniste de la direction, Mihad Yenen. Une année plus tard, la direction technique de l'urbanisme et de la construction des Travaux publics réalise directement un grand nombre de plans, en particulier pour de petites villes. Au sein de cette structure, les techniciens turcs trouvent là l'occasion de procéder à leurs premières études. Ainsi, les réorganisations et les extensions successives que connaissent ces ministères et leurs directions techniques ouvrent les portes à de nouveaux techniciens turcs et leur offrent l'opportunité de « passer à l'action » pour la première fois.

En Egypte, le processus paraît similaire. Dès 1920, un Town Planning & Projects Office est créé et intègre faiblement les nationaux. Toutefois, l'égyptianisation des fonctionnaires décidée avec l'indépendance en 1922 amène très rapidement nombre de professionnels nationaux à des postes d'études et de réalisation. En 1927, Mahmud Sabri Mahdub est désigné inspecteur d'aménagement des villes. En 1930, Mahmud Sabri Mahdub est directeur général des Tanzimat alors en charge de toutes les questions urbaines au sein du ministère des Travaux Publics. Ce dernier étend ses prérogatives et étoffe son encadrement en désignant plus d'Egyptiens à des postes de production d'études et de contrôle. En 1936, le ministère de l'Hygiène publique est créé et comporte un bureau d'urbanisme. Il procède également à un renforcement de son encadrement.

Ces recrutements et surtout cette mise en position de production technique ne touchent pas les administrations centrales uniquement. Par exemple, en 1937, Muhammad Hassein Makawi est ingénieur en chef de la Municipalité de Mit Ghamr. En 1950, il est nommé ingénieur en chef de la Municipalité Tanta. La même année, Ahmed Moukhtar est inspecteur de l'Urbanisme pour le Nord, Halîm Husayn Irfan est ingénieur au service d'édilité au Département des affaires Rurales. En 1953, Mahmûd Ryad dirige la municipalité du Caire. Mais, on est déjà là dans une période où les Egyptiens ont pris en main une grande partie de l'urbanisme national (nous y revenons plus bas).

Au Liban, le relatif retrait de l'Etat n'a pas empêché de faire des institutions publiques et des administrations un premier tremplin dans le domaine de l'urbanisme. Les principaux urbanistes apparus au cours des années 1940 ont pour la plupart commencé leur carrière dans ces structures publiques. Joseph Naggear a fondé le bureau technique municipal du ministère de l'Intérieur avant d'entamer une carrière dans différentes structures publiques. Gabriel Char adjoint du Suisse Ernest Egli au service des municipalités et de l'urbanisme au ministère de l'Intérieur, le remplace comme chef de ce service en 1951. Ce service attaché au ministère de l'Intérieur a par la suite donné l'occasion à d'autres professionnels d'exprimer pour la première fois leurs talents.

En Algérie, comme au Maroc, les administrations centrales des ministères, leurs représentations déconcentrées - souvent nombreuses - et surtout les bureaux ou agences d'études publiques ont permis à beaucoup de professionnels de réaliser leurs premiers travaux. En Algérie, la CADAT et le COMEDOR ont assuré cette fonction durant les années 1960 et 1970. Dans certains cas, les directions et services de Voirie, de la construction et de l'urbanisme des grandes municipalités sont également joué ce rôle.

Dans le cas marocain, l'ANHI, les agences urbaines, les ERAC, la SNEC ... sont autant d'administrations ou établissements publics aux prérogatives se chevauchant en partie et qui emploient un grand nombre de professionnels. D'ailleurs, une grande partie des lauréats de l'école nationale d'architecture trouve un emploi dans ces structures dès la sortie de l'école. C'est à se demander si la raison d'existence de l'école d'architecture n'est pas justement de pourvoir du personnel pour ces structures²⁰.

Le cas palestinien permet en partie de relativiser ce rôle des structures publiques et administratives. En effet, malgré la création de ministères, de services et parfois de structures d'études, les jeunes urbanistes palestiniens ne trouvent que très rarement l'occasion de réaliser leurs premières études. Dans ces administrations, les techniciens semblent souvent cantonnés au travail de gestion administrative, de commande de travaux et, dans le meilleur des cas, de contrôle. Seules, les services techniques des municipalités palestiniennes paraissent offrir de tels espaces de première expression. L'activité de production étant réservée aux bureaux d'études privés, c'est de ce côté qu'auraient pu apparaître les premiers tremplins pour jeunes urbanistes.

Nous le remarquons : ces premiers pas dans l'administration correspondent souvent aux premiers pas réalisés au contact des urbanistes étrangers. Il semble bien que ces structures

²⁰ Kassou (Abderrahim), 2004, *Cultures et milieux urbanistiques au Maroc*, Rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, CNRS, PRUD, MAE, pp. 167-182.

étatiques et publiques aient offert aux praticiens locaux cette double opportunité (en même temps) :

- se frotter à des spécialistes intermédiaires qui n'auraient nécessairement pas accepté de s'associer à de jeunes et anonymes techniciens locaux ;
- réaliser les premières études urbaines d'une manière opérationnelle et relativement autonome. La protection ou la couverture de l'administration leur a permis de réaliser ces travaux sans avoir à prendre le risque technique, financier, voire éthique que suppose la pratique comme libéral ou représentant d'un bureau d'étude indépendant.

III.3- La participation livresque

Une troisième voie pour faire ses premiers d'urbaniste méritait d'être signalée ici : la publication d'articles et les communications dans des lieux publics. Malgré l'importance accordée à la pratique opérationnelle, nous avons constaté que l'analyse théorique des villes et des plans a permis à quelques techniciens nationaux d'exercer le métier, voire de se faire connaître, à travers ce qui pourrait s'assimiler, finalement, à une simulation de l'exercice pratique. Au lieu de produire un plan d'urbanisme pour un commanditaire, au sein d'une administration, certains ont réalisé en quelque sorte leurs propres études urbaines et ont essayé de les faire connaître par différentes voies (publications, conférences...).

L'exemple frappant de ce point de vue est la Turquie. La production des premiers plans d'urbanisme par des professionnels français et allemands donne lieu rapidement à des discussions, des lectures critiques et des contre-propositions qui trouvent des lieux d'expression dans les revues ou les premiers espaces d'enseignement (chair, séminaire...). En 1926, Celâl Esad (traducteur de Camillo Sitte la même année) donne les premiers cours d'urbanisme à l'Académie des Beaux Arts. Il y exprime ses conceptions sur la question. En 1931, la création de la revue d'architecture *Mimar*, par 3 jeunes diplômés de l'Académie, ouvre un espace de débat insoupçonné. C'est le début d'une série d'articles de professionnels locaux et étrangers, parfois polémiques. Dans ces articles, les plans d'urbanisme proposés par Egli, Prost ou d'autres encore, sont analysés et font l'objet de contre-proposition explicites ou implicites. Quelques articles comportent des critiques plus claires sur la présence et l'intervention de ces professionnels étrangers. Par ailleurs, ces mêmes professionnels sont invités à publier dans la même revue ; ce qu'ils font. Ainsi, cette revue, comme d'autres, se transforme en espace de réflexion et, d'une certaine manière, de production urbanistique : plans présentés en détails, propositions et principes explicités... En 1935, la création de la revue *Belediyeler* (municipalités) qui accueille également les articles critiques des professionnels turcs, confirme l'existence de cette production livresque de l'urbanisme.

Les lieux de formation sont également des espaces pour les premières expressions urbanistiques des professionnels turcs. En 1936, Sayf Arkan remplace Egli comme responsable du séminaire d'urbanisme de l'Académie des Beaux Arts. En 1946, Kemal Ahmet Arû prend la place de l'allemand Gustave Oelsner à la tête de la chaire d'urbanisme de l'École de Génie Civil d'Istanbul créée en 1939. En 1954, une série de conférences est donnée à la Chaire d'urbanisme de l'université d'Ankara sur les croissances incontrôlées dirigée par Fehmi Yavuz. Mais à cette époque, les urbanistes turcs n'en étaient plus à leurs premiers pas et avaient pris en main une grande partie de l'urbanisme national.

De tels espaces ont plus faiblement existé dans les autres pays. En Algérie, la décade 1970 a été une période de polémique et de rhétorique dans les instituts d'architecture, de sociologie ou de géographie. Les universitaires faisaient la lecture critique des plans et des études urbaines réalisés jusque là par les structures publiques, par les coopérants et quelques grands noms de l'urbanisme et de l'architecture. Une partie de ces universitaires devint, au cours des années 1980, des praticiens au sein des organismes publics ou de petites structures privées.

Au Maroc, on assiste plus à une production de rencontre qu'à une production d'écrits. En effet, on ne compte plus les séminaires et autres colloques sur l'avenir des villes, le projet urbain, l'habitat précaire ou encore les friches urbaines. Ces rencontres sont organisées soit par une entité publique (université de printemps de l'architecture par le ministère de l'habitat), soit par une publication spécialisée ou encore par une société de matériaux pour vanter en marge ses produits. La presse sert aussi souvent de relais à ces débats, et pas uniquement la presse spécialisée. Les autres types de publications restent limitées, à l'image des publications dans le pays, et constituent rarement des best seller.

En Palestine par contre, l'urbanisme livresque paraît être la règle pour faire ses premiers pas (ou ses seuls pas) dans le domaine. On n'existe en quelque sorte que par le verbe et l'écrit. Ainsi, les facultés sont devenues le principal lieu de revendication de l'existence d'une nécessité de planification urbaine et de la spécificité du métier qui y correspond.

III.4- Les premières petites commandes aux privés

Les commandes passées directement à des praticiens libéraux ont permis à un nombre plus faible de professionnels locaux de faire leurs premières études urbaines. Ils ont plus souvent constitué un second palier de validation de leur compétence et de leur reconnaissance.

En Turquie, ces premiers passages à la pratique comme professionnels libéraux se sont opérés relativement rapidement. Il faut probablement y voir l'acquis des formations qu'ont connu certains techniciens turcs et surtout l'intégration de l'approche urbanistique dans la société turque moderne à partir du XIXe siècle. Dans un premier temps, les études urbaines commandées aux urbanistes turcs concernent de petites bourgades. Elles intègrent progressivement des agglomérations plus importantes. Ainsi, en 1923, Celâleddin réalise un plan de Manisa. En 1934, alors qu'une série de plans d'urbanisme sont principalement confiés aux professionnels étrangers, Burhan Arif Ongun réalise quelques plans d'urbanisme locaux. Il est, d'ailleurs, parmi ceux qui s'insurgent contre la présence des urbanistes étrangers. En 1940, la direction technique de l'urbanisme et de la construction des Travaux publics concède à plusieurs urbanistes locaux des plans de villes moyennes. Par exemple, Asim Komurcuo se voit confié l'étude des plans de Amrafl, Urfa, Akfleir. L'appel aux techniciens locaux s'intensifie. Elle offre l'opportunité à un nombre plus grand de techniciens de réaliser leurs premières études urbaines. En 1946, Kemal Ahmet Arû réalise plusieurs plans de bourgades. Nezih et Pertev Taner signent plusieurs plans de petites villes.

En Egypte, le processus ne paraît pas aussi intense dans la mesure où beaucoup d'études sont réalisées en régie par les structures administratives et publiques. Toutefois, quelques études concédées à des « techniciens » extérieurs leur donnent l'occasion d'illustrer leur capacité. C'est le cas de Aly al-Maligi qui gagne successivement en 1934 le concours pour

l'aménagement d'Abu Zaabal, et en 1946, le concours d'aménagement Madina al-ummal. Ainsi, en 1952, ces premiers pas successifs trouvent une consécration complète quand, Aly al-Maligi se voit confié le plan général d'Alexandrie. Nous retrouvons ainsi la progressivité dans l'octroi d'études urbaines depuis les villes les plus petites aux métropoles importantes.

En Algérie, les nouveaux plans d'urbanisme à étudier ont permis à quelques jeunes praticiens de faire leurs premiers pas dans le domaine de l'urbanisme. La réforme des outils de planification spatiale en 1990 a induit une demande importante des collectivités locales. Les agences publiques n'étaient pas capables de répondre seules à cette demande. Les municipalités ont été obligées de confier certains travaux à de nouveaux professionnels sur le marché qui ne présentaient pas d'importantes références, en particulier sur les questions de planification urbaine.

Le cas algérien vient ainsi confirmé l'importance des réformes légales des outils d'urbanisme et donc de la commande publique qu'elle induit.

Dans les trois cas (turc, égyptien et algérien), des réformes ont suscité des demandes de techniciens en urbanisme :

- en Egypte, la loi sur les lotissements de 1940 a provoqué de nouveaux besoins de professionnels ;
- en Turquie, la première loi d'urbanisme en 1933 donne le coup d'envoi à l'étude d'une série de plans d'urbanisme dont les principaux sont confiés à des étrangers mais ceux touchant des centres secondaires sont concédés à des professionnels locaux ;
- en Algérie, la réforme des outils d'urbanisme en 1990 offre l'opportunité à plusieurs petits bureaux d'études d'architecture de pénétrer le domaine de l'urbanisme et d'y constituer leurs premières références.
- Au Maroc, la loi 12/90 relative à l'urbanisme et dans une moindre mesure la loi 25/90 relative aux lotissements produisent le même effet.

IV- La prise en main par les professionnels locaux

Nous avons constaté dans les différentes situations analysées que les professionnels locaux finissaient par gagner une maîtrise globale du domaine. Cette maîtrise se construisait souvent par la convergence d'une série de décisions et d'évènements :

- un engagement des responsables politiques dans le domaine qui débouche sur la création d'institutions et de lois d'urbanisme,
- un contrôle des postes stratégiques et des lieux de décision dans le champ,
- les premières tentatives de structuration des professions de l'urbain.

Pour réaliser cette prise en main, ces évènements et ces décisions se déroulent sur une période d'une dizaine à une quinzaine d'années. C'est l'enchaînement resserré et/ou la concomitance de ces processus sociaux et politiques qui permettent aux professionnels nationaux de gagner en quelques années la maîtrise de leur propre champ de spécialité. Il nous a semblé important de porter un regard plus attentif à l'enchaînement et à l'articulation mêmes de ces évènements avant d'en analyser la nature et le contenu.

IV.1- Un moment de basculement : la convergence des décisions et des événements

Dans les pays étudiés, la période de prise en main débute généralement par une décision majeure de nature politique : création d'un organisme d'étude ou de planification, adoption d'une loi ou d'un règlement sur l'urbanisme... Cet événement vient souligner une modification par rapport à une période antérieure caractérisée par un travail des professionnels locaux « dans les coulisses de l'urbanisme local ». Les volontés d'affirmation d'une expertise nationale s'expriment ainsi ouvertement ou d'une manière plus implicite à travers ce type de décision. Rappelons que le choix de « faire de l'urbanisme » dans son appréhension moderne fait échos, dans quasiment toutes les situations, à une volonté/aspiration de modernisation et à un nationalisme politico-culturel clair. Après cet événement de nature politique, plusieurs décisions, prises de positions, productions urbanistiques permettent aux professionnels locaux de prendre contrôle de leur champ : créations d'organismes, recrutements plus systématique de nationaux, commandes d'études auprès de professionnels locaux, désignations de ces derniers aux postes clés, création de bureaux d'études indépendants, tentatives d'organisation de la profession...

Ces chaînes d'événements et de décisions trouvent généralement un premier aboutissement dans un événement, là aussi, de nature politique majeur : définition d'une loi de l'urbanisme, création d'un ministère dédié au domaine... En d'autres termes, il s'agit d'un moment où le basculement est en quelque sorte achevé, où la prise en main par les professionnels locaux se rend visible et publique... un moment où le contrôle local de l'urbanisme étant assuré, on passe à une autre phase (la consolidation).

Dans le cas libanais, cette période de basculement commence en 1950 avec la création du ministère du Plan. Les créations d'organismes d'études et l'affirmation de professionnels libanais, notamment à des postes de responsabilité, aboutissent en 1962-64, à une série de décisions majeures sur l'urbanisme, impulsée par le Président Chehab. La promulgation de loi de l'urbanisme et la création de la direction de l'urbanisme annoncent que l'aménagement des villes au Liban était définitivement traité par des professionnels locaux.

L'importance de l'expression politique et de la décision politique se vérifie également dans le cas turc et dans le cas égyptien. Pour le premier, la loi d'urbanisme de 1933 constitue une première décision politique majeure. Plus encore, le lancement du concours d'urbanisme « réservé » aux turcs en 1944 constitue un point de départ quasi-officiel pour favoriser la pratique des professionnels locaux. En Egypte, l'égyptianisation des fonctionnaires en 1922 et surtout la loi sur les lotissements en 1940 donne un encouragement clair pour l'intégration des urbanistes locaux. Les responsables politiques de ces deux pays souhaitaient favoriser la pratique des nationaux dans ce domaine comme dans d'autres. Suivent comme au Liban, une série de décisions qui amènent une confirmation de cette prise en main nationale dans les deux pays. Cette confirmation prend la forme de décisions officielles :

- en Egypte, la création du ministère de l'Équipement avec une administration de la planification et du logement, en 1962, et la désignation d'un professionnel égyptien comme sous-secrétaire d'État à l'urbanisme ;
- en Turquie, la création du ministère de la Construction et du peuplement chargé de l'établissement des plans et de la planification régionale, d'une part, et la création

d'une direction de Planification de la construction à Istanbul, d'autre part ; la même année. Trois ans plus tard, la fondation d'un Organisme de planification d'Etat.²¹

Nous vérifions encore que la rencontre des volontés politiques avec l'existence et la mobilisation des professionnels locaux est à l'origine de cette prise en main et de la constitution d'un premier noyau affirmé de professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement. La présence de professionnels seule ne suffit pas à cela comme le montre la situation en Palestine. Les professionnels de l'environnement bâti y sont en nombre important depuis la signature des accords d'Oslo. Par ailleurs, l'Autorité palestinienne a bien conduit des politiques publiques volontaristes dans d'autres secteurs malgré les contraintes de l'occupation. Elle ne l'a pas fait dans le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement. La volonté politique n'a pas rencontré les professionnels présents sur le terrain et parfois au sein de ses propres administrations.

Les volontés politiques sont également vaines si, en face, il n'existe pas de professionnels en nombre et en compétences suffisant comme le montre les exemples algériens et marocains. Dans le premier cas, les responsables politiques décident d'enclencher une politique du logement et de l'aménagement plus active à partir des années 1969-1970. Les organismes publics sont créés ou « réanimés » à cet effet ; des lois sont promulguées ; des budgets sont décidés et distribués... Seulement, à cette date, le nombre de professionnels nationaux était encore faible. Ce démarrage de la prise en main nationale de l'urbanisme, officiellement enclenché, trouve son aboutissement au début des années 1980 par la forte algérianisation des cadres du secteur, la réforme des premières lois ou encore la restructuration profonde des organismes chargés des études urbaines. Au Maroc, le décalage est comparable. Les responsables politiques adossent leurs premières politiques urbaines lancées à la fin des années 1970 sur des professionnels étrangers principalement. Ces derniers ont mis en place les premiers projets et ont mis en application les textes de lois adoptés à cet effet. Ce n'est qu'au début des années 1990 que les professionnels marocains sont clairement majoritaires et surtout dépositaires des principales études.

La prise en main de l'urbanisme locale par les professionnels nationaux apparaît ainsi comme un processus de convergence historique particulier, étalé sur une douzaine d'années. Pendant cette durée, il s'opère une rencontre et parfois une convergence entre la volonté politique de modernisation et le nationalisme d'une part, et la présence de professionnels largement familiarisés avec les questions urbaines et plus aguerris dans leurs pratiques, d'autre part. Comment se sont exprimées ces volontés politiques ? De quelle manière s'est réalisée cette prise en main ?

IV.2- L'engagement (du) politique : des lois et des organismes d'études pour les nationaux

Dans la plupart des cas, l'engagement et la volonté politiques se sont exprimés de deux manières :

1. l'adoption de lois et de règlements,
2. la création d'organismes d'études et de planification spécialisés en urbanisme et en aménagement.

²¹ Nous remarquerons cette troublante concomitance des « aboutissements » de prise en main locale, puisque dans les cas égyptien, turc et libanais, ils interviennent en 1961-1962.

Les deux opérations ont permis de procurer du travail aux urbanistes locaux d'une manière durable, soit sous forme de commandes de plans d'urbanisme, soit sous forme d'embauche au sein de ces organismes d'études.

1- Ces décisions, créations et propositions de législations sont régulièrement venues réalimenter une demande en études urbaines. Elles s'accélérent vers le début des années 1960. En Egypte, la loi de 1940 sur les lotissements induit d'importants besoins en professionnels. Cette demande semble alors absorbée par les municipalités et les organismes indépendants. Dix ans plus tard, des structures nationales sont créées et offrent des postes de responsabilité aux Egyptiens : le Département Habitations populaires au sein du ministère affaires sociales et le ministère des affaires municipales. En 1962, la création du ministère de l'Equipement avec une administration de la Planification et du logement donne toute sa légitimité à ce domaine et se traduit par une multiplication des postes d'accueil.

Dans le cas turc, les créations sont plus étalées dans le temps. La première loi de la construction date de 1933. Elle donne lieu à une série de commandes de plans d'urbanisme progressivement confiés à des professionnels locaux. La loi de 1956 qui remplace celle de 1933, relance ce processus de commande qui s'adresse désormais quasiment aux seuls urbanistes nationaux. Enfin, en 1958, intervient la création du ministère de la Construction et du peuplement chargé de l'établissement des plans et de la planification régionale. La même année c'est la création d'une Direction de Planification de la construction à Istanbul. L'urbanisme trouve alors une reconnaissance officielle et politique complète qui se traduit par des embauches d'urbanistes turcs dans l'administration centrale et ses ramifications locales.

Dans ces deux premiers exemples, la volonté politique de l'Etat a joué en faveur de l'établissement des professionnels locaux. Le cas libanais est relativement surprenant de ce point de vue. En effet, l'Etat y est réputé pour être relativement en retrait et peu volontariste. Pourtant, les décisions politiques étatiques y jouent un rôle majeur. En 1954, un ministère du Plan est créé et une loi sur les lotissements et les remembrements est adoptée. L'arrivée au pouvoir du Président, réformiste et « volontariste », Chehab accélère le processus. Les créations d'organismes publics d'intervention ou d'études en urbanisme s'enchaînent : en 1961, le Conseil exécutif des grands projets ; 1962, le Conseil supérieur de l'urbanisme ; 1963, le Conseil exécutif des grands projets de la ville de Beyrouth ; 1964, la direction de l'urbanisme au sein du ministère des Travaux Publics. Parallèlement, des textes de lois sont adoptés. En 1962, le code de l'urbanisme est promulgué et la loi sur le logement populaire votée. A la suite de tout cela, des plans d'urbanisme des principales localités du pays sont lancés, en partie confiés aux urbanistes locaux. Ainsi, l'urbanisme libanais a bénéficié d'une « fenêtre » de volontarisme politique qui a permis aux praticiens locaux de prendre en main les questions d'aménagement des villes libanaise.

Le cas algérien est exemplaire quant à l'importance de l'action politique et de la création volontariste d'un milieu professionnel. A la fin des années 1960, les responsables algériens lancent des politiques dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement sans urbanistes algériens. Ils créent et consolident alors des organismes d'études pour constituer ce vivier de techniciens locaux. En 1967, deux nouvelles structures publiques d'études sont créées : l'ETAU et l'ECOTEC. Elles ont, avec la CADAT, le monopole des études urbaines. En 1969, le Comité permanent d'études, de développement, d'aménagement et d'organisation de l'agglomération d'Alger (COMEDOR) est créé auprès de la présidence de la République. Ces lieux permettent aux premiers urbanistes algériens d'acquérir une maîtrise des questions

urbanistiques et de gravir les échelons de la reconnaissance professionnelle et administrative. Au même moment, des écoles et instituts sont ouverts pour palier à ces manques d'effectifs : l'Ecole Polytechnique d'Architecture d'Alger en 1970, les instituts d'architecture à partir de 1972 dans les autres universités du pays.

Parallèlement à ce travail sur les lieux de travail et les formations, les responsables politiques tentent de construire (timidement) un cadre des études urbaines. En 1970, la loi relative à la révolution agraire opère une nationalisation des terres agricoles. En 1974, la loi relative aux réserves foncières communales nationalise, elle, les terres urbanisables au profit des communes. Celles-ci sont alors amenées à mettre en place des plans d'urbanisme définitifs ou provisoires. Les techniciens algériens trouvent là un espace d'expression qui, progressivement, leur sera réservé, puisque les professionnels étrangers sont plus souvent retenus pour traiter des grandes villes du pays. Cette montée en grade progressive des Algériens trouve son aboutissement au début des années 1980 dans des réformes profondes de l'appareil de planification : en 1980, la CADAT est transformée en Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme, alors que l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire voit le jour. Parallèlement, d'autres structures d'études urbaines sont créées. Le monopole des études urbaines tombe. Les collectivités territoriales s'y engagent plus souvent. L'évènement majeur demeure toutefois la décision d'arabisation et surtout d'algérienisation des organismes publics et para-publics. Cette décision entérine la prise en main de l'urbanisme national par les Algériens et accélère son aboutissement.

Ainsi, les politiques algériens trouvent face à leurs choix, programmes et investissements, des professionnels nationaux en nombre et en compétences suffisantes qu'au début des années 1980. Le politique rencontre enfin « ses praticiens » pour en constituer un premier noyau de milieu d'urbanistes.

IV.3- Le contrôle des postes stratégiques et de la commande

Le second processus porteur de la prise en main de l'urbanisme national par les professionnels locaux est l'accession de ces derniers aux postes clé. En d'autres termes, ces professionnels deviennent progressivement ceux qui :

- décident de la manière de faire les villes dans leur pays,
- passent commande des études urbaines locales,
- contrôlent et valident les contenus des études et des expertises,
- font surtout l'urbanisme à travers des études, des projets et des propositions d'aménagement²².

En Turquie, cette maîtrise par les nationaux de la commande s'opère relativement tôt. Dès 1944, un concours pour la commande de plans d'urbanisme est pratiquement « réservé » aux Turcs même si le jury était composé d'experts étrangers. Ainsi, il se constitue un ensemble d'une vingtaine d'urbanistes locaux qui postulent régulièrement pour l'étude des plans d'urbanisme. Ce contrôle de la commande se consolide nettement, une dizaine d'années plus tard. En 1952, un concours pour la réalisation des plans de grandes villes est lancé. Résultat : parmi les 27 équipes qui y participent, 3 seulement sont étrangères. A cette occasion, l'urbaniste (déjà confirmé) Arû, obtient les plans d'Izmir et d'autres villes secondaires. En

²² N'oublions par qu'en ce domaine, ce lui fait qui fait (et principalement les plans d'urbanisme) gagne LA LEGITIMITE aux yeux de ses pairs, des politiques et parfois du public.

1955, le concours international pour un nouveau plan d'urbanisme d'Ankara confirme cette prise en main de la commande : les lauréats sont deux urbanistes turcs.

Parallèlement à cette affirmation par le contrôle des études urbaines et de leur réalisation, les urbanistes turcs accèdent à des postes de responsabilité au sein de l'administration. Quand en 1958, le Direction de Planification de la construction est créée à Istanbul, Mithat Yenen, en est le directeur.

Dans le cas Egyptien, cette prise des positions stratégiques s'opère davantage par le contrôle progressif des postes clés au sein de l'administration. Plus rarement, certains urbanistes y ont contribué par le gain de concours et la réalisation de plans d'urbanisme. Par exemple, Aly al-Maligi gagne le concours d'aménagement Madina al-ummal dès 1947 et, en 1952, il réalise le plan général d'Alexandrie. Toutefois, il semble que l'ascension dans les responsabilités au sein des structures chargées de l'urbanisme soit le mécanisme majeur en Egypte. Ce contrôle des postes de responsabilité s'opère relativement rapidement : en 1950, Ahmed Moukhtar est désigné inspecteur de l'urbanisme pour le Nord et Halîm Husayn Irfan, ingénieur au service d'édilité au département des Affaires Rurales ; en 1953, Mahmûd Ryad, est nommé pour diriger la municipalité du Caire ; en 1956, Halîm Husayn Irfan, est chargé du contrôle de l'aménagement à Alexandrie; en 1962, Shafiq Hamid al-Sadr devient sous-secrétaire d'Etat à l'urbanisme après avoir dirigé la municipalité du Caire.

Toute ces ascensions sont adossées à une présence de plus en plus importante et visible des ingénieurs sur la scène publique. Ainsi, en 1950, l'ordre des Mouhandissine comptait déjà 11.000 membres.

Dans le cas libanais, la commande publique et son contrôle jouent un rôle aussi modeste. Toutefois, la présence au sein des structures publiques et étatiques a constitué un moteur important pour la prise en main locale de l'urbanisme national. A cette différence près que les professionnels libanais ont régulièrement alterné le travail au sein de ces administrations et comme indépendants. Ceci a été également facilité par les conseils consultatifs ou d'intervention qui n'étaient pas totalement insérés dans l'appareil d'Etat et constituaient des lieux de passage possible pour des urbanistes peu enclins à intégrer durablement une administration libanaise relativement pauvre et longtemps peu attractive (pour ceux qui veulent construire une carrière). La présence dans ces structures publiques a été un tremplin pour nombre de professionnels reconnus. Dans d'autres situations, des urbanistes ont choisi de faire carrière au sein de l'administration. Dans tous les cas, ces « ascensions durables » de l'intérieur ou ces « assensions passagères » ont permis aux Libanais de prendre contrôle de l'urbanisme local. Dès 1951, Gabriel Char remplace Ernest Egli comme chef de service des municipalités et de l'urbanisme au ministère de l'Intérieur. D'autres le suivent dans une carrière au sein de l'administration libanaise et occupent rapidement des postes de responsabilité. Par exemple, Henri Naccache est ingénieur en chef à la municipalité de Beyrouth en 1961 puis préside le Conseil exécutif des grands projets en 1963.

La reconnaissance politique et publique de cette prise en main s'exprime en 1958 par la désignation de Farid Trad, technicien reconnu, comme ministre des Travaux Publics.

D'autres choisissent de « monter en grade » en participant temporairement aux structures publiques. Henri Eddé, architecte et urbaniste, intègre le Conseil du Plan en 1959, le Conseil de l'urbanisme et d'autres structures de consultation tout en consolidant sa réputation comme indépendant. En 1961, il trouve une certaine consécration en étant élu président de l'ordre et ce en faisant, d'une certaine manière, compagne contre les professionnels étrangers. Ces professionnels indépendants mais proches des structures publiques constituent la particularité du Liban. Ils participent à la définition des lois, ils suscitent les commandes, ils en contrôlent

les attributions d'une manière indirecte. Ces professionnels se donnent relativement rapidement les moyens d'assurer ces rôles en créant dès le milieu des années 1950 des bureaux d'études à l'assise consolidée et surtout couvrant des domaines d'activités différents. L'exemple le plus frappant de ce point de vue est Dar al Handasah, créée par 5 ingénieurs de l'AUB en 1956. Ceux-ci se donnent ainsi un cadre de travail pour mieux capter la commande publique, la susciter et parfois en orienter le contenu.

En Algérie, le contrôle de la commande aide d'une manière limitée la prise en main par les Algériens de l'urbanisme local. Quand en 1976, la réalisation des plans directeurs d'urbanisme est lancée d'une manière systématique sur l'ensemble du territoire, elle concerne principalement les trois agences d'études urbaines publiques. C'est donc par l'ascension au sein de ces structures, mais aussi de l'administration étatique que s'opère le contrôle progressif de l'urbanisme local. Cette ascension est de toute façon une volonté et une décision politique affirmée dès les années 1970 et qui se traduit en 1980-81 par l'arabisation et l'algérianisation des cadres et des procédures. Cette prise en main par l'occupation des postes de responsabilité est là encore, dans le cas de l'Algérie, liée à des engagements politiques forts et publics.

IV.4- Les premières organisations professionnelles

Un troisième processus a également contribué à la prise en main nationale des urbanismes locaux. Il s'agit des premières fondations d'organisations professionnelles. Celles-ci constituent une contribution relativement modeste dans ce premier contrôle local. La mise en place d'ordres et d'associations professionnelles est une manière de se construire une première identité professionnelle nationale visible. Elle est une façon de dire publiquement l'existence de techniciens locaux en nombre et en compétences suffisants.

La création d'organisations professionnelles joue ce rôle dans les seuls cas libanais, turc et égyptien. Les ordres apparaissent plus tardivement au Maghreb et n'y assurent qu'un rôle limité dans cette prise en main. En Palestine, l'association des architectes et l'ordre des ingénieurs n'ont pas permis aux urbanistes nationaux de trouver des espaces de pratiques propres.

Le premier ordre des ingénieurs est créé en Egypte en 1946 (encore qu'un ordre d'ingénieur a vu temporairement le jour en Turquie dès le début du siècle). Dès 1950, l'ordre égyptien revendique 11000 inscrits. Six ans plus tard, 19 urbanistes diplômés en Egypte sont inscrits à l'ordre. Au Liban, la création de l'ordre des ingénieurs intervient en 1951. Immédiatement, 235 membres s'y inscrivent. En 1954, l'Union des Chambres des Ingénieurs et des Architectes est fondée en Turquie.

Dans les trois cas, il s'agit d'ordres jouant à la fois le rôle d'organisateur de l'exercice du métier, de syndicat et de mutuelle. Ainsi, ces créations d'ordre ne sont pas seulement l'annonce publique de l'existence de professionnels locaux capables de travailler dans le champ de l'urbanisme. Elles constituent également les débuts d'une organisation sociale et politique des professionnels. Elles portent en elles la possibilité (et l'espoir pour certains fondateurs) d'assembler les compétences locales pour proposer un urbanisme réellement local. En d'autres termes, elles offrent l'opportunité de passer de « la prise en main comme

remplacement des étrangers » à « un contrôle de l'urbanisme national qui est destiné à proposer des solutions locales ».

V- La consolidation de l'existence du milieu

Précisons qu'il ne s'agit pas là d'une consolidation de la structuration d'un milieu mais de la consolidation de son existence. En d'autres termes, au cours de cette étape, les professionnels de l'urbanisme deviennent une composante durable des milieux professionnels et du domaine d'exercice dans la ville... Car dans certains pays, ces professionnels ont commencé à apparaître puis ont rapidement disparu. Il semble que cela soit le cas de nombre de pays d'Afrique subsaharienne où des techniciens ont commencé à exercer jusqu'au début des années 1990, période pendant laquelle ils ont quitté leurs pays en masse en direction de l'Europe et des Amériques. Les conditions matérielles de vie et de pratique s'étaient énormément dégradées.

La consolidation de l'existence des urbanistes au Sud de la Méditerranée est passée par quatre voies :

- une présence visible des organisations professionnelles ;
- une multiplication des formations des urbanistes dans leurs pays d'origine ;
- une croissance des organismes d'études et leur consolidation dans le domaine de l'urbanisme ;
- les débats autour des grands projets et l'apparition de « vedettes locales » de la profession.

V.1- Le rôle des ordres : une faible consolidation ?

Les associations et les ordres professionnels concernés par l'urbanisme ne regroupent pas exclusivement des urbanistes (à l'exception du cas turc) mais, selon les cas, des architectes, des ingénieurs, des géomètres et des topographes.

D'une manière générale, ces associations et ces ordres contribuent à confirmer l'existence d'un milieu urbanistique davantage par leur présence dans l'espace public que par leurs activités propres. Les ordres étudiés ont par exemple une faible action de lobbying. Ils s'occupent également peu de la formation des ingénieurs et des architectes. Dans le domaine particulier de l'urbanisme, ils constituent des lieux de débats ou sont des relais pour porter au débat public plus large des questions touchant aux villes et à leur aménagement.

Si l'on considère le travail réalisé par ces organisations professionnelles, nous pourrions dire qu'elles contribuent à une consolidation sociale plutôt que professionnelle et politique du milieu des urbanistes.

Cette situation se vérifie en particulier au Machrek.

En Egypte, l'ordre des Mouhandissine qui compte 11.000 membres dès 1950 constitue un appui indirect au pouvoir comme institution sociale historique majeure. C'est ce statut gagné qui a permis aux ingénieurs de trouver durablement une place dans le champ urbanistique. Toutefois, l'ordre ne joue pas un rôle prépondérant pour affirmer l'existence durable du sous milieu des urbanistes. Ces derniers y sont relativement peu nombreux. En 1972, 45 inscrits à l'ordre ont un diplôme d'urbaniste et 51 en génie municipal. Parmi eux, 81 déclarent exercer en urbanisme. Une dizaine d'années plus tard (1983), 180 ingénieurs inscrits à l'ordre

possèdent un diplôme d'urbaniste. Cette situation explique peut-être la création de l'association des urbanistes en 1970.

La situation libanaise est relativement comparable. L'ordre a permis de stabiliser l'existence de ces professionnels en leur offrant une visibilité sur la scène publique. Ainsi, dès 1970, on compte près de 3000 ingénieurs inscrits à l'ordre dont 35 % travaillant dans la fonction publique. Une trentaine d'années plus tard, ce sont près de 30000 inscrits que revendique l'ordre. Cette puissance numérique ne se traduit que dans sa dimension symbolique. Dans les faits, l'ordre n'est pas actif en faveur d'un plus grand recours aux praticiens nationaux. Les actions et les discours des présidents successifs de l'ordre, y compris les plus prestigieux, en témoignent. Quand Henri Eddé est élu président de l'ordre en 1961. Il tente de faire de cet organisme un espace de débat et de proposition, mais d'une manière relativement modérée. En 1996, Assem Salam, architecte de renom et ancien ministre, est élu président de l'ordre. Malgré sa virulence connue et son opposition pour nombre de projets au Liban (notamment la reconstruction du centre de Beyrouth), il ne transforme pas l'ordre en espace de revendication et d'extension de la pratique urbanistique. Au final, l'ordre devait rester un espace neutre pour toutes les obédiences politiques et un « refuge social » pour les professionnels issus de toutes les formations et exerçant dans toutes les structures.

Au Maghreb, la situation est relativement différente dans la forme mais similaire sur le fond. Au Maroc, plusieurs textes de lois se succèdent pour organiser les praticiens :

- 1976 : Loi relative à l'ordre des architectes
- 1994 : Création de l'ordre national des Ingénieurs Géomètres – Topographes
- 1992 : Loi relative à l'ordre des architectes abrogeant les deux premières (1941 et 1976). Rappelons ici que l'ordre des architectes date de 1941 mais n'avait pas vraiment de rôle central dans la structuration du milieu professionnel.

L'initiative vient principalement des pouvoirs publics. Il faut attendre les années 1980 pour que l'organisation soit davantage prise en charge par les professionnels d'une manière plus indépendante. La loi votée en 1992 entérine cette affirmation plus claire des architectes marocains comme milieu indépendant. Là encore, l'affirmation est plus symbolique que pratique, car concrètement l'ordre n'organise pas socialement ces praticiens indépendants (par la fourniture de services, de mutuelles...). En 2001, les 2276 architectes inscrits à l'ordre se cherchent encore un peu plus qu'une visibilité publique mais ne trouvent pas vraiment.

En Algérie, la situation est relativement similaire puisque la création de l'ordre est largement portée par les autorités locales. En 1994, une loi crée l'ordre des architectes et en 1995 une autre loi met en place l'ordre des Géomètres experts.

Dans les deux cas maghrébins, les ordres aident à consolider les mêmes acquis : ils permettent aux professionnels de se dire qu'ils existent et de l'affirmer aux autres.

Le seul cas relativement unique est celui de la Turquie. En effet, en plus de l'Union des Chambres des Ingénieurs et des Architectes créée en 1954, un Ordre des Planificateurs urbains est fondé en 1969 et intègre l'Union en 1971. Cet ordre des planificateurs parvient progressivement à gagner l'adhésion de 2650 membres en 2002, ce qui représente un poids numérique non négligeable. Pour autant, il demeure sans grande influence et visibilité. En d'autres termes, l'ordre des planificateurs ne permet pas aux urbanistes turcs d'être reconnus comme tels. Ils demeurent reconnus dans cet ensemble plus large des ingénieurs et des architectes.

V.2- La multiplication des formations : massification et spécialisation

La formation en nombre plus important d'ingénieurs, d'architectes, de géographes aménageurs, de sociologues de la ville... a permis dans les pays étudiés de produire une massification des effectifs pouvant potentiellement travaillant sur l'urbain. En d'autres termes, les professionnels spécialisés et ceux travaillant plus occasionnellement sur l'urbain a rapidement augmenté.

Dans un deuxième temps, des cursus spécialisés formant des urbanistes exclusivement ont vu le jour dans nombre de pays.

Au Liban, les premières formations généralistes apparaissent dès le début du siècle au sein de l'American University de Beyrouth et de l'Université Saint-Joseph. Suit l'institut National des Beaux-Arts de l'université libanaise ouverte en 1964. En 1968, le cursus d'ingénieur-architecte à l'ESIB est réouvert. Au sein de ces organismes, les questions urbaines prennent progressivement de la place mais demeurent secondaire. Les formations spécialisées apparaissent timidement au cours des années 1970 perturbées par la guerre. En 1973, l'AUB crée un Master of Planning et, une année plus tard, elle échoue dans la constitution d'un Master d'urbanisme. Il faut attendre la fin de la guerre pour voir apparaître ces formations spécialisées.

Le DESS de l'Institut d'urbanisme de l'ALBA est créé en 1994, celui de l'Institut des Beaux-Arts de l'Université libanaise en 1998. La même année, le Master Planning and Design de l'AUB est ouvert. Enfin, en 2002, un Master of Architecture in Landscape Urbanism est proposé à Notre Dame University. Toutes ces formations encore récentes permettent de réalimenter en urbanistes spécialisés un milieu libanais parfois en attente de renouvellement²³.

Le cas égyptien est lui exemplaire de la massification des techniciens généralistes. Très rapidement, les universités montent en régime pour former une moyenne de 20.000 ingénieurs par an dans le domaine du génie civil et de l'environnement bâti. Les spécialisations se sont également constituées progressivement. En 1957, l'urbanisme est enseigné par des Egyptiens à l'université du Caire, Ayn Chams et aux Beaux-arts. En 1964, un département d'urbanisme est créé à l'université d'al-Azhar, puis un autre à la faculté d'Ayn Chams en 1978.

D'autres départements d'urban design ou de regional and urban planing sont ouverts par la suite. Sur ce plan, la Turquie présente un rythme de création impressionnant. En effet, dès le début des années 1960 plusieurs départements d'urbanisme et de planification sont créés pour former des spécialistes en urbanisme ne possédant aucune autre qualification. Le rythme de créations et le nombre de départements formateurs est relativement exceptionnel y compris en comparaison avec des pays européens :

- 1961 : Ouverture d'un Département d'urbanisme et de planification régionale à l'université technique du Moyen Orient
- 1967 : La chaire d'urbanisme de l'Université technique d'Istanbul devient l'Institut d'Urbanisme
- 1979 : Fondation du Département d'Aménagement urbain et régional à l'Université du 9 septembre (Dokuz Eylül Üniversitesi), Faculté d'Architecture, Izmir.

²³ Pour les filières de formations à l'étranger voir : Nasr (Joe), 2004, *Devenir urbaniste au Liban et dans le Monde Arabe*, rapport de recherche « Cultures et milieux urbanistique dans le Sud de la Méditerranée », Vol. II, LTMU-CNRS, PRUD, pp. 221-248 p.

- 1981 : Fondation du Département d'Urbanisme et d'Aménagement urbain à l'Université Mimar Sinan (ex Académie des Beaux-arts), Faculté d'Architecture, Istanbul.
- 1982 : Fondation du Département d'Aménagement urbain et régional, Université technique de Yıldız, Faculté d'Architecture, Istanbul
- 1983 : Fondation du Département d'Aménagement urbain et régional - Université technique d'Istanbul, Faculté d'Architecture, Istanbul.
- 1984 : Fondation du Département d'Aménagement urbain et régional, Université Gazi, Faculté d'Ingénierie et d'architecture, Ankara
- 1994 : Fondation du Département de planification urbaine et régionale, Université Selçuk, Faculté d'Ingénierie et d'architecture, Konya
- 1994 : Fondation ? du Département d'architecture du paysage et de projet urbain, Université Bilkent, Faculté d'Art, de design et d'architecture, Ankara (Université privée)
- 1995 : Fondation du Département d'Aménagement urbain et régional, Institut de Haute technologie de Gebze, Faculté d'Architecture, Gebze (Izmit)
- 1998 : Fondation du Département d'Aménagement urbain et régional, Institut de Technologie d'Izmir, Faculté d'Architecture, Izmir
- 1999 : Fondation du Département d'Aménagement Urbain et régional, Université d'Erciyes, Faculté d'Architecture, Kayseri.

Au final, plus de 4000 étudiants diplômés en urbanisme sont issus de ces formations. Ces départements forment aujourd'hui en moyenne près de 400 urbanistes par an. Nous assistons en Turquie à une massification des spécialistes et non plus seulement des généralistes de l'urbanisme. Ce qui témoigne d'une reconnaissance durable des urbanistes locaux (malgré les questions de débouchés que cela soulève).

En Algérie, les universités et les écoles ont été constituées d'une manière volontariste pour former des généralistes de l'urbanisme. En 1970, la création de l'École Polytechnique d'Architecture d'Alger est le point de départ d'une longue liste de créations d'institutions de formation en architecture, en génie civil, en géographie et aménagement, en sociologie urbaine, etc. Au final, l'Algérie possède aujourd'hui un vivier important de techniciens pouvant travailler dans le champ de l'urbanisme dont une partie s'y investit régulièrement. En effet, les effectifs formés depuis le début des années 1970 sont évalués de la manière suivante :

- Architecture : 15.000
- Génie civil : 24.000
- Géographes : 6.000
- Ingénieur Travaux Publics : 1200

Ces instituts et ces écoles travaillent toujours à cette massification du milieu puisque chaque année sont formés en Algérie près de 1000 ingénieurs en génie civil, 800 architectes et 250 géographes aménageurs. Si la spécialisation en urbanisme demeure très faible, le milieu de l'urbanisme s'en trouve largement consolidé dans son existence par la présence de ces nombreux techniciens et praticiens, effectifs ou potentiels.

Au Maroc, la situation est relativement proche. Une série de créations d'écoles et d'instituts lance la formation locale des professionnels (même si elle n'est pas aussi massive qu'en Algérie ou en Egypte) : 1980, ouverture de l'École Nationale d'Architecture ; 1981, création

de l'Institut National de l'Aménagement et de l'Urbanisme, organisme de formation et de recherche ; 1997, création de l'UFR Développement et Aménagement Régional au Maroc à l'Université Mohamed V ; 2000, création du l'UFR Urbanisme et Aménagement au sein de l'université Ain-Chock qui délivre un DESS d'urbanisme.

Le nombre de diplômés est encore relativement faible : une soixante d'architectes et quelques dizaines de géographes aménageurs par an. Toutefois, les professionnels issus de ces formations ont permis d'affirmer durablement l'existence d'un milieu de spécialistes de la ville et de l'aménagement du territoire (capables de prendre le relais de ceux formés en nombre à l'étranger et qui occupent aujourd'hui encore les postes clés dans ce domaine).

V.3- La croissance des structures d'études et leur confortement

La multiplication des bureaux d'études et surtout leur investissement dans les études urbaines a également permis de confirmer l'existence du milieu urbanistique. Leur visibilité publique y a aidé. Ils ont surtout contribué à la formation d'un « marché » relativement permanent des productions urbanistiques.

Le cas libanais est le plus clair de ce point de vue. Dès 1971, Dar al Handassa crée son propre département d'urbanisme. Cette structure d'étude majeure confirme l'existence d'un marché et d'une spécialité « technique ». Cet investissement accompagne la croissance même de Dar al Handassa. Cette dernière compte plus de 1800 collaborateurs et 31 branches dans 17 pays, en 1983. En 2000, elle passe à plus de 1137 cadres et ingénieurs dont 18 planners et designers, 6 paysagistes, 13 spécialistes des transports, 8 sociologues et démographes. Le département d'urbanisme et les spécialistes de la question sont ainsi plus importants dans ce bureau d'étude phare de la région.

D'autres structures privées ont pratiqué le même cheminement. Ainsi, en 1994, une Division Urban Management est créée au sein de SOLIDERE, organisme privé chargé de mener le projet de reconstruction du centre ville de beyrouth. D'autres bureaux d'études ont également suivi cette direction faisant de l'urbanisme une de leur spécialité, voire un de leur domaine d'excellence dans la durée.

En dehors des aspects économiques, les organismes d'études par leur extension et par leur développement ont offert des débouchés plus importants pour les diplômés spécialisés et pour les praticiens d'une manière générale.

En Turquie, la fondation d'un Organisme de planification d'Etat en 1961 et la création de Bureaux de Plans directeurs dépendant du ministère de la Construction dans les trois grandes villes en 1966 jouèrent ce rôle.

Au Maroc, la création des Etablissements Régionaux d'Aménagement et de Construction en 1974 notamment et la mise en place des agences d'urbanisme dans les principales villes du pays à partir de 1984 pour Casablanca et leur multiplication dans toutes les grandes villes dans les années 90 ont élargi l'offre d'emploi pour ceux qui se destinent à la production urbanistique.

En Algérie également, la restructuration du CNERU en unités régionales autonomes, à partir de 1984, puis la privatisation des bureaux d'études publics (passage sous statut privé) ont ouvert les possibilités de recrutement. L'urbanisme et sa pratique devenaient un élément

parmi d'autres des spécialités recherchées. Par ailleurs, la loi de 1990 portant réforme des plans d'urbanisme a relancé la demande de plans et d'études d'urbanisme. Elle contribue à la multiplication des petits bureaux d'études privés qui trouvent là un marché d'étude et des opportunités de spécialisation. De cette manière autour des grandes agences publiques s'est construit un tissu de petites structures d'études qui ont consolidé par leur nombre et leur complémentarité l'existence de la pratique urbanistique.

V.4- Les grands projets et les vedettes locales: les mobilisations structurantes

Les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement ont également vu leur milieu consolidé par deux voies :

- la mise en place de grands projets qui ont mobilisé une grande part des praticiens et parfois du public ;
- l'apparition de « personnalités » particulièrement visibles et centrales dans le milieu des urbanistes.

Dans les deux cas, il s'agit de créer une scène (et une mise en scène) technique des enjeux urbains et urbanistiques, car au cœur de cette scène se retrouvent souvent les techniciens. Les grands projets urbains et les « vedettes locales » sont souvent fortement liés. En effet, ces vedettes sont souvent les « auteurs » de ces projets et d'autres fois sont les leaders et les têtes de fil pour contester ces projets et leurs contenus.

Ils se nouent autour de ces praticiens en vue et des projets majeurs des mobilisations larges de la profession et une mise en lumière de leur rôle face aux politiques et au public.

Le Liban éclaire ce type de mécanisme de consolidation. Par exemple, le premier projet de reconstruction en 1977 est l'occasion d'un débat inédit sur l'urbanisme libanais et sur les modalités d'action de l'Etat. Ce débat a durablement marqué les esprits et continue à faire référence à ce jour. En 1983, le deuxième projet de reconstruction piloté par l'entreprise de Hariri, OGER connaît un succès moindre, comme ce fut le cas pour l'établissement du Schéma Directeur de Beyrouth la même année. La guerre a mis au second plan ces événements urbanistiques. En 1991, le lancement du projet de reconstruction du centre de Beyrouth remet au centre du débat l'urbanisme et ses techniciens. Henri Eddé, architecte et urbaniste vedette, est chargé de l'étude. Ses propositions sont discutées ainsi que celle de l'OGER ou Dar al Handassa. Toute la profession se mobilise et s'exprime à cette occasion en utilisant tous les moyens : articles dans les quotidiens ou les revues spécialisées, expositions et contre-expositions, conférences et séminaires... Ce moment contribue également à inscrire l'urbanisme et ses praticiens nationaux comme composante durable de la société. D'autres projets jouent également ce rôle de catalyseur et de fixeur historique : la création de l'établissement public Elyssar pour le réaménagement de la banlieue sud de Beyrouth en 1994, le lancement de l'étude d'aménagement du territoire en 2002 après plus de trente ans d'attente.

Nous retrouvons des éléments similaires dans les autres pays. L'aménagement de la ville du Caire et la création des villes nouvelles font l'objet de débat au sein du milieu égyptien.

En Algérie, le plan d'Alger et de son centre mobilise régulièrement les professionnels depuis les propositions de Niemeyer, jusqu'au plan directeur de 1985 en passant par le Plan d'Alger proposé par le COMEDOR en 1975. Par contre, point de « vedette » dans ces situations en

dehors des architectes étrangers temporairement invités. Difficile également de repérer des vedettes de l'urbanisme au Maroc. Les catalyseurs sont davantage les projets majeurs tels que la restructuration du quartier de la grande Mosquée de Casablanca, la réhabilitation de la médina de Fès, la restructuration des bidonvilles... Au Maroc comme en Algérie, des noms sont de plus en plus reconnus mais on ne peut encore parler de « vedette » et encore moins de leader à proprement parler au sein de ces milieux professionnels.

VI- Conclusion

Cette rapide exploration comparative permet d'élucider les mécanismes effectifs de formation de ces milieux et surtout leurs incidences sur les situations actuelles. L'émergence des professionnels locaux de l'urbanisme et de l'aménagement dans ces pays est principalement portée par un processus politico-intellectuel de réforme, de modernisation et de nationalisme. Ni la pression des croissances urbaines ou démographiques, ni les désorganisations et les dysfonctionnements des villes ne constituent en fait les vecteurs principaux de constitution de ces milieux. Quand les urbanistes ou aménageurs locaux turcs et égyptiens font leurs premiers pas, les villes de ces deux pays ne connaissent pas encore ces problèmes. Elles ne sont pas vues de cette manière, du moins. La volonté de réformer et/ou de moderniser et/ou de rattraper un retard supposé avec l'Occident, et le sentiment nationaliste sont les moteurs premiers qui font émerger ces professionnels locaux. Il fallait, alors, *faire aussi bien, apprendre les techniques les plus évoluées, faire preuve d'une modernité* dans tous les domaines, dont l'urbanisme. Au Maroc et en Algérie, les situations de crises urbaines étaient une réalité depuis les années 1950. Les professionnels locaux n'ont vu le jour et n'ont pris position qu'à partir du moment où ce mécanisme politico-intellectuel se met en marche dans les années 1970. Ainsi, ces milieux naissent au croisement des volontés politiques et des élaborations scientifico-doctrinales propres au domaine urbain. La conséquence est la constitution de milieux professionnels relativement déconnectés de la réalité des villes dont ils traitent, des milieux très fortement dépendant de la commande publique et de la vision politique des questions urbaines. Ainsi, ces milieux ont pu se construire une relative autonomie d'existence et de vie, de structuration, et de formulation de leur propre débat sur l'urbain.

Nos analyses des formations, des lieux d'exercice, des marchés d'études, des organisations professionnelles... (dans le cadre de ce même travail de recherche) pour les périodes contemporaines confirment cet état de fait aujourd'hui²⁴. Les formations spécialisées en urbanisme et aménagement se multiplient alors que les possibilités d'embauche se réduisent. Les contenus des formations (planification, design urbain...) sont de plus en plus éloignés des problèmes réels des villes (informalité, régularisations, ingénierie sociale...). Quand elles existent et sont actives, les organisations professionnelles tendent à centrer les professionnels sur leurs concurrences-alliances (entre ingénieurs, architectes, topographes...) et sur les questions de leur survie sociale (mutuelle, assistance sociale, traitement du chômage...). Les lieux d'exercice demeurent principalement les administrations étatiques ou locales dont la mission est de faire perdurer la pratique procédurale, planificatrice et de contrôle de l'urbanisme. Bref, ce milieu paraît se consolider sous sa forme première alors même que le contexte urbain, social et économique qui a vu son émergence, a fondamentalement changé. Des agences et des bureaux d'études parapublics ou privés paraissent le seul maillon de liaison avec la réalité urbaine contemporaine. Ils poussent ainsi les structures d'exercice administratives à transformer une partie de leur formulation des problèmes. Ils font pression sur les instituts de formation, à travers la sélection des embauchés, pour les amener à rendre plus pertinent leurs enseignements. Ils provoquent également des débats au sein des ordres et des associations professionnelles. D'autres transformations encore paraissent influencer sur ces

²⁴ Voir *Cultures et milieux professionnels dans le Sud de la méditerranée*, PRUD, Rapport intermédiaire, 2003, 28 p.

permanences du milieu : la présence accrue des institutions internationales localement, le retrait relatif des États, les décentralisations tâtonnantes, les expériences balbutiantes de consultations locales, les pressions des habitants et des collectifs locaux...
Reste à savoir dans quelle mesure ces mutations urbaines pourront provoquer des mutations urbanistiques.

3e Partie

La formation du milieu

Stéphane Yerasimos

Sommaire de la 3e partie

I- INTRODUCTION.....	55
II- LES ORIGINES.....	55
III- LA MISE EN PLACE DES FORMATIONS.....	58
IV- LES STRUCTURES DE LA FORMATION.....	61
IV.1- <i>Le cadre général</i>	61
IV.2- <i>Le corps enseignant</i>	64
IV.3- <i>Le contenu des cursus</i>	67
V- Conclusion.....	74

I- Introduction

S'agissant d'une profession non réglementée et en constante évolution le long du XXe siècle, une série de préalables sont nécessaires avant d'aborder le fond de la question. Ceux-ci ont trait d'une part aux rapports entre exercice et formation et d'autre part aux connexions entre disciplines, le tout situé dans le cadre des relations entre centre et périphérie.

Si le parallélisme entre la nécessité d'aménager les villes - c'est-à-dire faire de l'urbanisme - et la formation des hommes du métier - les urbanistes - paraît comme une évidence, cette évolution peut être moins linéaire dans les pays du champ qui nous occupe, celui de l'Est et du Sud méditerranéen. L'importation des préoccupations d'aménagement dans des pays où le développement urbain a pu être, comparativement, lente en début de période, beaucoup trop accélérée vers la fin, a produit sans doute des décalages entre besoins et formation. Sans compter que les besoins n'ont pas été perçus de la même manière et affectés du même degré de priorité de part et d'autre de la Méditerranée et dans chacun des pays qui nous occupent.

L'élément constant dans cette diversité est que les trois disciplines mères - les trois parques dirait-on - de l'urbanisme restent, au Nord comme au Sud, l'Architecture, l'Ingénierie et la Topographie, c'est à dire les trois disciplines bien constituées traitant de l'espace. Ce sont elles qui vont former, sur le tas dans leurs cabinets d'exercice de la profession, ou dans leurs filières de formation, les Urbanistes, c'est elles qui vont porter la nouvelle discipline sur les fonds baptismaux, tout en jalosant leur progéniture, lui refusant sa majorité, et se disputant entre elles sa tutelle.

Le processus de formation du milieu apparaît donc comme le résultat de trois politiques, pas forcément convergentes, celle d'urbanisme menée par les pouvoirs successifs, celle des milieux professionnels intervenant sur l'espace à différentes échelles, celle enfin des universités, sans oublier les influences des partenaires privilégiés étrangers.

II- Les origines

Le jeu de ces facteurs se combine dans des configurations fort diverses, dans lesquelles l'histoire de chaque pays joue un rôle prépondérant. D'une manière générale les pays qui ont joui d'une autonomie politique plus grande et plus précoce que d'autres, ont pu également développer, sinon une politique, au moins des préoccupations d'urbanisme propres. Des travaux récents ont démontré que les premières tentatives d'aménagement urbain ont été diffusées dans les Balkans et la Méditerranée ottomane à partir d'Istanbul et aussi loin que Tripoli de Libye ou Tunis. Elles ont fait partie d'un projet de modernisation, perçu comme une occidentalisation, et consistant essentiellement au réaménagement des centres-ville en vue d'accueillir les nouveaux signes d'un pouvoir réformé (casernes, préfectures, gares) et à des lotissements réguliers, centraux ou périphériques. Ces balbutiements, qui se sont contentés d'une adaptation empirique de la trilogie de l'urbanisme occidental de l'époque : ordre, hygiène, embellissement, n'ont pas toutefois suscité des tentatives de formation. Le modèle suivi étant explicitement importé - même s'il transitait par la capitale ottomane - il semblait évident que les exécuteurs - essentiellement ingénieurs - devraient l'être également. Tout au plus, des ingénieurs ottomans sortis des écoles du génie militaire (exclusivement musulmans) et civil (de toute confession à partir du début du XXe siècle) se contentaient de dresser des relevés topographiques préalables.

Aux lendemains de la Première guerre mondiale, la Turquie indépendante et l'Égypte se dégageant progressivement du protectorat britannique, ont essayé de mettre en place une politique urbaine qui finit par nécessiter la formation d'éléments locaux. En revanche dans les colonies, les protectorats et les mandats français ce sont les autorités métropolitaines qui ont pris en charge à des degrés divers et avec des résultats inégaux la politique d'urbanisme. La Palestine mandataire constitue un cas intermédiaire, où malgré la tutelle britannique, c'est le mouvement sioniste qui s'intéressa, dans le cadre de sa politique et sa symbolique de colonisation du territoire, à la question urbaine, tout en faisant par ailleurs intervenir des urbanistes anglais.

Dans la Turquie républicaine, où la population urbaine stagne dans l'entre-deux-guerres, la politique d'urbanisme, relève plus d'une volonté, tiers-mondiste avant la lettre, d'affirmation de souveraineté, de modernité et de développement, que des pressions urbaines. Et même si on n'imagine pas pouvoir confier l'aménagement des grandes villes à quiconque d'autre que les sommités d'urbanisme européen de l'époque - les Français, Prost, Jaussely ou Agache, les Allemands, Jansen ou Martin Wagner - l'ambition de quadriller le territoire par une trame urbaine uniforme, telle qu'elle apparaît à travers la loi de 1933, nécessite la formation rapide d'une cohorte de techniciens. Le pays dispose alors de deux outils : l'École du Génie civil, fondée en 1884 et l'École des Beaux Arts, ouverte en 1881. Cette dernière, qui forme des architectes, est reformée en 1926, elle prend le nom d'Académie des Beaux Arts en 1928 et deux cours d'urbanisme sont introduits, l'un délivré probablement dès 1926 par le Turc Celâl Esad Arseven (1875-1971), qui traduit en 1928 en turc l'ouvrage fondateur de Camillo Sitte, *Der Städtebau*, et l'autre par le Suisse Ernst Egli (1893-1974), qui travaillera également au Liban. Les architectes issus de cette école commencent à intervenir dès la seconde moitié des années 30 dans la réalisation des plans d'urbanisme. L'arrivée en masse d'universitaires allemands, chassés de l'Allemagne nazie, renforce les études dans ce domaine comme dans d'autres. Ernst Reuter (1889-1953) fonde en 1938 la première chaire d'urbanisme au sein de l'École des Sciences Politiques d'Ankara. L'expérience est intéressante parce que la greffe de cette discipline sur une institution qui ne comporte pas d'enseignement sur l'espace, conduit à la formation de générations de théoriciens d'urbanisme comme Fehmi Yavuz (né en 1912) et Ruflen Kelefl (né en 1932), successeurs de Reuter dans la même chaire, mais pas à celle de praticiens. L'urbaniste de Hambourg Gustav Oelsner (1879-1956) inaugure en 1939 des cours d'urbanisme à l'École du Génie civil, entouré d'assistants venant de l'Académie des Beaux Arts. L'École se transforme en 1946 en Université Technique d'Istanbul avec une faculté d'Architecture où est inséré le cours d'urbanisme. D'autres architectes turcs issus notamment de l'Académie vont suivre un enseignement d'urbanisme en Allemagne. Paradoxalement les urbanistes étrangers qui enseignent exercent peu, et ceux qui exercent - comme Prost ou Jansen -, même s'ils résident longtemps en Turquie, n'enseignent pas. Ainsi, une partie des urbanistes turcs se formera autour des maîtres dans les universités et une autre sur le tas, mais ces sont les premiers qui contrôleront progressivement le marché à travers les institutions universitaires. Parmi les seconds, Aron Angel, assistant de Prost, sera le premier Turc diplômé de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (IUUP) en 1939, tandis que Mithat Yenen, collaborateur de Jansen, deviendra le premier bureaucrate chargé de l'urbanisme du pays.

En Égypte, la présence britannique semble conduire d'une part à une organisation plus précoce des services d'urbanisme, laquelle permet à son tour la formation sur le tas des praticiens locaux. Elle ouvre d'autre part la voie pour des études à l'étranger. Mohammed Irfan, né en 1889, obtient son diplôme d'ingénieur à l'Université de Birmingham en 1912 et est embauché comme ingénieur à la municipalité d'Alexandrie, où le premier "schéma directeur" est approuvé en 1921. Mahmoud Sabri Mahboub, stagiaire aux services techniques de la ville de Leeds en 1915, est employé par la suite dans ceux du Caire (Tanzim) pour en

devenir le directeur. Aly el-Maligi Massa'ud, diplômé de l'Ecole Polytechnique du Caire en 1924, suit des stages à Londres et en Iraq sous mandat britannique. Une filière égyptienne se crée à Liverpool, tandis que d'autre tentent leur chance en France. Muhammad Hassanein Makawi suit en 1925-1927 des cours à l'Institut municipal de l'Université de Paris et Ahmed Moukhtar soutient son mémoire à l'IUUP en 1929, Enfin Sayyid Korayem, diplômé en 1935 de Town Planning et architecture du Polytechnikum de Zurich, est sans doute le premier égyptien à obtenir son PhD en urbanisme en 1938, dans la même école.

Dans les écoles d'ingénieurs en Egypte des cours concernant l'aménagement urbain sont progressivement introduits : une section de Génie municipal dès 1916 avec cours de Construction des bâtiments, d'Arpentage, de Routes et réseaux ferrés, de Réseaux ; un cours sur l'alimentation en eau et l'assainissement des villes en quatrième année, en 1926. Des cours d'urbanisme en Architecture et en Génie municipal, 3 et 4 heures par semaine assurées par Mohammed Irfan, ont lieu à partir des années 1930. Mais en Egypte comme en Turquie, il faudra attendre bien après la Seconde guerre mondiale pour voir l'éclosion des cursus indépendants d'urbanisme.

Dans les pays d'obédience française du Proche-orient et de l'Afrique du Nord, pendant cette même période de l'entre-deux-guerres, les intervenants et responsables des services techniques sont des Français, métropolitains ou colons, laissant aux techniciens locaux, formés généralement sur le tas et plus rarement en France, les postes subalternes. La situation est toutefois meilleure au Liban et en Syrie, grâce à l'Ecole française d'ingénieurs de Beyrouth (E.F.I.B.), dépendant de l'Université Saint Joseph, et la propension des familles locales à envoyer leurs enfants faire des études à l'étranger. L'administration mandataire trouve d'ailleurs sur place une équipe technique héritée des Ottomans. Mohammed Bechir Efendi, formé comme conducteur des travaux au service technique de la municipalité de Damas depuis 1897, devient sous les Français chef du bureau des permis de construire ; Wadjih al-Djabri est diplômé en 1909 de l'Ecole du Génie civil d'Istanbul, nommé à Alexandrette en 1921 il devient en 1928 ingénieur en chef au Ministère des Travaux publics à Damas ; Abdul Wahab al-Malki, diplômé de l'Ecole d'Istanbul à la fin de la guerre, poursuit ses études à l'Ecole des Ponts et Chaussées à Paris, avant d'assumer à partir de 1927 des fonctions importantes en Syrie.

L'E.F.I.B. produit la deuxième génération des cadres locaux du Levant. Soubhi Mazloum, diplômé en 1926, poursuit ses études à aux Ponts et Chaussées à Paris dont il obtient le diplôme en 1929 ; il est nommé directeur du Bureau d'irrigation pour la région nord de Syrie. Khalil Chiniara, qui termine ses études en 1927 est embauché par le Ministère syrien des Travaux publics pour la région sud. Kazem el-Djazzar, diplômé l'année suivante, entre également au même Ministère et travaille à Hama. En 1931 sont diplômés, Sabet el-Hafez, fonctionnaire des services techniques de la municipalité de Damas, et Mohammed Saleh Bassata, ingénieur du Ministère à Alep, comme Raymond Akhras, diplômé l'année suivante.

D'autres vont directement à Paris, c'est le cas des Libanais Joseph Naggear, collaborateur d'Ecochard, et Henri Naccache, adjoint d'Egli, élèves de l'Ecole Polytechnique et des Ponts et chaussées et de Farid Trad, centralien ; mais aussi des Syriens : Bedri Kaddah, diplômé de l'IUUP en 1930 ou Omar Malek, DPLG, et élève de l'IUUP, collaborateur d'Ecochard au Service d'urbanisme syrien en 1940. Enfin d'autres parcours sont plus complexes. Celui de Suleiman Abouchaar, née à Damas en 1896, qui fait des études à l'Université Royale de Liège, les poursuit à l'Université de Columbia (New-York), occupe différents postes d'ingénieur aux Etats-Unis et au Mexique de 1917 à 1922 et s'intègre ensuite à l'administration mandataire syrienne. Celui de Mohammad Fouad al-Husseini, né en 1905, qui fait ses études secondaires au Lycée Galatasaray d'Istanbul, les poursuit à l'Université Américaine de Beyrouth et les achève aux Universités de New-York et de Michigan avec un

diplôme d'architecte. Il débute sa carrière à Alep, il construit à Damas et à Haïfa. En 1935 est nommé Directeur des Services techniques au Ministère de l'Instruction publique iraquienne en ensuite au Ministère des Travaux publics transjordanien. Pendant la Seconde guerre mondiale il travaille pour l'armée américaine en Egypte et depuis 1945 il est directeur des Bâtiments publics à Damas.

En Afrique du Nord, la création tardive des écoles d'Ingénieurs et d'Architectes, qui suit pour l'essentiel l'indépendance, a entraîné une dépendance quasi totale de la métropole et des autres pays de l'Europe et des Etats-Unis.

III- La mise en place des formations

Aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, les pays du champ de l'étude sont soumis à une double pression, celle de l'urbanisme réglementaire triomphant en Europe et celle de l'exode rural galopant chez eux. Les questions sont toutefois loin d'être posées de la même manière au nord et au sud de la Méditerranée. La planification urbaine en Europe, vise à rationaliser l'espace urbain et périurbain, sorti d'une guerre dévastatrice, selon des préceptes issus du mouvement moderne et élaborés dans l'entre-deux-guerres, et à fournir un logement et un cadre de vie à une population rendue solvable par les "trente glorieuses". Elle vise aussi - notamment dans un pays comme la France, qui souffre d'un déficit de réserves foncières marqué par rapport aux Anglo-saxons et aux Scandinaves - à transférer la rente foncière des mains des particuliers aux secteurs de la grande finance, rendant ainsi les grandes opérations immobilières intéressantes pour le secteur privé le plus performant. La politique urbaine des débuts de la Ve République en France, depuis les ordonnances de 1958 jusqu'à la Loi d'Orientation foncière de 1967 et ses applications, avec ses droits de préemption dans les Zones d'aménagement différé (ZAD), et ses opérations d'aménagement concerté (ZAC), a essentiellement comme objectif de se procurer des terrains à bon marché pour les revendre équipés et aménagés.

Les problèmes se présentent tout autrement au Sud. D'abord l'exode rural, lié à une démographie galopante - de l'ordre de 2,5% à 3% d'accroissement annuel de la population globale pratiquement dans tous les pays du champ d'étude - conduit à une explosion urbaine. Il s'agit d'un décuplement de la population des villes au cours de la seconde moitié du XXe siècle, tendance que n'a jamais connue l'Europe à ce rythme, même au XIXe siècle, et encore moins pendant la période qui nous concerne. Cette population migrante, dans son écrasante majorité n'est pas solvable, c'est-à-dire elle ne peut pas payer un logement correspondant aux normes en vigueur au prix coûtant du marché. De plus, les pays en question ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer des opérations immobilières même au prix du marché et encore moins pour les offrir comme un service - selon les besoins et non les ressources des demandeurs - malgré les discours socialisants d'un certain nombre d'entre eux : l'Egypte de Nasser, l'Algérie d'après l'indépendance. Enfin, il n'est pas question de contrôler le foncier, parce qu'il n'existe pas de pression pour cela de la part d'un capital financier désireux de réaliser des investissements d'envergure (avec l'exception relative du Liban sur lequel nous reviendrons), mais aussi parce que dans des pays où l'accumulation du capital reste faible et l'industrialisation insuffisante, la terre en général et la terre péri-urbaine - dont la valeur grimpe rapidement, sous la pression de l'explosion urbaine - en particulier, deviennent la source principale du profit et l'objet majeur de spéculation pour toutes les couches sociales confondues. Plus encore, dans certains de ces pays, comme la Turquie et l'Algérie il semblerait qu'on ait jeté en pâture les sols péri-urbains aux migrants comme un gage de paix

sociale, laissant ainsi se développer une économie parallèle, située en grande partie hors du contrôle des puissances publiques.

Dans ce contexte, et en l'absence notamment de contrôle du foncier périurbain, il était évident qu'aucune planification urbaine n'était possible, et que tout document d'urbanisme était condamné à rester sur le papier. Or, le long de la seconde moitié du XXe siècle, une législation et une réglementation urbaines, accompagnées des documents d'urbanisme qui en découlent et d'une formation allant dans le même sens, ont été exportés vers l'ensemble des pays du champ de notre étude. L'histoire nous montrera sans doute, la part de l'inconscience, de la confiance aveugle aux outils du progrès et de l'opportunisme dans ce processus qui a marqué l'exercice comme la formation de l'urbanisme dans cette région.

L'exportation massive des méthodes de planification urbaine à déterminer la mise en place des formations, tantôt les freinant, tantôt les accélérant, toujours imposant leur contenu. Dans un premier temps, d'une durée variable selon les pays, l'exportation du savoir faire semblait logiquement impliquer pour les deux parties celle des hommes de l'art, ce qui ne rendait pas nécessaires les formations locales. Celles-ci auraient pu même dans un premier temps être considérées comme antagonistes. Un parallèle pourrait être fait dans ce domaine avec le comportement face à l'industrialisation de ces mêmes pays aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Leur industrialisation avait dans un premier temps paru préjudiciable aux intérêts des pays industrialisés exportateurs, son caractère complémentaire et stimulant pour l'économie mondiale n'étant apparu que par la suite.

Partant de ce raisonnement l'on pourrait même supposer que la précocité des formations en urbanisme en Turquie et en Egypte, parallèlement à leur statut politique et à leur rôle pionnier dans les préoccupations d'aménagement, était dû à l'influence américaine, présente en Turquie dès le lendemain de la Seconde guerre mondiale, effective en Egypte à partir des années 60. En effet, l'urbanisme anglo-saxon, moins sensible aux vertus de la planification, étaient moins enclin à offrir ses services. Il était en revanche, dans son obsession anti-communiste, plus soucieux de paix sociale et, par conséquent, désireux d'appuyer la formation des institutions susceptibles d'étudier et de mettre en œuvre les moyens pour y parvenir, notamment à travers des politiques du logement.

La Turquie vit depuis 1947 sous le choc de l'exode rural massif, qui forme rapidement une ceinture de bidonvilles autour des grandes agglomérations, rendant caducs les plans d'urbanisme malthusiens élaborés au cours de l'entre-deux-guerres. La décennie des années 50 est traversée dans la crainte d'une explosion sociale, avant de se rendre compte que cette ceinture de misère présente le triple avantage de fournir de la main d'œuvre à bon marché, des nouveaux consommateurs et un dépôt de votes pour les parties populistes, à condition d'abandonner aux migrants les terrains péri-urbains, ce qui dispensait par ailleurs les autorités d'avoir à les équiper. C'était d'ailleurs, à peu de choses près, ce que préconisaient les experts américains pour les pays d'Amérique latine.

Le débat en Turquie sur l'urbanisme et la question du logement, très vivace sous la pression des événements le long de cette décennie, n'entraîne pas pourtant une évolution dans le domaine de la formation. Les formations traditionnelles stambouliotes, Académie des Beaux-Arts et Université Technique, qui enseignent l'urbanisme dans le cadre des diplômes d'architecte et d'ingénieur, n'évoluent pas, à part le remplacement des Allemands partis par leurs assistants Turcs. En revanche, c'est la Faculté des Sciences Politiques d'Ankara qui mène le débat en instaurant les Conférences d'Urbanisme dont douze volumes de compte-rendus paraîtront à partir de 1955. C'est sous son influence et suite aux rapports faits par différents experts américains qu'un Ministère de la Construction sera créé en 1958. Le responsable de la chaire d'urbanisme de cette Faculté, Fehmi Yavuz, sera d'ailleurs Ministre de la Construction en 1961.

Suite aux recommandations américaines, l'Université technique du Moyen orient (METU), dispensant un enseignement en anglais est créée en 1956. Il s'agit sans doute de contrebalancer l'influence soviétique qui se manifeste dans la région. C'est au sein de cette institution qui sera fondé en 1961 le premier département autonome d'Urbanisme, fournissant un cursus complet de quatre ans à partir du bac, selon le modèle anglo-saxon. Il s'agit de la première formation délivrant un diplôme d'urbanisme (*town planning*) dans les pays du champ de l'étude. Les formations traditionnelles stambouliotes ne suivront que vingt ans plus tard.

En Egypte une évolution parallèle se dessine. L'urbanisme est enseigné à la fin des années 50 dans les Universités du Caire et d'Ayn Chams, ainsi qu'à l'Ecole des Beaux Arts par des enseignants formés en Angleterre ou en France. Mais c'est à la Faculté polytechnique de l'Université d'al-Azhar, fondée en 1964 qu'est créé le premier département d'Urbanisme. La transformation en cursus autonome des enseignements des universités précitées se fera une quinzaine d'années plus tard. La première promotion de 36 urbanistes dont 19 boursiers d'autres pays sort d'al-Azhar en 1969. Au début des années 1970, 89% des urbanistes Egyptiens avaient obtenu un titre à l'étranger, dont environ un tiers aux Etats-Unis, un quart en Grande Bretagne et un quart en France.

Au Liban, les affinités particulières avec la France et la confiance en un capital local susceptible d'entreprendre des grands travaux d'aménagement et d'urbanisme conduit sous la présidence de Fouad Chehab (1958-1964) à une émulation de la politique urbaine menée par la Ve République française. L'Institut de recherche et de formation en vue de l'aménagement (IRFED) et chargé de faire une étude sur le développement du pays et Michel Ecochard, assisté d'experts libanais comme Joseph Naggear et Henri Eddé entreprend plusieurs études d'urbanisme. C'était toutefois compté sans la résistance des propriétaires fonciers qui conduiront à l'impasse la plupart des projets. Entre-temps les institutions universitaires locales, si elles produisent un nombre croissant d'architectes et d'ingénieurs, ne semblent pas privilégier une formation directe d'urbanistes.

En Algérie il faut attendre l'indépendance pour que les disciplines mères, l'ingénierie et l'architecture commencent à se constituer d'une manière autonome. Au Maroc cela prendra encore plus de temps. On comprend donc que l'urbanisme n'est pas encore à l'ordre du jour.

Il semble curieux que la prolifération de l'enseignement d'urbanisme dans l'ensemble des pays étudiés date des années 1980 et même 1990, à une époque où les espérances investies sur l'urbanisme réglementaire sont totalement épuisées. On pourrait être tenté de dire que ceci explique cela, et qu'il s'agit de la dévaluation d'une profession, au moins dans ces aspects conventionnels, mais il est fort probable que la vraie raison réside ailleurs, dans une logique propre de l'enseignement universitaire. C'est-à-dire la progression rapide de l'accès à l'université des jeunes des pays en question entraîne la multiplication des établissements et des filières universitaires, dont - entre autres - l'urbanisme. Ces filières ne sont pas le plus souvent conçues en correspondance avec les demandes ou les attentes d'un marché, mais comme des abcès de fixation d'une jeunesse sans réelles perspectives de carrière. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il s'agisse des diplômes dévalorisés, dépourvus de contenu réel, ou que l'augmentation des diplômés en urbanisme ne puisse pas améliorer les conditions de la pratique du métier dans les instances nationales et les collectivités locales, mais indique qu'il ne faut pas chercher de correspondance directe entre le développement de la formation et l'évolution de la discipline.

En Turquie, après la création de la première formation en 1961 la progression s'est faite en deux vagues, cinq départements d'urbanisme créés entre 1979 et 1984, dont la transformation en cursus autonome des enseignements de l'Académie des Beaux Arts (devenue Université Mimar Sinan) (1981) et de l'Université Technique d'Istanbul (1983), et quatre autres entre 1994 et 1999. À ceux-ci s'ajoutent deux départements d'Universités privées, créés à la fin des

années 1990 pour capter la tendance d'évolution de la discipline vers un urbanisme de projet, avec l'intitulé de Projet urbain. D'autres créations seraient en cours.

Au Liban, où les liens avec l'université française sont étroits dans nombre de domaines, la création d'un premier diplôme d'urbanisme, un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) ne se fait qu'en 1994, avec l'appui de l'Institut Français d'Urbanisme (Université Paris VIII) au sein de l'Académie Libanaise des Beaux-Arts (ALBA). Cette première tentative donnera le signal du départ. Un DESS est également lancé en 1997 au sein de l'Université Libanaise en collaboration avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon (Université Lyon II), L'American University of Beirut (AUB) introduit son Master of Planning en 1998 et la Beirut Arab University son Master of Science in Urban and Regional Planning.

Au Maroc, l'Institut National de l'Aménagement et de l'Urbanisme (INAU), qui est un établissement de formation de cadres supérieurs, a été créé en 1981, un an seulement après la création de l'Ecole d'architecture, Il reste à ce jour le seul établissement dans ce domaine. En Algérie ou l'Ecole régionale des beaux-arts d'Alger (ERBA) est devenue l'Ecole Nationale des Beaux-Arts à l'indépendance et l'Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU) en 1970, il n'existe pas de filière indépendante d'urbanisme. Une post-graduation, intitulée "Architecture et environnement" a été mise en place en 2 000 de même qu'une post-graduation "Urbanisme" à la Faculté d'Architecture de l'Université de Constantine.

En Egypte les institutions qui dispensent traditionnellement un enseignement d'urbanisme vont produire tardivement des formations indépendantes, comme en Turquie : création en 1978 d'un département d'urbanisme au sein de la Faculté polytechnique de l'Université d'Ayn Chams, formation d'un Institute of Urban and Regional Planning en collaboration avec l'Italie qui rejoindra l'Université du Caire.

Enfin, en Palestine les formations sont nécessairement fort récentes, mais existent : un Master d'Urbanisme dans le cadre du département d'Architectural Engineering de l'Université d'Al-Najar et un autre prévu au sein de département du même nom de l'Université Bir Zeit.

IV- Les structures de la formation

IV.1- Le cadre général

La diversité des formations d'un pays à l'autre ne permet pas de dégager d'emblée d'éléments de comparaison, ainsi une présentation par pays des éléments principaux, concernant tout à tour le cadre général des études, le corps enseignant et le contenu des enseignements, avant de tenter d'élaborer une synthèse, paraît nécessaire.

En Turquie, l'ensemble du système universitaire se trouve sous la tutelle du Haut Conseil d'Education (YÖK), mis en place après le coup d'Etat de 1980, pour contrôler les dérives politiques des institutions d'enseignement supérieur. Il gère le recrutement des enseignants et des étudiants, approuve les cursus et nomme en dernière instance les recteurs (présidents des universités). Dans ce cadre l'admission des étudiants se fait par concours national, toutes disciplines confondues, suite auquel les candidats sont ventilés entre les diverses formations en fonctions d'une péréquation savante entre leurs choix et les points obtenus. Vu que les débouchées dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme sont plutôt rares et peu rémunérées, cette discipline arrive rarement à la première place du choix des candidats. Ainsi le plus souvent c'est par un hasard statistique que les étudiants sont recrutés dans les différents départements d'urbanisme. En revanche, l'enseignement étant gratuit dans les universités d'Etat, qui disposent de dix formations sur les douze recensées, l'origine sociale et les ressources des candidats n'interviennent pas directement comme facteurs de recrutement.

Le modèle anglo-saxon adopté sépare la formation des urbanistes de celles des disciplines d'origine : architectes, ingénieurs ..., et introduit les étudiants à partir du bac dans un cursus spécifique. Le modèle régi par le YÖK entraîne une uniformité du cursus dans l'ensemble des formations, notamment celles des universités d'État. Les enseignements sont uniformément dispensés sous forme d'une Licence de quatre ans de Planification urbaine et régionale, délivrée par des départements du même nos inclus dans les Facultés d'Architecture des universités en question. Ce diplôme est suivi, également dans l'ensemble des formations, par une Maîtrise (dite Haute Licence) de un ou deux ans, et par des Doctorats mis en place selon les moyens de chaque département. La présence d'une structure bien constituée de formation en urbanisme, fait que les disciplines d'origine, tout en dispensant des cours d'urbanisme et d'aménagement ne disposent ni d'options ni de filières spécifiques dans ce domaine.

Les universités privées, réticentes jusqu'à une époque très récente à enseigner une discipline dont les débouchés ne sont pas assurés, s'orientent vers des formations incluant l'intitulé de projet urbain, paysage etc., tout en restant dans le cadre défini par le YÖK de Bac+4 (Une des deux universités privées ne propose toutefois qu'une "Haute Licence" de deux ans) . Il existe également une vingtaine de formations universitaires délivrant des diplômes Bac+4 de paysage, qui n'ont pas été prises en compte dans cette étude.

Sur les dix formations en question quatre sont situées dans l'agglomération stambouliote, deux à Ankara, deux à Izmir, une à Konya et une à Kayseri. De même une des deux universités privées se trouve à Ankara et l'autre à Istanbul. Dans cinq de ces institutions : l'Université Technique du Moyen Orient, les deux Instituts Technologiques d'Izmir et de Gebze (près d'Istanbul) et les deux universités privées le cursus se déroule entièrement en anglais, à l'Université Technique d'Istanbul et à l'Université Gazi d'Ankara, en partie en turc et en partie en anglais (30% pour la seconde université). Ainsi la moitié de l'enseignement d'urbanisme en Turquie se fait en anglais, ce qui est encore un indice de l'influence anglo-saxonne dans ce domaine.

Dans le système très centralisé qui est celui de la Turquie le nombre des admissions chaque année est fixé par les YÖK, il oscille généralement entre 30 et 60 admis pour les universités publiques, il est de l'ordre de la quinzaine pour les universités privées. Donc environ 450 personnes sont admises chaque année dans les formations d'urbanisme. Le nombre des diplômés à ce jour de ces formations doit s'approcher des 5 000 dont plus du tiers sont issus de la METU.

Le système de recrutement par concours national après le bac ne favorisant pas la formation professionnelle des cadres des différentes administrations, la Direction de l'enseignement et du développement professionnel du Ministère de l'Équipement et du peuplement dispense un enseignement pour éléments techniques de municipalité, d'une durée d'une année universitaire.

Au Liban le cadre libéral des études et le caractère privé des universités les plus importantes entraîne des différences notables, mais l'influence française, marquée par la collaboration directe avec les institutions françaises d'enseignement de l'urbanisme reste prépondérante. Ainsi la formation en urbanisme est perçue comme complémentaire, intervenant après un premier diplôme supérieur, y compris dans l'AUB.

Au total 4 institutions délivrent des diplômes supérieurs (DESS, Master) de deux ans. Les deux sont d'inspiration française, l'ALBA collabore avec l'Institut Français d'Urbanisme et l'Université Libanaise avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon. Elles délivrent des DESS d'urbanisme et l'enseignement se fait en français. Les deux autres : l'AUB avec son Master of Planning et la Beirut Arab University avec son Master of Science in Urban and Regional Planning sont d'inspiration anglo-saxonne, même si la première est une université américaine

et la deuxième idéologiquement inscrite dans le mouvement du nationalisme arabe ; leur enseignement est dispensé en anglais.

Ces formations fonctionnent généralement avec des petites promotions, 5 étudiants par an à l'ALBA, une quinzaine à l'UL, avec des personnes ayant essentiellement un diplôme d'architecte et venant majoritairement de la même université. L'UL étant la seule université publique et gratuite reçoit également des employés de certaines administrations au titre de la formation professionnelle.

Le caractère complémentaire de la formation incite les disciplines voisines à fournir des prestations en ce domaine. C'est le cas notamment des "disciplines mères" dont l'Ecole Supérieure d'ingénieurs de Beyrouth, institution centrale dans le domaine de l'aménagement de l'espace au Liban, créée en 1913, et les différents enseignements d'architecture, particulièrement prolifiques. Il s'agit des départements d'architecture de l'ALBA, fondée en 1943, de l'AUB, de la Lebanese American University, de l'université catholique Notre Dame University, créée en 1987, de l'Université du Saint-Esprit de Kaslik, de la Beirut Arab University. Il faut également ajouter l'Ecole supérieure des géomètres-topographes, jumelée au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). L'ensemble de ces institutions offrent des enseignements d'urbanisme mais pas des diplômes ou des filières spécifiques.

En Palestine, l'enseignement d'urbanisme, très récent, est conçu comme un prolongement de celui d'architecture, sous forme d'un Master de deux ans. Il consiste essentiellement en un Master of Urban planning, délivré par l'Université Al Najjar de Nablus, dont le département d'Architectural Engineering a été créé en 1980 à l'ouverture de l'Université. Les promotions sont de l'ordre de 5 étudiants. De même l'Université de Bir Zeit, dont la création d'un département d'Architecture coïncide également avec celle de l'institution, en 1989, se propose de délivrer un Master d'urbanisme et de paysage, tandis que son département d'ingénierie délivre un Master en hydraulique et santé primaire. L'Université Islamique de Gaza (1987) dispose également d'un département d'Architectural Engineering, mais sans option urbanisme. A côté de ces trois formations délivrant des diplômes (BA) d'architecte - Al Najjar, Bir Zeit, Gaza - l'Université Polytechnique de Hébron dispose d'une formation d'ingénieur civil. Enfin Al Najjar prévoit de délivrer un doctorat en urbanisme.

En Algérie, où n'existe pas de formation spécifique d'urbanisme, cette discipline est enseignée en Architecture et en Ingénierie, mais aussi dans les Sciences humaines : en Géographie et Sociologie. Le pays dispose de 9 Ecoles d'architecture délivrant chaque année 700 à 900 diplômes dont un gros tiers concerne l'Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU) d'Alger. Le cursus est de 5 ans et le programme, centralisé, est fixé par des arrêtés du ministère compétent. Il est proche du cursus français. L'EPAU a mis en place en 2000 une post-graduation "Architecture et environnement" et la Faculté d'Architecture de Constantine une post-graduation "Urbanisme" ; chacune d'une durée d'un an. 149 étudiants étaient inscrits en post-graduation à l'EPAU en 1999-2000

23 institutions délivrent plus de mille diplômes d'ingénieur de Génie civil par an. Le cursus est de cinq ans dont les deux premières en tronc commun. Un enseignement d'urbanisme est dispensé en cinquième année. La filière "Géographie et aménagement du territoire" est enseignée dans quatre établissements qui fournissent environ 300 diplômes d'Ingénieurs en aménagement du territoire par an. Le cursus est également composé d'un tronc commun de deux ans et de trois années de spécialisation. La Faculté de Géographie de Constantine dispose d'une post-graduation "Espace et sociétés" d'une année. Enfin, la licence de sociologie de quatre ans permet au cours des deux dernières années une spécialisation en sociologie urbaine.

En conclusion, dans un système très centralisé, où les programmes sont définis au niveau nationale l'urbanisme se trouve nominalement sous la tutelle de l'architecture, dont l'école

principale l'EPAU inclut dans son titre le terme d'urbanisme, mais ne délivre pas de diplôme autonome dans cette spécialité.

Au Maroc, l'INAU, l'unique école d'urbanisme au Maroc et le plus ancien établissement francophone dans cette discipline au sein des pays du champ de l'étude, a un statut particulier, puisqu'elle est consacrée à la formation professionnelle des cadres. L'admission se fait par concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur et justifiant de 4 années de services effectifs dans le secteur public ou privé. Le cursus de deux ans aboutit à un Diplôme d'Etudes supérieures en aménagement et urbanisme. En plus l'institution dispense des cours de formation continue. Située à Rabat, elle est sous la tutelle du Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'habitat et de l'urbanisme.

L'Ecole Nationale d'Architecture, créée en 1980, est le seul établissement formant des architectes au Maroc avec des promotions de 70 étudiants. Il dispense un enseignement d'urbanisme, mais ne délivre pas de diplôme ou des mentions spécifiques à ce domaine. L'Ecole Hassania des Travaux Publics, fondée en 1971, une des deux écoles d'ingénieurs du Maroc, dispose d'une section de Génie urbain, mais ne délivre pas de diplôme particulier.

Des DESS sont dispensés par des Unités de Formation et de Recherche (UFR) universitaires. Il s'agit des formations post-diplôme de deux ans. L'UFR de l'Université Mohammed V à Rabat est habilitée depuis 1997, en collaboration avec l'URBAMA (Tours) et l'IREMAM (Aix-en-Provence), ainsi que l'Université Autonome de Madrid, à délivrer un DESS sur le développement rural régional dans les pays du Maghreb et d'engager une recherche doctorale sur le thème de "développement et aménagement régional". L'UFR de l'Université d'Ain-Chock à Casablanca, créée en 2000, est chargée de former après un cursus de deux ans des professionnels (administrateurs, architectes ...) aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement.

IV.2- Le corps enseignant

La formation reçue par les enseignants qui dispensent des cours d'urbanisme et les établissements dont ils sont issus constituent un aspect important de l'enseignement de l'urbanisme. Nous l'abordons ici dans la mesure des renseignements que nous disposons.

En Turquie il existe une tendance très nette à l'auto reproduction des formations. La majorité des enseignants d'une formation sont issus de celle-ci. La Middle East Technical University, qui est la plus ancienne institution (1961) fonctionne avec un corps d'enseignant étoffé, composé de 11 professeurs, de 10 maîtres de conférences et 3 assistants. Sur cet ensemble deux personnes seulement, donc l'une a complété ses études avant la création de la formation, ne sont pas diplômés de la METU. Tous ne viennent pas toutefois du département d'urbanisme, certains sont diplômés du département d'Architecture, d'autres de ceux d'Economie ou de Gestion. La quasi-totalité a fait une spécialisation à l'étranger. L'éventail est très large mais les institutions anglo-saxonnes, dont les grandes universités américaines, sont au premier plan. On y trouve un diplôme de l'IUUP en 1961 et un doctorat obtenu à Paris I en 1977. L'Allemagne est également peu représentée avec un doctorat à l'Université de Saarbrücken en 1974. Sur un ensemble de 24 enseignants, 14 ont une formation initiale d'urbaniste et 5 d'architecte, les autres sont un ingénieur, deux économistes et deux diplômés de gestion.

La formation de l'Université Mimar Sinan (ex-Académie des Beaux Arts) est la seule relativement francophone. Sur un corps d'enseignants composé de 6 professeurs, 12 maîtres de conférence et 2 assistants on trouve deux diplômés de l'IUUP, dont le responsable de la formation, et un Doctorat de Paris I. On y trouve également trois diplômés de spécialisation américains, un Anglais, un Allemand et un Hongrois. 7 enseignants sur 20 ont fait toutefois

une spécialisation à l'étranger, chiffre sensiblement plus bas que celui de la METU. La formation de base reste en bonne partie locale : 9 enseignants sur 20 sont issus de la même école, mais comme la formation date de 1981 la plupart vient de l'architecture. 4 viennent du département d'Architecture de l'Université Technique d'Istanbul, ce qui montre l'ancienne interférence entre ces deux institutions. Deux autres, un géographe et une sociologue, viennent des autres universités stambouliotes et, enfin, deux autres de la METU. Au total 12 enseignants ont une formation initiale d'architecte et 4 d'urbaniste.

Sur l'Université Technique d'Istanbul dont la formation d'urbanisme possède le corps d'enseignants le plus étoffé, d'un total de 28 personnes, dont 16 professeurs et 12 maîtres de conférences, nous ne disposons pas des détails sur les formations d'origine. L'Université Technique de Yildiz, située également à Istanbul, ancienne école supérieure technique dépendante de l'Académie des Beaux Arts, aligne 18 enseignants, dont 7 professeurs et 10 maîtres de conférences. 14 d'entre eux ont une formation d'urbaniste. La dernière formation de la génération des années 80, celle de l'Université Gazi à Ankara, fonctionne avec 2 professeurs, 5 maîtres de conférence et 5 assistants dont la majorité se présente comme urbaniste.

La génération des années 90, concerne essentiellement des Universités de province, fonctionnant avec des petits effectifs à recrutement local. La formation instituée en 1994 au sein de l'Université Selçuk à Konya, dispose aujourd'hui pour des promotions d'une quarantaine d'étudiants d'un encadrement composé de deux maîtres de conférences et d'un assistant, formés sur place. Celle de l'Université d'Erciyes à Konya, trop récente (1999) pour former des enseignants locaux, fonctionne avec un unique professeur, diplômé architecte de l'Université technique d'Istanbul, assisté par des enseignants des départements voisins. L'Institut de technologie d'Izmir, qui instaure en 1998, une formation complète en anglais, et qui se veut plus informant, recrute 7 enseignants, dont deux professeurs, spécialistes de l'aménagement urbain. L'Institut de technologie de Gebze, qui profite de la proximité d'Istanbul, pour offrir un Master dispensé par les enseignants de l'Université technique, propose un cadre restreint composé de deux professeurs, un maître de conférences et un assistant dont trois possèdent des PhD à l'étranger (Université technique de Hanovre, Michigan State University, Ohio State University).

En ce qui concerne les Universités privées, celle de Bilkent à Ankara, réputée comme une des meilleures de sa catégorie, propose dans son département d'Architecture du paysage et de projet urbain un encadrement composé de deux maîtres de conférences et de quatre assistants, dont les origines ne sont pas indiquées. En revanche celle de Beykent, assez peu connue, affiche pour son département de Projet urbain, 2 professeurs, 3 maîtres de Conférences et 2 assistants, avec 3 Doctorats de l'Université technique d'Istanbul, un PhD de la Columbia University, un de l'Université Catholique américaine et un de l'Université de Rome (architecture).

Les éléments quantitatifs et qualitatifs de l'encadrement font apparaître trois niveaux. Au sommet la formation de la METU avec un gros effectif d'enseignants, majoritairement formé dans les universitaires étrangères. Ensuite les Universités stambouliotes, lesquelles, quand elles ont transformé sur le tard en formations indépendantes l'enseignement d'urbanisme qu'elles dispensaient depuis 50 ans, disposaient d'un encadrement nombreux - parfois même pléthorique - pour s'équiper en grande partie localement. Enfin les Universités de province, plus quelques formations marginales, lesquelles multiplient les formations pour absorber le plus grand nombre possible d'étudiants, ont créé entre autres, des formations d'urbanisme avec les moyens du bord. Les formations qui ont la prétention de dispenser un enseignement pointu - les deux Instituts technologiques et les deux Universités privés -, se sont essayés dans un recrutement diversifié dont on ne connaît pas encore les résultats.

Le corps enseignant directement affecté en permanence à des formations d'urbanisme totalise 132 personnes. Avec les chargés de cours ce chiffre atteint les 207 dont 58, c'est-à-dire plus d'un quart sont des professeurs. Sur l'ensemble 31% sont des architectes (ce pourcentage est de 61% pour les professeurs) et 52% sont des urbanistes. Ce dernier pourcentage est de 82% chez les chargés de cours et correspond généralement au jeunes diplômés locaux. Cela montre que la relève se fera par les urbanistes. Sur les 119 enseignants permanents dont nous connaissons les noms il y a 61 femmes. Cette proportion doit être analogue dans les autres formations de sciences humaines. Aucun nom étranger ne figure non plus dans ces listes, ceux-ci on disparu depuis le début des années 1950.

Au Liban, les deux formations créées en collaboration avec des institutions françaises, emploient un ensemble d'enseignants de statuts divers, mais dont la quasi totalité a fait ses études en France.

Le DESS d'Urbanisme de l'ALBA recrute largement chez les doctorants ou jeunes docteurs français dont la plupart gravitent autour du CERMOC (Eric Verdeil, Guillaume Boudisseau, Pierre-Charles Gerard, Natacha Aveline) ou chez des Libanais qui ont fait ou font leurs études en France : Dolly Adm, Economie Paris I ; Tristan Khayyat, Tours ; Elie Achkar, Paris-Belleville). Des personnalités du milieu professionnel libanais comme Ziad Akl ou Mohammad Fawaz qui font partie du corps enseignant ont fait également leurs études en France. On trouve un diplômé de la formation (Serge Yazigi), quelques diplômés anglo-saxons : Jacques Harb à Boston, Joe Nasr en Pennsylvanie, ou autres : Dany Lichaa, Espagne, Ambra Cantarelli, Belgique. En revanche l'association avec l'IFU n'entraîne la présence d'enseignants d'Universités françaises, à part celle de Pierre Merlin. Au total, 20 enseignants dont 4 architectes-urbanistes, 1 ingénieur-urbaniste, 2 ingénieurs, 1 architecte, 4 géographes, 2 juristes, 2 économistes, 1 agronome, 1 historien, 1 sociologue et 1 statisticien.

A l'opposée, le DESS d'Urbanisme de l'Université Libanaise, en liaison avec les milieux universitaires lyonnais, recrute largement en France, même si on doit déduire que les enseignants en poste en France n'y font que des prestations limitées dans le temps. C'est le cas de Marc Bonneville et de Franck Scherrer de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, d'Henri Botta et de Jean Michel Deleuil de l'INSA de Lyon, ainsi que de Jacques Artigas de l'Ecole d'Architecture de Languedoc-Roussillon. Parmi les Libanais on trouve, à part Elie Achkar et Tristan Khayyat déjà cités, Mosbah Rajab, architecte et Docteur en Géographie de Paris IV et Robert Saliba, Architecte et Doctorant en Urbanisme à Paris VIII. Au total 10 enseignants locaux, dont 5 architectes et 3 géographes et 6 enseignants français, dont trois ingénieurs.

La Beirut Arab University recrute exclusivement des enseignants Libanais ou Arabes. Sur les 7 enseignants attachés à la formation 5 ont des diplômes de spécialisation (PhD ou Master) d'universités britanniques (Liverpool, Bath, Oxford, U.C.L, Londres), un de l'Université Technique de Budapest et un à obtenu le diplôme de l'Institut d'Urbanisme de Paris, après un DPLG. 6 sur 7 sont des architectes, dont trois diplômés de l'Université d'Alexandrie et trois de l'AUB de Beyrouth. Le septième est paysagiste.

En Palestine, les enseignants sont - par définition dirait-on - formés à l'étranger, en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux USA, en Jordanie ou en Egypte. Les profils dominants sont ceux de l'architecte et de l'ingénieur, deux enseignants de Bir Zeit et un de Najar, tous formés en Allemagne ont des diplômes d'urbanisme. La formation de Bir Zeit compte 4 enseignants titulaires de doctorats et 8 assistants, à Nablus il y a 7 professeurs titulaires d'un Doctorat et une dizaine d'enseignants titulaires d'un Master. A Gaza on trouve trois enseignants titulaires d'un Master d'architecture.

En Algérie, où - nous rappelons - n'existe pas de formation autonome d'urbanisme, l'EPAU d'Alger fonctionne pour plus de mille étudiants - tous niveaux confondus - avec 67 enseignants dont aucun professeur, 2 maîtres de conférences, 33 maîtres-assistants, 15

assistants et 17 chargés de cours. Le département d'architecture et d'urbanisme de Constantine fonctionne avec 163 enseignants. Dans l'année de post-graduation en Urbanisme de cette université interviennent 4 professeurs et 3 maîtres de conférences. Dans la post-graduation "Espace et sociétés" de la Faculté de Géographie de Constantine - de laquelle dépend également le département d'architecture et d'urbanisme, on trouve 2 professeurs, 3 maîtres de conférences et un praticien ingénieur.

La Faculté de Géographie de l'Université d'Essania, qui regroupe les Départements des Sciences de la Terre et de Géographie et Aménagement de Territoire, dispose pour 887 étudiants d'un corps d'enseignants composé de 3 professeurs, 6 maître de conférences, 9 maître-assistants, 7 assistants et 29 chargés de cours.

Dans l'ensemble de notre champ d'étude l'Algérie paraît donc comme le pays disposant des plus gros effectifs d'étudiants dans les domaines voisins de l'urbanisme avec un sérieux sous-encadrement.

Au Maroc, l'INAU fonctionne avec un effectif de 21 enseignants marocains qui ont le titre de Professeur ou d'Assistant-professeur, ainsi qu'avec des intervenants extérieurs.

Dans l'ensemble des pays du champ étudié le corps enseignant semble être - à l'exception du Liban - entièrement composé des nationaux, tandis qu'au fur et à mesure que l'existence des formations se prolonge, le recrutement tend à devenir également local. Cela peut être considéré aussi bien comme un signe d'implantation de la formation que comme un indice de son appauvrissement progressif par manque d'apports extérieurs.

IV.3- Le contenu des cursus

Parmi les pays étudiés l'Algérie et la Turquie disposent d'un enseignement centralisé qui conduit à l'unification plus ou moins grande des cursus, tandis qu'au Liban et au Maroc - dans ce dernier pays sans doute parce que l'enseignement d'urbanisme n'est pas encore suffisamment instauré - on remarque une relative souplesse dans l'organisation.

En Turquie le YÖK, impose le titre de la formation et par conséquent du diplôme : Planification urbaine et régionale, ainsi que la nature et la durée de celui-ci : licence de quatre ans, suivie d'un master de un ou deux ans et d'un doctorat. Il impose un certain nombre d'enseignements obligatoires : "Langue turque" (ce qui est curieux puisque tout l'enseignement secondaire se fait exclusivement en turc) et "Principes d'Atatürk et Histoire des réformes" censé véhiculer l'idéologie de l'Etat et imposé à toutes les disciplines.

Le cursus est d'une manière générale composé de huit semestres avec des cours affectés d'un certain nombre de crédits : les cours théoriques comptent généralement pour 2 crédits, les cours scientifiques pour 3 et les ateliers, qui couvrent l'ensemble des huit semestres, pour 8 à 12 crédits. Ainsi chaque semestre est composé de cours théoriques et d'un atelier. Les 3 ou 4 premiers semestres se présentent sous la forme d'un tronc commun obligatoire, les cours au choix interviennent par la suite. Des filières ou des options ne figurent que dans les cursus des masters.

Les brochures et les sites Internet (toutes les formations en disposent) offrent en introduction le credo de chacune, en essayant de répondre implicitement à la contradiction qui régit l'exercice de la profession dans ce pays : une formation abondante et relativement structurée face à une politique d'aménagement chaotique et pratiquement inexistante. Toutes les formations insistent sur le rôle pluridisciplinaire de l'urbaniste, mais se montrent plus ou moins critiques. La METU, forte de son ancienneté, et ayant une solide réputation "de gauche" prétend poursuivre une conception pédagogique qui ne vise pas seulement à questionner le processus d'aménagement en Turquie, mais également à le dépasser. L'Université Technique d'Istanbul, semble en revanche confiante en sa capacité de former

"d'aménageurs éclairés, capables d'aménager et de projeter un environnement susceptible de rendre heureux l'individu et la société". Mimar Sinan fait référence au passé "Beaux-Arts" de l'institution et est la seule à mentionner une coopération internationale. En effet, le département de planification invite des enseignants de l'Institut Français d'Urbanisme et de l'Université Technique de Lisbonne. L'Université Gazi (Ankara) insiste de son côté sur l'insertion de la planification urbaine et régionale, dans une planification nationale avec ses aspects économiques et juridiques. L'Université du 9 septembre (Izmir) fait explicitement référence à la situation créée par l'urbanisation rapide en Turquie en proposant de contribuer par son enseignement à la création d'un environnement "vivable". L'Institut de Technologie d'Izmir, qui instaure sa formation d'urbanisme en 1998, introduit dans sa présentation les notions d'environnement et de protection de la nature. L'Institut de Technologie de Gebze, introduit à son tour dans son discours de présentation la "technologie avancée", les "technoparcs" la S.I.G., la télédétection, en vrac.

A la METU les cours de chaque semestre sont composés autour d'un Planning Studio qui évolue progressivement depuis la sensibilisation à l'espace vers l'exécution de projets urbains. Les cours des deux premières années comportent une sensibilisation à l'urbanisme et des matières techniques. Dans la première catégorie l'on trouve "Les origines de l'urbanisme", "La ville et l'aménagement", la Sociologie urbaine, la Géographie urbaine, la Ville dans l'histoire (en deux semestres), ainsi qu'un cours intitulé "Développement de la pensée et des techniques occidentales". L'"Economie pour planificateurs" (en deux semestres) constitue une transition entre la première et la seconde catégorie. Dans cette dernière figurent "Basic Mathematics" I et II, "Statistics" I et II, "Development of Reading & Writing Skills" I et II, "Computer Programming" et "Advanced English". À partir de la troisième année sont introduits des cours plus spécialisés "Théorie et techniques de la planification", "Infrastructure urbaine", "Aspects juridiques et administratifs de la planification" ainsi que le cours au choix : 3 sur un ensemble de 8 (atelier non compris). Dans la quatrième année les cours au choix composent la quasi totalité du cursus hors atelier. Les ateliers ont un caractère cumulatif, ainsi les données recueillies lors de l'atelier précédent sont utilisées pour la phase ultérieure, avec une progression allant de l'analyse vers la composition. Paradoxalement, toutefois, l'échelle d'intervention grandit à chaque étape, les ateliers de la dernière année s'engagent dans des projets de planification régionale ou dans l'aménagement des grandes métropoles. L'éventail des cours au choix proposés est très large : une quarantaine de cours dont les étudiants auront à choisir au total 10. Certains sont intitulés Ateliers ; on y trouve aussi bien un Atelier de projet urbain (I et II), qu'un Atelier d'histoire urbaine, un "Atelier sur le projet urbain et le processus d'aménagement" et un "Atelier d'études urbaines comparées au Moyen orient et en Afrique du Nord". D'autres sont des Séminaires et complètent dans certains cas les Ateliers : "Séminaire sur les approches d'études urbaines comparées au Moyen orient et en Afrique du nord", mais aussi "Séminaire sur des questions choisies de politique urbaine" ou "Systèmes urbains et développement national". Les cours théoriques concernent la "Théorie de la planification" la "Théorie d'organisation spatiale" les "Méthodes d'analyse régionale" les "Théories et principes du projet urbain" ou la "Modernité, post-modernité et études urbaines", mais aussi les "Modèles dans l'aménagement urbain" (I et II). Les cours de méthode abordent des questions comme les "Méthodes de recherche d'aménagement urbain"; les "Méthodes d'analyse régionale", les "Questions d'archéologie urbaine" l'"Analyse des politiques urbaines", les "Politiques du projet et (l')évaluation". Des cours plus opérationnels traitent de l'"Approche des questions économiques", des "Aspects sociaux de l'aménagement", des "Dynamiques de population et (d')aménagement", de l'"Economie du développement et (de) l'économie de la Turquie", des "Dynamiques du marché du travail", de la "Recherche sur le logement", des "Aspects opérationnels de l'aménagement urbain avec référence aux questions

juridiques et administratives", de l'Environnement et du développement durable, de l'Economie d'aménagement. Enfin les cours techniques comprennent : l'"Application informatique des techniques statistiques à l'aménagement urbain et régional", l'"Application des techniques informatiques aux données turques", l'"Introduction aux systèmes d'information géographiques dans la pratique d'aménagement", les "Applications informatiques des techniques statistiques avancés à l'aménagement urbain et régional". Des stages sont prévus pendant l'été. Ceux effectués à l'issue des deux premières années - d'une durée de 4 semaines - consistent en la collecte de données en vue du travail d'atelier. Celui entrepris après la troisième année doit se dérouler auprès d'une collectivité locale ou d'un bureau de planification public ou privé, mais n'est prévu que pour quatre semaines.

Les autres formations suivent plus ou moins le même schéma, chacune développant ses spécificités selon ses moyens. A l'Université Technique d'Istanbul le poids de l'architecture, d'où la formation d'urbanisme est issue, est présente dans les cours obligatoires où on trouve dès la première année un cours sur le "Basic design" et les "Principes du design architectural". Cette tendance se reflète aussi dans les cours facultatifs avec : "La morphologie urbaine à travers l'histoire", "Forme et structure urbaines". L'aspect patrimonial - localisation stambouliote oblige - est aussi relativement présent avec un cours obligatoire concernant la Protection des Sites. Parmi les cours au choix figurent "Introduction aux questions environnementales", "Tourisme et environnement", "Identité urbaine et image". À Mimar Sinan où le nombre des cours est plus important qu'ailleurs une synthèse entre différentes disciplines est recherchée. On y trouve des cours de Droit d'urbanisme et de Droit d'Environnement, de Géographie, d'Ecologie et de Géologie urbaines, d'Administration urbaine, ainsi que des enseignements plus spécialisés sur les Evaluations des risques, les Processus de décision, les Ecosystèmes naturels, l'Analyse écologique de l'environnement, le Système des transports dans le tissu urbain historique, le Développement marginal dans l'environnement urbain et (l')urbanisme spontané. L'ensemble des cours est regroupé en 7 catégories : I. Ateliers, II. Supports aux ateliers, III. Cours théoriques, IV Cours pratiques, V. Cours de recherche urbaine, VI. Cours généraux (imposés par le YÖK), VII Cours au choix. L'Université technique de Yıldız introduit l'écologie de le premier semestre et groupe les cours facultatifs en neuf groupes avec 52 cours au total: Culture générale (Sciences comportementales, Esthétique, Culture urbaine, Photographie, Architectes et Urbanistes célèbres du XXe siècle, La ville et l'homme) ; Planification régionale (Concepts généraux d'économie politique, Planification dans les PVD, Economies et stratégies du développement, Espace économique et planification en Turquie) ; Planification urbaine (Question du logement dans les PVD, Politique économique de l'espace urbain, Villes nouvelles, Planification du tourisme, Histoire des villes et de la planifications turques, Les utopies en urbanisme, Analyse des réalisations des logements collectifs, Les bidonvilles et leurs particularités structurelles, Géographie urbaine, Connaissances en métrologie) ; Ecologie (Ecologie urbaine, Gestion de l'énergie, de l'alimentation et de l'eau en ville, Projet de paysage, Planification des loisirs, Planification des paysages, Planification des espaces verts) ; Projet urbain (Théories du projet urbain au XXe siècle, Le tissu urbain de la ville turque, Analyse des images urbaines et des structures visuelles, Mobilier urbain, Psychologie de l'environnement, Projetation des éléments de transport, Projet urbain, Maîtrise de l'environnement physique) : Conservation - rénovation (Politiques urbaines de conservation, Économie de la conservation - rénovation, Théories et techniques de la restauration) ; Théories et techniques de l'aménagement (Théorie de l'organisation spatiale, Théorie des systèmes et systèmes spatiaux, Modèles mathématiques, Théories de programmation, Formation de l'espace urbain) ; Gestion et aménagement urbains (Gestion des municipalités, Droit de l'entreprise, Techniques d'expropriation, Aménagement des terrains urbains et

ruraux) ; Informatique (Animation, Systèmes d'aide à la planification, Modélisation tridimensionnelle, Langage de programmation, Télédétection, Systèmes d'Information Géographique).

Parmi les autres formations, l'Université Gazi présente un programme de base sans grande originalité, c'est également le cas pour les Universités Selçuk de Konya et Erciyes de Kayseri, lesquelles proposent un choix très restreint de cours optionnels. L'Université du 9 septembre propose un cours facultatif sur la planification d'Izmir. L'Institut de Technologie d'Izmir propose quelques cours innovants : Introduction aux arts visuels avec apprentissage de la vidéo, Esthétique et principes du projet spatial, Aménagement écologique.

La METU propose six programmes de master d'une durée de deux ans. Les trois sont menés directement par le Département de Planification urbaine et régionale. Il s'agit des Masters de Planification urbaine, de Planification régionale, de Projet urbain. Celui de la Planification régionale n'admet que les diplômés d'un département de planification, les deux autres acceptent également les architectes. Trois autres Masters sont menés avec d'autres départements. Celui de la Planification des politiques urbaines, admet également les diplômés du Département de Gestion publique, celui de Géodésie et de SIG, reçoit aussi les ingénieurs et les scientifiques, enfin celui de l'Archéologie des lieux habités s'ouvre plus largement aux Architectes, Anthropologues, Sociologues, Historiens de l'Art, Géographes et Géologues. L'Université Technique d'Istanbul programme quatre Masters d'un an : Planification urbaine, Planification régionale, Projet urbain, Planification du paysage. Les promotions sont de 20 personnes par master et sont ouvertes aux Architectes et Paysagistes pour les deux dernières et en plus aux Juristes, Sociologues, Géologues, Ingénieurs de l'environnement, Statisticiens, Ingénieurs de gestion, pour les deux premières. Mimar Sinan organise trois Masters d'une durée d'un an. Tous admettent les Architectes. Celui d'Aménagement urbain s'ouvre également aux Géographes, aux Economistes, aux Sociologues et aux Juristes ; celui de Projet urbain ne prend en plus des Architectes que les Paysagistes, Celui de Conservation et rénovation urbaines les Juristes et ceux qui possèdent un diplôme de Gestion. L'Université technique de Yıldız ouvre deux Masters d'un an : Aménagement urbain et Aménagement du paysage. L'université Gazi propose chaque année un thème différent pour son unique Master. L'Institut de Technologie d'Izmir organise des Masters de deux ans : Aménagement urbain et Projet urbain, ce dernier avec deux options, l'une pour architectes et l'autre pour urbanistes. L'Institut de Technologie de Gebze, qui ne dispose pas de programme de licence, ne prépare qu'un seul master d'Aménagement. Parmi les Universités privées Beykent prépare également uniquement un Master de deux ans.

Dans l'ensemble il s'agit donc des programmes bien diversifiés, avec des contenus alléchants même, si les intitulés tiennent leurs promesses, qui semblent bien suivre l'actualité internationale d'enseignement et de recherche, notamment en ce qui concerne les trois ou quatre formations les plus performantes, mais qui paraissent tout aussi coupées des réalités du pays. Même si les enseignants sont impliqués, par la structure du marché des commandes, dans la pratique, celle-ci ne semble pas se refléter à travers les résumés des cours et des ateliers fournis, dans l'enseignement. Cela correspond toutefois parfaitement au fonctionnement de l'aménagement dans le pays. Les collectivités locales, où les enjeux tournent autour des modalités de partage de la rente foncière, n'ont ni l'intérêt ni les moyens de s'associer l'université, sauf à afficher le nom d'un enseignant prestigieux comme conseiller à titre individuel.

Il est également à remarquer que ni le cursus de licence ni celui de maîtrise ne donnent lieu à des mémoires. Ainsi les étudiants en urbanisme ne s'engagent pas dans un travail personnel écrit. La plupart de ses formations dispensent en principe des doctorats, mais ceux-ci ne comportent pas de cursus spécifique - l'équivalent des DEA ou des Ecoles doctorales en

France - et le travail de thèse se résume à une relation personnelle entre le doctorant et son directeur.

Au Liban il s'agit des formations d'une durée plus courte, de deux ans, qui alignent par conséquent un nombre inférieur de cours. L'ALBA regroupe son cursus en cinq rubriques : Outils de la planification, avec Statistiques, Photo-interprétation/Téledétection, Enquêtes en sociologie, Cartographie, Présentation de rapports et notes de lecture, GIS, Informatique ; Fondement de l'Urbanisme, contenant des cours de Sociologie, Economie urbaine, Histoire des théories de l'Urbanisme, Analyse des mutations spatiales, Histoire urbaine de Beyrouth, Morphologie urbaine, Villes et paysages ; Gestion et développement, qui propose des cours de Patrimoine, Réhabilitation et revitalisation des zones urbaines, Gestion urbaine, Villes et développement durable, Géographie physique des villes, Etudes d'impacts environnementaux, Politiques et enjeux du transport ; Pratiques de l'aménagement, contenant des enseignements d'Histoire et actualité de l'urbanisme, Modélisation des transports, Méthodologies et approches nouvelles, Logement : politiques et acteurs, Grands projets : impact et évolution ; Droit de l'urbanisme et outils fonciers, réunissant Droit de l'urbanisme et de l'environnement, Réglementation et formes urbaines, Politiques publiques, Politiques foncières, Acteurs d'aménagement, Urbanisme opérationnel.

L'Université Libanaise propose deux séries de cours, suivi de laboratoires et de deux options. La première série, dite des Enseignements fondamentaux contient onze cours de théorie et de méthode : théories, acteurs, pratiques professionnelles, approches sociales ou environnementales, analyse des formes urbaines, enjeux et stratégies, patrimoine. Celle des Techniques transversales d'intervention se compose de quatre unités : Planification, Procédures et pratiques de l'urbanisme opérationnel, Ingénierie du montage d'opérations d'aménagement, Finances locales, et des études de cas. Les laboratoires consistent en trois unités, chacune composée de plusieurs groupes : Contenu et méthodes, Représentation en urbanisme, Séminaire. L'option professionnelle concerne essentiellement les stages, l'option recherche propose des séminaires.

L'AUB offre un Master en deux voies : Planification urbaine et Projet urbain. Sont admis uniquement ceux qui possèdent un diplôme d'architecte. Un tronc commun aux deux Masters et composé de cinq cours : Planification dans les PVD (Low Income countries), Développement et économie de la planification urbaine, Méthodes de recherche sociale dans la planification urbaine, Impact de l'environnement sur le développement urbain, Processus analytique et méthodes, qui totalisent quinze crédits. Ensuite les étudiants engagés dans le Master de Planification urbaine choisissent 3 cours de 3 crédits chacun dans un des domaines suivants : génie urbain, transports, aménagement urbain, planification urbaine. Ceux qui choisissent le Master de Projet urbain suivent deux Ateliers de projet (Design studio I, II). Trois autres cours, de 3 crédits chacun, sont choisis par les uns et par les autres, plus un mémoire, qui compte pour 6 crédits, est rédigé. Parmi les cours au choix on trouve : Histoire et théorie de la planification urbaine, Planification de l'usage des sols, Question et politiques du logement dans les PVD, Négociations, Théorie spatiale et la question de la forme urbaine, Analyse des politiques publiques, Culture de planification et planification des cultures.

La Beirut Arab University offre un Master de planification et un d'architecture. Le premier comprend en première année un Atelier d'architecture et de planification et des cours d'Etudes environnementales, de Méthodologie de la recherche, de Techniques de planification, de Logement urbain. La seconde année est consacrée à la préparation du mémoire.

L'Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth propose dans son option Travaux Publics et Transport, des enseignements de topographie, de droit de la construction, d'architecture et d'urbanisme en première année pour le sixième environ du temps global des études. En deuxième année on trouve un cours sur les transports urbains et en troisième année deux cours

liés à l'urbanisme : Droit du sol et aménagement du territoire, Planification et gestion des grands projets. L'Ecole supérieure de géomètre-topographe offre également des cours de droit d'urbanisme et de techniques diverses se rapportant à l'urbanisme.

L'ALBA, laquelle forme des architectes en 6 ans propose en 3^e année un cours annuel d'introduction à l'urbanisme et en quatrième année un Atelier d'urbanisme. Le *Bachelor of Architecture* de l'AUB comprend cinq cours d'urbanisme : Urbanisme, Réglementation de construction et d'urbanisme, Eléments de projet urbain, Cités divisées, Vers une architecture engagée. Les deux premiers sont obligatoires pour ceux qui désirent continuer dans les Masters de Planification ou de Projet urbain de la même institution. La Lebanese American University offre un Atelier de projet urbain en cinquième année d'études d'architecture. La Notre Dame University a créé en 1992 un Master d'Architecture et d'Urbanisme de paysage avec trois options : Architecture du paysage, Projet urbain, Planification de l'environnement. Elle offre également des cours d'urbanisme dans son *Bachelor of Architecture*. L'Université du Saint Esprit de Kaslik introduit quelques enseignements d'urbanisme dans son cursus d'architecture et annonce un DEA en urbanisme. Enfin la Beirut Arab University dispose dans son Bachelor of Architecture d'un Cours de Projet urbain (I et II), d'un cours de Théorie de l'habitat et d'un cours de Législation et pratique de la construction.

En Palestine, le programme du Master d'urbanisme de l'Université Al Najjar comprend des cours de Planification urbaine, d'Urbanisme opérationnel, des Ateliers de Projet urbain et de paysage. Les enseignements sont couplés avec ceux du *Bachelor of Architecture* en quatrième et cinquième année. Les stages se font avec l'appui du Ministère de la Coopération. L'Université dispose également d'un Master de Transports et assainissement et prévoit de délivrer un Doctorat en urbanisme.

Dans la même université, le *Bachelor of Architecture*, comprend un module obligatoire de Planification urbaine. Celui-ci contient trois composantes : Structure urbaine des villes arabes dans leur évolution historique et évolution du tissu urbain et rural de la Palestine, Planification régionale dans son contexte environnemental (législation, aspects économiques, aspects institutionnels dans le contexte de construction institutionnelle de l'Etat palestinien), Programmation et données de cadrage (population, pratiques de l'urbanisme).

Le *Bachelor of Architecture* de l'Université de Bir Zeit propose également un module obligatoire de Planification urbaine avec le même contenu que celui sus-mentionné, ainsi que d'autres modules obligatoires de : Paysage, avec un volet historique sur l'histoire des jardins dans le contexte arabo-musulman, Environnement sanitaire et Assainissement. Des modules optionnels d'Architecture et société, d'habitat, de SIG, figurent également en troisième année du cursus d'architecture de cette université. Le module Habitat complète celui de Planification urbaine avec des enseignements sur la typologie des quartiers et du parc immobilier, et sur les aspects socio-économiques du parc immobilier et les politiques d'habitat.

Le cursus d'architecture de l'Université de Gaza, comprend des modules obligatoires de Planification urbaine et d'Assainissement analogues aux précédents ainsi qu'un module obligatoire de Sociologie urbaine.

L'orientation culturelle plus marquée de ces enseignements, par rapport à ceux dispensés dans les autres pays du champ de l'étude, est aussi évidente que compréhensible.

En Algérie, les cours d'urbanisme sont insérés dans le programme national des écoles d'architecture. Un cours d'Urbanisme de 45 h. (3h/semaine) est dispensé en cours magistral au 8^e semestre. Il s'agit d'une introduction à la planification urbaine et régionale. Il est suivi en 9^e semestre par un cours d'Urbanisme II optionnel de 30 h. (2h/semaine). Au 10^e semestre est placé un atelier optionnel d'Urbanisme opérationnel de 330 heures (22h/semaine) aboutissant à l'élaboration d'un projet d'urbanisme. En guise de préparation à ces enseignements on trouve au 3^e semestre un cours de Démographie urbaine de 30 h., se déroulant moitié en cours

magistral, moitié en TD (1h+1h/semaine), et au 7e semestre un cours de Géographie urbaine avec la même structure.

La post-graduation de l'EPAU, intitulée Architecture et environnement, mise en place en 2000, comprend une majorité de matières d'urbanisme : Projet urbain, Instrument et planification, Histoire des villes, Histoire de l'urbanisme, Patrimoine, Paysagisme (sic), Transport urbain, Protection de l'environnement, Architecture et urbanisme climatiques.

La post-graduation "Urbanisme" de la Faculté d'Architecture de l'Université de Constantine est organisée en trois axes et un atelier. Le premier axe, celui des concepts, est subdivisé en trois unités thématiques : L'urbanisation, qui traite de la ville dans l'espace et dans l'histoire et de l'urbanisation actuelle dans le monde ; La ville, avec la ville comme système, la ville comme lieu et les approches trans-disciplinaires de la ville ; L'urbanisme, qui contient les théories d'urbanisme, la planification urbaine, les instruments de la planification urbaine, les pratiques d'urbanisme et les acteurs de l'urbanisme. Chaque unité à un volume de 60 h. Le deuxième axe est celui des pratiques, subdivisé en trois cours de 45h. chacun: Législation urbaine, Transports urbains, Hydraulique urbaine et VRD. Le troisième axe est celui des instruments avec quatre cours de 45h. : Méthodologie de recherche, Informatique, Documents urbanistiques, Langue étrangère (Anglais). L'Atelier a un volume de 180 h.

La filière universitaire "Géographie et aménagement du territoire" comprend un tronc commun de deux années plus trois années de spécialisation. La spécialisation se fait en cinq options : Géomorphologie, Aménagement rural, Aménagement des milieux physiques, Aménagement régional, Aménagement urbain. L'option d'Aménagement régional comprend en troisième année les cours suivants : Villes et régions urbaines, Analyse des ensembles régionaux, Economie régionale, Photo-interprétation et télédétection, Ressources en eau et utilisation, Organisation de l'espace régional, ainsi qu'un cours de langue et un atelier. En quatrième année interviennent les cours : Méthodes d'analyse régionale, Transport et intégration, Aménagement régional, Législation, instruments et acteurs de l'aménagement régional, Région et environnement, Dynamique urbaine et disparités régionales, de même qu'un cours de langue et un atelier. La cinquième année contient des cours de Méthode de recherche, d'Informatique et d'infographie et aboutit à un stage et à un projet de fin d'études. L'option d'Aménagement urbain est constituée selon le même schéma: Villes et régions urbaines dans le monde, Villes du monde arabe et du tiers monde, Sociologie urbaine, Techniques d'analyse en milieu urbaine, Ressources en eau et utilisation, Organisation de l'espace régional, en troisième année, Aménagement urbain, Techniques urbanistiques, Institutions législations et actions du développement urbain, Economie urbaine, Environnement en milieu urbain en quatrième année, Méthodes de recherche, Informatique et infographie, Stage et Mémoire en cinquième année.

La post-graduation "Espace et sociétés" de la Faculté de Géographie de Constantine comprend six cours annuels de 60 heures : Méthodes et techniques d'analyse, L'aménagement du territoire : théories et pratiques, Types d'espace et aménagement I et II, Méthodologie de recherche, Informatique et infographie, plus un cours de langue étrangère.

La formation d'ingénieur civil contient en quatrième année un cours d'AEP, assainissement et VRD et en cinquième année un cours d'Urbanisme.

Enfin, dans la Licence de Sociologie des quatre ans existe un programme de Sociologie urbaine pour les deux dernières années. La troisième année est composée de 6 modules de 30 heures : Analyse critique des principales théories en sociologie urbaine, Relations villes/campagnes, Le phénomène urbain, Economie urbaine, Sémiologie graphique, Introduction à la cartographie, ainsi que d'un module de 60 heures de Méthodologie spécialisée. En cinquième année on trouve 4 modules de 30 heures : Politiques urbaines,

Législation urbaine, Urbanisme opérationnel, Anthropologie urbaine, ainsi qu'un mémoire de fin d'études.

L'ensemble de ces formations semble délivrer un enseignement de sensibilisation de base peu en rapport avec les pratiques en cours dans le pays, malgré une orientation tiers-mondiste de l'enseignement.

Au Maroc, l'enseignement de formation professionnelle dispensé par l'INAU est groupé sur deux années. La première se compose de quatre modules : Droit et aménagement, avec quatre cours de 25 heures, Aspects juridiques de l'aménagement du territoire, Droit de l'urbanisme, Droit foncier, Finances locales ; Economie et territoires, qui comprend deux cours de 30h : Economie générale et Economie urbaine, et deux cours de 20h, Géographie économique et Economie spatiale et régionale ; Méthodes d'analyse de données contient deux cours de 20h, Techniques d'enquêtes et Démographie, deux cours de 30h, Statistiques et Analyse de données, et un cours de 40 h. Informatique ; Outils d'aménagement regroupant deux cours de 25h, Histoire des théories d'aménagement et Les outils et les pratiques d'Aménagement, ainsi qu'un Atelier de conception des documents d'aménagement et d'urbanisme de 60h ; Techniques de représentation de l'espace concerne trois cours de 25 heures, Cartographie, Topographie, Photo-interprétation et télédétection. La deuxième année contient deux cours de 18h : Techniques de communication et Méthodes d'analyse en sciences sociales, 4 séminaires de 100 heures, dont une partie consacrée aux sorties de terrain : Aménagement et développement rural, Aménagement urbain, Environnement et développement durable, Développement local et aménagement régional, ainsi qu'un mémoire de fin d'études.

L'Ecole Nationale d'Architecture dispose d'un champ disciplinaire intitulé Urbanisme et sciences de la ville. La formation des professionnels aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement, entreprise par l'UFR de l'Université Ain Chock (Casablanca) fonctionne sur quatre axes : matières d'approfondissement, matières de spécialisation, conférences parallèles et séminaires et ateliers. L'UFR de l'Université Mohamed V (Rabat) comprend une formation professionnelle sous la forme d'un DESS de Développement rural et régional dans les pays du Maghreb et d'un Doctorat de Développement et aménagement régional. Ce dernier se compose de deux sous-axes : Les systèmes de centres et la construction régionale, Périphérie des villes, urbanisation et développement régional.

V- Conclusion

Les disparités entre les cas étudiés laissent apparaître quelques constantes. La première concerne le développement des formations d'urbanisme, qui s'accélère pendant la dernière décennie du XXe siècle, aussi bien sous la forme de cursus indépendants qu'en tant que filières, options ou enseignements inclus dans les disciplines avoisinantes. Cette accélération de l'enseignement d'un urbanisme essentiellement réglementaire va de pair avec le renversement général de tendance au profit d'un urbanisme de projet. Ainsi l'enseignement peut paraître comme en retrait par rapport à la pratique. Nous avons vu que les formations universitaires semblent suivre leur propre logique, absorption des effectifs grandissants de jeunes bacheliers et réinsertion des jeunes diplômés dans l'enseignement. Mais en même temps une décentralisation, de fait sinon de droit, des actions et des décisions concernant l'espace urbain, est en marche dans les pays du champ de l'étude. Les intérêts locaux de partage de rente foncière, les besoins qu'entraîne l'urbanisation croissante, qui affecte non seulement les grandes métropoles, mais aussi des anciennes bourgades ou même des villages, réclament une gestion de proximité. Celle-ci est et sera en très grande partie réglementaire,

même s'il s'agira le plus souvent d'une interprétation particulière, soumise aux intérêts locaux, d'une réglementation nationale, si ce n'est que parce que l'immense majorité des collectivités locales n'aura pas les moyens de s'engager dans des projets urbains, mais aussi parce que les enjeux de partage de la rente foncière ne rendront pas ceux-ci possibles. Alors, la gestion locale, encouragée par les discours ambiants de décentralisation et de gouvernance, conduit et conduira vers la constitution d'équipes techniques locales, dans lesquelles le nombre croissant des diplômés d'urbanisme trouvera sa place. Il ne s'agira pas de démiurges remodelant l'espace pour le plus grand bonheur des hommes, comme l'ont rêvé les précurseurs de la première moitié du XXe siècle, mais des exécuteurs, des conseillers et peut-être même des acteurs, utiles dans l'âpre lutte du partage de la rente foncière, qui a encore des beaux jours devant elle, dans la mesure où l'exode rural ne doit pas s'essouffler avant une ou deux décennies dans les pays étudiés.

La deuxième constante est celle du maintien des liens privilégiés entre les formations d'architecture et celles d'urbanisme. Malgré le rôle prépondérant des ingénieurs et des géomètres-topographes dans l'exercice du métier c'est dans la quasi-totalité des cas au sein des Facultés d'architecture qu'ont été mis en place les formations d'urbanisme et c'est également au sein des cursus d'architecture qu'on rencontre le plus grand nombre d'enseignements d'urbanisme. Cela signifierait-il que ce sont les architectes qui sont en train de s'accaparer progressivement le domaine de l'urbanisme, ou que les ingénieurs dédaignent cette formation en pensant qu'ils peuvent aussi bien continuer à faire sans? En tout état de cause, la mise en place et le développement des formations indépendantes d'urbanisme contribuera à autonomiser cette discipline par rapport aux disciplines mères, ce qu'on voit assez clairement dans les pays où les formations autonomes sont déjà anciennes. Un partage des tâches semble ainsi se dessiner. Le noble travail du projet urbain et des grandes opérations d'urbanisme aux ingénieurs et architectes, avec ou sans vernis d'une formation d'urbanisme ; le travail de soutien et de gestionnaire des conflits quotidiens autour de l'espace urbain aux simples urbanistes. En cela aussi les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée suivront l'exemple du Nord.

4e Partie

**Organisations professionnelles
et structuration d'une profession**

Elisabeth Longuenesse

Sommaire de la 4e partie

I- NAISSANCE DE L'URBANISME MODERNE ET CONDITIONS D'EMERGENCE D'UN MILIEU PROFESSIONNEL.....	79
II- LA NAISSANCE DE L'URBANISME AU SUD DE LA MEDITERRANEE : DES PRIORITES DIFFERENTES DES DECALAGES A ANALYSER	80
III- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, COMME ANALYSEURS DES SPECIFICITES NATIONALES.....	81
IV- ÉGYPTÉ : CENTRALISME, PROJET DE DEVELOPPEMENT ET MODELE NATIONAL CORPORATISTE.....	83
V- TURQUIE : ENTRE AUTONOMIE PROFESSIONNELLE ET MOBILISATION POLITIQUE	87
VI- LIBAN : ELITISME REPUBLICAIN, LOGIQUE NOTABILIÈRE ET PRESSION DU MARCHÉ.....	90
VII- MAROC : UN MILIEU INTROUVABLE.....	94
VIII- ALGERIE : ENTRE CONTRÔLE ÉTATIQUE ET LIBÉRALISME SAUVAGE	96
IX- PALESTINE : ENGAGEMENT POLITIQUE OU STRATÉGIE PROFESSIONNELLE	100
X- CONCLUSION	102

I- Naissance de l'urbanisme moderne et conditions d'émergence d'un milieu professionnel

Au 19^e siècle, les bouleversements de la société urbaine résultant de l'industrialisation, l'afflux de populations ouvrières, l'accroissement de la pauvreté et de la criminalité, la multiplication des épidémies, et le souci de la bourgeoisie de se protéger contre les classes dangereuses, sont à l'origine de préoccupations d'urbanisme, formulées principalement en termes d'hygiénisme et d'ordre social. "L'urbanisme au premier regard se confond alors avec l'hygiénisme. Celui-ci vient de se voir en 1902 reconnaître un vaste champ d'intervention où pourront se combiner, dans le cadre des règlements types municipaux d'hygiène, des critères médicaux avec des normes topographiques et volumétriques de construction"²⁵... Les professionnels concernés par les préoccupations d'urbanisme sont très divers, et les médecins jouent un rôle déterminant au côté des inspecteurs du travail, des chimistes, géomètres, ingénieurs et architectes. Ce n'est que lorsque l'urbanisme est reconnu comme un champ d'intervention spécifique, et fait l'objet, à partir de 1919 en France, d'une législation propre (loi sur les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension) qu'ingénieurs et architectes deviennent prééminents.

L'urbanisme naît donc dans un souci de reconstruire la cité détruite par le développement industriel incontrôlé et les conflits sociaux qu'il a entraînés. Il a de ce fait partie liée, dans l'Europe industrielle, avec l'émergence de la "question sociale". Comme intervention de l'État sur la ville, il évolue, change de forme et de contenu, selon les époques et les contextes. En France, d'un urbanisme dominé par l'hygiénisme dans les débuts de l'industrialisation, on passe à un urbanisme de reconstruction après les deux guerres mondiales, puis à un urbanisme social, centré sur la question du logement dans les années 1960. Sont mobilisés à chaque époque des corps d'experts dont les modes d'intervention, et la structuration professionnelle dépend des priorités de chaque moment, des relations entre l'administration et les professionnels indépendants, des modalités de délégation par l'État à tel corps ou catégorie professionnelle des missions d'aménagement urbain, de la division du travail entre les uns et les autres. D'un pays à l'autre, les modes d'intervention changent : l'urbanisme anglo-saxon est moins planificateur que l'urbanisme français²⁶.

Les modes de professionnalisation, l'émergence et la structuration de milieux professionnels de l'urbanisme, sont directement l'effet des modalités de l'intervention de l'État. La mise en place de formations spécialisées est généralement tardive, et ne limite pas aux titulaires de ces formations une pratique de l'urbanisme multiforme, pluridisciplinaire, où le poids de telle discipline ou de telle approche varie selon les orientations de politique urbaine et la nature de la commande publique. Ainsi, en France, en 1979, seuls 51% des praticiens de l'urbanisme chargés de la mise en œuvre des procédures publiques sont titulaires d'un diplôme

²⁵J. P. Gaudin, "Savoirs, savoir-faire et mouvement de professionnalisation de l'urbanisme au début du siècle", *Sociologie du travail*, 2/1987, p 179

N.B. Ce n'est pas un hasard si Berlin, première ville industrielle de la fin du 19^e siècle est aussi un haut lieu d'expérimentation et de réflexion urbaine.

²⁶Cf Stephane Yerassimos.

d'urbaniste²⁷. G. Verpraet propose d'analyser les milieux professionnels de l'urbanisme et les stratégies de professionnalisation en terme de "coalitions", comme "modes d'organisation d'une profession en segments de statuts et de compétences, pour assurer l'accès à des ressources", "modes de division du travail, de répartition des tâches entre agents professionnels"²⁸. Dans le cas français qu'il étudie, il identifie des "filières de l'urbanisme" chez les architectes libéraux, les fonctionnaires d'État (corps des ponts et chaussées, des travaux publics, etc.), les contractuels d'études, les personnels communaux. Les relations entre ces différentes catégories de professionnels sont faites d'une combinaison de solidarité et de concurrence, du fait du poids de la commande publique et de la délégation des procédures d'urbanisme et il repère des "paires de coalition" prédominantes à différents moments : l'époque de la reconstruction d'après guerre serait dominée par une coalition d'architectes libéraux et de fonctionnaires urbanistes, les années 60-70, période d'urbanisme de plan, par une coalition d'ingénieurs de décision et d'expert contractuel, et les années 80, qui voient un glissement vers un urbanisme de participation, de commande contractuelle et de gestion urbaine, une coalition de gestionnaires de l'habitat et de professionnel de la concertation. Au delà du cas particulier qu'il étudie, l'intérêt de sa démarche est dans la mise à jour de négociations d'acteurs, entre les politiques, l'administration et différents groupes professionnels, déterminées par l'évolution de la commande publique. Le diplôme d'urbaniste (créé en 1968) vient ainsi, selon lui, surqualifier des qualifications distinctes, sans les remplacer. Les urbanistes ne forment pas un corps, mais un système professionnel, ouvert à diverses professions (des économistes aux géomètres, en passant par les géographes et les sociologues) organisé autour de la délégation de la puissance publique.

II- La naissance de l'urbanisme au sud de la Méditerranée : des priorités différentes des décalages à analyser

Dans les pays qui ne sont pas touchés, au 19e siècle, par le mouvement d'industrialisation, et qui découvrent leur retard technique, cause de leurs défaites militaires et économiques face à l'Europe, c'est le souci de modernisation, de rattrapage de l'occident, qui se traduit dans différents domaines, dont celui de l'urbanisme. Dans le triptyque "ordre, hygiène, embellissement" (Yerasimos), la hiérarchie des préoccupations est probablement inverse de ce qu'elle est dans l'Europe industrielle²⁹.

En Turquie, comme en Égypte, le 19e siècle est une époque de réformes, mues par ce souci de rattraper le retard pris face à l'Europe. La prise de conscience de ce retard est née de la confrontation militaire d'abord, politique, économique, culturelle ensuite, avec les puissances européennes. Le premier souci sera de moderniser l'armée, et cette modernisation passera par l'acquisition des savoirs techniques et scientifiques européens. Des écoles seront créées, et des experts et savants français, anglais, allemands, seront sollicités pour encadrer les formations mises en place. Mais c'est aussi plus largement le mode d'administration de l'État qui est transformé. Ghislaine Alleaume a mis en lumière pour l'Égypte ce passage du serviteur au fonctionnaire³⁰. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les préoccupations d'urbanisme. A la différence de l'Europe, où l'enjeu est de faire face aux fléaux nés de

²⁷Imbert et Vallet, *Les urbanistes, étude descriptive d'une profession*, DUP SFU, 1979, cité par Verpraet, 1987 (voir infra).

²⁸G. Verpraet, "Les coalitions dans les professions de l'urbanisme", in *Sociologie du travail*, 1/1987, p.70-85

²⁹ Idée proposée à titre d'hypothèse.

³⁰Alleaume (Ghislaine), "La naissance du fonctionnaire", *PM*, n°41-42, 1987-1988

l'industrialisation et de séparer la bourgeoisie des classes dangereuse, le souci, on l'a dit, est ici de "moderniser", en suivant le modèle offert par les pays européens. Mais là, comme dans d'autres domaines, la fascination pour le modèle, fait abstraction des conditions historiques qui l'ont vu naître, et son transfert est tronqué de l'essentiel, à savoir les fondements socioculturels — et économiques — qui l'ont rendu nécessaire.

Alors que dans les pays européens industriels, le développement de l'urbanisme moderne est le produit de logiques et de contraintes techniques, économiques, politiques, endogènes, que la confrontation de la commande publique aux qualifications et aux compétences disponibles a suscité des "coalitions d'acteurs", de métiers et de professions, dans les pays du sud de la Méditerranée l'importation de modèles étrangers se fait au détriment des cultures locales et de rationalités techniques ou de logiques économiques produits par une dynamique interne. Ainsi, on peut proposer *l'hypothèse* d'un décalage persistant entre la commande publique d'urbanisme, la réponse de milieux professionnel formés à l'extérieur, d'un côté, et la réalité des sociétés locales, de l'autre. Le poids des logiques académiques dans la construction des identités professionnelles s'expliquerait en partie de cette manière.

Mais il faudrait aussi ajouter à cela les effets différenciés des influences anglo-saxonnes (américaine et britannique) ou française dans l'orientation prise par les politiques de planification urbaine, leur institutionnalisation, la mise en place des formations, dont le rôle est essentiel dans la structuration d'un milieu professionnel.

III- Les organisations professionnelles, comme analyseurs des spécificités nationales

Les conditions de la création et du fonctionnement des organisations professionnelles, syndicats ou associations, regroupant les professionnels concernés par l'urbanisme, ou certains d'entre eux, peuvent être considérées comme révélatrices de ces décalages, mais aussi des différences d'évolution d'un pays à l'autre.

Dans les notes qui suivent, je partirai donc de *l'hypothèse* que la forme prise par les organisations professionnelles est l'expression de l'état du milieu professionnel, des équilibres et rapports de force qui le caractérisent, des préoccupations qui le traversent, de ses relations avec l'État et l'administration d'un côté, l'université de l'autre. Les missions qui leurs sont attribuées par la loi ou qu'elles se donnent dans leurs règlements intérieurs, leurs activités, leurs actions, traduisent la représentation qu'elles ont ou veulent donner du groupe socio-professionnel dont elles sont le porte-parole.

Plusieurs types d'organisations professionnelles peuvent être constitués à différents moments, dans différents contextes sociaux et institutionnels. Les dénominations, qui changent d'une langue à l'autre, peuvent donner une indication sur la mission qu'elles se donnent, mais il faut chaque fois analyser l'activité concrète et le fonctionnement effectif, pour en tirer des éléments d'appréciations pertinents quant au rôle joué par ces organisations dans la structuration d'un milieu professionnel, ou le contrôle d'un marché de l'emploi. De l'association d'anciens élèves, soucieuse d'aider à la recherche d'emploi, aussi bien que de sociabilités ou de formation, à l'ordre contrôlant le respect d'un code professionnel et les conditions de l'exercice, en passant par la société scientifique, le syndicat ou la société d'entraide, les logiques sont très différentes. Mais plus important pour notre propos est au préalable la question de la définition même des groupes, et de leurs frontières, des compétitions qui s'instaurent entre eux : des praticiens de l'urbanisme peuvent se retrouver

dans l'un ou dans l'autre, dans l'un et dans l'autre, selon les cas. Plusieurs organisations professionnelles peuvent concurremment, ou solidairement, intervenir dans le champ de l'urbanisme, ou dans les débats de politique urbaine.

Dans certains pays existent des organisations propres aux urbanistes, association, société, ou ordre : c'est le cas de l'Égypte et de la Turquie. A l'opposé, d'autres peuvent ne connaître l'urbanisme que comme une des activités des architectes, ne pas avoir de formation d'urbanisme, sauf un cours ou deux dans un cursus d'architecte, et ne pas reconnaître - sinon identifier - de profession d'urbaniste - alors même que partout existent, à différents niveaux de l'administration, centrale ou régionale, des directions de l'urbanisme : c'est le cas de la Jordanie comme de la Syrie. Les professionnels qui font de l'urbanisme sont généralement identifiés comme ingénieurs ou architectes (ces derniers étant parfois englobés dans la profession d'ingénieur). Ils peuvent être membres d'organisations d'ingénieurs, où la spécialité d'urbaniste est ou non reconnue comme telle, tandis que les préoccupations d'urbanisme sont généralement très présentes. Lorsque coexistent deux organisations distinctes pour les ingénieurs et les architectes, on peut trouver des praticiens de l'urbanisme des deux côtés. Les géomètres topographes, en France identifiés comme une des professions concernées par l'urbanisme, constitutive du milieu de l'urbanisme, sont divisés en fonction de leur niveau de formation : certains, titulaires d'un diplôme d'ingénieur, peuvent adhérer aux organisations d'ingénieurs, tandis que les simples techniciens en sont écartés.

Bref, pour chacun des pays que nous étudions, il faudra identifier les organisations qui comptent dans leur rang des professionnels ayant à voir avec l'aménagement ou la planification urbaine, se demander qui elles regroupent, pour quoi faire, quelles relations elles ont avec l'administration, avec l'État, si elles interviennent dans les débats autour de la ville, ou dans l'élaboration des politiques, en quels termes, à partir de quelles préoccupations. Organisent-elles des conférences, des congrès, des formations, sur quels types de problèmes - préservation des centres anciens ou lotissements de logement social, problèmes d'environnement ou de gestion urbaine, etc.

Mais au delà de la question de l'identité professionnelle stricto sensu, on doit s'intéresser au modèle professionnel véhiculé par l'organisation, à travers ses actions et pratiques, le type de relation entretenu avec l'État d'un côté, les adhérents de l'autre, la société d'un troisième. Modèle de profession savante, de profession corps, de profession libérale ; projet national corporatiste, projet démocratique de service public, projet neo-libéral de soumission totale à la logique du marché ?

Claude Dubar et Pierre Tripier ont proposé de distinguer entre trois modèles professionnels, auxquels ils ont fait correspondre trois paradigmes d'analyse : le modèle catholique du corps d'État, héritier des corporations médiévales, le modèle collégial anglo-saxon, issu d'une tradition germanique et protestante, le modèle libéral de la profession illégitime. Ne pourrait-on compléter ce schéma avec un modèle "corporatiste ottoman", proche mais distinct du premier, du fait de la nature spécifique de la relation entre le pouvoir central ottoman et la société urbaine, mais aussi, un dernier modèle, national-corporatiste populiste de pays dominé, dont l'Égypte pourrait être considéré comme l'exemple paradigmatique.

Cette grille d'analyse pourra être testée pour les six pays étudiés dans ce programme, sachant que les situations concrètes ne sont jamais pures, que les modèles proposés ci-dessus ne sont que des idéal-types, et que la réalité offre généralement une combinaison de traits résultant des conjonctures historiques chaque fois différentes, où se croisent héritages et influences.

IV- Égypte : centralisme, projet de développement et modèle national corporatiste

Au 19^e siècle, on assiste à la naissance d'une fonction publique "dont les agents sont recrutés en fonction de compétences spécifiques (ils sont ingénieurs ou médecins, rédacteurs ou traducteurs) acquises... dans les écoles du gouvernement et affectés dans des corps dont l'activité est fixée par une charte". A la même époque est créée l'École polytechnique, sur le modèle de son homologue française. Les élèves sont mobilisables à tout moment. École militaire, elle forme des ingénieurs pour l'armée, mais aussi pour les services de l'irrigation et l'aménagement du territoire, et la section des ponts absorbe bientôt l'essentiel des effectifs. Le premier corps d'ingénieurs est le corps des ingénieurs de l'irrigation, créé dès 1835, et régi par un règlement inspiré de celui des ponts et chaussées français (bien que restant sous l'égide de l'armée)³¹. Après une phase de déclin, l'École polytechnique renaît sous l'impulsion d'Ali Pacha Mubarak à partir de 1866, avec "pour mission de former d'une part des ingénieurs civils (pour les services de l'irrigation ou de l'urbanisme), d'autres part des officiers pour le génie ou l'artillerie"³². L'influence du modèle français se manifeste par l'existence d'un code de discipline et d'un dispositif de contrôle mutuel, du moins dans les textes réglementaires. Cependant, dit G. Alleaume, l'analogie est plus formelle que réelle et on ne peut véritablement parler de corps du fait de l'excessive hiérarchisation des carrières, mais aussi du poids de la tradition ottomane qui freine toute autonomisation.

Si les préoccupations d'urbanisme naissent dès cette époque, c'est comme ailleurs, en lien avec un souci de santé publique : Ghislaine Alleaume souligne ce lien, qui voit l'intervention conjointe de deux administrations que tout oppose, le ministère des travaux publics et le service de la santé publique au ministère de l'intérieur³³. Toujours est-il que ce sont bien des "ingénieurs" mais il est vrai que l'architecte est alors avant tout un ingénieur³⁴.

Après 1880, suite à l'occupation anglaise, les ingénieurs égyptiens sont réduits à des fonctions subalternes, sous la direction des ingénieurs britanniques. C'est dans ces conditions que naît l'idée de la création d'une organisation professionnelle³⁵ : en 1920, 340 des 442 diplômés de l'École polytechnique signent une pétition dans ce sens. Leur objectif – défendre les intérêts de l'Égypte, assurer la défense du titre professionnel – en fait une organisation à visée nationaliste. Le ministère refuse la création de ce syndicat, jugé trop politique, en revanche, la "Société Royale des Ingénieurs" constituée en 1920, obtient une reconnaissance officielle en 1922. Conçue selon le modèle britannique des sociétés ou instituts professionnels — qui bénéficient d'un certain nombre de prérogatives et privilèges en vertu d'une Charte royale — elle impose des conditions d'adhésion très restrictives : certes, aucun diplôme n'est exigé pour y adhérer, mais il faut attester de 15 ans d'expérience professionnelle et acquitter un droit d'entrée et une cotisation très élevé.

En 1944 est constituée une Ligue des jeunes ingénieurs diplômés, qui sera absorbée par le Syndicat des ingénieurs (*Niqâbat al-mihan al-handassiyya*), finalement créé en 1946. Le

³¹Alleaume (Ghislaine), *art. cité*, p. 71-72, et "Les ingénieurs en Égypte au 19^e siècle, 1820-1920", in E. Longuenesse (dir.), *Bâtisseurs et bureaucrates*, Lyon, 1990.

³²Alleaume, 1990.

³³Alleaume, "Hygiène publique et travaux publics; les ingénieurs et l'assainissement du Caire (1882-1907)", in *Annales Islamologiques*, t. XX, 1984-1985, p. 151-182.

³⁴Mercédès Volait, *Al-'Imara*, Cedej (p. 13)

³⁵Désignée déjà sous le nom de *niqâba*, terme ancien, utilisé de nos jours pour traduire l'idée de « syndicat », dans tous les sens du terme.

syndicat reprend à son compte les revendications affirmées en 1920, confirmant la “confusion entre des préoccupations corporatistes et les revendications nationales” soulignée par G. Alleaume³⁶. Sont regroupés dans ce syndicat toutes les spécialités d’ingénieurs, y compris les architectes, à l’exclusion toutefois des agronomes, associés plus tard aux techniciens agricoles dans un “syndicat des professions agricoles”. La structure en est très centralisée : un “syndicat général” (*niqâba ‘amma*) regroupe des sections syndicales, ou syndicats de province : en général un par province, sauf exception. Par ailleurs, le syndicat est subdivisé au niveau national en branches de spécialité : les ingénieurs ont sept “branches” (génie civil, architecture, mécanique, électricité, chimie, textile, mines)³⁷. Le conseil d’administration est élu lors par une assemblée générale de tous les adhérents³⁸

Les objectifs du syndicat des ingénieurs sont ainsi définis par la loi (loi n°66 de 1974, amendée par la loi n°7 de 1983) :

art. 1 : Il est fondé un syndicat, dit syndicat des ingénieurs, bénéficiant de la personnalité morale, considéré comme l’instance de représentation des ingénieurs de nationalité égyptienne, et comme organe consultatif auprès de l’État dans le domaine de sa spécialité (...)

art. 2 : Le syndicat travaille à la réalisation des objectifs suivants :

- 1) Élever le niveau scientifique et professionnel des ingénieurs, protéger l’honneur de la profession, définir et appliquer les règles appropriées à l’organisation de la pratique de la profession et à l’accomplissement par les membres du syndicat de leurs devoirs au service du pays, et contrôler leur application.
 - 2) Mobiliser les membres du syndicat (...) au service de la société (...)
 - 3) Développer l’esprit de fraternité et d’entraide parmi les membres, œuvrer à l’amélioration de leur niveau professionnel, social et matériel, assurer leur vie et prendre soin de leur famille sur les plans social, économique, sanitaire, culturel.
 - 4) Contribuer à l’étude des plans de développement économique et aux projets industriels et technologiques
 - 5) Contribuer à la définition des programmes de formation technique et d’ingénieurs (...)
 - 6) Travailler à la diffusion et au développement des recherches et études (...)
- etc.

On relèvera que le syndicat des ingénieurs bénéficie de la qualité d’*instance de représentation des ingénieurs*, et d’*organe consultatif* auprès de l’État (ce qui n’est pas le cas des médecins), tandis qu’à travers la vocation à “définir et appliquer les règles (...) de la pratique”, les ingénieurs se voient reconnaître un contrôle de la profession sur elle-même³⁹,

La loi protège le titre d’ingénieur, seuls les adhérents au syndicat étant autorisés à le faire valoir pour obtenir un emploi correspondant, tandis qu’organismes publics et entreprises privées ne peuvent recruter comme ingénieurs que ces mêmes adhérents..

L’article 7 de la loi de 74 énonce en effet : “Il est interdit au ministères, aux organismes, entités, régies, institutions publiques, aux sociétés et aux individus, d’employer pour une fonction d’ingénieur une personne ou avec un bureau de conseil en ingénierie qui ne seraient pas inscrits sur les registres du syndicat (...)”, ni de passer contrat pour un travail d’ingénieur avec quiconque ne remplirait pas cette condition, tandis que l’art 3 impose l’obligation “pour les universités, facultés et instituts supérieurs (...) de transmettre au syndicat la liste des diplômés, le niveau de leur diplôme, et le lieu de résidence dans les 60 jours suivant la proclamation des résultats des examens.

L’article 98, enfin, prévoit une peine pouvant aller jusqu’à 6 mois de prison pour quiconque utiliserait indûment le titre d’ingénieur, ou réaliserait des travaux d’ingénieur sans être inscrit

³⁶*Ibid.* p. 78

³⁷En 1978, le syndicat des ingénieurs compte 95000 adhérents. En 1991, 192 000

³⁸Un des points essentiels de la réforme de 1993 prévoyait l’élection d’un niveau intermédiaire de délégués, qui éliraient le CA. Cf. Longuenesse, 1995.

³⁹Même si c’est sans doute assez formel, cela me paraît symboliquement important.

au syndicat. Dans les faits, il existe sans doute une certaine proportion d'ingénieurs diplômés non inscrits (cf. Sayyid, 1994, et Hanafi, 1995). Il n'en reste pas moins que c'est bien le diplôme qui conditionne l'adhésion et qu'il s'agit au départ d'un moyen de contrôle de la profession sur elle-même, même si ce contrôle est négocié avec la puissance publique.

Ainsi défini par la loi, le syndicat des ingénieurs est conçue comme une organisation ayant vocation à encadrer et à mobiliser une catégorie professionnelle, celle des ingénieurs, dans le cadre d'un projet de développement national, selon un modèle que j'ai proposé de qualifier de *national corporatiste populiste*. Projet porté et dirigé, dans l'Égypte nassérienne, par l'armée, et au sein de l'armée, par les ingénieurs militaires, qui tiennent la direction des organisations professionnelles les plus importantes (particulièrement les ingénieurs et les médecins) jusqu'aux années 1980, où les Frères musulmans imposent leur hégémonie.

Parallèlement au syndicat, existent un certain nombre de sociétés d'ingénieurs⁴⁰, placées désormais sous l'égide du syndicat. Elles disposent d'une certaine autonomie de fonctionnement, envoient des représentants dans telle ou telle commission du syndicat, et leur activité est essentiellement de type savant.

La société des urbanistes, créée en 1970 relève de ce second type d'organisation, forme dégradée de la société savante du type des Sociétés et Instituts Britanniques ou de la Société Française d'Urbanisme. Lieu de réflexion, d'élaboration et de débat, elle ne préjuge pas a priori de la constitution d'une "profession" au sens institutionnel.

Dans la tradition britannique des professions savantes, les associations professionnelles disposent de prérogatives importantes, en particulier celle de délivrer des diplômes, et à partir de là de négocier avec les partenaires économiques, entreprises, clients, les conditions qui régiront la fourniture des services relevant de leur compétence. Ce qui leur permet de contrôler du même coup les conditions d'exercice de la profession. La construction d'identités professionnelles passe donc très largement par l'existence de ces associations, même si l'absence de monopole peut être source de compétitions très rudes, de hiérarchies marquées, et interdit la fermeture du marché professionnel (à la différence du modèle français de l'ordre). En Égypte, ce contrôle étant le fait du syndicat professionnel, les associations de spécialités ont un rôle réduit. On peut néanmoins faire l'hypothèse qu'elle puisse voir leur poids grandir dans un contexte de compétition accrue sur un marché libéralisé.

Dans les faits, la mission la plus sensible, au quotidien, pour les adhérents des syndicats professionnels, est celle qui concerne les différentes formes d'aide sociale, et d'abord et surtout, la gestion d'une caisse de retraite⁴¹. Il est frappant qu'un chapitre important de la législation syndicale détaille le fonctionnement de la caisse de retraite et son mode de financement⁴². Si sa gestion est distinguée dans l'ensemble du budget syndical, elle n'en relève pas moins du syndicat lui-même, et non d'un organisme autonome, et la plus grosse part des ressources du syndicat y sont consacrées. Le niveau des pensions versées dépend des ressources du syndicat. Ces pensions viennent compléter celles qui sont versées par l'État ou par l'entreprise pour les salariés. Dans le contexte de baisse du pouvoir d'achat des salaires et des retraites, il s'agit d'un avantage non négligeable, même si le montant n'en est pas très élevé, qui fait des "professionnels" salariés des privilégiés par rapport aux autres salariés.

Pour le syndicat des ingénieurs, l'article 45 de la loi de 74 énumère les ressources suivantes : 1) droits d'inscription et cotisations des membres 2) droits d'inscription et cotisations des bureaux et sociétés d'ingénierie et de conseil 3) subventions de l'État 4) dons et présents 5) une taxe sur les sacs de ciment 6) une taxe sur la

⁴⁰De quand date leur création, ce serait un point à vérifier.

⁴¹Voir Longuenesse, EMA, 1995.

⁴²Le chapitre 7 de la loi n°66 de 74 sur le syndicat des ingénieurs est consacré entièrement à la "caisse de retraite".

production d'acier (*hadid al-taslih*) 7) la vente des publications du syndicat et la rémunération de ses activités 8) les revenus des timbres fiscaux sur les documents, registres et contrats d'ingénierie 9) les taxes sur les devis 10) les revenus des consultations faites par le syndicat 11) tout autre ressource légitime.

Si l'on regarde les grandes lignes du budget du syndicat des ingénieurs tel qu'il est publié dans sa revue, en 1993, les diverses ressources fiscales représentent 70% du total des ressources et les revenus des investissements (qui ressortiraient sans doute de la rubrique "tout autre ressource légitime") 20%, pour un budget de 66 millions de LE, dont... 61 millions sont consacrés à la caisse de retraite⁴³. Par comparaison, le syndicat des commerciaux, avec deux fois et demi plus d'adhérents, a en 1994, un budget de 20,5 millions de LE, moins de la moitié (9,6 millions) de ses ressources étant d'origine fiscale, et il ne consacrait que 16,9 millions de LE à la caisse de retraite⁴⁴.

Un premier survol rapide de la revue des ingénieurs, à presque 10 ans d'intervalle, sur les années 1989 et 1998, permet de dégager la manière dont se manifeste l'intérêt pour les questions liées à la ville. Il révèle une évolution significative pour notre propos

En 1989, alors que les élus se revendiquant de courants identifiés comme islamistes (Frères Musulmans et apparentés) sont majoritaires, le président étant par ailleurs un homme d'affaires proche du pouvoir (Othman Ahmed Othmân), on relève la publication régulière d'articles concernant la construction, le BTP, le logement, mais l'absence des questions d'urbanisme à proprement parler. Parallèlement, les informations de type socio-professionnel, ou technico-politique occupent une place importante. D'un côté, à travers la revue, le syndicat apparaît comme un lieu de construction d'une identité sociale, de distinction symbolique, de reconnaissance et d'affirmation d'un statut fondé sur un diplôme, comme fondant reconnaissance par le public d'un rôle social, et source de prestige... De l'autre, le poids du politique se manifeste par la présence d'informations concernant telle ou telle activité ou décision de l'administration centrale ou locale, ou la valorisation d'activités du syndicat au sein de l'Association des ingénieurs des pays islamiques... (*reprendre corpus, donner exemples plus précis*)

A la fin des années 1990, le syndicat a été repris en main, après une montée de la tension entre le pouvoir et les syndicats professionnels à direction islamiste, une loi avait été promulguée en 1993, redéfinissant les conditions de l'élection des instances de direction, de façon à mieux en contrôler l'issue, mais aucune élection n'a pu être organisée. En 1996, le syndicat est placé sous administration judiciaire. Cette reprise en main se traduit par la disparition tant du discours idéologique, que des informations de caractère social comme le chômage ou le logement des jeunes, qui étaient des thèmes encore très présents en 1989. On n'a plus que de brèves informations plutôt techniques sur la protection sociale ou les services de santé. Une nouvelle rubrique de recherche et offre d'emploi occupe une place croissante. La revue est devenue essentiellement technique et professionnelle, et apparaissent des articles sur des sujets d'architecture et d'urbanisme. Entre temps, le marché de l'emploi a profondément évolué, du fait de l'accélération des politiques de libéralisation économique.

Il ne faut certainement pas tirer de ce sondage limité de conclusions trop hâtives. Je risquerai juste une hypothèse sur l'enjeu de l'autonomisation d'un champ professionnel vis-à-vis du politique : les progrès du "professionnalisme", comme représentation et pratique professionnelle transcendant les frontières politiques et culturelles, susceptible de fonder un système de valeur universel partagé par les professionnels de différents pays, du nord comme du sud, me semble être en effet une conséquence autant qu'une condition du retour à une logique de marché. Le syndicat, comme outil au service d'une profession, comme lieu de

⁴³Magallat al-Muhandisîn, n°444, février 1993

⁴⁴Document daté du 31/12/94, communiqué par le syndicat.

construction d'une solidarité, autant que d'une identité professionnelle devient alors un moyen de protéger autant les professionnels, que leurs clients, contre les excès ou les dérives du marché.

V- Turquie : entre autonomie professionnelle et mobilisation politique⁴⁵

La création de corps d'ingénieurs dans l'empire ottoman est directement liée aux efforts de modernisation suite à la prise de conscience du décalage technologique⁴⁶. Elle est plus précoce qu'en Égypte, mais à la différence de l'Égypte où, on l'a vu, le corps des ingénieurs de l'irrigation absorbe une part très importante des effectifs dès le 19^e siècle, ici, les ingénieurs militaires sont, semblent-ils, peu mobilisés pour des travaux civils. Certains témoignages laissent toutefois penser que des ingénieurs militaires ont pu intervenir dans le domaine de l'aménagement urbain, par exemple pour des levés de plans de ville, ou des plans après incendie. Selon N. Gole, ce n'est qu'à partir de 1923 que les ingénieurs civils (au sens anglais du terme, i.e. non militaires) prennent de l'importance.

Une première Association d'ingénieurs et architectes ottomans est néanmoins fondée dès 1908, suite à la révolution constitutionnelle, qui permet la création d'associations. Elle suspend ses activités en 1912, les reprend en 1919, et les cesse à nouveau en 1922, avec la fin de l'empire. En 1926 sont fondées deux organisations d'ingénieurs : l'Union des ingénieurs Turcs (ie titulaires de diplômes de niveau bac plus deux ou trois années d'études supérieures), et l'Union des Hauts Ingénieurs Turcs (titulaires de diplômes de niveau cinq années d'études supérieures) ; un an plus tard, en 1927, est fondée à son tour l'Union des Architectes turcs.

En 1954, on recense neuf associations d'ingénieurs : les trois précitées, plus celles des ingénieurs des mines, des ingénieurs de l'industrie lourde de Karabük, des géologues, des cartographes et topographes, des ingénieurs des forêts et des agronomes. Ces associations se réunissent pour fonder la Confédération des Associations d'ingénieurs et architectes, et se recomposent en dix unions : les ingénieurs électriciens (672 membres), les ingénieurs navals (96 membres), les géomètres topographes (62 membres), les ingénieurs de la construction (2371 membres), les ingénieurs chimistes (312 membres), les agronomes (733 membres), les ingénieurs des mines (313 membres), les ingénieurs mécaniciens (902 membres), les architectes (746 membres), les ingénieurs des forêts (615 membres) : à cette date, la Confédération regroupe au total 6822 ingénieurs.

De nouvelles unions, ou chambres, vont être progressivement créées au sein de la confédération : ingénieurs des machines navales (1960), planificateurs urbains (1969), ingénieurs physiciens (1970), ingénieurs de la métallurgie (1970), météorologues (1970), ingénieurs du pétrole (1970), géologues (1974), architectes d'intérieur (1976), géophysiciens (1986), ingénieurs d'environnement (1992), ingénieurs du textile (1992), ingénieurs du tectile (1992), paysagistes (1994), ingénieurs d'alimentation (1996), portant l'ensemble à 23 unions totalisant, au 31/12/2000, 220 000 membres.

L'Ordre des urbanistes, littéralement la « Chambre des planificateurs urbains », est donc l'une des 23 associations membres de la Confédération (« Union des Chambres ») d'ingénieurs et architectes. Comme en Égypte, on note que les architectes sont historiquement inclus dans

⁴⁵ Les sections suivantes, portant sur les différents cas nationaux, ont été rédigés à partir des synthèses pays correspondantes, et avec l'aide, pour certaines informations complémentaires, de ces mêmes auteurs.

⁴⁶ Yerasimos, « Les ingénieurs ottomans », in E. Longuenesse (dir.), *Bâtisseurs et bureaucrates*, p. 47.

l'ensemble "ingénieurs". A l'instar des "syndicats professionnels" des pays arabes du Proche-Orient, cette organisation s'occupe à la fois de contrôle de l'exercice, de formation et de développement scientifique et technique, de solidarité et d'entraide, de défense des intérêts matériels. Elle intervient dans les débats politiques, bien au delà du strict domaine qui est le sien.

La spécificité du cas turc est que l'organisation professionnelle regroupant les ingénieurs se présente comme une fédération d'associations, et non une organisation centrale, subdivisée en branches de spécialités comme en Égypte ou dans les pays arabes voisins. Selon N. Gole⁴⁷, celle-ci se serait constituée comme expression d'une volonté d'autonomie face à l'État – à la différence de l'Égypte, où le syndicat des ingénieurs naît dans un contexte de lutte nationale, comme outil de lutte contre les anglais, puis de mobilisation au service du développement national. La création de la Fédération est ainsi l'aboutissement, dans les années 1950, d'une mobilisation autour de revendications d'ordre professionnel : on peut vraisemblablement y déceler une influence américaine. Elle est responsable de la définition des conditions d'exercice, et de l'organisation des carrières : la forte prédominance de l'emploi public (63% en 1984, en fait un partenaire de l'État. L'autonomie professionnelle, pensée comme synonyme de professionnalisme, signifie mettre la compétence technique au service de l'intérêt national. Mais dans les années 1960, la gauche est en plein essor et les ingénieurs participent de façon croissante au mouvement social – et revendiquent le droit de se syndiquer. Leur action, dit N. Gole, « traduit le mouvement historique d'une élite dirigeante virtuelle »⁴⁸. Stéphane Yerasimos, de son côté, évoque le "profil progressiste" et le discours de gauche de l'Ordre des urbanistes.

La comparaison avec l'Égypte me semble particulièrement instructive : l'histoire des ingénieurs y a des similitudes et encore plus de différences. Le cas des urbanistes en est une bonne illustration. Les deux pays ont développé des compétences techniques de longue date, avec une légère avance pour la Turquie. Les préoccupations d'urbanisme y sont à peu près aussi anciennes. Mais les circonstances de la lutte nationale sont radicalement différentes. Pour la Turquie, ancien centre d'empire, le projet national visait à rattraper à marche forcée le retard vis-à-vis de l'Europe, alors que pour l'Égypte, il s'agissait d'abord de se libérer d'une domination étrangère qui perdure jusqu'au début des années 1950. Si la Turquie d'Ataturk adopte un modèle étatique jacobin, l'emprise centralisatrice de l'État n'a sans doute rien à voir avec l'héritage égyptien millénaire, que le centralisme nassérien (infiniment plus lourd que dans le cas syrien par exemple, ce qui laisse penser que c'est bien plus qu'une simple conséquence de l'autoritarisme). Ce sont ces deux différences : la question de la domination étrangère, celle du centralisme, qui expliqueraient des divergences sensibles dans l'orientation des ingénieurs et de leurs organisations professionnelles. Certes, les points de similitudes ne sont pas à négliger : la diversité des missions (professionnelle, nationale, sociale...), la mobilisation politique, d'abord à gauche, puis, à partir des années 1980, du côté de l'islam politique. La thèse de N. Gole qui y voit "une élite dirigeante virtuelle", s'applique à un pays comme à l'autre. J'ai aussi, avec d'autres, développé cette idée de la technique comme légitimant une revendication d'accès au pouvoir, comme susceptible de se traduire en compétence politique. Mais l'histoire de l'État turc moderne, y compris ses alliances internationales, a suscité des formes d'opposition spécifiques, de relation entre l'État et cette opposition, que ne connaît pas l'Égypte. Dernier point ; les influences étrangères, à l'époque

⁴⁷"Modernité et société civile en Turquie", in A. Gokalp (dir.), *La Turquie en transition*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1982, et "Entre gauchisme et islamisme, l'émergence de l'idéologie techniciste en Turquie", in *Bâtisseurs et bureaucrates*, 1990

⁴⁸In Gokalp (dir), *op. cit.*, p. 203.

nationaliste, plutôt américaine d'un côté, soviétique de l'autre, ne sont certainement pas à négliger.

C'est ainsi que les conditions de l'élargissement du marché professionnel des ingénieurs, et de la structuration du milieu professionnel se traduisent par un certain nombre de contrastes significatifs, en terme quantitatif, qualitatif, organisationnel.

D'abord, à population plus ou moins équivalente, toutes spécialités confondues (à l'exclusion de l'agriculture), les ingénieurs diplômés sont probablement⁴⁹ plus nombreux en Turquie qu'en Égypte, mais surtout leur part dans la population des diplômés serait nettement plus importante⁵⁰. La répartition des ingénieurs par spécialisation est sans doute différente, avec un poids plus grand en Turquie du génie civil, de l'architecture et de l'urbanisme, ie aux spécialités liées à la fois à la construction et à la ville, tandis que l'Égypte – héritage de la politique d'industrialisation nassérienne – compterait plus d'ingénieurs ayant de spécialités industrielles, ou simplement électriciens ou mécaniciens.

Le rapport à l'État, au delà du poids sans doute comparable des islamistes, n'est pas non plus le même pour des raisons sans doute liés à la manière dont se sont historiquement mises en place les relations entre l'Etat et la société : l'opposition semble avoir été latente dès l'origine, pour devenir frontale à divers moments, qu'elle soit fondée sur une idéologie se réclamant du marxisme ou de l'islam, chez les Turcs. A l'inverse, en Egypte, on est passé d'une relation de subordination, à une relation d'affrontement, laissant toutefois en permanence la porte ouverte à la négociation et à la médiation, le président du syndicat étant de tout temps été un homme du pouvoir, même lorsque la majorité est islamiste.

Une autonomie plus grande donc en Turquie, qui s'exprime aussi par l'autonomie interne des organisations de spécialités, conditions d'un "professionnalisme" plus fort, dont les urbanistes sont un exemple.

L'ordre des planificateurs urbains, créé en 1969, intégré en 1971 dans la Fédération des chambres d'ingénieurs autorise pendant plus de 20 ans (jusqu'en 1995) la double appartenance. En 1995, suite à la multiplication des formations universitaires, la double adhésion n'est plus possible : cela signifie que la concurrence étant de plus en plus rude sur le marché, il n'est pas accepté qu'un architecte urbaniste se place et sur le marché des architectes, et sur celui des urbanistes, il doit choisir. Pour autant, il resterait à s'interroger sur le contrôle que l'ordre peut avoir sur la pratique effective de recrutement des bureaux d'études privés? Quelle conclusion en tirer sur le plan de l'identité professionnelle ? Sans doute faut-il prendre garde à ne pas confondre l'enjeu de la compétition sur le marché de l'emploi et la question de la correspondance entre métiers de l'urbanisme et "profession" d'urbaniste, qualifiée comme telle à partir d'un diplôme, qui n'ouvrirait qu'à une partie des emplois de l'urbanisme. En d'autres termes, ne pas confondre emploi, métier, profession. Il n'en reste pas moins que l'on est ici devant un mode de structuration professionnelle combinant stratégie de professionnalisation à l'anglo-saxonne et projet corporatiste jacobin à la française.

⁴⁹ En extrapolant d'après les statistiques universitaires dont je dispose, qui ne concernent pas exactement les mêmes années. Voir note suivante. Il faudra vérifier les chiffres les plus récents.

⁵⁰D'après les statistiques syndicales, en Egypte, les ingénieurs auraient été 95 000 adhérents au syndicat en 1978 et 192 000 en 1992 . Selon le Capmas (Organisme central de statistiques), 161 634 diplômés en 1987. En Turquie, 120 000 inscrits à la Fédération des ingénieurs en 1984 (N. Gole). En 1986, 52363 étudiants inscrits dans les fac de génie en Egypte (y compris archi). La même année, ils sont 93 216 en Turquie (resp 39 500 étudiants égyptiens et 19 000 turcs en agronomie). Part des prof dites "scientifiques et techniques, et assimilées" dans la pop active : 11% en Egypte (1984), 11% en Turquie (1985) (*Sources*: annuaires statistiques, cf Bâtitseurs et bureaucrates, annexes)

VI- Liban : élitisme républicain, logique notablière et pression du marché

Le Liban offre un cas à la fois plus simple et plus complexe. L'urbanisme comme discipline professionnelle et comme politique publique y apparaît avec un demi-siècle de retard au moins sur l'Égypte ou la Turquie, par le biais de la mise en place de réglementation et l'apparition d'une commande publique (E. Verdeil). Les premiers intervenants dans le domaine de l'urbanisme sont des ingénieurs, mais la particularité libanaise est l'absence de bureaux d'études publics, et la constitution précoce d'un marché des études d'urbanisme, à l'origine du développement de bureaux d'études privés, dont certains atteignent une taille internationale (*Dar al-Handasah*).

A l'époque mandataire, les experts étrangers s'appuient déjà (c'est aussi le cas en Syrie) sur des compétences locales, issues surtout de l'USJ, parfois de l'AUB. Comme en France, une pluralité d'intervenants, géomètres, ingénieurs, architectes, se côtoient dans le champ de l'urbanisme. La distinction entre ingénieur civil et architecte est faible, et l'ESIB véhicule le modèle de la Grande École et du corps d'État. Mais à l'indépendance, la "modestie de l'État", et le développement d'une économie libérale de marché s'accompagne de celui d'une pratique libérale, qui devient modèle dominant, sinon hégémonique. La politique d'aménagement des années 60 et 70 modifie les équilibres, mais elle est battue en brèche par la résistance de la société et les pratiques de contournement et le développement d'une urbanisation illégale. Le logement social a toujours une part limitée, à la différence des pays voisins, sauf la Jordanie.

L'évolution des politiques d'urbanisme, les configurations d'acteurs intervenant dans le champ de l'urbanisme seraient sans doute particulièrement intéressants à confronter avec la situation française. Comme en France, le développement de l'urbanisme ne s'accompagne pas de la mise en place de formation et de l'apparition de professionnels spécialisés. Les pionniers de l'urbanisme sont d'abord des ingénieurs des ponts et chaussées ou des ingénieurs civils généralistes, secondairement seulement des architectes. Plus tard, les bureaux d'études intervenant en urbanisme seront au contraire dominés par les architectes. Nombre de grands architectes ont, au demeurant, une formation initiale d'ingénieur civil (H. Eddé). La naissance des grands bureaux d'études privés n'inverse pas vraiment la tendance, puisque sous l'influence du modèle américain, ils se présentent comme association de compétences polyvalentes, plutôt qu'ils n'encouragent la spécialisation.

Les formations d'urbanistes se cantonnent longtemps à quelques cours optionnels dans les cursus d'ingénieurs ou d'architectes. Les premières filières d'urbanistes apparaissent au sein des facultés d'architecture ou de façon autonome, dans les années 1990, après la fin de la guerre civile, dans un contexte de gonflement accéléré des effectifs d'ingénieurs diplômés.

A la différence de la Turquie ou de l'Égypte, il n'existe au Liban jusqu'à aujourd'hui aucune organisation professionnelle d'urbanistes, sous quelque forme que ce soit, ce qui ne fait que refléter l'absence de profil professionnel d'urbaniste identifié comme tel. La seule organisation professionnelle intervenant dans le champ de l'urbanisme est l'ordre des ingénieurs.

Regroupant toutes les qualifications d'ingénieurs, y compris architectes et agronomes, l'ordre des ingénieurs est depuis longtemps une organisation très puissante, autant pour le poids social de ses dirigeants, grands professionnels, hauts fonctionnaires, ou représentants de grandes familles de la vieille bourgeoisie beyrouthine, que par le nombre de ses adhérents.

D'une part, celui-ci compte dans ses rangs de nombreux professionnels qui, à partir d'une formation d'architecte ou d'ingénieur, réalisent des projets d'urbanisme, d'autre part et surtout, il intervient de manière active et récurrente dans les débats et polémiques autour des mesures gouvernementales, des projets d'aménagements ou des politiques du logement. Éric Verdeil souligne que "l'ordre des ingénieurs apparaît comme l'un des lieux essentiels des débats et des discussions". Après la guerre, l'ordre joue un rôle de tribune... De nombreuses conférences sont organisées.

Longtemps dominé numériquement par les ingénieurs civils, l'ordre des ingénieurs et architectes connaît un rééquilibrage relatif en faveur des architectes, reflet de la compétition entre ces deux groupes dans le champ des professionnels de la construction et du bâtiment. Beyhum et Tabet relèvent toutefois que les architectes bénéficiaient d'un prestige bien supérieur à leur nombre réel⁵¹. Aujourd'hui, cette domination des métiers de la construction et en passe d'être battue en brèche par la montée en puissance des NTIC et des spécialités en télécommunications et en électronique.

Fondé en 1946, l'ordre⁵² (*niqâba*) se présente comme une Fédération regroupant deux ordres indépendants dans leur fonctionnement, l'Ordre des ingénieurs de Beyrouth, et l'Ordre des ingénieurs de Tripoli⁵³. La loi de 1997 reconduit cette dualité, qui voit se côtoyer une organisation hégémonique à Beyrouth et une petite association, provinciale dans tous les sens du terme, à Tripoli. En 2001, l'Ordre de Beyrouth comptait près de 26 000 inscrits, auquel on pouvait sans doute ajouter environ un millier d'inscrits à l'ordre de Tripoli.

L'ordre n'acquiert une existence légale (?) qu'en 1951⁵⁴, avec la promulgation, le 22 janvier de cette année, de la "Loi sur l'exercice de la profession d'ingénieur et l'ordre des ingénieurs". Elle restera en vigueur jusqu'en 1997, date à laquelle est promulguée une nouvelle loi.

La loi de 1951 apparaît comme une loi de transition, dont le souci premier est d'imposer des exigences rigoureuses à l'exercice d'une profession encore fragile. Pour en comprendre véritablement les enjeux, il faudrait retrouver les débats qui ont entouré sa promulgation. Le fait que près de cinq ans se soient écoulés entre la création de l'ordre et la promulgation d'une loi suggère que ceux-ci ont été agités. La loi de 1951 régleme l'usage du titre en même temps que l'exercice, et les réserve aux titulaires de diplômes reconnus, obtenus en quatre ans d'études au minimum. Mais cette réglementation n'a pas d'effet rétroactif : les diplômes obtenus antérieurement peuvent ne pas respecter cette obligation, et surtout, les ingénieurs exerçant antérieurement, à condition de faire valoir une expérience d'au moins 15 ans, sont admis à faire valoir le titre de *muhandis mujâz*, et à pratiquer leur métier. On retrouvera beaucoup plus tard les mêmes modalités de transition pour d'autres professions, y compris, en 1995, pour les géomètres topographes (cf infra). Les missions de l'ordre (définies à l'article 13⁵⁵) sont de représentation, de protection des intérêts, de discipline, d'expertise, de médiation

⁵¹Art. cité, p. 296.

⁵²L'expression utilisé en arabe est *niqâbat al-muhandisîn*. La traduction française officielle est *Ordre des ingénieurs et architectes*. En anglais, jusqu'à récemment, rendu par *Association of Engineers and Architects*, depuis quelques années, est utilisé le néologisme "*Order of Engineers and architects*". Une première association aurait vu le jour en 1932, reconnue en 1942 (al-Mouhandess, n°22, 1972, cité par E. Verdeil, thèse, p. 32)

⁵³A la même date, sont fondés de la même façon trois ordres en Syrie, à Damas, Alep et Lattaquié. Les trois ordres syriens fusionneront au sein de l'ordre des ingénieurs syriens en 1973, les ordres régionaux étant transformés en sections de province.

⁵⁴ Une première association d'ingénieurs est créée en 1932, reconnue en 1942 (al-Mouhandess, n°22, 1972, cité par E. Verdeil, thèse.

⁵⁵Article 13 de la loi du 22 janvier 1951 (trad de l'arabe par moi-même, EL):
"La mission de l'ordre est professionnelle, scientifique, administrative, et son but est

et de solidarité. L'ordre crée d'une part des sections locales, et d'autre part des sections transversales représentant les différentes professions d'ingénieur (*mihan handassiyya*) (art. 39). Ces sections, et les "professions" qu'elles représentent, sont spécifiées par le règlement intérieur, promulgué en 1953 et révisé en 1972, qui organise par ailleurs des "cercles scientifiques d'ingénieurs" (*râbitât 'ilmiyya handassiyya*). D'où il ressort que les "professions" identifiées renvoient au mode d'exercice⁵⁶. Les "cercles" de spécialités sont en nombre variable, défini par le conseil de l'ordre qui peut en créer de nouvelles si le besoin s'en fait sentir. Seuls les sections professionnelles sont représentées au CA.

Par comparaison avec les réglementations des pays voisins (Syrie, Égypte, et plus tard, Jordanie), il est frappant de noter que si, dans ces pays, les organisations d'ingénieurs distinguent généralement ingénieurs exerçant en libéral et ingénieurs salariés, seuls les Libanais différencient de manière aussi fine les différents modes d'exercice. A l'inverse, alors que les premiers prévoient que les sections de spécialités élisent des représentants au CA, les Libanais ne représentent au CA que le mode d'exercice, non la spécialité. Ainsi, alors même que les ingénieurs libanais insistent pour identifier leur organisation comme un ordre, tout se passe comme si leur règlement intérieur prévoyait la possibilité d'être bien plus que cela, en offrant les moyens aux différentes catégories de défendre des intérêts particuliers liés à leur statut professionnel. Ce qu'ils ne manqueront pas de faire dans les années 60 et 70, ce qui suscitera des polémiques sans fin⁵⁷.

En 1997, une nouvelle loi vient remplacer celle de 1951 toujours en vigueur. En première approximation, et sur un plan strictement formel, un certain nombre de changements apparaissent : certains renvoient simplement à l'évolution du marché de l'emploi et de la formation, comme la disparition des articles concernant les ingénieurs non diplômés ou les ingénieurs étrangers. A noter la précision introduite à l'article un, excluant les architectes d'intérieur et les ingénieurs techniciens (?), pour qui, est-il précisé, deux lois spécifiques devraient être promulguées ultérieurement⁵⁸. Une nouveauté intéressante, qui n'est pas spécifique aux ingénieurs (introduite dans la fonction publique dès les années 70) est l'obligation d'être titulaire d'un bac libanais, à l'exclusion, donc des diplômes secondaires étrangers. Mais le plus intéressant concerne les missions de l'ordre, beaucoup plus développées (art. 8 de la loi n° 636 du 1 mai 1997). On peut s'interroger, pour commencer, sur la disparition de la mission de représentation des ingénieurs, mentionnée au §1 de la loi de 1951, en même temps que la protection des droits et intérêts des ingénieurs. Désormais, vient en premier la mission de "développer la profession d'ingénieur, élever son niveau

1. Représenter les ingénieurs, protéger leurs droits et leurs intérêts légitimes, élever le niveau professionnel, être attentif aux devoirs moraux de l'ingénieur et à son honneur.

2. Prendre les mesures disciplinaires contre les ingénieurs qui contreviennent à la loi et aux devoirs régissant la profession.

3. Exprimer un avis sur les projets de loi et de réglementation concernant la profession, sur la demande du ministère des travaux publics.

4. Exprimer un avis sur les missions à envoyer pour assister aux congrès internationaux d'ingénieurs.

5. S'efforcer de régler les différents entre des ingénieurs entre eux, et des ingénieurs avec leurs clients

6. Aider les ingénieurs dans le besoin ou en difficulté, et leur famille, mettre en place une caisse de retraite pour protéger la vieillesse et l'incapacité."

⁵⁶1. Section des ingénieurs constructeurs libéraux, ie en part architectes et ingénieurs civils ne réalisant que des études de construction et d'urbanisme, 2. Section des ingénieurs libéraux de travaux publics 3. Section des ingénieurs d'études d'autres spécialités (électricité, mécanique, agronomie) 4. Section des ingénieurs employés par l'Etat et les municipalités 5. Section des ingénieurs salariés de sociétés privées et régies autoomes 6. Section des ingénieurs entrepreneurs et patrons d'entreprises industrielles et commerciales.

⁵⁷Cf. *Travaux et Jours*, Ingénieurs et architectes dans une société en changement, 1972...

⁵⁸Article 1 of the law n. 636, published in the Official Gazette dated 01/051997 (NB, je ne dispose que de la version anglaise, EL) :

a- Engineers in Lebanon have two Associations (...)

b-Are excluded from the provisions of this Law, Architects of Interior, Technical Engineers for whom a special Law will be drafted for each.

scientifique, et promouvoir son rôle dans les domaines du développement, de la construction et des questions sociales” ; et seulement en second lieu la protection des droits et intérêts. L’amusant est de retrouver, en 1997, une formulation à laquelle nous ont plutôt habitués les organisations de pays se revendiquant d’une idéologie développementaliste teinté de socialisme arabe, à la mode baassiste ou nassérienne ; serait-ce là un avatar de l’influence syrienne, l’hypothèse est sans doute loin d’être absurde ? Enfin, sont longuement développées des missions liées à la formation, la documentation, l’organisation de congrès, la participation aux rencontres arabes, mais aussi le rôle de conseil en matière professionnelle et technique auprès du gouvernement, etc. La constitution de cercles scientifiques, absente de la loi de 1951 et jusqu’alors définie par le seul règlement intérieur, est prévue désormais par la loi (article 52), mais la liste reste ouverte à modification.

A contrario, la création de l’ordre des géomètres, et les remous qu’elle a suscités, sont significatifs d’enjeux plus sociaux que professionnels. La loi n° 522 du 6 juin 1996 réglemente la profession de topographe (*tûbûghrâf*) et crée l’ordre (*niqâba*) des géomètres-topographes⁵⁹. Désormais, pour se prévaloir du titre de topographe et pour exercer la profession, il faut être titulaire d’un diplôme supérieur en sciences appliquées, mention topographie, en 5 ans, ou d’un diplôme en 4 ans, suivi d’une année de stage sous la supervision d’un topographe reconnu (art. 2). Il faut en outre avoir obtenu une licence du ministère des travaux publics (art. 4). Sont cependant admis à adhérer, à titre transitoire, dans les six mois qui suivent la promulgation de la loi : les titulaires d’un diplôme de technicien supérieur (TS) de l’enseignement professionnel ayant trois ans d’expérience, ainsi que ceux qui sont déjà inscrits dans une formation de technicien supérieur, sous réserve qu’ils fassent trois ans de stage, ainsi que les titulaires d’un baccalauréat technique (BT), à condition d’avoir exercé au moins 10 ans, les topographes assermentés (en référence au décret n°2576 de 1929 - !!), ainsi que les topographes ayant exercé plus de 25 ans avant la promulgation de cette loi.

Jusqu’alors, existaient en effet deux catégories de topographes : les ingénieurs topographes, membres de l’ordre des ingénieurs, et des techniciens topographes, titulaires d’un diplôme de niveau intermédiaire, ou parfois encore sans diplôme, mais formés sur le tas. La création de l’ordre soulève donc le problème du statut des ingénieurs topographes, et de leur possible double appartenance. Il leur est difficile d’accepter de quitter l’ordre des ingénieurs, pour des raisons autant matérielles que symboliques. Mais alors, comment se définissent les prérogatives du nouvel ordre, et la division des tâches entre ordre des ingénieurs et ordre des topographes ? Certains considèrent indispensable de contrôler l’exercice du métier de topographe, eu égard aux nombreux scandales qui se sont produits durant la guerre et après, et du coup de regrouper tous les segments de la profession. D’autres, à l’opposé trouvent inadmissible et inacceptable de confondre dans une même organisation des professionnels non diplômés et des ingénieurs. L’enjeu est complexe, et les entretiens avec des praticiens et des responsables lèvent le voile sur certaines dimensions sociologiques, culturelles et professionnelles du problème⁶⁰.

Si l’urbanisme ne semble pas directement concerné par cette bataille, il semble que pour un certain nombre de jeunes ingénieurs ou architectes, diplômés de topographie suite à une spécialisation dans les pays de l’est, celle-ci soit associée à une formation en urbanisme, et que le choix de l’ordre des topographes leur offre un espace de valorisation de leur titres universitaires, qu’ils ne trouveraient pas à l’ordre des ingénieurs. D’autre part, et surtout, c’est

⁵⁹ *Niqâbat al-tubughrâfiyîn al-mûjâzîn fî Lubnân*, ou Ordre des géomètres topographes du Liban : ce sont les deux appellations qui apparaissent dans les documents de l’ordre.

⁶⁰ Cf. E. Longuenesse, « Les topographes au Liban : émergence d’une profession », document de travail inédit, juin 2003.

le mécanisme d'exclusion-inclusion, en lien avec une compétition accrue sur le marché, qui me paraît susceptible d'apporter un éclairage intéressant à la question de l'enjeu de la mise en place de nouvelles spécialités, parmi lesquelles l'urbanisme. Alors que l'article 1 de la nouvelle loi sur la profession d'ingénieur exclue certaines catégories autrefois incluses, les urbanistes, parce que titulaires jusqu'à présent, d'un diplôme d'ingénieur, ne sont pas en cause. Si les formations d'urbanistes s'autonomisaient, la question risquerait cependant d'être posée. Ce qui signifierait que la promotion d'une spécialisation professionnelle nouvelle, se paierait au prix d'un affaiblissement du statut.

Ainsi, non seulement le caractère libéral de l'économie libanaise n'interdit en aucun cas le développement de logiques corporatistes, mais c'est même précisément l'aggravation de la compétition sur le marché qui conduit certains à fermer l'accès à une profession historiquement prestigieuse et menacée par le déclassement, et à d'autres de tenter de préserver la valeur de leur nouvelle qualification, la signification de leur accès à une profession supérieure, en créant une nouvelle organisation professionnelle. L'émergence contradictoire d'une profession d'urbaniste ne peut se comprendre indépendamment de ces enjeux, plus sociaux que strictement professionnels.

VII- Maroc : un milieu introuvable

Les trois cas du Maroc, de l'Algérie et de façon extrême, la Palestine, ont en commun d'avoir subi beaucoup plus lourdement la domination étrangère, bien que chacun de façon très différente.

Des trois, le Maroc semble présenter un cas intermédiaire et par certains aspects plus proche du Liban que des deux derniers – même si, selon A. Kassou, la relation entre formation et exercice de l'urbanisme semble encore plus problématique qu'ailleurs : mais ne l'est-elle pas partout ? Il faut tenir compte, pour ce pays, du poids jusqu'à aujourd'hui du modèle français, bien plus, des liens multiformes et bien souvent de caractère néocolonial, avec la France. On peut ainsi s'interroger sur l'influence qu'ont pu avoir – et les traces qu'on pu laisser, tant dans les mémoires que dans les institutions – certaines organisations professionnelles coloniales comme la Société Française des ingénieurs Coloniaux, ou les sections marocaines de certaines amicales de grandes écoles d'ingénieurs⁶¹.

Ce modèle français et ces liens avec l'ancienne métropole sont sans doute d'autant plus sensibles dans les milieux professionnels de cadres techniques supérieurs que sont les ingénieurs qu'un grand nombre d'entre eux sont formés en France, qui précisément occupent des positions de responsabilité dans les ministères et les administrations ; c'est sans doute moins le cas pour les architectes.

La complexité du paysage professionnel, la multiplicité des intervenants, la faible cristallisation de profils professionnels identifiés comme urbanistes, malgré l'existence (plus ancienne et plus importante qu'au Liban) de formations nombreuses, rapprochent donc peut-être le Liban et le Maroc. On est tenté d'en dire autant de l'existence ancienne d'un ordre des architectes marocains, à ceci près que l'ordre, créé en 1941, ie à la même date qu'en France, est limité aux architectes, comme en France, à l'exclusion des ingénieurs, y compris civils. C'est donc le modèle de la métropole qui est reproduit ici précisément, alors qu'au Liban

⁶¹Je fais référence ici aux travaux d'hélène Vacher.

d'autres dynamiques entrent déjà en jeu⁶². La naissance de nouvelles associations d'architectes, ainsi que d'un syndicat, révèle d'autre part une dynamique de pluralisme organisationnel inconcevable au Liban, comme en général dans les autres pays du Proche-Orient, quel que soit le régime politique du pays.

La loi de 1941 régissant l'exercice de la profession d'architecte et portant création de l'ordre, a été remplacé par une nouvelle loi, votée au printemps 2000 (la loi n°016-89). La loi introduit un certain nombre de nouveautés, à la fois en matière de définition des modes d'exercice, et de missions de la profession et de l'ordre.

Pour exercer, l'architecte doit être titulaire d'un diplôme reconnu, obtenir une autorisation de l'administration et être membre de l'ordre. Cette dernière obligation est la même quel que soit le statut de l'architecte, qu'il exerce dans le privé ou dans le public, comme indépendant ou comme salarié. Un des apports de la nouvelle loi est la reconnaissance de la pluralité des modes d'exercice (A. Kassou).

Les missions de l'architecte sont précisées et s'inscrivent dans le cadre des autres réglementations concernant l'urbanisme : les lois sur l'urbanisme (n°12-90) et sur les lotissements (n° 25-90) imposent l'obligation de recourir à un architecte pour certaines opérations de construction ou de modification d'une construction existante, de restructuration ou de lotissement.

Parmi les missions de l'ordre, on relèvera celles de veiller et de faire veiller au respect des principes de dignité et de probité de la profession, comme des réglementations, mais aussi de donner des avis sur les questions concernant la profession, représenter cette dernière auprès des autorités, défendre les intérêts matériels et moraux des professionnels. A ces missions traditionnelles des ordres professionnels, la nouvelle loi en ajoute de nouvelles.

Ces nouvelles missions sont fondées sur la nécessité de faire participer activement l'ordre national des architectes à l'effort de développement économique et social du pays. C'est ainsi qu'il est reconnu à l'ordre national des architectes la possibilité :

- d'apporter à la demande de l'administration, sa contribution à la réflexion sur la politique générale menée dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la formation des architectes ainsi qu'à la mise en œuvre de cette politique ;
- de proposer et encourager, en concertation avec les autorités compétentes, toute action visant la mise en valeur ou la sauvegarde du patrimoine architectural et des sites protégés ou à protéger.

En résumé, la centralité des architectes dans la pratique urbanistique apparaît dans les termes même de la législation sur la profession et se confirme encore un peu plus avec les législations les plus récentes. Le fait que l'actuel président de l'ordre, Omar Farkhani, soit un architecte, diplômé de France et titulaire d'un DEA en urbanisme de l'IFU, et qu'il ait récemment créé un bureau d'études en aménagement et urbanisme va dans le même sens.

Sur le fonctionnement de l'ordre, on se contentera de souligner la relative autonomie des conseils régionaux. En effet, à l'instar de l'ordre national, les sections régionales ont un conseil élu, et un président dont l'élection doit être confirmée par une nomination royale, et les prérogatives des régions sont importantes. D'où une compétition entre le national et certaines régions importantes, particulièrement celle de Casablanca. En effet, si

⁶²A moins que l'on y voie la résurgence paradoxale d'un modèle issu de l'époque de l'Etat français pétainiste, puisque l'on sait qu'une tentative – qui ne fit pas long feu, il est vrai, et ne se concrétisa jamais – avait été faite alors de créer un ordre des ingénieurs.

juridiquement, l'ordre national est supérieur à l'ordre régional, il y a toujours des frictions entre le national et casa. Pour prendre un exemple, les cotisations des membres et le paiement des prestations transitent par le régional pour aller au national. En plus de l'argent de sponsors qui sont plus intéressés par Casablanca que par le national. Pour Casa il s'agit de millions de dirhams que le régional souhaite gérer à sa guise.

La nomination du président de l'ordre national, comme celui des sections régionales, peut-être interprétée comme le signe d'une volonté de contrôle accrue par le roi, et peut-être en creux, d'une crainte que l'ordre soit le lieu d'une contestation du pouvoir? Sur un autre plan, cette double nomination par le roi, donne peut-être aux présidents de région un poids disproportionné, favorisant la compétition avec l'instance centrale.

La création d'un ordre des topographes en 1994, dont le président actuel est issu de l'institut agronomique, bien que presque concomitante de celle de l'ordre des géomètres topographes libanais ne renvoie sans doute pas à une similitude d'enjeux. Enfin, l'existence de la FNSTP, le rôle important qu'elle semble jouer serait aussi une originalité marocaine, même si elle m'évoque irrésistiblement le syndicat des entrepreneurs jordaniens, constitués en "syndicat professionnel" en vue de défendre plus efficacement la présence des entreprises jordaniennes de BTP face à la concurrence des firmes étrangères.

Il est difficile d'apprécier le rôle des organisations professionnelles dans la construction d'identités et de solidarités professionnelles dans le contexte marocain. Le contrôle du pouvoir royal, le poids des grandes familles et des logiques clientélistes dans le système politique sont probablement un frein au développement d'une véritable autonomie professionnelle. Il resterait néanmoins à examiner plus précisément quels sont les interlocuteurs du pouvoir en matière de définition des orientations et d'élaboration d'un discours en matière d'urbanisme.

Alors que l'ordre libanais des ingénieurs et architectes produit une expertise forte dans ce domaine, il semblerait que ce ne soit pas le cas de son homologue marocain : or cette différence renvoie peut-être précisément au fait que le premier, associant architectes et ingénieurs, englobe l'essentiel, sinon la totalité, des intervenants dans le champ de l'urbanisme, ce qui lui donne une légitimité à revendiquer une telle expertise, alors que les architectes marocains, bien qu'ayant une position centrale dans le champ, sont moins à même de justifier.

VIII- Algérie : entre contrôle étatique et libéralisme sauvage

En Algérie, si l'on peut identifier un urbanisme colonial remontant au 19^e siècle, mis en œuvre surtout par des ingénieurs militaires et témoignant de conceptions originales distinctes de celle de la métropole, ce n'est que tardivement, dans les années 1950 et à la faveur du Plan de Constantine, que l'on peut véritablement parler d'une élaboration proprement urbanistique. Celle-ci est alors marquée par la personnalité de quelques grands architectes français (Pouillon, Deluz...), mais la situation se caractérise par l'absence de professionnels locaux. Les rares ingénieurs (et architectes) algériens formés dans les écoles françaises trouvent plus facilement à s'employer en métropole qu'en Algérie même.

Ce n'est que plus de dix ans après l'indépendance, que l'on commence à se préoccuper de questions urbaines. Jusque là, la priorité est donnée au redressement économique et au développement industriel. L'effort de planification urbaine se redéploie alors dans un contexte

complètement nouveau, de crise du logement d'une part, d'étatisation et de centralisation de l'économie en général, de la commande publique en particulier, de l'autre.

Jusqu'à aujourd'hui, il n'existe pas de formation spécialisée en urbanisme, mais des enseignements disséminés dans diverses filières de formation d'architecture, de géographie et de sociologie – à l'exclusion des filières d'ingénieurs, qui fournissent pourtant un grand nombre des cadres des services en charge de l'urbanisme opérationnel. L'enseignement de l'urbanisme, de caractère essentiellement académique est fort peu en prise avec les problèmes réels de l'aménagement dans le pays ou avec les besoins de formation de praticiens opérationnels. D'où un ancrage paradoxal très fort dans des débats internationaux et une représentation universaliste abstraite de la discipline, qui préparera peut-être le terrain aux évolutions de la fin des années 1990.

Dans les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement de l'Algérie socialiste, Taoufik Souami distingue deux profils fortement différenciés, l'un de *constructeurs* (architectes, ingénieurs de génie civil et de travaux publics, hydrauliciens), l'autre de *planificateurs* (géographes, "ingénieurs de l'aménagement", formés dans les départements de géographie, sociologues, démographes, économistes). Ces deux profils correspondent plus ou moins à un dualisme des lieux et organismes où sont conçues, planifiées, réalisées les politiques d'aménagement des villes.

Mais à partir des années 1990, l'Algérie connaît une période de mutations socio-politique et économique très rapides, qui se traduisent par le désengagement de l'Etat, la fin des grands projets, le démantèlement des outils de la production urbaine. Le secteur du BTP subit des licenciements massifs (jusqu'à un demi million de salariés sont touchés), et les métiers de l'expertise dans un grand nombre de domaines, architectes, ingénieurs, sociologues connaissent une forte dévalorisation financière et sociale, et une baisse dramatique de leurs revenus (Taoufik Souami).

Dans le domaine de l'urbanisme, la recomposition des pratiques, le déclin des grands bureaux d'étude du fait du recul de la commande publique, le rôle grandissant du secteur privé, tendent à réduire l'opposition entre les deux profils contrastés caractéristiques des années 1970, qui tendent à se rapprocher puis à se confondre, au sein des mêmes structures. La réapparition des bureaux d'études étrangers, en liaison avec le recours croissant au financement d'organismes internationaux dans le cadre de coopérations bilatérales et multilatérales, est aussi un aspect important de la transformation du paysage professionnel.

C'est à la lumière de cette histoire que l'on doit tenter de comprendre celle des organisations professionnelles.

Dans l'Algérie socialiste, une grande organisation socio-professionnelle regroupait ingénieurs, architectes et scientifiques, sous l'égide du FLN. Plus encore que dans l'Égypte nassérienne, où certaines organisations professionnelles (dont celles des ingénieurs et des médecins) avaient réussi à préserver leur identité et un minimum d'autonomie, tout en se soumettant à l'hégémonie politique de l'Union Socialiste arabe, il s'agit d'une organisation qui fonctionne comme courroie de transmission du pouvoir politique, et dont la mission est de soutenir la révolution, de mettre les compétences techniques au service du projet de développement mis en œuvre par l'État. La construction d'identités professionnelles est alors le produit de logiques purement bureaucratiques. Elle dépend d'une gestion administrative des qualifications et le rôle des dynamiques professionnelles autonomes est réduite au minimum, sinon quasi nulles. Le gonflement exponentiel des effectifs de diplômés, et en particulier d'ingénieurs, est alors amorti par leur recrutement quasi automatique dans l'administration et

les services publics⁶³. La garantie de l'emploi et la gestion bureaucratique de carrières déconnectées de toute rationalité économique et professionnelle, n'incitent pas à la mobilisation ni au développement de solidarités, qu'elles soient corporatives ou plus transversales.

A la fin des années 80, les organisations sous la tutelle du parti au pouvoir sont remises en cause, en même temps que la gestion centralisée des entreprises et de l'économie. De nouvelles organisations professionnelles voient le jour. La logique qui préside à leur constitution a sans doute beaucoup plus à voir avec le développement d'un marché professionnel des qualifications et des tentatives de protéger l'accès à l'emploi dans un contexte de chômage croissant. Pour autant, il semble que l'Etat continue à jouer un rôle important. Trois d'entre elles sont concernées, de près ou de loin, par les questions d'urbanisme : l'association des ingénieurs, l'ordre des architectes, et l'ordre des géomètres.

La première est l'Association des ingénieurs qui regroupe toutes les spécialités, y compris, au début, les architectes⁶⁴. Elle résulte de la coalition de quelques architectes et ingénieurs, en 1986-1987, souvent totalement ou partiellement enseignants dans les écoles et instituts d'architecture ou d'ingénieurs. Un grand nombre de praticiens et signataires de plan étaient des techniciens supérieurs présents sur la place d'Alger depuis les années 1970. La crise du recrutement et de l'emploi avait accentué l'effet de concurrence entre les jeunes diplômés et ces professionnels « anciens » (il est important de remarquer que le mouvement est bien né à Alger et demeure très fortement porté par les alliances ou les concurrences des architectes exerçant dans la capitale). L'association des ingénieurs et des architectes s'est fait officiellement reconnaître et a pris un local situé au centre d'Alger entre 1988 et 1992 : des bureaux et petite bibliothèque. Elle déploie une petite activité d'animation scientifique : séminaires, journées d'études... Mais cette association n'a jamais regroupé la totalité des praticiens. Dans ces meilleures années, elle n'a compté que quelques centaines d'adhérents, et a davantage fonctionné comme une association « culturelle » sur le registre de la sympathie, de l'échange d'information (voir bibliothèque...).

Ayant perduré sous la forme associative, cette organisation ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire ni de contrôle, et elle ne contribue probablement qu'à la marge, de façon ténue, à la structuration d'un champ professionnel. Elle se limite pour l'essentiel à un travail de diffusion de l'information. C'est donc toujours l'administration qui définit seul les conditions du recrutement des ingénieurs et de l'exercice professionnel, sans l'intervention des intéressés. Il semble qu'elle ne se soit jamais préoccupé d'action revendicative, ni de négociations collectives. Pour les ingénieurs travaillant dans le secteur de la construction, des TP et de l'habitat, une procédure d'agrément a été mise en place par le Ministère de l'habitat et de la construction. Elle est peu suivie d'effet. En 2001, seuls 351 ingénieurs sont agréés, dont 24 déclarent avoir une activité dans le domaine de l'urbanisme.

En 1989 est donc créée la première association indépendante d'architectes, à un moment où le ministère de l'habitat commence à prêter une oreille favorable aux demandes des architectes. Ceux-ci sont nombreux au ministère, ce qui explique sans doute qu'ils aient pu s'y faire entendre. Ils engagent dès 1990 le processus de transformation en ordre, qui aboutira en 1994. Calqué sur le modèle de l'ordre des architectes en France (comme l'ordre marocain), l'ordre des architectes algériens voit sa mission définie par la loi (*références de la loi sur l'exercice et*

⁶³D'après le recensement de 1998, on compterait 117000 ingénieurs de niveau bac + 5, dont 30000 femmes. Environ 30% de ces effectifs sont dans le BTP. Ces chiffres excluent les architectes et les agronomes (Source : Nacer Eddine Hamouda, CREAD, Alger, Communication au Colloque de Sfax de l'IRMC, Ingénieurs et société au Maghreb, mars 2002)

⁶⁴Une association regroupant agronomes et ingénieurs hydrauliciens aurait été envisagée à la fin des années 1980, mais ne semble pas avoir débouché. (Bâtisseurs et bureaucrates, p. 345).

l'ordre?), et le ministère de tutelle lui délègue la réglementation et le contrôle de l'exercice professionnel. La transformation de l'association en ordre répond aux nouvelles conditions de l'exercice dans un contexte de libéralisation du marché.

Pourtant l'ordre rencontre des difficultés à s'imposer. Son autonomie est cependant toute relative : pendant trois ans, il sera hébergé au Ministère de l'habitat, et son fonctionnement sera assuré par les fonctionnaires de ce même ministère. Aujourd'hui, il dispose de ses propres locaux (prêtés par la caisse de retraite algérienne) et de deux ou trois agents administratifs. En 2000, il ne compte encore que 1641 inscrits, mais cet effectif double pratiquement l'année suivante (mais reste loin de l'effectif total des architectes, estimés à plus de 10 000, sans compter les diplômés de l'étranger). Un nombre important d'architectes exerçant en bureaux d'études n'éprouvent pas le besoin de s'inscrire à l'ordre, la loi ne les y obligeant pas. L'ordre est traversé par des conflits dont l'enjeu est autant un enjeu de pouvoir, que de contrôle du marché (entre autres par le contrôle des concours). Deux batailles opposent d'une part les architectes d'Alger aux architectes des autres régions, les premiers revendiquant la présidence de l'ordre et sa direction étant donné leur ancienneté, et leur poids économique, d'autre part déchire le « groupe algérois » au sein duquel quelques vedettes locales se font une concurrence féroce.

A l'inverse, les géomètres topographes, moins nombreux, plus discrets, bénéficient (peut-être à cause de ces qualités) et d'une reconnaissance incontestée et de la légitimité qui manque toujours, paradoxalement, aux architectes. Peut-être les enjeux tant symboliques que matériels de cette reconnaissance, sont-ils moins sensibles. Bien qu'ils aient été eux aussi rattrapés par la politique de libéralisation, ils sont jusqu'à présent peu nombreux à exercer en secteur privé. leur champ d'activité est restreint à l'expertise foncière, et de ce point de vue, ils se situent en amont de la production urbaine. On peut faire l'hypothèse que la légitimité de leur organisation provient de la qualité particulière de leur expertise technique et d'une stratégie de professionnalisme, au sens de la valorisation d'une compétence indispensable, s'affirmant à l'écart des enjeux tant de pouvoir que de profit..

En résumé, l'exemple algérien semble exprimer une extrême faiblesse de toute solidarité professionnelle, une fragmentation poussée à l'extrême, d'un sauve-qui-peut individualiste. Les organisations corporatistes qui se sont constituées sur la base d'un diplôme, probablement dans l'espoir de constituer un groupe de pression pour défendre des statuts menacés en s'appuyant sur la légitimité du diplôme, n'ont, sauf exception, pas été capables de protéger du déclassement et du chômage les catégories qu'elles prétendaient représenter. Mais c'est aussi que l'habitude de dépendre de l'administration est loin d'avoir disparu et que les organisations professionnelles (pour une part nées de la volonté politique des responsables de l'Etat), loin d'être investies comme un espace où les professionnels contribueraient à construire et faire évoluer leur métier, interviendraient dans les débats et dans les prises de décision les concernant, sont encore vécues et considérées comme un avatar de cette administration. Les batailles autour de l'ordre apparaissent alors comme reproduisant les anciennes logiques clientélistes, où l'accès aux positions de pouvoir permet de participer à la redistribution de la rente. Comme si, après l'expérience d'un contrôle étatique très lourd, le mélange de tension sécuritaire et de libéralisme sauvage, de violence policière et militaire, et de faiblesse des institutions de l'État, rendait toute organisation collective impossible.

Ici, on serait plutôt dans le cas de figure de la "profession illégitime" du modèle libéral selon Dubar, après un retour de balancier particulièrement extrême.

IX- Palestine : engagement politique ou stratégie professionnelle

En Palestine, si l'absence de véritable entité étatique rend problématique la mise en place de réglementations professionnelles, c'est aussi la multiplicité des héritages qui complique les choses. Cela se traduit au niveau légal, par la superposition de législations ottomanes, britanniques, jordaniennes, puis israéliennes. Mais doute aussi, au niveau culturel, des influences et survivances.

Jusqu'en 1948, les autorités mandataires britanniques mettent en œuvre des projets d'aménagements urbains qui d'une part privilégient Jerusalem et les villes côtières, d'autre part se préoccupent surtout d'infrastructures, enfin transposent, sous la direction de professionnels britanniques, les modèles de la métropole. Peu nombreux sont les ingénieurs autochtones. On en trouve cependant quelques-uns, issus généralement de familles de notables et formés en Europe, dans les municipalités des principales villes. En 1925, se constitue à Jaffa une association présidée par un ingénieur civil formé à Berlin. Elle rejoint en 1935, l'Union des ingénieurs arabes, et représente les ingénieurs palestiniens au congrès d'Alexandrie en 1945. Reste-t-il des traces, une mémoire, de l'expérience antérieure de 1935, où professionnels juifs et arabes auraient pu se côtoyer ? Il semble que, quelle que soit l'époque, il y ait eu fort peu de circulation d'idées ou d'échanges intellectuels entre les ingénieurs et architectes palestiniens et leurs homologues israéliens, y compris ceux des Palestiniens devenus israéliens.

Après la création de l'Etat d'Israel, puis l'annexion de la Cisjordanie au Royaume de Jordanie, l'association des ingénieurs jordaniens, devenue syndicat en 1958, intègre les ingénieurs de Cisjordanie sous la forme d'une branche régionale parmi les autres, tandis que les ingénieurs de Gaza constituent une association indépendante. Une Fédération des Ingénieurs palestiniens en exil est enfin membre de l'OLP depuis 1977. En 1967, la Fédération des Ingénieurs arabes tient un congrès à Jerusalem. A partir de cette date, le milieu des ingénieurs se politise et s'engage dans la résistance à l'occupation. Sous la présidence d'Ibrahim Dakkak, un ingénieur membre du FPLP, la branche cisjordanienne du syndicat des ingénieurs jordaniens (qui compte alors 450 membres) devient Union des ingénieurs palestiniens en 1973, tout en restant affiliée au syndicat jordanien. Elle étend ses activités à Gaza.

Après la rupture des liens administratifs et légaux entre Jordanie et Palestine en 1988, la plupart des organisations professionnelles jordaniennes, dont le syndicat des ingénieurs, ont gardé un lien organique avec ce qui reste officiellement la branche régionale de Palestine, au titre de la solidarité. En 1992, l'Union des ingénieurs palestiniens compte environ 1000 membres. Elle a une revue, al-Muhandis al-Filastini (L'ingénieur palestinien).

Dans le domaine de l'urbanisme, la politique israélienne d'occupation place les questions d'urbanisme sous le contrôle du gouvernement militaire et se préoccupe surtout de contrôle et de sécurité, de limiter les permis de construire et l'extension de l'urbanisation, de surveiller les constructions non autorisées. Les services d'urbanisme dans les zones d'occupation sont dirigés par des Israéliens, qui travaillent parfois avec des sous-traitants palestiniens. Le milieu professionnel palestinien est donc écartelé entre collaboration (technique) et résistance, entre contraintes matérielles et devoir national. Il est voué au pragmatisme et développe des outils

originaux en matière de développement de l'habitat populaire sous la forme de coopératives du logement. Professionnellement, les professionnels s'identifient comme ingénieurs ou architectes, rarement comme urbanistes. Si l'on en croît la structuration du syndicat jordanien, très peu nombreux sont ceux qui affichent une spécialisation en urbanisme.

Après les accords d'Oslo, le poids des financements extérieurs contribue à l'émergence d'un phénomène nouveau, avec la constitution d'ONG intervenant de manière croissante dans toute une série de domaines, dont celui de l'urbanisme. Ces ONG sont le lieu d'une coopération émergente entre israéliens et palestiniens. Elles sont toutefois pour l'essentiel israéliennes, et se mobilisent à partir d'une démarche de défense des droits de l'homme. Par l'intermédiaire des financements étrangers, elles se font les vecteurs d'influences occidentales, et même américaines, de nouvelles conceptions d'un urbanisme « humanitaire », et peut-être d'une nouvelle conception de la pratique et de l'identité professionnelle, en prise sur les évolutions mondiales, bien loin du corporatisme nationaliste prédominant jusqu'à aujourd'hui.

X- Conclusion

Une lecture transversale synthétique de ces différents cas met en lumière plus de spécificités que de convergences. On peut toutefois y lire une sensibilité partagée au politique, à travers la question nationale, qui prend la forme d'une soumission plus ou moins marquée à un Etat autoritaire modernisateur ou, à l'opposé, d'une mobilisation au service d'une lutte nationale (l'un n'étant pas nécessairement exclusif de l'autre, ou pouvant succéder à l'autre). Parallèlement, diverses formes de corporatisme professionnel, croisant et conjuguant, à des degrés divers, tentative de fermeture de l'accès à la profession, affirmation élitiste d'une compétence, intervention dans le champ politique, sont une des traductions de ce poids du politique dans le champ professionnel. Aujourd'hui, au contraire, l'idée du professionnalisme peut apparaître comme un rempart contre des pouvoirs autoritaires, ou des identités communautaires et on peut voir de nouvelles convergences qui se dessiner, encore en filigrane, sous l'effet conjugué de l'ouverture économique, du retour de l'hégémonie du marché, et de la mondialisation. Ce sont alors des équilibres radicalement nouveaux qui se mettent en place, du fait de l'affaiblissement de l'Etat, où les pratiques et les identités professionnelles subissent l'influence de modèles véhiculés par des organismes et des réseaux transnationaux, d'origine occidentale.

A l'exception toute relative de la Turquie et de l'Egypte, considérées dans l'étude comme références pour leur antériorité, les pays étudiés se caractérisent, en matière d'urbanisme, par la quasi inexistence, ou au mieux, le caractère très récent des formations d'urbanistes, et une déconnexion marquée entre politiques d'aménagement urbain et logiques professionnelles. Ces dernières paraissent plus dictées par le souci de protection et de promotion de titres scolaires, que par un effort de répondre aux besoins de la société et de ces politiques. Il est vrai que dans d'autres pays développés, comme la France, où l'urbanisme a une histoire plus ancienne, il a été montré que le milieu professionnel de l'urbanisme était constitué de « coalitions professionnelles » à configuration variable selon les moments, dont les urbanistes ne sont d'une composante. Dans ce cas même, si les catégories professionnelles concernées sont porteuses de logiques d'intérêts plus sociales que techniques, les formations et les compétences font l'objet d'un travail permanent d'amélioration et d'ajustement sensé répondre à cette demande, et la naissance des nouvelles formations semble dictée des logiques professionnelles et non par des logiques académiques. Au contraire, dans plusieurs pays (on peut le dire du Liban comme de la Turquie, mais aussi, d'une manière différente, du Maroc ou de l'Algérie), il semble que les logiques académiques aient un poids déterminant dans la constitution et le développement des nouvelles branches de savoir, et du coup dans la structuration du marché professionnel. La constitution d'associations, qui permettent formaliser une identité, en se différenciant d'autres groupes, s'appuie ainsi fondamentalement sur la possession d'un diplôme, bien plus que sur un partage de pratiques et de références professionnelles. Ce n'est que lorsqu'est créé un diplôme d'urbanisme, qu'apparaît, avec décalage, l'idée d'une organisation d'urbanistes, et la création d'un diplôme, vient plutôt répondre à une massification des formations universitaires, qu'à une exigence technique.

Avant que des professionnels ou des spécialistes se réunissent pour constituer une association, il faut que des préoccupations communes, nées de savoirs partagés et de rencontres sur le terrain, les rassemblent. C'est donc cette émergence de savoirs spécialisés, de pratiques de terrain, qui fonde une identité professionnelle. Quels sont les enjeux d'un tel processus? Ils sont techniques et organisationnels, mais aussi sociaux et symboliques. Ils

dépendant, pour les professions d'ingénieur (au moins ceux de la construction et des travaux publics), et plus encore pour celles de l'urbanisme, des politiques mises en œuvre par l'État, de la commande publique. Ils seront fortement marqués par la manière dont ces catégories professionnelles portent et assument le projet de l'État, autant que par la manière dont l'État met en œuvre ces politiques. D'où le poids de la dimension de projection sur l'avenir, donc des représentations, et de la dimension symbolique.

C'est le poids des organisations professionnelles dans l'espace public, et particulièrement celle des ingénieurs, qui nous a amenés à examiner leur rôle dans la structuration du champ professionnel. Nous avons formulé l'hypothèse que la forme qu'elles prennent reflète l'état du milieu professionnel et de ses relations avec l'État, en les qualifiant d'analyseur d'une profession. Les conclusions que nous tirons de ce tour d'horizon trop rapide ne peuvent être que partielles et prudentes.

C'est que les convergences et les analogies sont finalement ténues d'une région à l'autre de la méditerranée. Même en considérant les modèles proposés en début de cette étude comme de simples repères pour la réflexion, il est clair que (en tenant compte du caractère succinct de survols effectués ici), chaque situation nationale est le produit d'une multiplicité de contraintes et d'influences et révèle une complexité irréductible à tout modèle pré-construit.

L'influence du modèle corporatiste à la française peut se lire aussi bien dans le cas marocain, de la profession introuvable, où la segmentation des corps professionnels, renvoie à des corporatismes institutionnels d'administrations ou de filières de formation, que dans le cas libanais, où les ordres s'inspirent explicitement de l'expérience de l'ancienne métropole, où aujourd'hui en Algérie. Mais dans chacun de ces trois cas, on voit bien comment les héritages et configurations historiques propres au pays concerné réinventent des coalitions d'intérêt et des modes de fonctionnement particuliers du fait du poids des allégeances politiques, ou structures sociales. Celle du modèle collégial anglo-saxon est présente, même si moins explicite, en Palestine ou en Turquie, où la profession s'affirme dans une volonté d'autonomisation, sans être d'emblée subordonnée au pouvoir politique : cependant on a vu comme elle était happée par le politique : ce modèle aurait pu favoriser plus que les autres, l'autonomisation précoce de spécialités professionnelles telle celle de l'urbanisme. Mais la dépendance de l'urbanisme à l'égard de la commande publique est ce qui fait la différence entre la Turquie et les autres pays : de ce point de vue, de manière intéressante, la Tunisie, hors de notre champ d'étude, mais évoquée à diverses occasions, présente une expérience tout à fait intéressante à considérer. Quant au modèle national corporatiste à l'égyptienne, que nous avons proposé comme idéaltype de pays dominé, on en retrouve des éléments aussi bien dans plusieurs pays du Proche-orient, que, peut-être, dans les tentatives algériennes récentes. Les organisations professionnelles panarabes, à peine évoquées ici, ont d'ailleurs été le véhicule d'idées et d'identités articulées sur un projet de développement national dont l'Égypte était la référence.

Avec l'ouverture des marchés, l'affaiblissement des États, l'intervention croissante des bailleurs de fonds internationaux, les organisations professionnelles nationales auront de plus en plus de difficulté à contrôler leur marché. À l'heure où certaines d'entre elles tentent de renaître ou de se constituer enfin dans un contexte de pluralisme retrouvé, le corporatisme professionnel, brandi comme arme de défense face au risque de concurrence étrangère, apparaît déjà anachronique. Les ONG seront peut-être les nouveaux espaces de cristallisation de pratiques, fondatrices d'identités professionnelles renouvelées. La Palestine, du fait même de sa situation extrême, indique peut-être une voie que d'autres tenteront de promouvoir ailleurs. Voie porteuse sans doute de richesse et d'innovations, dont il ne faudrait pour autant pas sous-estimer les risques qu'elle porte, de nouvelle forme de dépendance à des modèles étrangers pas nécessairement adaptés au terrain local.

5e Partie

**Marchés, lieux d'exercice
et profils professionnels dans l'urbanisme**

Eric Verdeil

Sommaire de la 7e partie

I- INTRODUCTION.....	107
II- LA COMMANDE PUBLIQUE ET SES VARIATIONS.....	108
II.1- <i>Les grandes orientations de la commande publique dans la période de construction de l'Etat.....</i>	109
II.1.1- La construction nationale et l'aménagement	109
II.1.1.a- L'aménagement du territoire et la planification régionale	109
II.1.1.b- L'aménagement des capitales.....	109
II.1.2- Faire face à l'urbanisation	110
II.2- <i>Les renouvellements de la commande</i>	111
II.2.1- Les modalités de transformation.....	111
II.2.2- Les nouveaux chantiers de l'urbanisme	111
II.2.2.a- La ville sans urbaniste et la restructuration urbaine	111
II.2.2.b- Le patrimoine	112
II.2.2.c- Les fragments globalisés.....	113
II.2.3- Persistance de l'urbanisme ordinaire	114
II.2.3.a- La persistance des schémas directeurs	114
II.2.3.b- L'aménagement du territoire	115
III- ARCHITECTURE DES LIEUX D'EXERCICE ET COALITIONS PROFESSIONNELLES DANS L'URBANISME	116
III.1- <i>L'exercice de l'urbanisme dans le secteur public</i>	117
III.1.1- L'architecture administrative et les métiers de l'urbanisme	117
III.1.2- Diversité régionale et complémentarité des profils professionnels dans les administrations de l'urbanisme	120
III.1.2.a- Le poids variable du secteur public de la consultation en urbanisme	120
III.1.2.b- Filières de formation et profils professionnels	122
III.2- <i>Les consultants privés en urbanisme.....</i>	123
III.2.1- Les facteurs du développement d'une expertise privée en urbanisme	124
III.2.1.a- La naissance d'une expertise internationale arabe.....	124
III.2.1.b- Le secteur privé comme partenaire ou relais du secteur public	126
III.2.2- Les stratégies et les adaptations des consultants.....	127
III.2.2.a- Les grands bureaux pluridisciplinaires	127
III.2.2.b- Les profils professionnels dans la firme Sabbour Associates, Egypte, en 2003	128
III.2.2.c- Les petits bureaux locaux	129
III.2.2.d- Les universitaires	130
III.3- <i>Conclusion.....</i>	131

I- Introduction

L'interrogation sur les pratiques, les lieux d'exercice et les marchés de l'urbanisme vient compléter une double constatation de cette recherche au sujet des professionnels de l'urbanisme. D'une part, l'urbanisme apparaît historiquement comme une forme des politiques publiques mises au service du développement et la construction nationale (voire locale dans certains cas), ce qui s'est traduit par un investissement de l'Etat et des collectivités locales dans des créations administratives et institutionnelles consacrées à la définition et à la mise en œuvre de ces politiques.

D'autre part, la comparaison des différents pays de la zone d'étude permet d'identifier la montée progressive d'une spécialisation professionnelle dans l'urbanisme, à la fois par l'orientation des professionnels des métiers du champ au sens large vers certaines pratiques attribués de l'urbanisme et par apparition, dans certains cas, de diplômés spécialisés. Cette orientation reste, si l'on observe les milieux professionnels concernés d'un point de vue quantitatif, relativement marginale.

Il s'agit ici de revenir plus en détail et concrètement sur les conditions et les modalités d'exercice dans le champ de l'urbanisme tel que le définissent progressivement les créations institutionnelles et juridiques et la commande publique qu'elles impliquent.

Pour commencer il est donc nécessaire de brosser à grands traits l'encadrement institutionnel de cette commande, autrement dit de préciser les politiques publiques – objectifs, moyens institutionnels – qui définissent la commande. Cette commande est par nature publique. Toutefois, l'apparition aux côtés de l'Etat de nouveaux acteurs institutionnels et issus du secteur privé, à partir en particulier du tournant libéral qui touche les différents pays à partir grosso modo du début des années quatre-vingt, complexifie quelque peu les enjeux : la modification des politiques publiques redéfinit le contenu de la commande, qui n'est plus dictée par la définition de l'intérêt général mais doit intégrer, de façon officielle (quoique en tenant compte des rapports de force locaux), ceux des autres protagonistes.

L'explicitation de la commande publique et de ses variations permet de définir les lieux de la pratique professionnelle qui représente une forme de marché de l'emploi pour les milieux de l'urbanisme. L'enjeu est ici de préciser comment les dispositifs institutionnels de l'urbanisme institutionnalise une division du travail entre différentes instances au sein de l'administration et en dehors d'elle. En outre, nous voulons éclaircir les liens entre cette division du travail et les qualifications professionnelles mobilisées. On se référera ici au cadre d'analyse de Gilles Verpraet sur les coalitions professionnelles dans l'urbanisme⁶⁵, au sens où la commande d'urbanisme implique différents groupes professionnels et différents métiers. En outre, elle implique la collaboration de structures publiques et privées. Il s'agit d'observer ici les modalités de ces collaborations, dans leur variété régionale ainsi que dans leur évolution sous l'effet des transformations des politiques publiques. Les évolutions récentes, et notamment le retour au marché, déterminent des reclassements professionnels, à la fois au sens où elles modifient les hiérarchies et l'accès à la commande des différents groupes, mais également au sens où elle semble – mais c'est une hypothèse que l'on peut vérifier pleinement – contribuer à de nouvelles définitions professionnelles.

La présentation comporte deux parties : la première s'attache à retracer le contenu et les grandes étapes de la commande publique et identifie les types d'activités professionnelles auxquelles participent les urbanistes, les tâches qu'ils doivent remplir. La seconde partie traite

⁶⁵ Gilles Verpraet, "Les coalitions dans les professions de l'urbanisme", *Sociologie du travail* n° 1-87, pp.70-85

de la division du travail dans le secteur de l'urbanisme en identifiant les lieux de pratique et leur fonction. Elle identifie les compétences professionnelles mobilisées dans ces différentes structures et analyse leurs transformations et les reclassements qui s'en suivent. La conclusion revient sur la signification de ces évolutions.

Les sources mobilisées pour cette note de synthèse sont essentiellement les informations réunies dans le cadre des différentes enquêtes pays de notre projet de recherche. On y a ajouté divers compléments, notamment au sujet de la Tunisie (basée sur le dépouillement de l'annuaire de l'association des urbanistes tunisiens et un entretien avec le président de cet organisme). La bibliographie existante a été mobilisée pour compléter les étapes de l'évolution des politiques urbaines dans les pays considérés.

II- La commande publique et ses variations

Comprendre la commande publique en urbanisme et la manière dont elle détermine l'émergence et la structuration d'un milieu professionnel implique de revenir rapidement sur la succession des politiques urbaines.

Le cadre politique général dans lequel s'inscrit cette commande est certes varié d'un pays à l'autre, mais plusieurs traits similaires se dégagent. Le premier caractère est celui de l'affirmation nationaliste, dans un contexte qui est celui de l'Indépendance récemment acquise pour tous les pays arabes. La mise en place des régimes nouvellement indépendants, l'arrivée au pouvoir de régimes nationalistes, comme en Egypte ou la rhétorique nationaliste liée à la construction nationale turque représente un premier élément commun. Les politiques d'aménagement du territoire en portent la marque, avec le souci de marquer de rendre partout sensible l'action étatique, à travers notamment la notion de développement. L'aménagement des capitales est également un chantier prioritaire de ces nouveaux régimes, dans un contexte où ces villes connaissent une très forte croissance démographique qui multiplie l'échelle des problèmes.

Le corollaire de cette affirmation nationaliste est l'étatisation, inégalement poussée mais réelle, dans ces pays à partir du tournant des années soixante et jusqu'au milieu des années soixante-dix ou aux années quatre-vingt. La voie socialiste suivie par l'Algérie indépendante, l'Egypte ou la Syrie représente toutefois une étatisation plus poussée que l'autoritarisme centralisé de la Turquie des années soixante, ou de la Tunisie ou du Maroc. Pour être le pays le plus libéral de l'ensemble, le Liban ne se distingue pas moins par la mise en œuvre de réformes centralisatrices et affirmant le rôle de l'Etat dans l'économie dans les années 1958-1964, dont les institutions persistent même si, rapidement, la pratique redevient plus flexible avant que la guerre ne change totalement les choses. C'est donc essentiellement l'Etat qui accapare les responsabilités dans le domaine de l'urbanisme durant toute cette période : il crée pour cela les institutions *ad hoc*, est le principal, sinon l'unique, maître d'ouvrage, et détermine donc les cadres et la nature de la commande.

La Palestine demeure, durant tout la période, en marge puisque, aussi bien, il n'existe pas d'Etat palestinien avant les premières initiatives de structuration d'une administration à la suite de l'accord d'Oslo en 1993. A cette date, le processus de construction nationale rapproche le cas palestinien de celui du Liban en reconstruction.

A partir du tournant des années quatre-vingt, ces pays entrent progressivement dans une nouvelle orientation économique et politique qui retentit sur l'orientation de la commande publique. Le retrait de l'Etat comme opérateur est réel et les cadres juridiques se modifient pour faire place, formellement, à l'émergence de nouveaux acteurs, organismes internationaux d'un côté et collectivités locales ou représentants divers de la société civile, ainsi qu'à de

nouveaux acteurs privés, de l'autre, Toutefois, la place de l'Etat reste dans l'ensemble considérable.

II.1- Les grandes orientations de la commande publique dans la période de construction de l'Etat

La commande publique en urbanisme durant cette période oscille entre deux pôles : le premier est celui des impératifs de la construction nationale, tant à l'échelle des pays qu'à celui de leur capitale. Le second est celui de la course à l'urbanisation, qui oblige l'Etat à équiper et à aménager les villes.

II.1.1- La construction nationale et l'aménagement

L'objectif de la construction nationale a fortement orienté les politiques d'aménagement spatial conduites par les Etats. Il en résulte deux types de commande publique, l'aménagement du territoire et l'aménagement des capitales. Or, dans le contexte de la structuration internationale de l'urbanisme des années cinquante-soixante-dix, ces politiques correspondent peu ou prou à deux échelles d'application de la même discipline, l'urbanisme.

II.1.1.a- L'aménagement du territoire et la planification régionale

La mise en place de politiques nationales de développement économiques se traduit, selon des calendriers spécifiques à la plupart des pays, par une réflexion sur l'aménagement du territoire, via des investissements économiques et via l'équipement et la promotion administrative des villes moyennes.

En Algérie, la politique d'industrialisation lourde, d'abord des centres côtiers, puis réorientée vers certaines agglomérations de l'intérieur à partir des années quatre-vingt, en application de plans successifs d'aménagement du territoire définis par la CADAT, la Caisse algérienne de développement et d'aménagement du territoire, est un exemple d'une politique de développement attentive à la régionalisation des investissements.

L'objectif de rééquilibrage des économies nationales se traduit dans des politiques de développement régional dont l'aménagement de la vallée de l'Euphrate en Syrie est représentatif. Les régions périphériques y reçoivent divers investissements industriels également. Par ailleurs, le régime baassiste équipe systématiquement les petites villes, leur octroie des promotions administratives qui leur permettent de prétendre à des équipements publics définis selon une grille d'équipement.

Ces politiques de développement régional ne sont pas l'apanage des pays socialistes, où elles sont extrêmement poussées. Mais les pays plus libéraux ne sont pas en reste et tentent également d'agir sur les réseaux urbains et l'équilibre régional. Dès 1958-59, la politique de réformes du président Fouad Chehab s'illustre par le souci d'une politique de développement équilibré. Un décret instituant un schéma de polarisation, définissant pour chaque échelon de la hiérarchie urbaine les équipements et les investissements publics requis, paraît en 1964.

II.1.1.b- L'aménagement des capitales

La commande publique en aménagement et urbanisme s'attache également prioritairement à l'aménagement des capitales et ou des grandes métropoles économiques.

Des schémas directeurs métropolitains sont successivement produits pour la plupart des capitales des pays concernés. Dès 1963, Ecochard établit un plan pour Beyrouth et ses banlieues. En 1968, il établit également un schéma directeur pour Damas. En Turquie, le gouvernement lance des études pour Ankara, Istanbul et Izmir en 1966. Celui d'Istanbul est présenté en 1967. En 1970, le Caire est doté de son Master Plan, c'est le cas d'Alger en 1975 puis, en 1977, c'est au tour de Tunis.

Ces grands schémas, représentatifs de la première génération des plans d'urbanisme, présentent plusieurs caractéristiques communes⁶⁶. Ils sont typiques d'un « urbanisme de première génération », urbanisme de planche à dessin, très attentifs à la macro-forme, avec des préoccupations d'équilibre spatial et fonctionnel entre centre et périphérie. L'accent porte essentiellement sur les infrastructures routières et les grands équipements, conçus dans les faits dans une perspective sectorielle. Soucieux d'éviter une croissance trop forte de l'agglomération centrale, ils sont pourtant souvent mal articulés aux politiques nationales d'aménagement du territoire et n'ont aucun moyen de maîtrise de ces paramètres.

Un élément de différenciation est la création ou non, d'organismes *ad hoc* pour leur étude et, théoriquement, leur mise en œuvre. En Turquie, des bureaux du plan directeur dépendant du ministère de la Construction sont créés dans chacune des métropoles. Le COMEDOR, créé à Alger en 1965, et le district de Tunis, créé en 1973, en sont deux illustrations aux destinées divergentes : le premier sera critiqué et dissous en 1979, tandis que le district de Tunis poursuit ses études et joue un rôle de suivi de l'aménagement, même s'il n'est pas officiellement responsable de la mise en œuvre. A l'inverse, à Beyrouth ou Damas, de même qu'au Caire, ce sont les administrations classiques qui sont restées en charge de la gestion de ces plans.

La mise en œuvre de ces plans s'est effectuée généralement par des institutions diversifiées et souvent mal coordonnées. Elle a privilégié les grandes infrastructures de transport, les investissements industriels et a négligé les centres. Malgré la diversité des degrés de réalisation de ces plans, ils demeurent des références très importantes pour les milieux professionnels de ces pays.

II.1.2- Faire face à l'urbanisation

La croissance urbaine très rapide de tous les pays de la région a obligé les Etats, dès la fin des années cinquante, à développer une commande publique pour faire face à l'urbanisation aux différents échelons de la hiérarchie urbaine, à travers la commande de plans d'urbanisme locaux et à travers une politique de construction et d'équipements, plus ou moins articulés à cette planification.

Entre le début des années soixante et le milieu des années soixante-dix est progressivement défini le cadre juridique de référence de la planification tandis que l'établissement des documents de référence est entrepris systématiquement. Ces documents sont de deux types. Tous les pays ne prévoient pas de plans directeurs. En revanche, on trouve partout des plans locaux d'urbanisme ou plans d'occupation des sols, qui consistent en un zonage et prévoient divers équipements, infrastructures et routes.

En Turquie, cette vague de planification est lancée en 1958 sur l'initiative du ministère de la Construction. Au Liban, la direction de l'urbanisme mise en place entre 1962 et 1964 fait établir une centaine de plans entre 1964 et 1972. En Algérie, c'est à partir de 1976 qu'une grande vague de commande de plans est lancée.

La commande urbanistique se diversifie : aux plans d'occupation des sols s'ajoutent presque partout la planification de quartiers d'extension et dans certains cas, de villes nouvelles. En Egypte, des quartiers de logements sociaux sont construits par l'Etat à Alexandrie et au Caire (Shoubra, Imbaba, Héliouan). Puis, des sociétés concessionnaires ou nationales réalisent des programmes pour classes moyennes, comme à Madinat Nasr, Maadi ou dans les d'Héliopolis. Surtout, à partir du plan de 1973, le programme des villes nouvelles dans le désert est lancé. La construction de Dix de Ramadan commence en 1976, sur 33000 ha. Ce programme de villes nouvelles concerne aussi les villes de province (New Assiut, New Minya, etc.). En Turquie, un projet de ville nouvelle près de l'aéroport d'Istanbul est lancé en 1958 : il s'agit

⁶⁶ Claude Chaline, *Les villes du monde arabe*, Paris, Masson, 1996, p.68 et suiv.

d'une sorte de grand ensemble destiné aux catégories plutôt aisées. Au Maroc, le programme de la cité Hay Hassani, entre 1956 et 65, illustre le souci de l'Etat de construire des logements, avant que progressivement, il ne se dégage de ce secteur. Le dispositif des ZHUN, à partir de 1974 en Algérie est représentatif d'un urbanisme d'urgence, fonctionnaliste et de masse, où la production rapide et massive de logements s'effectue au détriment des équipements d'accompagnement.

Au Liban, les programmes de logements sociaux ou de quartiers d'extension sont en revanche demeurés très limités.

Une dernière facette de l'urbanisme opérationnel local est la production de plans d'aménagement pour les zones d'activités, notamment industrielles, traduisant localement l'impact des politiques d'aménagement du territoire.

II.2- Les renouvellements de la commande

II.2.1- Les modalités de transformation

Le tournant libéral qui intervient dans les différents Etats grosso modo au début des années quatre-vingt s'explique, entre autres raisons, par les dérives financières des programmes de développement engagés. Les Etats sont progressivement contraints de revoir leurs priorités d'investissement, ce qui se confirme notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'équipement et du logement. Dès le milieu des années soixante-dix, les politiques de logement avaient d'ailleurs été parfois revues, comme au Maroc, dont le ministère de l'habitat proposait dès 1973 une politique de trames assainies plutôt que de produire des logements. D'une manière générale, les politiques s'orientent alors progressivement vers une libéralisation de l'offre foncière en vue d'inciter l'intervention d'investisseurs privés. La privatisation des services urbains s'inscrit comme l'une des voies privilégiées de cette évolution (eau, transport, etc.).

A cette transformation des priorités financières s'ajoutent les effets d'une nouvelle donne institutionnelle. La crise financière des Etats a conduit à l'intervention des organisations internationales telles que la Banque Mondiale. Celles-ci conditionnent leurs prêts à des réformes institutionnelles, impliquant notamment une décentralisation des systèmes de décisions.

II.2.2- Les nouveaux chantiers de l'urbanisme

Dans ce contexte, la commande urbanistique est significativement altérée. Si l'Etat reste un maître d'ouvrage incontournable voire unique pour de nombreux projets concernant la planification et la fixation des règles, des coopérations de droit ou de fait s'établissent avec ces nouveaux acteurs institutionnels ou avec des investisseurs privés. La production publique de la ville, qui était la référence doctrinale jusqu'aux années soixante-dix, est contestée en théorie et battue en brèche sur le terrain, à la fois par en haut et par en bas : par la production de nouveaux fragments globalisés et par le débordement de l'urbanisme, dans les quartiers non-réglementaires où s'imposent de nouvelles pratiques. L'émergence des thématiques du patrimoine contribue à la définition de nouvelles pratiques et à un retour de l'action urbanistique dans les villes constituées et/ou traditionnelles. La thématique du projet urbain permet de regroupement, non sans artifice, ces nouvelles pratiques.

II.2.2.a- La ville sans urbaniste et la restructuration urbaine

De fait, le mode de fabrication majoritaire des villes dans les pays étudiés peut se résumer par la formule de « l'urbanisation sans urbaniste ». Plus particulièrement, le développement des quartiers d'urbanisation non réglementaire est aujourd'hui le mode de production majoritaire dans les villes de la région. Face à cette situation, les politiques urbaines ont varié et tenté un grand nombre d'approches.

A partir du milieu des années soixante-dix, prenant acte de l'impossibilité de porter le fardeau du logement, les Etats ont tenté de mettre en place des politiques de trames assainies, dès 1973 au Maroc ou à partir des années quatre-vingt en Tunisie. Un large volet des politiques urbaines a consisté dans la production d'une offre foncière, par des agences publiques. Ainsi, au Maroc, c'est la fonction d'abord des établissements publics régionaux, créés en 1974, puis de l'Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre, créée en 1984, qui intervient dans la résorption des bidonvilles, la restructuration des quartiers d'habitat sous-équipés et non réglementaires, la rénovation ou la réhabilitation des tissus anciens. La société nationale d'équipement et de construction a été créée en 1987 et est responsable du programme des ZUN, zone d'urbanisation nouvelle, qui doit résorber les tissus d'habitat non réglementaire et produire des terrains équipés pour être valorisés par des particuliers ou des promoteurs privés ou publics.

En second lieu, les politiques urbaines ont progressivement abandonné, sauf exception, les déguerpissements et les destructions des quartiers irréguliers au profit de la régularisation juridique des quartiers, de l'amélioration des logements et de l'apport des infrastructures nécessaires. Les programmes de restructuration urbaine sont ainsi devenus, dans les différents pays, une composante essentielle de la commande urbanistique. En Turquie, la régularisation périodique des *gecekondu*s est souvent menée sur l'initiative des municipalités en liaison avec les administrations étatiques. En Algérie, depuis 1991, l'agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement intervient dans des restructurations de quartiers qui concernent 11 communes et environ 55000 habitants. En Tunisie, cela a été l'objet, dès 1978, d'un programme conduit par l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine, sur financement de la Banque mondiale et de l'Etat tunisien. Au Liban, dans le contexte de sortie de guerre, l'opération Elyssar vise à restructurer des quartiers de la banlieue sud de l'agglomération. Cette opération témoigne du fait que le tournant vers des politiques de régularisation « sur place » n'est pas partout identique.

Qu'il s'agisse de la production urbaine *a minima*, des lotissements de classes moyennes aux statuts juridiques variables d'un pays à l'autre, en fonction de la sévérité des réglementations, jusqu'à la production de la ville non-réglementaire, en particulier la ville des pauvres, illégale et bidonvillose, ces différentes formes représentent une manière de négation de l'urbanisme volontariste que veulent incarner les administrations et les professionnels qui y travaillent et s'identifient fortement à ce modèle de ville planifiée. Au mieux, les modalités de cette urbanisation réduisent l'urbaniste à être un gestionnaire, à un contrôleur de légalité des formes produites, du découpage parcellaire et des constructions. L'urbaniste intervient comme vérificateur de la conformité de documents produits par des lotisseurs au statut professionnel variable et agissant bien souvent aux limites de la légalité, fût-ce par emprunt ou achat de signature.

Plus généralement, le caractère principal de la ville non-réglementaire est d'être certes illégal mais aussi, de fait, toléré. Comme l'ont montré de nombreux travaux, l'urbanisation dite non réglementaire est produite dans un processus de longue durée qui implique à différents moments et à différents degrés la participation et le consentement, fût-il dérogatoire ou provisoire, des administrations de l'urbanisme et des urbanistes. Plus récemment, sous la pression d'autres acteurs, ONG ou organisations internationales prônant un renversement des modes traditionnels de faire, les urbanistes sont même parfois encouragés à aller au-delà et à s'engager dans une forme de valorisation de ces mécanismes d'urbanisation. Dès lors, ils se trouvent en position de mobiliser d'autres savoir-faire et modes d'action.

II.2.2.b- Le patrimoine

L'émergence du champ du patrimoine dans la commande urbanistique est l'un des renouvellements les plus notables de la période récente. Elle signale le retour des politiques

sur les espaces longtemps délaissés des centres-villes historiques. Ce mouvement s'inscrit dans le contexte d'une transformation des mentalités et des cultures professionnelles de l'urbanisme local et dans celui de l'intervention accrue des organismes internationaux, fréquents bailleurs de ces projets.

La politique de conservation menée dans la médina de Tunis, à partir de la fondation de l'Association de sauvegarde de la médina (ASM) en 1967, constitue une référence à l'échelle tunisienne et à celle du monde arabe. Témoignage d'une mobilisation locale qui a progressivement débouché sur un changement de conception urbanistique, à partir du début des années quatre-vingt, l'histoire de l'ASM illustre l'émergence d'une génération de professionnels locaux s'imposant progressivement dans la conduite d'une politique urbaine. La Tunisie dispose ainsi d'un corpus législatif lié à la sauvegarde des plus importants dans les pays étudiés ici (code du patrimoine de 1994). Mais le passage à l'opérationnel n'a pu s'y effectuer que grâce à l'aide de financements internationaux de la Banque mondiale à partir de 1981.

Le développement de la commande urbanistique à la question du patrimoine a progressivement touché les autres pays de la région, mais elle a rarement correspondu à la configuration tunisoise d'une mobilisation locale. C'est très souvent l'Etat qui est intervenu comme acteur majeur du classement, et qui a su obtenir l'engagement des organisations internationales. Ainsi, le classement de la médina de Fès en 1975 a permis de mobiliser les financements de l'UNESCO, du PNUD et de la Banque mondiale.

Les cas libanais et palestiniens illustrent des modalités différentes de l'émergence de la question patrimoniale dans la commande urbanistique. En Palestine, la définition de plusieurs opérations de réhabilitation des villes historiques à Bethlehem à partir de 1996, à Hébron (1997), à Naplouse (1997) ainsi qu'à Ramallah (1997) repose sur la valorisation, à forte signification politique, d'un patrimoine « palestinien ». Elle ne peut s'effectuer, toutefois, qu'avec le soutien technique et financier des organisations internationales. Ainsi à Bethlehem, interviennent l'UNESCO, la communauté européenne et les pays membres qui participent à un comité de pilotage international. Au Liban, la définition, sous l'égide de la Banque mondiale, d'un programme « Cultural Heritage » en 2002 pour cinq villes moyennes (Saïda, Tripoli, Baalbek, Tyr, Byblos-Jbeil), correspond à un moment de transition dans les politiques urbaines libanaises, après des années de reconstruction où la commande urbanistique s'était concentrée à Beyrouth, dans la capitale. L'initiative de ce programme revient complètement à la Banque mondiale. Il permet, localement, de donner un cadre à des initiatives très diverses qui jouent parfois sur les contradictions potentielles d'un programme visant le développement touristique davantage que la sauvegarde (ainsi à Saïda).

En Turquie, la commande urbanistique dans les tissus historiques est totalement embryonnaire, faute d'un cadre législatif et d'une mobilisation des acteurs locaux et étatiques. Le cas du quartier de Fener et Balat à Istanbul, suite à un financement de l'Union Européenne, illustre les impasses de la politique du patrimoine : la commande ne peut seulement résulter de l'implication des acteurs internationaux.

II.2.2.c- Les fragments globalisés

La transformation des pratiques et de la commande urbanistique concerne aussi la production de nouveaux espaces « globalisés », qu'il s'agisse de la profonde rénovation de quartiers centraux, de la reconversion de « waterfronts » ou encore de nouvelles extensions périphériques, comme les « gated communities ». On peut ainsi citer la reconstruction du centre-ville de Beyrouth au Liban, les remblais du Metn dans cette même ville, l'opération du front de mer et l'avenue royale de Casablanca, les Berges du Lac à Tunis, ou encore les *gated communities* du désert au Caire ou des périphéries d'Istanbul. Pour être très minoritaires du point de vue du nombre d'habitants concernés, ces nouvelles productions urbanistiques n'en

sont pas moins très spectaculaires : elles témoignent de plusieurs évolutions. Elles sont conçues par leurs promoteurs publics et privés comme une modalité de participation à la mondialisation de l'économie, devant permettre d'attirer des investissements, dans un contexte de concurrence entre les villes de la Méditerranée. Sur le plan du système d'acteurs, elles se caractérisent par une très forte ouverture aux acteurs privés, au point même de brouiller la distinction entre acteurs publics et privés. De fait, ces projets participent d'une dérégulation plus large de la production urbaine et du processus de privatisation, qui est une tendance internationale. Le cas de Solidere au Liban, une société totalement privée chargée de l'aménagement du centre-ville, constitue une illustration extrême de cette tendance.

Cet urbanisme de projets, par fragments qui sont autant de tentatives de participer à la mondialisation économique, renoue avec des pratiques classiques de l'urbanisme : la composition urbaine. Leur mise en œuvre suppose l'application de mécanismes opérationnels, de l'aménagement physique à la promotion immobilière, qui exigent une grande cohérence d'exécution. Ainsi, la production d'images urbaines, finalité essentielle de ces projets, implique dans la plupart des cas le recours à des structures autonomes et relevant le plus souvent du secteur privé, adoptant des démarches commerciales et des objectifs sociaux en décalage avec les modes de faire et les ambitions qui animaient les administrations de l'urbanisme de la période post-indépendance.

Dans ces structures, l'urbanisme est pratiqué en étroite concertation entre le maître d'ouvrage commanditaire du projet et le maître d'ouvrage délégué, en particulier pour s'assurer de l'adéquation entre les objectifs commerciaux et financiers de l'entreprise et le plan proposé. Dans la mise en œuvre, il est attendu de l'équipe d'urbanisme qu'elle adapte aux évolutions économiques les différentes étapes du projet, quitte à revenir sur certaines des options initiales, comme l'a montré la transformation du schéma directeur de Solidere face à certaines difficultés au Liban. En un sens, on retrouve ici les mécanismes de flexibilité et de réflexivité théorisés par certains observateurs de la scène urbanistique. Dans ce schéma, l'identité de l'urbaniste est diluée entre différentes positions qui dictent des métiers différents : l'architecte/dessinateur et son équipe, en position de consultants, une cellule interne qui gère la mise en place des différentes phases du projet, en décidant du calendrier et en adaptant les modalités d'exécution, en sous-traitant à divers consultants ces travaux variés. La place des institutions publiques dans ce schéma n'est pratiquement plus celle de maître d'ouvrage, mais seulement de contrôleur de légalité.

II.2.3- Persistance de l'urbanisme ordinaire

Les renouvellements de la commande urbanistique et les nouveaux chantiers et pratiques qu'ils entraînent modifient-ils substantiellement la commande publique ? Faute d'éléments quantifiés, il est difficile d'apporter une réponse claire à cette question. Toutefois, il ressort de l'analyse des milieux professionnels des pays considérés qu'il ne faut pas surestimer ces transformations récentes de la pratique urbanistique. Du point de vue du volume de la commande, les nouveaux chantiers ne se substituent pas aux formes traditionnelles de la commande publique, notamment celles d'ordre réglementaire. L'Etat demeure un grand producteur de règles d'urbanisme, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale. Cela suppose une commande régulière de documents de planification destinés à mettre à jour ou à renouveler le contenu des documents précédents.

II.2.3.a- La persistance des schémas directeurs

Le cas de la Palestine est extrême, puisque la mise en place de l'Autorité palestinienne s'est accompagné, pour la première fois, d'une production de plans d'aménagement à plusieurs échelles. Ainsi, à l'échelle régionale, l'autorité palestinienne a mis en place des schémas de développement des deux sous-régions en Cisjordanie et à Gaza, ainsi qu'un plan directeur pour l'environnement. A l'échelle locale, en collaboration avec les municipalités, des schémas

de développement des agglomérations de Ramallah, el Bireh, Gaza, Bethlehem et Naplouse, avec leurs règlements d'occupation du sol, entre 1999 et 2000, ont été établis. En outre, l'administration palestinienne a mis en place un système d'information géographique sur l'occupation du sol et a entrepris le recollement des plans cadastraux et l'information des données foncières, par l'intermédiaire du MOPIC, ministère chargé de la coopération internationale.

A la sortie de la guerre libanaise, une fois passées la gestion des principales urgences, la direction générale de l'urbanisme a relancé une vague de planification à l'échelle locale, sous la forme de plans d'urbanisme et de règles de construction. Depuis 1996, plus de soixante-quinze plans ont ainsi été étudiés, à titre de révisions ou de nouveaux documents.

En Tunisie, en Algérie et précédemment en Turquie, ce sont les refontes réglementaires et la définition de nouveaux documents de planification qui ont relancé la production de ce type de documents. En Tunisie, la refonte en 1994 du Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a conduit à l'élaboration de schémas directeurs d'aménagement (SDA) dans les grandes agglomérations urbaines et les zones sensibles. S'ajoute au SDA le Plan d'aménagement et d'urbanisme, document normatif fixant les règles d'urbanisme au niveau communal. En Tunisie, la commande urbanistique se complexifie par l'établissement d'études d'impact en amont des projets d'aménagement et par les plans de protection et de sauvegarde, établi sous l'égide du ministère de la Culture, et qui ont valeur de PAU.

En Algérie, c'est la loi d'aménagement et d'urbanisme de 1990 qui a défini deux niveaux de planification, celui des plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme et celui des plans d'occupation du sol. La quasi-totalité des communes se sont dotés de ces instruments dans les années 1994-96.

En Turquie, un tel renouvellement des documents locaux d'urbanisme est intervenu à la suite de la loi de 1985, qui définit également deux types de documents : le plan régional établi par l'Office de planification de l'Etat et les plans d'aménagement, qui sont de deux ordres, les schémas directeurs et les plans d'application. La loi oblige les communes qui atteignent 10000 habitants à se doter d'un plan. Selon la banque des départements, plus de 400 municipalités ont été concernés ces dernières années.

On retrouve au Maroc une division en schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, et plans d'aménagement, dont la définition ne s'inscrit pas toutefois dans un cadre législatif clair. Les premiers concernent surtout les grandes agglomérations. Les seconds ont été particulièrement commandités à partir du milieu des années quatre-vingt, dans le cadre des agences d'urbanisme et de la direction de l'urbanisme.

En Egypte, la relance de la planification locale s'effectue à la faveur de l'intervention des bailleurs internationaux. Ainsi, la banque mondiale a-t-elle financé un programme de développement rural, dont l'un des volets consiste en l'établissement de 600 master plans dans des petites agglomérations rurales. Le General Organization for Physical Planning (GOPP) en est le maître d'ouvrage.

II.2.3.b- L'aménagement du territoire

Cette persistance de la planification urbaine locale, dans tous les pays étudiés, s'accompagne dans plusieurs d'entre eux, d'une planification spatiale au niveau national ou au niveau des grandes régions. L'aménagement du territoire demeure ainsi l'une des commandes du domaine de l'urbanisme. C'est le cas en Palestine, avec les planifications régionales déjà mentionnées. Au Maroc, un grand débat sur l'aménagement du territoire a eu lieu en 1999-2000, même s'il n'a pas débouché sur un document approuvé. En Tunisie, un schéma d'aménagement du territoire a été produit en 1996 par le bureau d'études DIRASET en association avec le Groupe Huit et IGIP. Au Liban, depuis 2002, le Conseil du développement

et de la reconstruction a mandaté une équipe libano-française, le groupement Dar al Handasah-IAURIF, pour une étude d'aménagement du territoire.

Ainsi, le tournant « libéral » des années quatre-vingt s'est-il traduit par l'émergence de nouvelles commandes et de nouvelles pratiques d'aménagement et d'urbanisme. D'une part, les exigences financières ont conduit au retrait de l'Etat d'une certain nombre d'opérations de logement et d'équipement, dans lesquelles de nouveaux acteurs l'ont suppléé, acteurs privés en particulier et dans un moindre mesure, collectivités locales décentralisées. En outre, ces nouveaux champs d'intervention ont bénéficié de l'apport financier et normatif des institutions internationales qui se sont imposés comme des acteurs de la commande urbanistique. Trois types de chantiers ont ainsi émergé. Le premier est celui des fragments globalisés ; le second celui du patrimoine dans les tissus historiques ; le troisième, le plus vaste en nombre, est celui des restructurations urbaines en tissus non-réglementaires. Encore cette catégorie est-elle très vaste et diversifiée, et implique des actions multiples, in situ et d'accompagnement hors site.

Mais au total, ces renouvellements n'éliminent pas la planification ordinaire, avec les outils classiques du zonage et de la réglementation urbaine, qui demeurent l'une des commandes les plus communes des autorités en charge de l'urbanisme et, par ce fait même, l'une des pratiques les plus générales des urbanistes des pays étudiés.

Ce tour d'horizon de la commande publique et de ses variations en matière d'urbanisme conduit à une interrogation sur les lieux d'exercice, les métiers et les profils professionnels qui répondent aux formes successives de cette commande.

III- Architecture des lieux d'exercice et coalitions professionnelles dans l'urbanisme

L'analyse des milieux professionnels de l'urbanisme se situe à l'articulation des évolutions de la commande publique et des profils professionnels mobilisés dans cette commande. Il est donc nécessaire d'examiner l'architecture des lieux d'exercice créés dans le cadre de ces politiques publiques, en prêtant attention à la manière dont sont articulés, en leur sein et d'un lieu d'exercice à l'autre, les différentes compétences professionnelles. On recherche donc à vérifier l'existence d'une articulation entre fonctions ou tâches dans la division institutionnelle du travail en urbanisme et professions mobilisées. Le cadre d'analyse des coalitions professionnelles de l'urbanisme, développé par G. Verpraet à propos du cas français, constitue dans cette optique une référence utile.

Depuis les indépendances, les politiques publiques d'aménagement de l'espace, en particulier de la ville, dans les pays étudiés, ont consacré le rôle dominant de l'Etat. Les renouvellements actuels de la commande consacrent certes le rôle de nouveaux acteurs privés et institutionnels tels que les organisations internationales ou des collectivités décentralisées dans la définition et la mise en œuvre de nouveaux projets. Il a été montré toutefois que les pratiques anciennes de planification assumées par l'Etat demeuraient son apanage et qu'elles représentent une part importante de l'activité des milieux urbanistiques.

L'architecture administrative du travail en urbanisme constitue donc le premier élément de cette analyse. La diversité des profils professionnels engagés dans le domaine de la planification et dans l'activité d'étude, et le développement d'une expertise privée, conduisent néanmoins à concentrer l'attention, dans un second temps, sur le secteur de la consultation en urbanisme. Son affirmation repose sur le désengagement de l'Etat et sur une professionnalisation accrue, qui paraît indiquer la mise en place d'un nouveau type de coalition professionnelle dans le domaine de l'urbanisme dans les pays étudiés.

III.1- L'exercice de l'urbanisme dans le secteur public

III.1.1- L'architecture administrative et les métiers de l'urbanisme

Malgré la diversité des traditions administratives dans les pays étudiés, l'organisation administrative du secteur de l'urbanisme peut y être synthétisée selon le modèle suivant, qui rend compte de sa forte centralisation. Au sommet, un ministère a la tutelle sur les fonctions de planification. Dans le cas d'une division entre urbanisme et aménagement du territoire, il arrive que deux ministères soient concernés. Cette fonction de planification est généralement nettement séparée de la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement, qui est souvent du ressort d'un ministère de la construction ou de l'équipement. Pour certains projets, la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement est confiée à des établissements publics spécialisés, qui disposent d'une forte autonomie de fonctionnement.

A cette division « horizontale » des fonctions entre plusieurs ministères s'articule une différenciation entre échelon central et échelon déconcentré de l'Etat, qu'il s'agisse d'un niveau provincial, départemental voire « municipal », lorsque les municipalités ne disposent pas d'une autonomie juridique. Ces administrations déconcentrées disposent de services techniques, chargées des tâches de contrôle des actes de lotissement et de construction (permis de construire), ainsi que, parfois, des actes de procédure et d'exécution pour les travaux publics (expropriations, routes).

Le cas égyptien offre une très bonne illustration de ce schéma. Le système est très largement l'héritier des institutions créées en 1962, avec un ministère du logement et de l'équipement comprenant une administration générale de la planification et du logement (GOPP), d'une administration générale des bâtiments ainsi que des divisions régionales, par gouvernorat. Le ministère a la tutelle sur des sociétés publiques qui aménagent, construisent et gèrent des extensions, telles Heliopolis (Heliopolis Development Company), Madinat Nasr, Maadi, Mokattam, Montaza ou encore la Shirkat al Ta'amir wa al Masakin al Cha'abiyya (société d'aménagement et de logement populaires). A partir de 1973, la création des villes nouvelles conduit à créer ainsi de nouvelles structures opérationnelles sur le même modèle.

Les plans et les orientations décidées par le GOPP s'inscrivent dans une vision ambitieuse de la planification. Mais la mise en oeuvre revient largement aux gouvernorats, services déconcentrés de l'Etat, par l'intermédiaire de leurs services techniques d'urbanisme chargés de l'étude détaillée des projets, de l'approbation des plans de détails des expropriations et de l'instruction des permis de construire. Enfin, ce sont les gouvernorats qui sont les ordonnateurs financiers, éventuellement en négociation avec d'autres ministères impliqués dans les projets (écoles, patrimoine, etc.). Quant aux projets de villes nouvelles, leur mise en oeuvre revient à des sociétés d'aménagement ad hoc qui doivent négocier avec différentes tutelles leurs projets, depuis les travaux publics jusqu'aux autorités militaires qui contrôlent le foncier dans le désert.

On retrouve une organisation administrative similaire en **Syrie**. Un ministère de l'Équipement et du Logement comprend, parmi ses divisions, une direction de la planification qui dispose de la tutelle sur ces divisions régionales, dont les services de planification des gouvernorats (qui n'ont pas d'autonomie administrative). Les municipalités n'ont pas d'autonomie administrative, elles instruisent les permis de construire. Parallèlement, le ministère des Travaux publics dispose également de fortes prérogatives en matière d'exécution (et de financement). Toutefois, il revient aux instances déconcentrées (municipalité ou gouvernorat) d'étudier et de proposer des plans, qui sont négociés puis approuvés par le ministère, avant d'être mis en oeuvre.

Au Maroc, l'urbanisme est du ressort du ministère de l'Habitat. La direction de l'urbanisme est le commanditaire de certains documents d'urbanisme important. Elle veille à la conformité des grands projets et joue un rôle d'arbitre lors de procédure de dérogations au règlement

d'urbanisme. Les agences urbaines sont des organes déconcentrés de ce ministère. Elles interviennent dans l'instruction des dossiers de permis de construire et la réalisation de documents d'urbanisme locaux. Jusqu'à la mise en place du gouvernement socialiste, le ministère de l'Intérieur disposait d'importantes prérogatives dans l'approbation des projets et des plans d'aménagement, mais cette particularité a désormais disparue. Le ministère de l'Équipement peut être maître d'ouvrage délégué, pour le compte de collectivités locales ou d'établissements publics, de leurs projets d'aménagement. Les établissements publics, organismes sous tutelle du ministère de l'Habitat, que sont les établissements régionaux d'aménagement et de construction (ERAC) créés en 1974 ou la Société nationale d'équipement et de construction et la société Attacharouk, qui n'intervient qu'à Casablanca, toutes deux créées en 1987, ont pour mission d'intervenir comme maîtres d'ouvrage dans l'aménagement urbain, par des procédures de lotissement, d'équipement, de promotion foncière, de restructuration de quartiers irréguliers et de réalisation de logements d'habitat social. La SNEC est chargée du programme des ZUN (zones d'urbanisation nouvelle), qui a pour objectif de résorber les tissus d'habitat non réglementaire et de produire des terrains équipés destinés à la vente directe ou à la promotion.

Au Liban, on retrouve une architecture similaire. L'un des principaux acteurs publics est la direction générale de l'urbanisme, relevant du ministère des Travaux publics. Ses fonctions comprennent l'étude des plans directeurs et de détail des municipalités, ainsi que dans l'étude et l'exécution des projets municipaux, en tant que maître d'ouvrage délégué ou qu'assistant à maître d'ouvrage. Dans les faits, cela revient à chapeauter toutes les questions d'urbanisme dans le pays à l'exception des municipalités de Beyrouth et de Tripoli. À côté de ces tâches de planification, l'assistance aux municipalités dépourvues de services techniques dans leurs tâches de contrôle des lotissements et des permis de construire, donc le contrôle des actes de l'urbanisation, constitue dans les faits une autre prérogative essentielle de la DGU, dans un pays où les municipalités sont particulièrement mal dotées en moyens humains et financiers. C'est aux bureaux régionaux de la DGU que revient cette fonction.

Parallèlement à cette structure, parfois critiquée pour son manque de souplesse, l'État avait créé au début des années soixante deux conseils exécutifs des grands projets, l'un chargé des infrastructures à l'échelle du pays, l'autre plus particulièrement concerné par la capitale, faisant office de bureau d'études pour la municipalité, et habilité à conduire des études et des projets d'urbanisme. Ces deux conseils disposent du statut d'office autonome. Il leur a permis d'échapper, pour la rémunération des employés comme dans la passation de contrats d'exécution avec les entreprises, aux lourdeurs et aux contraintes de la fonction publique (contrôle a posteriori, salaires non liés par la grille de la fonction publique). Ces organismes ont été utilisés pour l'exécution des principaux projets d'infrastructure du pays jusqu'aux années de guerre. Leur activité avait beaucoup diminué depuis cette époque et surtout dans les années de reconstruction et en 2002, elles ont été fusionnées avec le Conseil de la reconstruction et du développement (cf. infra). Plus récemment, un autre établissement public a été créé, Elyssar, pour la restructuration de quartiers non-réglementaires. Mais cette opération reste limitée et rencontre des difficultés de mise en œuvre. D'une manière générale, le Liban se singularise par la faible implication des structures publiques dans la gestion opérationnelle de l'urbanisme.

Dans le cas turc, ce schéma est compliqué par le rôle plus important des municipalités et par la multiplicité des intervenants. Ainsi, d'une part, le ministère de la Construction et du Peuplement et ses bureaux du Plan dans les grandes agglomérations prennent en charge la planification des grandes agglomérations en 1966-67. Mais la loi d'Aménagement de 1985 octroie aux municipalités la tâche d'effectuer les plans d'application, lançant un début de décentralisation. En outre, plusieurs instances ministérielles peuvent prendre en charge

l'établissement de plans d'aménagement, comme le ministère de l'Équipement, la Haute instance de la privatisation ou l'Office du Logement collectif.

Le cas algérien dissocie nettement l'aménagement du territoire et de la planification, qui dépendent d'un ministère éponyme, de l'urbanisme, rattaché au ministère de l'Habitat par l'intermédiaire d'une direction de l'urbanisme et de l'architecture. Celle-ci passe commande de certains documents de planification, en particulier pour les cas exceptionnels comme celui de la capitale. Ses antennes régionales (wilayas, municipalités) jouent également localement le rôle de maîtres d'ouvrage et assure le contrôle d'une partie des documents d'urbanisme. Plusieurs bureaux d'études publics, sous la tutelle de ce ministère, sont chargés de l'élaboration des plans d'urbanisme et d'aménagement des communes. Celles-ci reçoivent des financements spécifiques pour ces commandes de la part de la direction de l'urbanisme, qui suit la réalisation des plans et enregistre leur achèvement. La dissociation des fonctions va donc de pair avec des liens de tutelle et de contrôle ainsi que de financement indirect, via les communes.

Le cas tunisien offre également un exemple de structure administrative complexe. Au sommet de l'État, la séparation entre l'aménagement du territoire et l'urbanisme avait conduit, de 1994 jusqu'à 1993 à l'existence de deux ministères. Le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, en charge du schéma d'aménagement du territoire et des schémas directeurs d'aménagement, s'occupait de planification régionale et territoriale alors que la planification intra-urbaine revenait au ministère de l'Équipement et de l'Habitat, en particulier sa direction de l'urbanisme. En outre, plusieurs agences spécialisées ou directions ministérielles sectorielles, telles que l'Agence de protection et d'aménagement du littoral ou le ministère en charge du patrimoine ont vocation à établir des plans d'aménagement. Il en résulte que la décentralisation théoriquement amorcée à la fin des années quatre-vingt et confiant l'élaboration de plans d'urbanisme aux municipalités se trouve de fait vidée de sa substance⁶⁷.

Dans la période récente, les transformations politiques et institutionnelles liées au tournant libéral et au développement de l'aide internationale ont introduit des changements parfois significatifs de l'architecture administrative. Dans le cas du Liban et de la Palestine, la création de ces instances résulte aussi largement de la situation politique intérieure : reconstruction ou construction d'une autorité étatique. Le Conseil du développement et de la reconstruction a été créé en 1977 au lendemain de la première phase de la guerre libanaise, pour coordonner la reconstruction et assurer son financement au moyen de l'aide internationale promise alors par les pays arabes. Depuis 1991, cette administration « musclée » et dotée d'un personnel à l'expertise beaucoup plus professionnelle centralise la définition, la planification et l'exécution des projets de développement et de reconstruction. Soumise à la tutelle du Premier ministre, c'est sous son égide qu'a été créée la société Solidere et mise en place la plupart des autres projets d'aménagement et d'infrastructure de la capitale libanaise. C'est encore le CDR qui assure le suivi du programme de la Banque mondiale sur les villes historiques ou encore qui est le maître d'ouvrage du schéma directeur d'aménagement du territoire libanais. En revanche, il laisse la planification classique à la direction générale de l'urbanisme. En Palestine, de façon identique, le PECDAR centralise et finance, via les bailleurs internationaux, la plupart des projets de développement palestiniens. Ces organismes, s'ils ont ainsi la haute main sur les projets d'aménagement et de développement, ne peuvent pas en réalité suivre réellement leur exécution et ils délèguent

⁶⁷ cf. Jean-Marie Miossec, « La mosaïque urbaine tunisienne », in P. Signoles, G. el Kadi, R. Sidi Boumedine, *L'urbain dans le monde arabe, politiques, instruments, acteurs*, Paris CNRS, 1997, p.101-104.

donc à d'autres instances la maîtrise d'ouvrage. De même, pour les études, ils s'appuient sur des structures extérieures, essentiellement privées.

Dans l'ensemble, l'Etat conserve très largement dans tous les pays la maîtrise de la planification spatiale. Les ramifications déconcentrées de l'Etat jouent un rôle important dans l'étude ou le conseil des documents locaux, dans la préparation des plans de détail, dans l'exécution ainsi que dans le contrôle des actes de l'urbanisation.

Cette architecture des administrations intervenant dans le secteur de l'urbanisme suppose une division fonctionnelle qui repose sur des spécialisations professionnelles. Taoufik Souami a proposé, à partir de l'analyse du cas algérien, une distinction entre « planificateurs » et « constructeurs. » Afin d'englober également les tâches de contrôle de l'urbanisation, il serait logique de s'appuyer également sur la distinction complémentaire entre « bâtisseurs et bureaucrates », proposée par E. Longuenesse dans son étude sur les ingénieurs et le développement au Moyen-Orient. Ainsi, à partir de l'architecture des fonctions et des tâches mises en oeuvre dans l'urbanisme, le triptyque « planificateurs, constructeurs, bureaucrates » permettrait de décrire les profils professionnels mobilisés dans ce champ.

Le caractère synthétique de ces catégories n'en demeure pas moins un inconvénient, car il masque des différences de profils et de métiers entre pays, qui sont révélatrices de la diversité des coalitions professionnelles dans les milieux de l'urbanisme de ces différents pays.

III.1.2- Diversité régionale et complémentarité des profils professionnels dans les administrations de l'urbanisme

III.1.2.a- Le poids variable du secteur public de la consultation en urbanisme

Deux éléments de différenciation des profils professionnels dans les administrations de l'urbanisme permettent d'éclairer la diversité des coalitions dans l'urbanisme. Le premier est le poids du secteur public de la consultation en urbanisme. La description de l'architecture administrative du secteur de l'urbanisme ne serait pas complète si on ne mentionnait pas la place très importante des structures publiques d'études. Cette particularité résulte de la centralisation très poussée de l'urbanisme dans les mains de l'Etat, en particulier lorsqu'elle a été justifiée par un modèle de développement de type socialiste.

Une **première situation** correspond à l'existence d'un secteur d'étude interne à l'administration d'Etat. Tel est le cas de l'Egypte, où la fonction d'études est totalement assurée par le GOPP, même si elle est régionalisée dans les gouvernorats. Ainsi, la division Grand Caire comprend environ 25 architectes. Dans les faits, l'administration égyptienne éprouve le besoin de s'appuyer sur des partenariats extérieurs, comme l'a montré la coopération avec l'IAURIF dans les années quatre-vingt à l'occasion du programme des *new settlements*, ou celle menée actuellement avec la GTZ à propos de la régularisation de quartiers irréguliers. Mais ces coopérations ne se résument pas à la livraison de produits clés en main et les difficultés qu'elles rencontrent témoignent de la force de l'administration locale. De même, une société publique comme Héliopolis compte une quinzaine de professionnels, architectes issus des Beaux-Arts ou ingénieurs, ce qui ne lui permet pas de maîtriser la totalité du processus d'études. Ainsi, pour l'aménagement d'une nouvelle tranche d'Héliopolis dans le désert, le plan masse a été confié à un cabinet privé, le rôle de la société publique résidant dans sa réception et l'établissement des plans d'exécution.

Au Maroc, les agences urbaines, administrations déconcentrées du ministère de l'habitat dans les grandes agglomérations, assurent de même une fonction d'établissement de documents d'urbanisme locaux ou une fonction de conseil et d'assistance à maître d'ouvrage auprès des collectivités. Au Liban, la DGU est maître d'ouvrage délégué ou assistant à maître d'ouvrage pour les municipalités. Dans les deux cas marocains et libanais, toutefois, la fonction d'étude est mineure dans les tâches effectives des administrations. Toutes les études d'urbanisme

importantes sont en réalité déléguées au secteur privé (éventuellement étranger), ce qui définit donc une **seconde situation**, où la fonction d'étude est, de fait, externalisée bien plus largement que dans le cas égyptien cité ci-dessus. Cela implique d'étudier plus à fond le secteur privé de la consultation en urbanisme, objet de la section suivante.

La **troisième situation**, intermédiaire, correspond à l'existence de bureaux d'études publics, sous tutelle mais jouissant d'une autonomie importante et entrant dans une relation de commande avec les administrations commanditaires, au niveau central ou local. L'Algérie et la Syrie illustrent particulièrement ce dernier cas.

En Algérie, le Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme (CNERU), créé en 1980, en fait une entreprise publique, dispose de vastes attributions concernant l'étude des plans locaux d'urbanisme, incluant toutes les actions permettant l'organisation et la maîtrise planifiée du développement des agglomérations urbaines et rurales, les études relatives aux zones nouvelles d'habitat, les restructurations de quartiers, les zones spécifiques. Il assure parfois le suivi de l'exécution des plans pour le développement des agglomérations. Il compte plus de 600 personnes, dont les profils se répartissent entre des planificateurs locaux et des constructeurs de réseaux. L'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), créée également en 1980, dépend du ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Elle élabore les réflexions et études concernant la structuration du territoire à l'échelle nationale ou régionale, sans fonction opérationnelle. L'Agence nationale pour l'amélioration du logement (ANAL) dépend du ministère de l'Habitat. Sa création, en 1991, reflète le changement d'orientation de la production urbaine en Algérie, vers la libéralisation des marchés fonciers et immobiliers. Cette agence doit favoriser cette nouvelle orientation en intervenant elle-même comme promoteur foncier. Par ailleurs, ses prérogatives comprennent aussi des opérations de restructuration de logements précaires ou insalubres, etc.

A ces agences opérant au niveau central s'ajoutent des bureaux d'études publics locaux, qui se sont autonomisés dans leur gestion des entreprises publiques de tutelle. Ces structures élaborent de plus en plus, pour les communes et les wilayas, les documents d'urbanisme locaux, les plans de lotissement ainsi que les plans de détail et d'exécution et dans certains cas, jouent le rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Leur personnel est très majoritairement dominé par des profils d'architecte.

En Syrie, les études d'urbanisme sont entreprises par une institution publique spécialisée, la société d'études et de consultation, créée en 1981. Elle compte près de 2000 employés, répartis en 20 départements. Elle dispose de plusieurs implantations régionales. Elle compte à Damas 400 ingénieurs et 400 techniciens. Le département de l'urbanisme compte une quarantaine de personnes, dont 18 ingénieurs, architectes et urbanistes (huit femmes, dix hommes). Il a compté, avant les difficultés économiques des années quatre-vingt-dix, jusqu'à 200 personnes, avec des profils très qualifiés (ponts et chaussées, électricité, mécanique). La société d'études et de consultation compte à son actif la réalisation de villes nouvelles ou de quartiers d'extension de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers, de logement. Parmi les coopérations étrangères développées à cette époque, celle avec les pays de l'est, et en particulier la Pologne, lieu de formation de plusieurs techniciens syriens, est notable. La Pologne bénéficiait d'une bonne réputation dans ce domaine en raison de l'expérience acquise dans la reconstruction.

C'est une situation proche qu'on semble rencontrer en Turquie où l'office de la Planification procède à l'établissement des schémas directeurs. En outre, la Banque des départements a été créée pour financer l'étude des schémas directeurs et des plans d'application. Elle possède en outre son propre bureau d'études capable de réaliser ou de sous-traiter, pour les municipalités, les documents d'urbanisme. Aussi bien se comporte-t-elle en fait comme un bureau d'études.

L'existence de ces structures d'études publiques, même si elles paraissent aujourd'hui soumises à des transformations importantes, participe à la différenciation des profils professionnels mobilisés dans l'urbanisme. En même temps, il introduit d'autres modes d'organisation et de travail dans ce secteur, par l'association de ces compétences diversifiées, ce qui tranche par rapport au fonctionnement des administrations classiques qui ne disposent que rarement de tels spécialistes. De surcroît, la relation de commande établie entre ces structures d'études et leur commanditaire diffère également – malgré toutes les dépendances d'ordre financier et les relations de tutelle indirectes – de celle de subordination directe qui existe au sein même des administrations. Le statut institutionnel du secteur de consultation et d'étude public apparaît donc comme une variable importante de différenciation des modes de coalition professionnelle dans l'urbanisme. Il s'articule en outre directement à la diversité des filières de formation.

III.1.2.b- Filières de formation et profils professionnels

Les profils professionnels de l'urbanisme sont étroitement dépendants, ensuite, des filières de formation dans le champ local de l'urbanisme. De ce point de vue, les pays étudiés se distinguent très nettement en trois catégories. La première est celle des pays du Maghreb, où la distinction « planificateurs » et « constructeurs » prend directement appui sur la filière des sciences humaines, qui forme des géographes, sociologues, démographes et économistes. Ces « universitaires »⁶⁸ constituent les gros bataillons des « planificateurs », au sens où ils travaillent dans les administrations et bureaux d'études chargés de l'élaboration des documents de planification, schémas directeurs en particulier. Spécialistes des échelles régionales ou nationales, leurs fonctions consistent dans l'analyse des transformations économiques, sociales et démographiques. Ils s'opposent aux profils de « constructeurs », ingénieurs et architectes essentiellement, beaucoup plus présents dans les organismes opérationnels. On trouve néanmoins des architectes parmi les « planificateurs ».

La deuxième catégorie est constituée par les architectes et, parfois, des ingénieurs civils polyvalents, comme au Liban, en Syrie, en Egypte. Dans ce cas, la distinction « planificateurs » / « constructeurs » ne repose plus du tout sur les filières de formation différentes des techniciens des administrations de l'urbanisme. L'architecte, dans ces situations, occupe d'ailleurs la position prééminente, étant recruté aussi bien pour la planification spatiale que pour ses compétences dans le domaine de la construction ou du foncier. Il peut alors occuper des fonctions de contrôle de l'urbanisation. Les ingénieurs civils, des formations desquels dérivent originellement les cursus d'architecture dans ces pays, disposent de compétences similaires et peuvent de surcroît participer aux travaux publics. Ingénieurs et architectes sont ici en situation de monopole et, entre eux, de concurrence.

L'examen des qualifications du personnel de la DGU au Liban éclaire la répartition des tâches en fonction des profils. Sur un total de 104 ingénieurs et architectes, on compte 59 architectes. Le service des études, qui s'occupe de la planification, est composé essentiellement d'architectes. Les services de projets (remembrement, projets municipaux de routes, de construction ou de génie sanitaire) comprennent environ 20 personnes, dont une majorité d'ingénieurs et quelques architectes : on retrouve ici le profil des constructeurs. Le reste du personnel, majoritairement en poste dans les antennes de province, travaille en fait aux tâches de contrôle de l'urbanisation : instructions des permis de lotissements et surtout, des permis de construire.

La dernière catégorie ne se compose que de la Turquie où, depuis 1969, existe un ordre des planificateurs adossé à des filières universitaires formant spécifiquement des urbanistes.

⁶⁸ Pour reprendre la dénomination proposée par G. Verpraet qui les oppose, dans les organismes d'études de la planification française des années soixante-dix, aux « ingénieurs ». cf. Verpraet, op.cit.

La nature des coalitions professionnelles mobilisées dans l'urbanisme peut donc s'analyser à deux niveaux. Une première différenciation planificateur / constructeur / bureaucrate souligne la répartition des rôles à l'intérieur de l'administration étatique. Héritée de la période de construction de l'Etat dans les années post-indépendance, cette distinction tend à être remise en cause dans le contexte actuel par un brouillage qui tient au désengagement de l'Etat de certaines de ses compétences (construction), à une nouvelle répartition institutionnelle des fonctions qui affaiblit notamment la dimension de planification centralisée, et à la privatisation/externalisation de certaines fonctions, d'études ou de maîtrise d'œuvre. De surcroît, cette distinction ne rend pas assez précisément compte des différences de structuration du milieu professionnel induites par la nature et les repositionnements du secteur public de la consultation, de même que de la diversité des profils professionnels dans leur lien avec les filières de formation. Le secteur de la consultation, dans ces transformations actuelles, représente donc un niveau complémentaire de l'analyse. Or, l'analyse du secteur public de la consultation montre qu'il n'est pas possible de le comprendre sans faire référence au secteur privé de la consultation et des études urbaines. L'émergence de ce dernier est à la fois un facteur de complexification des coalitions professionnelles existantes, qu'il tend en même temps à concurrencer.

III.2- Les consultants privés en urbanisme

Par delà la mutation des administrations, la croissance remarquable des praticiens exerçant sous statut privé apparaît comme l'un des facteurs principaux de la transformation du champ et de l'affirmation d'un profil professionnel nouveau, celui de l'urbaniste revendiquant un métier distinct des autres formes d'intervention professionnelle dans l'aménagement urbain. Le paradoxe réside probablement dans le fait que cette affirmation d'un métier bien défini va de pair, lors de cet exercice comme consultant, avec une polyvalence accrue, par la pratique d'autres métiers, architectes, ingénieurs, conducteurs d'opération, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre des structures d'emploi.

Historiquement, le secteur privé en urbanisme a occupé une place très diverse selon les pays. Une première remarque a trait à la présence de nombreux consultants étrangers dans les pays en question (cf. synthèse T. Souami sur l'émergence des milieux), comme héritage de la colonisation ou résultat de l'importation de nouvelles pratiques d'aménagement urbain, par le biais de la coopération ou à l'instigation des autorités locales. Or, dans la pratique, ces experts internationaux ont formé et fait travailler localement des professionnels libéraux qui ont progressivement volé de leurs propres ailes et formé l'embryon des milieux locaux. La présence de ces expertises étrangères a beaucoup varié, même si elle n'a jamais vraiment disparu. Elle a parfois été vivement critiquée par les techniciens locaux, notamment les praticiens libéraux, au nom d'une concurrence réprouvée pour des raisons tant nationalistes qu'économiques (et idéologiques dans le cas des régimes socialistes, qui ont parfois préféré des partenaires étrangers issus du bloc soviétique).

Les années cinquante-soixante représente un tournant dans la plupart des pays étudiés pour le secteur privé de la consultation, notamment en urbanisme. Pratiquement marginalisé en Egypte après la mise en place du régime nassérien, alors qu'il était un élément important du dispositif antérieur de l'urbanisme, il disparaît également en Syrie à partir des années soixante-dix pour la même raison. En Algérie, en Tunisie et au Maroc, l'inexistence (ou l'inconsistance) du secteur privé à partir des indépendances renvoie surtout à l'absence d'une élite technique nationale en raison des politiques éducatives suivies par le colonisateur. Les consultants, parfois devenus « locaux », étaient alors essentiellement étrangers. En revanche, en Turquie comme au Liban, le secteur privé n'a jamais cessé d'être une composante importante du milieu de l'urbanisme. Avant d'étudier les stratégies et les adaptations des

consultants en urbanisme, il s'avère donc nécessaire de revenir sur la diversité des trajectoires nationales pour cerner les facteurs favorisant la montée d'une expertise privée dans le domaine de l'urbanisme.

III.2.1- Les facteurs du développement d'une expertise privée en urbanisme

L'institutionnalisation de l'urbanisme, dont témoigne la mise en place des administrations classiques qui structurent encore aujourd'hui la commande, ne doit pas faire oublier les premiers jalons de cette pratique, avant la prise de contrôle de l'ensemble de ces fonctions par l'Etat. L'exemple français constitue à ce titre une référence utile : ce n'est qu'à partir des lois de 1943 puis de la reconstruction, voire plus fondamentalement avec la loi d'orientation foncière en 1967, que se modifient les cadres de la pratique, avec une montée en puissance des administrations des Ponts et Chaussées et de leurs ingénieurs, associés aux chargés d'études en sciences sociales. Ils concurrencent et prennent progressivement l'ascendant sur des formes de pratiques fort diverses et largement structurées autour de cabinets de consultations animés essentiellement par des architectes et parfois des géomètres, les uns et les autres en compétition et se revendiquant comme les fers de lance d'une nouvelle profession.

Plusieurs pays de notre champ d'étude, à la veille de l'introduction des grandes réformes qui marquent la prise de contrôle du champ de l'urbanisme par l'Etat, disposaient de milieux professionnels locaux déjà développés. L'aménagement urbain était l'un des domaines d'exercice de ces professionnels. L'effet des réformes sur ces milieux fut très variable en fonction du type d'organisation mise en place. En Egypte comme en Syrie, où l'étatisation fut très marquée, le secteur de la consultation technique privée a été décapité. Rares ont été ses membres à se faufiler dans le nouveau système⁶⁹. En Turquie, malgré la centralisation et l'étatisation qui suivent les changements politiques de la décennie 1960, le secteur de la consultation privée se maintient. Au Liban, les réformes du début des années soixante, loin de marginaliser ce secteur privé, lui donnent au contraire une impulsion en lançant une campagne d'établissement de plans d'urbanisme pour les principales villes du pays.

III.2.1.a- La naissance d'une expertise internationale arabe

Malgré la diversité de ces situations, l'étroitesse des marchés de l'aménagement urbain et de la construction au sens large constitue un trait commun pour le secteur privé. Dans ce contexte, se dessine une internationalisation du marché arabe, d'abord par l'ouverture des pays du Golfe où la rente pétrolière permet de financer la modernisation et l'équipement des villes. Dès la fin des années cinquante, des ingénieurs libanais, palestiniens ou égyptiens fondent des sociétés d'ingénierie multidisciplinaires, dont les compétences s'étendent de l'architecture aux travaux publics, en passant par l'ingénierie pétrolière, l'électricité et l'hydraulique. Dans un pays comme la Jordanie, où l'aide internationale permet de financer de tels travaux, l'expertise étrangère mêle des professionnels anglais et américains à des égyptiens privés de possibilités d'exercice dans leur pays, sans parler des ingénieurs palestiniens basés à Jérusalem jusqu'en 1967 puis repliés à Amman.

Progressivement, une pratique standardisée se met en place, capable de reproduire ses interventions en différents contextes : la mobilité devient une caractéristique essentielle de ces professionnels, à l'instar du Palestinien Saba Shiber, qui travaille au Liban, puis en Egypte, puis au Koweït. La firme libano-jordano-palestinienne Dar al Handasah, fondée à Beyrouth en 1956, illustre particulièrement cette forme nouvelle d'exercice. A l'origine très peu active au Liban, elle est surtout présente dans le Golfe arabe, avant de s'étendre, dans les années soixante-dix, vers le Maghreb et l'Afrique Noire, en particulier le Nigeria, pays pétrolier. Dès 1971, elle se dote d'un département spécialisé en urbanisme alors que naît, dans ce pays et

⁶⁹ Cf. pour l'Egypte Mercedes Volait, thèse, conclusion. On manque d'éléments à propos du cas syrien.

ailleurs, une commande structurée. Plusieurs autres sociétés libanaises rejoignent et concurrencent Dar al Handasah sur ces différents marchés, à commencer par des entités issues de scissions successives de l'association initiale d'ingénieurs, comme Associated Consulting Engineers (ACE) fondé en 1959 et Dar al Handasah Shaer en 1970, Khatib wa Alami (1959) ou TEAM International (1975). Un trait original de ces sociétés est leur recrutement qui se veut volontiers international, et notamment arabe. Chez Dar al Handasah, les ingénieurs du département d'urbanisme sont majoritairement libanais, mais également égyptiens, et parfois britanniques ou issus d'autres pays européens. Une majorité des ingénieurs étant issus de formation anglo-saxonne, à commencer par les fondateurs diplômés de l'université américaine de Beyrouth ou formés directement aux Etats-Unis, la langue principale de travail est l'anglais. Ces pionniers libanais et palestiniens sont progressivement rejoints par d'autres firmes fondées par des Egyptiens, des Jordaniens, des Syriens, des Irakiens⁷⁰. En Egypte, plusieurs firmes se créent dès la fin des années cinquante en vue de travailler dans les pays de la région, comme AAW, une firme fondée en 1957 par Ahmad-Abdel Warith, PhD en environnement de Harvard en 1951⁷¹, qui dispose aujourd'hui d'antennes en Arabie Saoudite, aux Emirats Arabes Unis (Abu Dhabi et el Ain), au Qatar, à Oman (2 branches), et au Yemen à Sana'a. Ses réalisations incluent plus de cinq cent projets et elle compte environ 300 salariés. Sabbour Associates a également été fondée en 1957 et compte aujourd'hui plus de 1000 salariés⁷². Très implantée en Egypte, où elle est considérée comme l'une des cinq principales sociétés de consultation d'ingénierie et dispose de nombreuses ramifications dans divers secteurs économiques, la firme dispose de bureaux en Palestine, au Yemen, et dans plusieurs pays africains. A partir de la fin des années soixante-dix, lorsque le gouvernement égyptien facilite la migration en vue de renflouer la situation économique du pays, ce mouvement s'accélère, de nouvelles firmes se créent et recrutent dans la masse des nombreux diplômés qui peinent à trouver des débouchés localement⁷³. Au même moment, les ingénieurs libanais connaissent un destin semblable, la guerre et la situation économique difficile du Liban les conduisent à l'expatriation, notamment dans les pays arabes⁷⁴.

Le cas tunisien montre une autre voie d'internationalisation du secteur privé local. Le milieu local s'est structuré précocement, à partir de l'expérience fondatrice de l'association de sauvegarde de la médina de Tunis en 1968 et de la constitution du District de Tunis, dans les années suivantes. A partir des années quatre-vingt, un secteur privé local émerge, à la faveur d'une commande locale élargie par la mise en place de l'appareil réglementaire tunisien et des politiques métropolitaines à Tunis. Durant toute cette période, des bureaux d'études étrangers, italiens, français et britanniques en particulier, sont impliqués dans ces études et associent les professionnels locaux. Ces derniers font progressivement reconnaître leur expertise technique et sont alors associés à ces consultants étrangers hors de Tunisie, en particulier en Afrique : c'est le cas du Groupe Huit. Plus tard, les consultants tunisiens interviennent également au Maroc et en Algérie⁷⁵. Le cas de la Société Centrale d'Equipement du Territoire, société

⁷⁰ Irak Consult fondé en 1952 par l'architecte Rifaat Chaderji de grande renommée.

⁷¹ Cf. son site web : « AAW was established in 1957 by its founder, Dr. Ahmed Abdel Warith sr. with the aim of participating in the development of Arab countries by providing professional Engineering Services. » www.aaw.com.eg (30/10/2003).

⁷² Dont 25 ingénieurs de transport, 7 urbanistes (planners), 18 architectes.

⁷³ Citons à partir de quelques sondages sur internet : Hamza Associates, fondé en 1979, 310 professionnels aujourd'hui, implantée en Algérie et en Guinée (www.hamza.org, le 30/10/2003) ; EHAF, créé en 1971, 330 salariés, implantée en France et à Abu Dhabi (www.ehaf.com); Diyar créé en 1985, 260 employés, implanté à Beyrouth, Jeddah et au Caire ; etc.

⁷⁴ cf. Issal Saleh, « Migrations et marchés de l'emploi des ingénieurs et architectes au Liban », Migrations et changements sociaux dans l'Orient arabe, Beyrouth, CERMOC, 1985, pp.185-243.

⁷⁵ Entretien avec Morched Chabbi, 28/11/2003.

privée tunisienne, qui travaille en Tunisie mais aussi, de plus en plus, à l'international (50% du chiffre d'affaires en 2003), en particulier en Afrique, se rapproche des grands bureaux d'études moyen-orientaux. La SCET compte plus de 200 ingénieurs et professionnels, dont une dizaine, architectes et géographes, dans son service Aménagement du territoire et urbanisme. Ce dernier est toutefois moins internationalisé (Mali, Mauritanie) que d'autres branches de l'entreprise, telles que le génie civil, le développement agricole ou l'hydraulique⁷⁶.

III.2.1.b- Le secteur privé comme partenaire ou relais du secteur public

La commande publique au secteur privé. - Si dans les pays au mode de développement de type socialiste, le secteur privé en urbanisme a été marginalisé, il n'en a pas été de même dans le cas de pays plus libéraux comme le Liban. Au contraire, les réformes du gouvernement Chehab au début des années soixante se sont traduites par une implication accrue de firmes privées dans l'urbanisme, dans la mesure même où l'établissement de plans dont il fallut couvrir le pays impliquait une vaste commande à laquelle l'administration publique n'était pas préparée à répondre. Les recrutements dans le secteur public, même s'ils étaient importants, n'y suffisaient pas et aucun bureau d'études publiques de planification n'avaient été créé. Jusqu'aux années de guerre civile, environ une centaine de plans locaux d'urbanisme furent ainsi attribués à des bureaux d'études dont le nombre se situe autour de quarante. Au lendemain de la guerre, en fait à partir du milieu des années quatre-vingt-dix, la direction générale de l'urbanisme a relancé ce mouvement de planification, à la fois pour doter les régions non couvertes précédemment de plans locaux d'urbanisme et pour procéder à la révision des plus anciens ou des plus dépassés.

En Turquie, de même, ce sont les modifications législatives qui, à partir de 1956, entraîna la commande d'une vague nouvelle de plans d'urbanisme, en large partie réalisés par des cabinets privés où pratiquaient surtout des architectes. Puis de nouveau, en 1985, la nouvelle loi relança une telle commande dont profitèrent largement les firmes du secteur privé. Environ 450 d'entre elles sont d'ailleurs recensées par l'Ordre des planificateurs. Par ailleurs, selon une enquête menée par ce dernier en 2001, environ 20% des urbanistes inscrits à l'ordre travaillent dans le secteur privé.

C'est ce même schéma que l'on retrouve en Algérie. Dans ce cas, la modification de la réglementation urbaine en 1992 a imposé la remise en conformité avec les nouvelles spécifications des schémas directeurs et plans d'occupation des sols sur tout le territoire. Cela a constitué un appel d'air aussi bien pour les bureaux d'études publics alors en voie de restructuration que pour de nouvelles structures privées émergentes (voir plus loin). Le cas marocain incite néanmoins à considérer avec prudence la commande publique comme facteur automatique de la structuration d'un milieu privé, car la plupart des plans d'urbanisme rentables, pour les grandes agglomérations, ont été confiés aux urbanistes « royaux » du Cabinet Pinseau ou à d'autres structures étrangères⁷⁷, tandis que les autres études sont très mal rémunérées au point que l'administration peine à recruter des consultants pour les établir. Dans les faits, ces commandes sont attribuées à des consultants soit peu qualifiés, soit peu motivés pour ce type d'études.

Dans les dernières années, le secteur privé a largement bénéficié du **mouvement de libéralisation** dont l'effet a été double. Dans le cas algérien, la transformation rapide des cadres de l'économie foncière et immobilière couplée à la privatisation d'une partie des entreprises publiques a d'abord conduit ces dernières à une gestion plus flexible et autonome,

⁷⁶ www.scet-tunisie.com.

⁷⁷ Dont certaines arabes, comme Dar al-Handasah ou TEAM International à la fin des années soixante-dix et quatre-vingt ; ou encore, plus récemment, à la fin des années quatre-vingt-dix, à des cabinets tunisiens (entretien avec Morched Chabbi).

les incitant à rechercher de nouveaux marchés pour valoriser leur compétence, notamment en direction de l'urbanisme. En même temps, des transfuges du secteur public et des nouveaux diplômés tentaient eux-aussi de bénéficier de cette commande, en créant de nouvelles structures. En Tunisie, l'association des urbanistes regroupe de nombreux consultants privés qui ont à un moment donné travaillé dans le secteur public⁷⁸. Ce mouvement a été antérieur à celui observé en Algérie, dans la mesure où le mode de développement tunisien est entré plus précocement dans une logique de libéralisation économique. En outre, deux autres facteurs ont joué ici dans l'émergence d'un milieu professionnel privé : le premier est politique, l'arrivée au pouvoir de Ben Ali ayant mis sur la touche de nombreux cadres qui se sont reconvertis dans le privé. Par ailleurs, la complexification de la commande, notamment avec l'arrivée de bailleurs internationaux exigeants de travailler avec le secteur privé, a aussi créé un appel d'air pour ce dernier.

Le cas syrien semble, avec une dizaine d'année de décalage, suivre le modèle algérien. Depuis 2000, une dizaine de bureaux d'études se sont créés, à la suite d'une mesure autorisant les consultants privés à répondre aux appels d'offre de l'Etat.

Ce mouvement de libéralisation à la fois s'appuie sur le discrédit largement partagé pour les administrations publiques dans la plupart des pays. A la critique du système centralisé, dirigiste et éventuellement socialiste, caractérisé par sa corruption, s'ajoute l'argument du délabrement issu de la guerre (Liban) ou à l'inverse celui de l'inexpérience de l'administration, dans le cas de la Palestine.

III.2.2- Les stratégies et les adaptations des consultants

Si plusieurs facteurs structurels de l'organisation des marchés permettent de comprendre l'appel accru au secteur privé, diverses stratégies coexistent néanmoins et expliquent la diversité des profils, des lieux et des modes d'exercice de l'urbanisme, et en particulier le degré de spécialisation dans ce métier.

III.2.2.a- Les grands bureaux pluridisciplinaires

Une partie importante, mais variable d'un pays à l'autre, des marchés est captée par les grands bureaux pluridisciplinaires, parfois dits « ensembliers » lorsqu'ils articulent les compétences de l'étude et celle de la mise en œuvre. Leur activité et leur mode d'exercice dans le domaine de l'urbanisme se comprennent tout d'abord à la lumière des profils professionnels présents dans ces structures. Elles comptent généralement plusieurs centaines de professionnels qui se définissent avant tout par des compétences très spécialisées, attestées par la possession de diplômes et la mise en avant d'une expérience précise dans le champ (cf. tableau des professionnels de Sabbour Associates, Egypte) :

⁷⁸ En 1999, près de la moitié des cadres du secteur privé ont une expérience antérieure dans le public (administration et/ou enseignement), soit 30 sur 68. Source : dépouillement de l'annuaire des urbanistes tunisiens.

III.2.2.b- Les profils professionnels dans la firme Sabbour Associates, Egypte, en 2003

ENGINEERS:	OTHER SPECIALISTS:	
Building Services	45 Agricultural advisers	12
Chemical	15 Architects	18
Civil	135 Computer specialists	22
Electrical	35 Construction managers	35
Geotechnical	22 Economists	9
Marine	10 Environmental specialists	8
Mechanical	85 Estimators	6
Mining	8 Geologists	12
Structural	82 Hydrologists	20
Telecommunication	12 Hydrogeologists	18
Traffic	24 Inspectors	9
Transportation	25 Land surveyors	5
	Materials specialists	13
	Modellers	15
	Operations and Management	11
	Planners	7
	Project finance specialists	6
	Quantity surveyors	19
	Specification writers	10
	SUPPORT:	
TOTAL: 976	Administrative and support	111
	Assistant engineers	112

Source: FIDIC Direct, Company profile, www.fidicdirect.com/published/58000.html (30/10/2003)

Cette forte spécialisation des individus va de pair avec la polyvalence qui implique la possibilité de composer des équipes associant, selon la commande, divers profils. Dans le domaine de l'urbanisme, plusieurs types de compétences professionnelles sont susceptibles d'être mobilisés : non seulement les *planners* mais encore les architectes, les ingénieurs de transport, les économistes, chargés d'opération, les spécialistes d'environnement, voire même s'agissant d'aménagement rural, des agronomes. Les grandes firmes fonctionnant sur le modèle anglo-saxon ne sont pas ici extrêmement différentes des grands bureaux d'études nationaux, comme la société d'études et de consultation en Syrie, le CNERU en Algérie, etc.

D'un point de vue stratégique, l'investissement de ces firmes dans le champ de l'urbanisme, notamment l'urbanisme d'études stratégiques, ne va pas de soi, dans la mesure où cette spécialisation est souvent perçue comme peu rentable. Deux éléments complémentaires peuvent ici être avancés. Un premier mécanisme est celui de l'accès à une commande élargie par le biais de l'urbanisme. La connaissance du terrain et des acteurs municipaux, la définition des programmes qui figurent parmi les résultats d'une étude d'urbanisme sont susceptibles d'être valorisés par l'entreprise pour accéder à des commandes plus rentables de construction de réseaux, de bâtiments etc. Ainsi, l'analyse des listes de projets réalisés par certains grands bureaux montrent nettement des cohérences : au Liban, pour Dar al-Handasah, les études d'aménagement pour le centre-ville de Beyrouth se déclinent en de nombreux contrats d'études de détail pour divers projets d'infrastructures ; de même à Dubaï à propos des études d'aménagement de l'aéroport. En Egypte, la réalisation par Sabbour Associates d'un plan de secteur de la ville nouvelle de 10 de ramadan s'accompagne de l'étude d'un projet de 23000 logements.

La réponse à des commandes d'urbanisme peut également correspondre au souci d'optimiser les compétences internes très pointues et utiles dans le cadre mentionné ci-dessus, mais selon un calendrier qu'il convient de compléter par d'autres projets moins stratégiques en eux-mêmes. Dans le cas algérien, T. Souami signale le cas d'entreprises publiques, filialisées et qui disposent désormais d'une autonomie de gestion, qui cherchent à occuper des niches

susceptibles de valoriser les compétences professionnelles dont elles disposent en interne, alors même que leur compétence principale n'est pas l'urbanisme.

Un troisième élément de stratégie de la part de ces grandes firmes doit être souligné, dans un contexte de forte variation de la commande, à la fois en volume et en nature. Face à ces variations, les firmes adaptent leur offre et n'hésitent pas à occuper de nouveaux créneaux du marché. Ainsi, à une période allant des années soixante-dix jusque vers 1985, durant laquelle la commande publique est très majoritaire, succèdent des années où les marchés sont davantage partagés entre le public et le privé. Dans un contexte d'abondance budgétaire dans de nombreux pays et de légitimité reconnue à l'Etat sur le plan de l'urbanisme, la majorité des commandes se composaient de schémas directeurs, de projets d'aménagement de quartiers d'extension, de villes nouvelles, etc. Une double inflexion se produit depuis la fin des années quatre-vingt : sans annuler l'existence des marchés précédents, une importante commande privée s'est développée pour des quartiers privés, des opérations de *gated communities*, des stations balnéaires, etc. Deux marchés emblématiques de cette évolution sont l'Egypte, avec les rivages de la mer Rouge et les opérations privées du désert, en marge des villes nouvelles ; et les pays arabes du Golfe, en particulier Qatar et les Emirats arabes unis.

Par ailleurs, les grandes firmes polyvalentes ont de plus en plus tendance à avoir comme commanditaires des organisations internationales comme la Banque mondiale, le PNUD etc., qui portent des projets urbains divers, souvent en rupture avec le type de commandes étatiques : villes historiques, restructuration de quartiers non-réglementaires. Parmi de nombreux exemples, citons l'intervention de la GTZ, l'agence de coopération allemande, en Syrie, à Alep, en association avec la municipalité d'Alep et un nouveau bureau d'études local, de taille moyenne, SURADEC.

III.2.2.c- Les petits bureaux locaux

Bien qu'il soit difficile de mesurer quantitativement leur place dans les marchés de l'urbanisme dans les différents pays, l'exercice de l'urbanisme dans des petits bureaux d'études généralistes se développe également fortement. Cette forme d'exercice implique des structures généralement fortement personnalisées autour d'un patron ou de deux associés qui regroupent autour de lui (d'eux) une équipe généraliste qui peut compter jusqu'à une vingtaine de personnes, au statut très souvent précaire, et dont le nombre varie fortement en fonction du volume de commande. L'utilisation de compétences plus rares et pointues passe alors par un contrat de consultation supplémentaire : ainsi, le levé topographique, l'enquête socio-démographique, etc. peuvent être sous-traités.

L'investissement dans l'urbanisme peut ici résulter de deux démarches. Dans un premier cas, le cœur de métier du bureau d'études est l'architecture ou l'ingénierie civile, parfois encore la topographie. L'activité en urbanisme correspond alors une diversification en fonction des opportunités telles que l'existence d'une commande publique. Au Liban, la direction générale de l'urbanisme fait ainsi appel à des bureaux d'études généralistes pour la réalisation des documents locaux d'urbanisme : au total, plus de cinquante groupements, représentant environ soixante-quinze patrons ou associés sont intervenus dans ce type de commande ces dernières années. La volonté d'accéder à des commandes de construction de bâtiments constitue aussi un motif d'activité dans l'urbanisme.

A l'inverse, dans certains cas, des bureaux d'études affichent l'urbanisme comme leur spécialisation principale. Il s'agit alors souvent de professionnels diplômés dans cette discipline, même s'ils possèdent généralement une ou plusieurs autres compétences. Ces bureaux se placent comme intermédiaires privilégiés des administrations commanditaires, auprès desquelles ils se livrent à des pressions en vue de réserver une partie de la commande aux diplômés et professionnels. Très souvent, on trouve également parmi ces professionnels d'anciens fonctionnaires qui ont créé leur bureau à la faveur des réformes libérales, en vue

d'exploiter leur connaissance du système et des hommes. En Tunisie de nombreux urbanistes consultants présentent ce profil. De même en Algérie, des transfuges des bureaux d'études publiques ont créé leur bureau d'études en urbanisme. Il n'en reste pas moins que dans le plupart des cas, l'urbanisme même compris au sens large (lotissement, etc.) ne constitue pas à lui seul un secteur d'activité rentable, ce qui impose une diversification vers l'architecture, l'ingénierie, etc.

Une remarque finale sur ce groupe des bureaux d'études locaux en urbanisme doit souligner l'extrême fragilité du milieu qu'il constitue et sa taille limitée. Ainsi, en Tunisie, on ne compte véritablement que six agences dont l'urbanisme est véritablement le métier principal. En outre, étant donné les difficultés à se faire payer⁷⁹, leur équilibre est très précaire. Pour réduire leur charge, ces firmes tendent à limiter les emplois permanents et les urbanistes adoptent des statuts de consultants, avec la précarité qui y est associée. Au Liban, si le chiffre de cinquante groupements ayant une activité dans l'urbanisme peut être avancé, le nombre de ceux pour qui l'urbanisme est l'activité principale est considérablement moins élevé. Là également, le statut de consultant indépendant tend à se développer.

III.2.2.d- Les universitaires

Un dernier segment de la consultation privée en urbanisme est constitué par le personnel universitaire. S. Yerasimos a souligné la montée de formations de plus en plus tournées, en totalité ou partiellement, vers l'urbanisme. Si l'enseignement théorique reste, analyse-t-il, souvent éloigné de la pratique réelle et de ses contradictions dans les pays du Sud, il constitue dans plusieurs pays un marche-pied non négligeable, voire incontournable (cas de l'Egypte), pour l'exercice de l'urbanisme. En Turquie, être enseignant dans une faculté d'urbanisme permet statutairement de participer à la commande au même titre que les professionnels du secteur privé ou public. La loi distingue six stades de commande de plus en plus complexe : les professeurs les plus gradés y sont considérés au même titre que les praticiens les plus chevronnés. Historiquement, les formations d'urbanisme (conçues comme telles ou simplement comme option au cœur d'un autre cursus) ont été un lieu de discussion voire de critique des politiques urbaines de l'Etat, ainsi que de revendications d'accès à la commande. L'accès à la commande des universitaires, très variable d'un pays à l'autre, se comprend aussi à la lumière des conditions socio-économiques des enseignants, dont le statut se dégrade. Dans ces conditions, la consultation en urbanisme est l'occasion d'un complément de rémunération autant qu'une justification statutaire de l'occupation du poste. Elle s'accompagne alors souvent d'une critique d'un exercice alimentaire et perçu comme contraire aux exigences théoriques et académiques qui devraient selon ces universitaires définir le métier.

Dans la plupart des pays, le recours aux universitaires s'applique notamment aux enquêtes socio-économiques, pour lesquels les bureaux d'études s'estiment mal armés et qui risquent d'être trop coûteuse. Cette orientation s'explique par la formation des universitaires eux-mêmes. Ainsi, dans les pays du Maghreb, il s'agit le plus souvent de géographes, sociologues ou démographes. Il revient à ces spécialistes de rassembler des données locales qui seront ensuite intégrées, d'une manière parfois automatique, aux études. Les universitaires deviennent mêmes des éléments indispensables du système : la tentative du gouvernement marocain en 1998 d'interdire aux membres de l'enseignement universitaire de participer à des consultations a de fait bloqué le système, les firmes marocaines étant soudain incapables de répondre aux exigences des cahiers des charges. Les autorités marocaines ont alors tenté de faire appel à des firmes tunisiennes pour combler ce manque avant de faire machine arrière et d'autoriser de nouveau l'activité des universitaires. Au Liban, le marché des études destinées

⁷⁹ En Tunisie, il semble très difficile de bénéficier auprès des banques des avantages de la loi sur le nantissement qui permet d'emprunter à taux réduit en attendant le versement des honoraires (M. Chabbi).

aux universitaires est également à orientation socio-démographique, mais les commanditaires sont essentiellement les organisations internationales plutôt que les bureaux d'études. Pour les études locales, de nombreux consultants spécialisés accaparent le marché, ne laissant aux universitaires qu'une partie mineure et peu standardisée de la commande, à ce titre moins rentable.

III.3- Conclusion

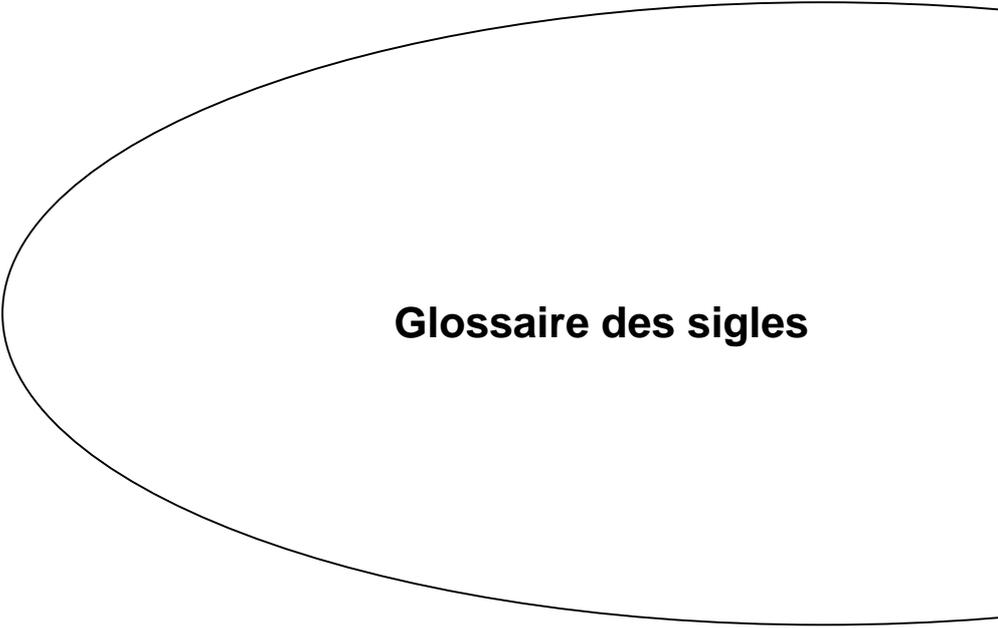
L'évolution de la commande publique témoigne, depuis la période de l'Indépendance, de la place importante des institutions de l'urbanisme dans le dispositif national et les politiques urbaines. Néanmoins, les transformations institutionnelles, économiques et sociales intervenues depuis un quart de siècle conduisent à un élargissement du spectre des pratiques d'intervention urbaine. A la faveur de cet élargissement, la place privilégiée des professionnels de l'urbanisme dans le dispositif d'application de ces politiques est remise en cause, tout du moins dans plusieurs versants de la pratique. Ainsi, dans les projets urbains de restructuration et de régularisation des quartiers non-réglementaires, ces professionnels doivent collaborer et prendre en compte, officiellement, les intérêts des habitants. Dans les projets urbains liés à la métropolisation, ils doivent s'accommoder de la part essentielle prise par les intérêts privés dans la définition des projets et leur conduite. Dans ces différents cas, ainsi que dans les opérations de retour vers les centres historiques, ils doivent se conformer à certaines exigences formulées par les bailleurs internationaux. Dans le même temps, la commande publique « traditionnelle » portant sur les documents de planification n'a pas cessé alors même que leurs prescriptions sont relativement inefficaces, voire contre-productives, face à certaines situations qu'ils prétendent pourtant transformer. Cette relative déconnexion entre l'urbanisme officiel, celui qui est pratiqué par l'essentiel du milieu professionnel, et d'importants circuits de la production de la ville, pris en charge par de nouvelles pratiques, pose question. Cela conduit en particulier à s'interroger sur les modalités idéologiques de légitimation de ces pratiques et sur les conditions sociologiques dans lesquelles elles sont reproduites. Ici, l'hypothèse d'une autoreproduction du milieu et de ces pratiques, éventuellement par l'intermédiaire d'une connivence idéologique avec les élites gouvernantes (dans leur diversité voire leur contraste) devrait être examinée.

Si l'on place non plus du point de vue de la définition de la commande publique, mais plutôt des reclassements fonctionnels et professionnels en cours, le fait frappant consiste dans le décalage des évolutions entre secteur public de l'urbanisme et secteur privé. Au sein de l'administration, les évolutions institutionnelles récentes, la faiblesse et/ou la rareté relative des compétences implique un recours accru au secteur privé. Quels sont la signification et l'effet de ce recours au marché du point de vue de la structuration des milieux professionnels ? A ce stade, on ne peut qu'indiquer certaines tendances éventuellement contradictoires sans fournir une réponse unifiée. Le recours au marché permet d'observer une grande diversité de stratégies professionnelles. Un premier constat a trait à l'apparition de spécialisations professionnelles nouvelles et pointues, en particulier l'apparition d'urbanistes diplômés, issus d'universités occidentales mais aussi, de plus en plus, d'universités locales. Ce mouvement peut s'interpréter diversement selon le point que l'on adopte. Il peut témoigner de la persistance de l'adhésion, dans les milieux professionnels techniques, à une éthique de l'intérêt général et du changement social. Il signifie sans doute aussi, dans un contexte de saturation du marché de l'emploi des ingénieurs et des diplômés, une tentative de diversification. Force est d'observer, toutefois, que les commandes dans le secteur de

l'urbanisme ne font nulle part – sauf en Turquie, et encore – l'objet d'un monopole réservé à ce type de professionnels. Par conséquent, la règle reste celle de la collaboration de professionnels généralistes. Surtout, le volume de ces commandes reste partout relativement restreint, de sorte que des firmes d'urbanisme sont extrêmement rares et opèrent dans des conditions de précarité très grandes – ce qui se répercute sur le statut des collaborateurs et favorise les statuts flexibles et nomades de consultants indépendants.

Deux autres stratégies peuvent s'observer : la première est celle de l'intégration de l'urbanisme au sein de grands bureaux d'études polyvalents et internationaux. Dans la division du travail de ces firmes, l'urbanisme est une discipline secondaire, nettement moins lucrative que d'autres spécialisations. L'une de ces principales fonctions est de donner accès à des marchés pour ces spécialisations économiques principales. En outre, dans ces entreprises, les urbanistes sont conduits à traiter de nouveaux types de commande qui redéfinissent leur métier et les placent en concurrence avec les architectes ou les économistes. Une seconde stratégie consiste à faire de l'urbanisme une activité d'appoint pour des petites agences généralistes cherchant à diversifier leurs marchés, qui restent majoritairement ceux de la construction.

Par conséquent, les reclassements en cours dans les milieux de l'urbanisme ne sont pas univoques. La division du travail est modifiée en faveur du secteur de la consultation privée, mais le marché semble demeurer trop étroit pour précipiter des formes stables de coalitions professionnelles.



Glossaire des sigles

Algérie

AEP	Alimentation en eau potable
ALN	Armée de libération nationale
ANAT	Agence nationale d'aménagement du territoire
APC	Assemblée populaire communale
APW	Assemblée populaire de wilaya
Baladiya	Commune
BNCR	Bureau national de la construction rurale
CADAT	Caisse Algérienne de Développement et d'Aménagement du Territoire
CEM	Collège d'enseignement moyen
CNEP	Caisse nationale d'épargne et de prévoyance
CNERU	Centre National d'Etudes et de Recherche en Urbanisme
COMEDOR	Comité permanent d'études, de développement, d'aménagement et d'organisation de l'agglomération d'Alger
CRASC	Centre de Recherche en Anthropologie Sociale
DAU	Direction de l'urbanisme et de l'architecture (ministère de l'Habitat, Algérie)
DC	Direction de la construction (ministère de l'Habitat, Algérie)
DNC	Direction nationale des coopératives (Armée nationale algérienne)
DUCH	Direction de l'urbanisme de la construction et de l'habitat
ENP	Ecole Nationale Polytechnique
ENTP	Ecole Nationale des Travaux Publics
EPAU	Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme
FLN	Front de libération nationale (parti)
ONS	Office nationale de statistique
OPGI	Offices de promotion et de gestion immobilière
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols
PUD	Plan d'urbanisme directeur
PUP	Plan d'urbanisme provisoire
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SUCH	Subdivision de l'urbanisme de la construction et de l'habitat
VRD	Voiries et réseaux divers
Wilaya	Entité administrative territoriale correspondant au département en France. Dirigée par un wali (préfet) désigné par l'Etat et une Assemblée Populaire de wilaya élue (APW).
ZET	Zone d'extension touristique
ZHUN	Zone d'habitat urbain nouvelle
ZI	Zone industrielle

Liban

ACE	Associated Consulting Engineers
AKPIA	Aga Khan Program in Islamic Architecture
ALBA	Académie libanaise des beaux-arts
APERAU	Association pour l'enseignement et la recherche en urbanisme
APUR	Atelier parisien d'urbanisme
AUB	American University of Beirut
BAU/UAB	Beirut Arab University / Université arabe de Beyrouth
CDR	Conseil du développement et de la reconstruction
CEGP	Conseil exécutif des grands projets
CEGPVB	Conseil exécutif des grands projets de la ville de Beyrouth
CERMOC	Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain
DEA	Diplôme d'études approfondies (France)
DESS	Diplôme d'Etude Supérieur Spécialisée
DGU	Direction générale de l'urbanisme, ministère des Travaux publics
EFIB	Ecole française d'ingénieurs de Beyrouth (devient ESIB)
ENPC	Ecole nationale des Ponts et Chaussées
ESGT	Ecole supérieure de géomètres topographes
ESIB	Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth, dépendant de l'USJ (ex-ESIB)
FEA	Faculty of Engineering and Architecture (AUB)
ETH	Eidgenossische technische Hochschule (haute école technique fédérale)
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
IFPO	Institut français du Proche-Orient (ex-CERMOC)
IFU	Institut français d'urbanisme, dépendant de l'université Paris VIII
INSA	Institut national des sciences appliquées
IRFED	Institut de recherche et de formation en vue du développement
IUA	Institut d'Urbanisme de l'ALBA
IUP	Institut d'urbanisme de Paris, dépendant de l'université Paris XII
LAU	Lebanese American University
MIT	Massachusetts Institute of Technology
NDU	Notre-Dame University
ODA	Overseas Development Administration (UK)
ORBR	Observatoire de recherches sur Beyrouth et la reconstruction
SDATEL	Schéma d'aménagement du territoire du Liban
SOLIDERE	Société libanaise de reconstruction (du centre ville de Beyrouth)
UL	Université libanaise
USJ	Université Saint-Joseph